LE
3
L32A32
1918/19

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1918-1919

No 62

LIBRARY
MAR 28 195
UNIVERSITY OF TOR

QUÉBEC
IMP. L'ACTION SOCIALE LIMITÉE

1918

Shelf No. 378.7149. Q77

TORONTO PUBLIC LIBRARY.

Reference Department.

THIS BOOK MUST NOT BE TAKEN OUT OF THE ROOM

Université Laval

TERRAINS ET PROPRIÉTÉS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

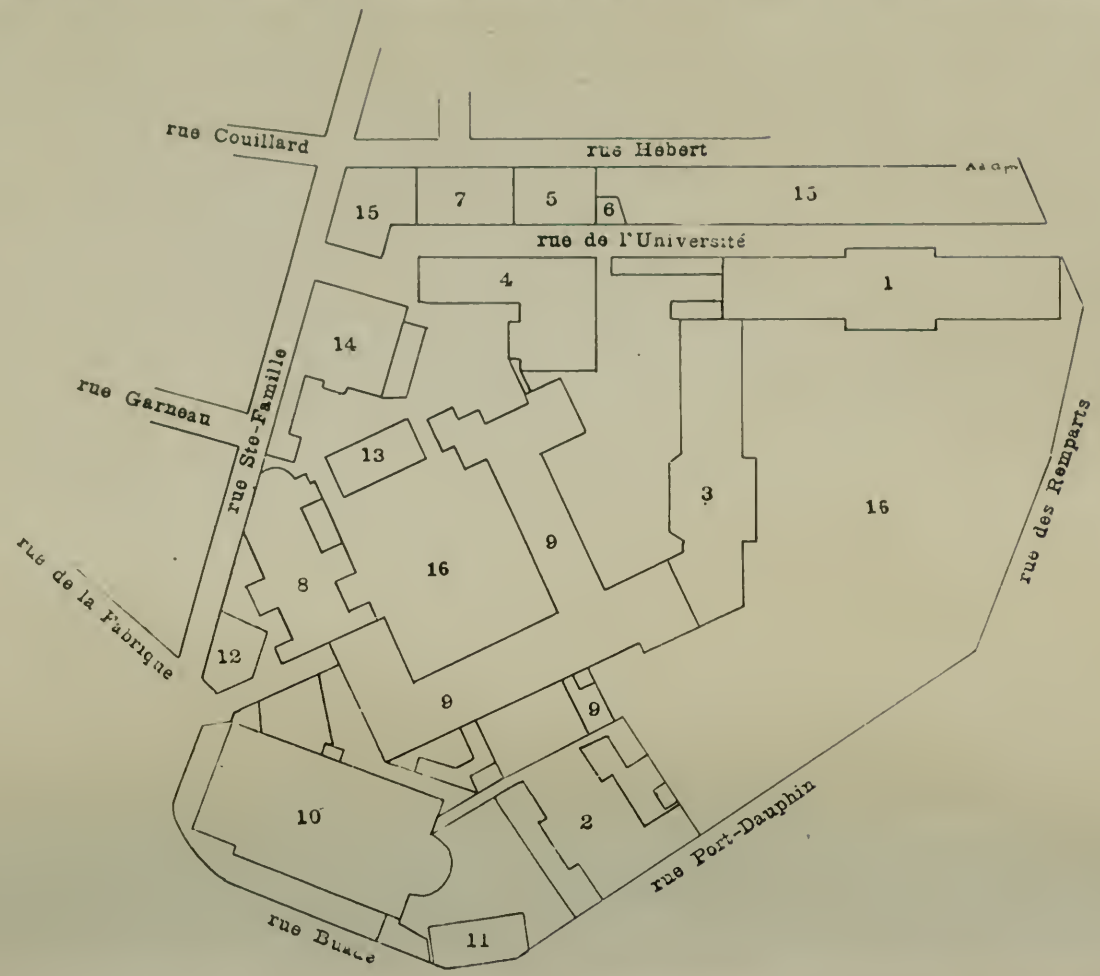

1. — **Université :**

1er étage
- au centre : vestibule — conciergerie — parloir.
- à l'est : laboratoires de chimie et d'optique — petit amphithéâtre — musée des invertébrés.
- à l'ouest : musées religieux et ethnologique.

2e étage
- au centre : grand amphithéâtre.
- à l'est : musée de peintures — cabine de physique.
- à l'ouest : salons — cours de mathématiques.

3e étage
- au centre : salle des cours littéraires.
- à l'est : musées zoologique, minéralogique, géologique et botanique.
- à l'ouest : musée numismatique — classes de rhétorique.

4e étage
- au centre : salle de lecture.
- à l'est : bibliothèque.
- à l'ouest : salle des promotions.

5e étage
- au centre : bibliothèque.
- à l'est : bibliothèque.
- à l'ouest : chapelle de la Faculté de théologie.

2. — **Palais cardinalice.**
3. — **Grand Séminaire**— (Faculté de théologie).
4. — **Scolasticat des clercs de Ste-Croix.**
5. — **Ecole de médecine :**

Rez-de-chaussée: appartement du gardien.
1er étage : salles des cours.
2e étage : bureau du secrétaire de la Faculté — laboratoires de bactériologie et d'anatomie — bibliothèque.
3e étage : salles d'anatomie pratique et de médecine opératoire.

6. — **Annexe de l'école de médecine.**
7. — **Pavillon des Facultés :**

Rez-de-chaussée : salle des étudiants — appartement du gardien.
1er étage : Faculté de droit.
2e étage : École d'arpentage — salle de la Société de géographie de Québec.
3e et 4e étages : École du génie forestier.

8. — **Chapelle de l'Université.**
9. — **Petit Séminaire de Québec.**
10. — **Basilique de Notre-Dame de Québec.**
11. — **Presbytère de Notre-Dame de Québec.**
12. — **Banque Royale du Canada.**
13. — **Jeu de balles.**
14. — **Ateliers du Séminaire et de l'Université.**
15. — **Maisons appartenant au Séminaire de Québec.**
16. — **Cours de récréation du Séminaire et de la Faculté de théologie.**

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1918-1919

No 62

QUÉBEC
Imp. L'Action Sociale Limitée

1918

381A76

DISCARDED

ADRESSES ET HEURES DE RÉCEPTION DES OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ:

Recteur.—Au *Pavillon des Facultés*, de 8 h. 30 à 9 h. 30 du matin.

Au *Séminaire*, de 5 à 6 heures du soir.

Secrétaire.—Au *Pavillon des Facultés*, de 8 à 9 heures du matin.

Au *Séminaire*, de 10 à 11 heures du matin.

Au *Séminaire*, de 3 à 5 heures du soir.

TORONTO PUBLIC LIBRARY REFERENCE

Sep'r 18 1916

Calendrier pour l'année académique 1918-1919

1918

SEPTEMBRE

1 DIMANCHE.
2 Lundi.
3 Mardi.—Election de Benoît XV.
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi. — Couronnement de Benoît XV.
7 Samedi.
8 DIMANCHE.
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 DIMANCHE.
16 Lundi.
17 Mardi.--Prix du Prince de Galles, fondé en 1860.
18 Mercredi.—Quatre-Temps. *Jeûne.*
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Quatre-Temps. *Jeûne.*—Rentrée du Grand et du Petit Séminaire.
21 Samedi.—Quatre-Temps. *Jeûne.* Ouverture des classes au Petit Séminaire.
22 DIMANCHE.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 DIMANCHE.—*Indulgence plénière et salut de* S. MICHEL *à la chapelle.*
30 Lundi.

OCTOBRE

1 Mardi.—Second incendie du Séminaire, 1705.—Érection du Siège épiscopal de Québec, 1674
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.—Ouverture du Petit Séminaire de Québec, 1668.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 DIMANCHE.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.
28 Lundi.—*Consécration de S. E. le Cardinal Bégin,* 1888.—*Congé.*
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

NOVEMBRE

(*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de novembre, aux conditions ordinaires, pourvu que, le jour de leur communion, ils visitent la chapelle du Séminaire*).

1 Vendredi.—TOUSSAINT.
2 Samedi.—Commémoration des morts.—*Il n'y a pas de cours pendant les offices de la Basilique.*
3 DIMANCHE.
4 Lundi.—*Service funèbre pour les* BIENFAITEURS *à la chapelle du Séminaire.—Indulgence plénière et salut de* S. CHARLES *à la chapelle du Séminaire.*
5 Mardi.
6 Mercredi.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 DIMANCHE.
11 Lundi.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.—*Premier incendie du Séminaire,* 1701.
16 Samedi.
17 DIMANCHE.
18 Lundi.
19 Mardi.
20 Mercredi.
21 Jeudi.—Naiss. de Benoît XV.
22 Vendredi.
23 Samedi.
24 DIMANCHE.
25 Lundi.
26 Mardi.
27 Mercredi.
28 Jeudi.
29 Vendredi.
30 Samedi.—Saint André

DÉCEMBRE

1 DIMANCHE.—1er de l'Avent.
2 Lundi.
3 Mardi.
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.—Érection de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, 1767.
7 Samedi.
8 DIMANCHE.—2e de l'Avent.—IMMACULÉE CONCEPTION. — *Fête de l'Université.*—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr de Laval, 1658.—*Indulgence plénière et salut à la chapelle du Séminaire.*
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 DIMANCHE.—3e de l'Avent.
16 Lundi.
17 Mardi.
18 Mercredi.—Quatre-Temps. *Jeûne.*
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Quatre-Temps. *Jeûne.*
21 Samedi.—Quatre-Temps. *Jeûne.*
22 DIMANCHE.—4e de l'Avent.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.—NOEL.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 DIMANCHE.
30 Lundi.
31 Mardi.

1919

JANVIER

1 Mercredi.—CIRCONCISION.—Incendie de la chapelle du Séminaire et de sa collection de tableaux, 1888.
2 Jeudi.
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 DIMANCHE.
6 Lundi.—ÉPIPHANIE.
7 Mardi.
8 Mercredi.
9 Jeudi.
10 Vendredi.
11 Samedi.
12 DIMANCHE.
13 Lundi.
14 Mardi.
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 DIMANCHE.—SOLENNITÉ DE LA STE-FAMILLE au Séminaire.—Fête patronale du Séminaire. —*Indulgence plénière et salut à la chapelle.*
20 Lundi.
21 Mardi.
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 DIMANCHE.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi. — *Indulgence plénière de la* ST-FRANÇOIS DE SALES *à la chapelle du Séminaire.*
30 Jeudi.
31 Vendredi.

FÉVRIER

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.—SEPTUAGÉSIME.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 DIMANCHE.—SEXAGÉSIME.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.

MARS

1 Samedi.
2 DIMANCHE.—QUINQUAGÉSIME.
3 Lundi.
4 Mardi.
5 Mercredi.—LES CENDRES.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.
12 Mercredi.—Quatre-Temps.
13 Jeudi.
14 Vendredi.—Quatre-Temps.
15 Samedi.—Quatre-Temps.
16 DIMANCHE.
17 Lundi.—St-Patrice.
18 Mardi.
19 Mercredi.—*Publication des thèses pour la Licence en Théologie.*
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.—Incendie du Grand Séminaire, 1865.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.
31 Lundi.

AVRIL

(*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois d'avril, aux conditions ordinaites, pourvu que, le jour de leur communion, ils visitent la chapelle du Séminaire.*)

1 Mardi.
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.—Mgr de Laval donne ses biens au Séminaire, 1680.
13 DIMANCHE.—LES RAMEAUX.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.—PAQUES.
21 Lundi.—Vacances de Pâques.
22 Mardi.
23 Mercredi.—St-Georges.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.—QUASIMODO.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.—Naissance de Mgr de Laval, 1623. — *Congé.* — Commencement du troisième terme.

MAI

1 Jeudi.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 DIMANCHE.
5 Lundi.
6 Mardi.—Mort de Mgr de Laval, 1708.
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.
10 Samedi.
11 DIMANCHE.
12 Lundi.
13 Mardi.
14 Mercredi.
15 Jeudi.—Institution canonique de l'Université Laval, par Sa Sainteté Pie IX, 1876.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 DIMANCHE.
19 Lundi.
20 Mardi.
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.—Translation solennelle des restes de Mgr de Laval à la chapelle du Séminaire de Québec, 1878.
24 Samedi.—Victoria day.
25 DIMANCHE.—S. E. le Cardinal Bégin créé cardinal, 1914.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.—ASCENSION.
30 Vendredi.
31 Samedi.

JUIN

(*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière qui peut être gagnée dans le cours du mois de juin, aux conditions ordinaires, pourvu que, le jour de leur communion, ils visitent la chapelle du Séminaire.*)

1 DIMANCHE.
2 Lundi.
3 Mardi.--Naissance de Georges V.
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.
7 Samedi.
8 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.—Quatre-Temps.
12 Jeudi.—Fête patronale de S. E. le Cardinal Bégin, Visiteur et Chancelier Apostolique de l'Université.—*Congé.*
13 Vendredi.—Quatre-Temps.
14 Samedi.—Quatre-Temps.
15 DIMANCHE.—TRINITÉ.
16 Lundi.—Arrivée de Mgr de Laval à Québec, 1659.
17 Mardi.
18 Mercredi.
19 Jeudi.—FÊTE-DIEU.
20 Vendredi. — Consécration solennelle de l'Université au Sacré-Cœur de Jésus, 1873.—*Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.*
21 Samedi.
22 DIMANCHE.
23 Lundi.
24 Mardi.—St Jean-Baptiste.
25 Mercredi.—Première messe dite à Québec, en 1615.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 DIMANCHE.--SS. PIERRE et PAUL.
30 Lundi.

JUILLET

1 Mardi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.
2 Mercredi.
3 Jeudi.—Fondation de Québec par Champlain, 1608.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 DIMANCHE.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.—Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles, aujourd'hui George V, au Petit Cap, 1908.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

AOUT

1 Vendredi.
2 Samedi.
3 DIMANCHE.
4 Lundi.
5 Mardi.
6 Mercredi.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 DIMANCHE.
11 Lundi.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.—ASSOMPTION.
16 Samedi.
17 DIMANCHE.
18 Lundi.
19 Mardi.
20 Mercredi.—Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles, plus tard Edouard VII, à l'Université Laval, 1860.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.
24 DIMANCHE.
25 Lundi.
26 Mardi.
27 Mercredi.
28 Jeudi.
29 Vendredi.
30 Samedi.
31 DIMANCHE.

N. B. — 1° Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts commencera le 1er septembre 1919.—Les élèves pensionnaires au Petit et au Grand Séminaire de Québec rentrent le 5 septembre, 1919. La rentrée des Facultés de droit, de médecine et des arts aura lieu le 16 septembre, 1919.

2° Les cours vaquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr de Laval, la fête du Roi, l'anniversaire du sacre et la fête patronale du Visiteur de l'Université.

3° Le jour des Morts (2 novembre) et le mercredi des Cendres (5 mars), il n'y a pas de cours durant les offices à la Cathédrale.

4° La rentrée des Facultés des arts, de droit et de médecine, pour 1918, sera annoncée durant les vacances.

UNIVERSITÉ LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'ÉMINENTISSIME

GUILLAUME VAN ROSSUM

Cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine,
du titre de Saint-Calixte,
Préfet général de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

CONSEIL SUPÉRIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES " POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS :

Son Eminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec.
NN. SS. **Paul Bruchési**, archevêque de Montréal.
Charles-Hughes Gauthier, archevêque d'Ottawa.
André-Albert Blais, évêque de Rimouski.
Joseph-Médard Émard, évêque de Valleyfield.
Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi.
Paul Larocque, évêque de Sherbrooke.
François-Xavier Cloutier, évêque des Trois-Rivières
Hermann Brunault, évêque de Nicolet.
Alexis-Xyste Bernard, évêque de St-Hyacinthe.
Guillaume Forbes, évêque de Joliette.
François-Xavier Brunet, évêque de Mont-Laurier.
Élie-A. Latulippe, évêque d'Haileybury.
Patrick-Thomas Ryan, évêque de Pembroke.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

ANNÉE 1918-1919

VISITEUR ET CHANCELIER APOSTOLIQUE

L'Éminentissime Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, Cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint-Vital.

VICE-CHANCELIER APOSTOLIQUE:

Sa Grandeur Mgr Paul-Louis-Napoléon Bruchési, archevêque de Montréal.

RECTEUR

Monseigneur François Pelletier, P. A.

VICE-RECTEUR À MONTRÉAL

Monseigneur Georges Gauthier, évêque de Philippopolis.

MEMBRES DU CONSEIL

M. Delphis Brochu, professeur à la Faculté de médecine.

M. Philéas-J. Fillion, directeur du Séminaire.

L'honorable Edmund-James Flynn, professeur à la Faculté de droit

M. Chs-Napoléon Gariépy, directeur du Séminaire.

M. Joseph Gignac, professeur à la Faculté de théologie.

Mgr Amédée-E. Gosselin, directeur du Séminaire.

M. Auguste-C. Hamel, professeur à la Faculté de médecine.

M. Pierre Hébert, directeur du Séminaire.

M. Ernest Nadeau, directeur du Séminaire.

Mgr L.-A. Pâquet, professeur à la Faculté de théologie.

M. Tancrède Pâquet, directeur du Séminaire.

M. Alphonse Pouliot, professeur à la Faculté de droit.

Sir A.-B. Routhier, professeur à la Faculté de droit.

M. Henri Simard, professeur à la Faculté des arts.

M. Edwin Turcot, professeur à la Faculté de médecine.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ ET MODÉRATEUR

M. Ph.-J. Fillion.

SECRÉTAIRE À MONTRÉAL

M. Emile Chartier.

BIBLIOTHÉCAIRES

M. Ph.-B. Garneau.
M. L.-Ernest Nadeau.

ARCHIVISTE

Mgr A.-E. Gosselin.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

A QUÉBEC

DOYEN

Mgr L.-A. PAQUET.

SECRÉTAIRE

M. J.-E. GRANDBOIS.

PROFESSEURS TITULAIRES

Mgr Louis-Adolphe Pâquet, *professeur titulaire*, Vicaire général, bachelier ès arts, protonotaire apostolique, docteur en théologie, membre de l'Académie romaine de St-Thomas d'Aquin et membre de la Société royale du Canada; professeur de théologie dogmatique.

M. Ernest Nadeau, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, docteur en théologie et licencié en droit canon; professeur de théologie morale.

M. Joseph Gignac, *professeur titulaire*, bachelier ès lettres, docteur en théologie et en droit canon; théologal du Chapitre de Québec ; professeur de droit canon.

M. Chs-Napoléon Gariépy, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, docteur en théologie; professeur de théologie morale.

M. J.-Emery Grandbois, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, licencié en philosophie, docteur en théologie; professeur d'Ecriture sainte et de langues orientales.

M. P.-Benoît Garneau, *professeur titulaire*, bachelier en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique.

M. Arthur Robert, *professeur titulaire*, maître ès arts, docteur en théologie et en philosophie, docteur de l'Académie romaine de St-Thomas d'Aquin et licencié en sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain ; professeur de théologie dogmatique.

M. Cyrille Gagnon, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, docteur en théologie; professeur de théologie morale.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Mgr Amédée Gosselin, maître ès arts, protonotaire apostolique, archidiacre du Chapitre de Québec, membre de la Société royale du Canada ; professeur d'histoire ecclésiastique du Canada.

M. Ferdinand Vandry, bachelier ès arts, licencié en philosophie et en théologie, chargé du cours de morale (1re année).

PROFESSEURS ÉMÉRITES

L'Éminentissime Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, membre de la Société royale du Canada, ancien professeur à la Faculté de théologie.
Sa Grandeur Mgr A.-A. Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski, ancien professeur à la Faculté de théologie.
Sa Grandeur Mgr M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi, ancien professeur à la Faculté de théologie.

A MONTRÉAL

DOYEN

M. Ferdinand-Louis LELANDAIS, P. S. S.

SECRÉTAIRE

M. J.-E. DORVAUX, P. S. S.

PROFESSEURS TITULAIRES

M. Ferdinand-Louis Lelandais, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en théologie ; professeur de théologie pastorale.
M. Nicolas-Victor Many, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en théologie ; professeur d'hébreu.
M Jean-Etienne Dorvaux, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en théologie et en droit canonique ; professeur de théologie morale (3me année), de droit canonique (3me année) et d'hébreu.
M. Firmin Duchein, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en théologie; professeur de théologie morale et de droit canonique (1re année).
M. Roméo Neveu, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en théologie ; professeur d'histoire ecclésiastique (1re année).

PROFESSEURS ADJOINTS

M. Barthélemy-Marie Gattet, P. S. S., professeur d'Ecriture sainte (3me année) et de liturgie (1re année).
M. Lucien-Joseph François, P. S. S, docteur en théologie ; professeur d'Ecriture sainte (2me année), de liturgie (2me et 3me années) et de français.
M. Léonidas Perrin, P. S. S., docteur en théologie; professeur de théologie dogmatique et d'histoire ecclésiastique (3me année).
M. Henri-J. Jeannotte. P. S. S., docteur en théologie, licencié en Ecriture sainte ; professeur de théologie dogmatique (2me année), d'histoire (2me année), de chant et d'hébreu.
M. Auguste Pasquier, P. S. S., professeur de théologie morale et de droit canonique (2me année).
M. Eugène-Vincent Jacob, P. S. S., professeur d'Écriture sainte, (2me année).
M. Raoul Allard, P. S. S., professeur de théologie dogmatique (1re année).

FACULTÉ DE DROIT

A QUÉBEC

DOYEN

L'hon. Edmund-James FLYNN.

SECRÉTAIRE

M. Ferdinand ROY.

PROFESSEURS TITULAIRES

L'honorable Edmund-J. Flynn, *professeur titulaire*, docteur en droit et juge de la Cour supérieure; professeur de droit romain, 9, rue Hamel.

Sir Adolphe-B. Routhier, *professeur titulaire*, docteur en droit et ès lettres ; juge de la Cour d'amirauté, Grand'Croix de l'ordre de St-Grégoire, chevalier (Knight Bachelor), membre fondateur de la Société royale du Canada ; professeur de droit international, 73, rue d'Auteuil.

M. Alphonse Pouliot, *professeur titulaire*, docteur en droit ; professeur de procédure civile, 12, rue Haldimand.

M Louis-Philippe Sirois, *professeur titulaire*, docteur en droit; professeur de droit administratif et constitutionnel, chargé du cours pratique de notariat, 19, rue Couillard.

M. Ls-M.-J.-Alphonse Bernier, *professeur titulaire*. docteur en droit et Conseil du roi; professeur de droit commercial et maritime, Lévis.

M. Eusèbe Belleau, *professeur titulaire*, docteur en droit et Conseil du roi; professeur de droit romain, Lévis.

L'honorable Charles-Edouard Dorion, *professeur titulaire*, docteur en droit et Conseil du roi, juge de la Cour supérieure ; professeur de droit civil, 43, rue d'Auteuil.

M. Joseph-Evariste Prince, *professeur titulaire*, docteur en droit et Conseil du roi: professeur d'économie sociale et politique, 81, rue Dorchester.

Sir Charles Fitzpatrick, *professeur titulaire*, docteur en droit, juge en chef de la Cour suprême du Canada, membre du Conseil privé du Roi et du tribunal de la Haye, chevalier Grand'Croix de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George ; professeur de droit criminel, Ottawa.

L'honorable Louis-Philippe Pelletier, *professeur titulaire*, docteur en droit, juge de la Cour du banc du roi et Conseil du roi; professeur de politique commerciale et de législation douanière; chargé du cours pratique de procédure, 28, rue des Jardins.

M, Ferdinand Roy, *professeur titulaire*, docteur en droit, officier de l'Instruction publique et Conseil du roi ; professeur de droit criminel, 10, rue du Parloir.

M. Joseph Sirois, *professeur titulaire*, docteur en droit ; professeur de droit administratif, constitutionnel et municipal, 114, rue St-Cyrille.

M. Louis St-Laurent, *professeur titulaire*, docteur en droit; professeur d'introduction à l'étude du droit et de l'histoire du droit, 239, Grande Allée.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

M. Eugène Desrivières, *professeur agrégé*, docteur en droit, recorder adjoint, 41, rue Ste-Ursule.
M. Adjutor Rivard, *professeur agrégé*, maitre ès arts, docteur ès lettres, Conseil du roi, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et membre de la Société royale du Canada, 7, rue Hamel.
M. Elzéar Baillargeon, *professeur agrégé*, licencié en droit, Conseil du roi, 38, des Jardins.
M. Aimé Marchand, *professeur agrégé*, licencié en droit. Conseil du roi, 93, Fraser.

A MONTRÉAL

DOYEN

Sir Horace ARCHAMBAULT

SECRÉTAIRE

M. Antonio PERRAULT

PROFESSEURS TITULAIRES

Sir Louis Jetté, *professeur titulaire*, docteur en droit ; ancien juge en chef de la Cour du Banc du roi, chevalier commandeur de l'ordre de St-Michel et de St-George et commandeur de la Légion d'honneur ; professeur de droit civil, 71, rue d'Auteuil, Québec.

Sir Alexandre Lacoste, *professeur titulaire*, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du roi ; professeur de droit commercial et maritime, 71, rue Saint-Hubert, Montréal.

L'honorable Charles-Chamilly de Lorimier, *professeur titulaire*, docteur en droit et juge de la Cour supérieure; professeur de droit criminel, 54, rue Cherrier, Montréal.

Sir Horace-François-Xavier Archambault, *professeur titulaire*, docteur en droit, Conseil du roi, juge en chef de la Cour du Banc du roi ; professeur de législation financière, commerciale et industrielle (chaire Forget), 276 ouest, avenue des Pins, Montréal.

L'honorable Eugène Lafontaine, *professeur titulaire*, docteur en droit et juge de la Cour supérieure ; professeur de droit civil, 1303, rue Saint-Hubert, Montréal.

L'honorable Louis-Philippe Demers, *professeur titulaire*, docteur en droit et juge de la Cour supérieure ; professeur de droit civil, 346, Chemin Sainte-Catherine, Montréal.

L'honorable Rodolphe Lemieux, *professeur titulaire*, docteur en droit ; Conseil du roi, membre du Conseil privé du Canada, membre de la Société royale du Canada ; professeur de droit administratif et d'histoire du droit international public et privé, chargé du cours d'histoire du droit, 75, avenue Viger, Montréal.

L'honorable Narcisse Pérodeau, *professeur titulaire*, docteur en droit et conseiller législatif ; professeur de procédure notariale, 781 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

M. Philémon Cousineau, *professeur titulaire*, docteur en droit; professeur de droit constitutionnel et municipal, St-Laurent, près Montréal.

M. Ls-Joseph-Siméon Morin, *professeur titulaire*, docteur en droit ; professeur de droit criminel, 221, avenue Outremont, Montréal.

M. Robert Taschereau, *professeur titulaire*, docteur en droit, Conseil du roi ; professeur de procédure civile, 317 ouest, Avenue des Pins, Montréal.

M. Victor Morin, *professeur titulaire*, docteur en droit ; professeur de droit administratif, 703, rue Saint-Urbain, Montréal.

M. Edouard Montpetit, *professeur titulaire*, docteur en droit, lauréat des sciences politiques et diplômé du Collège des sciences sociales de Paris ; membre de la Société royale du Canada ; professeur d'économie politique et sociale, chargé du cours public de législation financière, commerciale et industrielle (chaire Forget) et du droit romain, 4924 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

M. Antonio Perrault, *professeur titulaire*, docteur en droit; professeur de droit commercial et maritime, 2155, rue Jeanne Mance, Montréal.

———

FACULTÉ DE MÉDECINE

A QUÉBEC

DOYEN

M. Edwin TURCOT

SECRÉTAIRE

M Arthur VALLÉE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. Edwin Turcot, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professseur de matière médicale et de pharmacie pratique, de thérapeutique générale et de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 111, rue Ste-Anne.

M. Michel-Delphis Brochu, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; officier de l'Instruction publique ; professeur de pathologie interne, de maladies nerveuses, de maladies mentales et de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 63, rue Saint-Jean.

M. Auguste-C. Hamel, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur d'histologie normale, d'histologie pathologique et de bactériologie théorique, 128, rue Ste-Anne.

M. Albert Marois, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de toxicologie, de médecine légale et de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, 51, rue Saint-Louis.

M. Siméon Grondin, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur ; professeur de tocologie, de gynécologie et de clinique gynécologique à l'Hôtel-Dieu, 45, rue Sainte-Ursule.

M. Arthur Simard, *professeur titulaire*, docteur en médecine; officier de l'Instruction publique ; professeur de pathologie externe et de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, 59, rue d'Auteuil.

M. Patrick Coote, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; membre de la société d'ophtalmologie de Paris et de la société ophtalmologique du Royaume-Uni, à Londres; professeur des maladies des yeux et des oreilles et de clinique ophtalmologique et otologique, 73, rue Sainte-Anne.

M. René Fortier, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de pédiatrie, d'hygiène et de clinique des maladies des enfants à la "Crèche", 20, rue Sainte-Ursule.

M. Arthur Rousseau, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; officier d'Académie; médecin surintendant de l'Hôpital antituberculeux de Québec ; professeur de pathologie générale et de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 2, rue Collins.

M. Napoléon-Arthur Dussault, *professeur titulaire*, docteur en médecine; professeur de rhyno-laryngologie et de clinique ophtalmologique, otologique et rhyno-laryngologique à l'Hôtel-Dieu ; chargé du cours des maladies des yeux et des oreilles, 28, rue Sainte-Ursule.

M. Rosaire Paquin, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur d'hygiène publique, 415, rue Saint-Jean.

M. J.-Damase Pagé, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; médecin en chef du port de Québec ; professeur d'ophtalmologie, Hôpital des Émigrés, Petite-Rivière.

M. Pierre-V. Faucher, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de matière médicale, 578, rue Saint-Jean.

M. Joseph Guérard, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de thérapeutique générale, 73, rue de l'Eglise.

M. Léon-J.-N. Fiset, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de laryngologie, 17, rue Sainte-Ursule.

M. Robert Mayrand, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de dermatologie et chargé du cours et du service de physiothérapie à l'Hôtel-Dieu.— Actuellement en service dans un hôpital militaire en Europe.

M. Calixte Dagneau, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur d'anatomie descriptive, de déontologie et de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, chargé du cours d'embryologie, 6, rue Collins.

M. Albert Pâquet, *professeur titulaire*, docteur en médecine; professeur d'anatomie pratique et de médecine opératoire, 71, rue Sainte-Anne.

M. Arthur Vallée, *professeur titulaire*, docteur en médecine; officier d'Académie; directeur des laboratoires d'anatomie pathologique et de bactériologie, curateur des musées de l'école de médecine, professeur d'anatomie pathologique et chargé des cours de bactériologie pratique et de chimie physiologique pratique, 22, rue Sainte-Anne.

M. Odilon Leclerc, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; professeur de physiologie théorique et pratique et de clinique de phthysiothérapie à l'Hôpital antituberculeux, 389, rue Saint-Joseph.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

M. Jules-P. Frémont, *professeur agrégé*, docteur en médecine ; chargé du cours de matière médicale, 36, rue Ste-Ursule.

M. Albert Jobin, *professeur agrégé*, docteur en médecine ; professeur agrégé en pédiatrie, 44, rue Caron.

M. Alphonse Lessard, *professeur agrégé*, docteur en médecine ; professeur agrégé en médecine, 134, rue St-François.

M. Joseph Vaillancourt, *professeur agrégé*, docteur en médecine ; professeur agrégé en rhino-laryngologie, 46, rue St-Louis.

M. Edgar Couillard, *professeur agrégé*, docteur en médecine ; hygiéniste expert, inspecteur du district sanitaire de Québec pour le Conseil supérieur d'hygiène, professeur agrégé en hygiène, 65, rue Ste-Ursule.

A MONTRÉAL

PROFESSEURS TITULAIRES *

M. A.-A. Foucher, *professeur titulaire*, docteur en médecine ; membre de la Société française d'ophtalmologie, rue Saint-Denis, 96. Montréal.

M. L.-D. Mignault, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, docteur en médecine, 54, rue Durocher, Montréal.

L'honorable J.-J. Guérin, *professeur titulaire*, docteur en médecine, avenue Edge Hill, Montréal.

M. Emmanuel-Persilier Lachapelle, *professeur titulaire*, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, 267 ouest, avenue Prince-Arthur, Montréal.

PROFESSEUR ÉMÉRITE

M. L.-E. Desjardins, docteur en médecine, 267 ouest, rue Saint-Denis, Montréal.

---

* Ces professeurs faisaient partie de l'ancienne Section Montréalaise de la Faculté de médecine. Les professeurs de l'Ecole de médecine et de chirurgie, Faculté médicale de Laval à Montréal, se trouvent dans l'annuaire de Montréal.

FACULTÉ DES ARTS

A QUÉBEC

DOYEN

Mgr Amédée-E GOSSELIN

SECRÉTAIRE

M. Camille ROY

PROFESSEURS TITULAIRES

Mgr Amédée Gosselin, *professeur titulaire*, maître ès arts, protonotaire apostolique, archidiacre du Chapitre de Québec et membre de la Société royale du Canada; professeur d'histoire du Canada.

Mgr François Pelletier, *professeur titulaire*, maître ès arts, protonotaire apostolique; professeur de littérature grecque.

M. Henri Simard, *professeur titulaire*, maître ès arts, docteur en théologie, conservateur du cabinet de physique de l'Université; professeur de physique et chargé du cours d'astronomie.

M. Camille Roy, *professeur titulaire*, licencié ès lettres, docteur en philosophie et membre de la Société royale du Canada ; professeur de littérature française.

M. Ph.-J. Fillion, *professeur titulaire*, maître ès arts, membre de la Société Chimique de Paris, membre et trésorier du Comité permanent de la langue française au Canada; directeur des laboratoires de chimie à l'Université; professeur de chimie

M. Adjutor Rivard, *professeur titulaire*, Conseil du roi, maître ès arts, bachelier en droit, docteur ès lettres, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, membre de la Société royale du Canada et secrétaire du Comité permanent de la langue française au Canada; professeur d'élocution, 7, rue Hamel.

Sir Georges Garneau, *professeur titulaire*, bachelier ès sciences appliquées et ingénieur civil, chevalier (Knight Bachelor), chevalier de la Légion d'honneur ; professeur de chimie analytique, 136, Grande Allée.

L'honorable Thomas Chapais, *professeur titulaire*, docteur ès lettres, chevalier de la Légion d'honneur membre du Conseil législatif de la province de Québec, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, membre

de la Société royale du Canada et membre du Comité permanent de la langue française au Canada; professeur d'histoire, 82, rue St Louis.

M. Pierre Hébert, *professeur titulaire*, maître ès arts ; professeur de littérature latine.

M. J.-N. Gastonguay, *professeur titulaire*, arpenteur-géomètre et ingénieur civil; professeur de topographie et d'arpentage, 17, Avenue des Érables.

M. G.-C. Piché, *professeur titulaire*, ingénieur-forestier ; professeur de sciences forestières, 64, rue Saint-Cyrille.

M. Avila Bédard, *professeur titulaire*, ingénieur-forestier ; professeur de sciences forestières, 627, rue Saint-Jean.

M. Arthur Smith, *professeur titulaire*, arpenteur-géomètre, directeur de l'observatoire de Québec; professeur d'astronomie pratique, Observatoire, Québec.

M. Jean Bouffard, *professeur titulaire*, bachelier en droit; professeur de législation forestière, 26, rue Ste-Famille.

M. Althéod Tremblay, *professeur titulaire*, arpenteur-géomètre ; professeur de mathématiques supérieures, 472, St-François.

M. Alfred Mercil, *professeur titulaire*, ingénieur civil, bachelier ès sciences appliquées; professeur de mathématiques pures et appliquées, 14, Avenue Cartier.

M. Adolphe Garneau, *professeur titulaire*, bachelier ès sciences, membre du Conseil de direction de la Société de géographie de Québec, membre de la "National Geographic Society" de Washington; professeur de géographie et chargé du cours de dessin à l'École d'arpentage.

M. Paul Joncas, *professeur titulaire*, ingénieur civil, arpenteur-géomètre, bachelier ès sciences appliquées, membre de la Société des ingénieurs canadiens ; professeur de construction et d'arpentage, 110, Crémazie.

M. Alexandre Vachon, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, licencié en philosophie et en théologie ; conservateur des musées de minéralogie et de géologie de l'Université; professeur de géologie et de minéralogie ; chargé du cours d'analyse chimique.

M. Albert Aubert, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, membre de l'"American numismatic Association" de la "Numismatic and antiquarian Society", et membre correspondant de l'" American numismatic Society" de New-York ; professeur de langue française.

M. Oscar Bergeron, *professeur titulaire*, bachelier ès arts ; professeur de mathématiques.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

Mgr Louis-Adolphe Pâquet, *professeur agrégé*, vicaire général, bachelier ès arts, docteur en théologie, protonotaire apostolique et membre de la Société royale du Canada, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin; professeur d'apologétique chrétienne.

M. Arthur Robitaille, *professeur agrégé,* bachelier ès arts, licencié en philosophie; conservateur du musée de botanique de l'Université; chargé des cours de zoologie et de botanique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, auxiliaire de Québec, président du Comité permanent de la langue française au Canada, ancien professeur à la Faculté des arts.

Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Regina, ancien professeur à la Faculté des arts.

CONSERVATEUR DU CABINET DE PHYSIQUE

M. H. Simard, professeur de physique.

DIRECTEUR DES LABORATOIRES DE CHIMIE

M Philéas-J. Fillion, professeur de chimie.

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE MINÉRALOGIE ET DE GÉOLOGIE

M Alexandre Vachon, professeur de minéralogie et de géologie.

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE BOTANIQUE

M. Arthur Robitaille, professeur de botanique.

CONSERVATEUR DU MUSÉE NUMISMATIQUE

M. Albert Aubert, bachelier ès arts, membre de l'"American numismatic Association", de la "Numismatic and antiquarian Society", et membre correspondant de l'"Américan numismatic Society" de New-York; professeur de langue française.

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE ZOOLOGIE

M. Chs-E. Dionne, maître ès Arts, membre de l'"American Ornithologist Union" et de la "National Geographic Society" de Washington.

A MONTRÉAL

DOYEN

Mgr Gaspard DAUTH, CHANOINE

SECRÉTAIRE

M. Emile CHARTIER

PROFESSEURS

M. J.-F. Laliberté, P. S. S., *professeur titulaire,* maître ès arts, professeur de littérature grecque, Collège de Montréal.

Mgr Philippe Choquette, *professeur titulaire,* maître ès arts, licencié ès sciences, prélat domestique de la maison du Pape, ex-directeur du laboratoire de la province de Québec et membre fondateur de la Société internationale des électriciens; professeur de physique, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Mgr Gaspard Dauth, *professeur titulaire*, prélat domestique de la maison du pape, chanoine de la cathédrale de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie; professeur d'histoire de la philosophie, Archevêché, Montréal.

M. Elisée Hébert, *professeur titulaire*, maître ès arts; professeur d'histoire du Canada, Collège de l'Assomption.

M. Elzéar-Léonidas Perrin, P. S. S., *professeur titulaire*, docteur en philosophie, en théologie et en droit canon; professeur de philosophie, Montréal.

M. Ernest Marceau, *professeur titulaire*, principal de l'Ecole polytechnique ; professeur d'économie industrielle, 10, rue Cathcart.

M. Arthur Curotte, *professeur titulaire*, docteur en théologie, en philosophie et en droit canon; professeur de droit naturel, Sault-au-Récollet.

M. Philippe Perrier, *professeur titulaire*, docteur en théologie et en droit canon; professeur de droit public de l'Eglise, L'Enfant-Jésus de Mile-End.

M. Antonin Nantel, *professeur titulaire*, maître ès arts, docteur ès lettres et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal; professeur d'apologétique chrétienne, Séminaire de Sainte-Thérèse.

M. L.-Arthur Jasmin, *professeur titulaire*, docteur en théologie et en droit canon ; chanoine de la cathédrale de Montréal ; professeur d'éloquence, Séminaire de Sainte-Thérèse.

M. Jean-Baptiste Lagacé, *professeur titulaire*, bachelier ès arts ; professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.

M. J.-Léonidas Desjardins, *professeur titulaire*, bachelier ès arts, docteur en théologie ; professeur d'histoire ecclésiastique, Archevêché, Montréal.

M. Emile Chartier, *Professeur titulaire*, membre de la Société royale du Canada, licencié ès lettres, maître ès arts, docteur en philosophie de la Propagande et de l'Académie Saint-Thomas, membre de l'Association pour l'encouragement des études grecques de France ; professeur de littérature canadienne ; suppléant à la chaire d'histoire de la philosophie, professeur de pédagogie, Archevêché de Montréal.

Sir Louis Jetté, *professeur agrégé*, docteur en droit, chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George et Commandeur de la Légion d'honneur ; professeur d'économie politique, 71, rue d'Auteuil, Québec.

M. Elie Auclair, *professeur agrégé*, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canon ; professeur de philosophie, Archevêché, Montréal.

M. René Gautheron, *agrégé* ès lettres de Paris ; chargé du cours de littérature française.

M. Lionel Groulx, *professeur agrégé,* docteur en théologie, bachelier ès arts ; membre de la Société royale du Canada ; professeur d'histoire du Canada, L'Enfant Jésus de Mile-End.

M. Guy Vanier, *professeur agrégé,* professeur d'économie et de droit commercial, rue Saint-Jacques, 27, Montréal.

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Sa Grandeur Mgr P.-L.-N. Bruchési, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. Emard, évêque de Sainte-Cécile de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des arts.

FONDATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. L'année précédente, en 1851, les évêques canadiens, réunis à Québec pour le premier concile provincial, avaient émis le vœu qu'une université catholique et française fut créée le plus tôt possible. Et c'est au Séminaire de Québec qu'ils demandèrent de faire les sacrifices d'argent et d'hommes nécessaires pour une pareille entreprise. Le Séminaire ne voulut pas se dérober aux responsabilités qu'on le priait d'accepter. Pour rappeler et honorer son propre fondateur, il donna à l'université nouvelle le nom de Laval.

La charte royale qui donnait à l'Université son existence officielle et sa personnalité civile fut signée à Londres par Sa Majesté la reine Victoria le 8 décembre 1852 ; l'année suivante, le 6 mars 1853, le Souverain Pontife Pie IX, par un bref apostolique, accordait à l'Archevêque de Québec le pouvoir de conférer les degrés en théologie aux étudiants ecclésiastiques de l'Université. Ce fut en 1876 seulement que Rome accorda à l'Université Laval sa charte pontificale, et lui donna par la bulle *Inter varias sollicitudines* l'érection canonique.

Voici les textes mêmes de la charte royale et de la bulle pontificale :

Charte Royale de l'Université Laval

VICTORIA, par la Grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.,

A TOUS CEUX QUI LES PRÉSENTES VERRONT, SALUT :

Comme il nous a été représenté qu'il a existé durant les deux derniers siècles et qu'il existe encore maintenant dans cette partie de notre Province du Canada appelée Bas-Canada, un Séminaire établi pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, et reconnu comme Corporation sous le titre de " Le Séminaire de Québec " ; que le dit Séminaire possède une école de Théologie et des classes de Science et de Littérature maintenant fréquentées par plus de quatre cents élèves ; que la dite Corporation est amplement dotée, et pourvue de moyens suffisants pour atteindre ses fins sans assistance de la Législature Provinciale ; qu'elle possède des bibliothèques précieuses et étendues, des collections riches et coûteuses de toutes sortes d'appareils de physique et autres nécessaires pour l'enseignement des Sciences ;

Et comme humble demande nous a été faite par le Très-Révérend Louis-Jacques Casault, Supérieur du dit Séminaire, et par les Révérends Antoine Parent, Joseph Aubry, John Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Eléar-Alexandre Taschereau et Edward-John Horan, Directeurs du dit Séminaire, qu'il nous plût d'accorder notre Charte Royale pour autoriser la dite Corporation à conférer des Degrés, et lui donner tous les autres privilèges généralement conférés aux Universités et dont elles jouissent ;

Sachez donc que, ayant pris ces allégués en notre Royale considération et appréciant comme nous le devons la grande utilité et l'importance qu'il y a à ce que le dit " Séminaire de Québec " jouisse de ces privilèges ; nous, par faveur spéciale, avec connaissance certaine et de notre propre

mouvement, avons ordonné et accordé, et par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, ordonnons et accordons que les dits Louis-Jacques Casault, Antoine Parent, Joseph Aubry, John Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Elzéar-Alexandre Taschereau et Edward-John Horan, et leurs successeurs dans leurs fonctions sus-mentionnées, constituent et soient appelés comme ci-devant un Corps distinct et Politique, et qu'outre les pouvoirs et privilèges possédés par eux jusqu'à présent et dont ils ont joui en leur susdite capacité comme Corps distinct, ils aient, possèdent et fassent valoir les droits, pouvoirs et privilèges d'Université tels que mentionnés ci-après pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse et des étudiants ès Arts et dans les autres Facultés, et que dans tout et chaque acte ou procédé fait et accompli en vertu de cette Charte, le dit " Séminaire de Québec " soit appelé, désigné et connu sous le nom de " Université Laval ".

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons, ordonnons et accordons, que notre fidèle et bien-aimé le Très-Révérend Pierre-Flavien Turgeon, Archevêque Catholique Romain du Diocèse de Québec, ou l'Archevêque Catholique Romain du dit Diocèse pour le temps d'alors, ou la personne administrant le dit Diocèse, soit en vertu de sa charge le Visiteur de la dite Université.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons, ordonnons et accordons qu'il y ait en tout temps un Recteur de la dite Université, et que la dite charge de Recteur soit remplie par le Supérieur du dit Séminaire de Québec pour le temps d'alors.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons, ordonnons et accordons qu'il y ait tels Professeurs dans les différents Départements et Facultés de notre dite Université, et en aussi grand nombre que, de temps en temps, il sera jugé nécessaire ou utile, et qu'il sera réglé par le Visiteur de notre dite Université, par et de l'avis du Conseil Universitaire établi ci-après.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons, ordonnons et accordons que le dit Recteur et les dits Professeurs de notre dite Université, et toutes les personnes qui seront duement inscrites et admises comme membres de notre dite Université, et leurs successeurs pour toujours, soient un Corps distinct et séparé, Politique de fait et de nom, sous les nom et raison de " Le Recteur et les Membres de l'Université Laval, à Québec, dans la Province du Canada ", et que sous le même nom ils aient perpétuelle succession et un Sceau Commun, et que eux et leurs successeurs aient en tout temps plein pouvoir de briser, changer, altérer ou renouveler tel Sceau Commun suivant leur volonté et bon plaisir et aussi souvent qu'ils le jugeront utile ; et que sous le même nom les dits Recteur et Membres de la dite Université et leurs successeurs, à toutes les époques et en tout temps dorénavant, soient aptes en Loi à poursuivre et à être poursuivis, à plaider et être appelés en procès, à répondre et à exiger des réponses dans toutes et dans chacune des Cours de Justice de Notre Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande et de notre dite Province du Canada et de toutes nos autres Possessions, et ce, dans toutes les actions, causes, plaidoiries, poursuites, affaires et demandes quelconques de quelque nature ou espèce que ce soit, et dans chacune d'elles, d'une manière aussi large, aussi ample, aussi favorable que celle suivant laquelle aucun autre Corps, reconnu et Politique, ou aucun autre de nos sujets, ou personnes aptes en Loi, peut poursuivre, plaider ou répondre, ou être poursuivi, appelé en procès ou interrogé en quelque manière que ce soit.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons et ordonnons qu'il y aura dans notre dite Université un Conseil désigné et connu sous le nom de " Conseil de l'Université Laval ".

Et nous, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons et ordonnons, que le dit Conseil soit composé du Recteur de la dite Université, des Directeurs du dit Séminaire de Québec, à savoir, les Révérends Antoine Parent, Joseph Aubry, John Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Elzéar-Alexandre Taschereau et Edward-John Horan, en vertu de leur charge comme tels Directeurs et leurs successeurs, que les dits Directeurs soient ou ne soient pas Professeurs dans la dite Université, et des trois plus anciens Professeurs des différentes Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts dans la dite Université.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et succeseurs, voulons et ordonnons de plus que par le terme " Directeur " soit entendu de toute et chaque personne considérée comme tel par le dit Séminaire de Québec.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons et ordonnons de plus que tous les pouvoirs et privilèges accordés par notre présente Charte résident dans le dit Conseil et soient exercés par lui.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons et ordonnons que les membres du dit Conseil Universitaire ne puissent siéger dans le dit Conseil qu'autant qu'ils occuperont, eux et chacun d'eux, leurs charges respectives, par lesquelles et en vertu desquelles ils deviennent membres d'icelui.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons et ordonnons que le Recteur pour le temps d'alors de la dite Université préside toutes les assemblées du dit Conseil Universitaire, auxquelles il sera présent ; et que, en son absence de toute telle assemblée, celle-ci soit présidée par celui de ses membres qui sera alors premier Assistant-Supérieur du dit Séminaire de Québec, ou en l'absence de ce dernier par le second Assistant-Supérieur, et en l'absence des trois Fonctionnaires susdits, par le membre du dit Conseil qui sera le plus ancien Directeur alors présent du dit Séminaire.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, déclarons et ordonnons qu'aucune assemblée du dit Conseil ne soit une assemblée légale d'icelui, ou ne puisse être tenue pour telle, à moins qu'une majorité de ses membres ne soit présente pendant toute la durée de chaque telle assemblée ; et que toutes les questions et résolutions proposées à la décision du dit Conseil Universitaire soient décidées par la majorité des suffrages des membres présents du Conseil, y compris le vote du Recteur ou de tout autre membre présidant ; et que, dans le cas d'une division égale de ces votes, le Recteur ou autre membre présidant à telle assemblée donne un vote additionnel ou prépondérant.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs voulons, ordonnons et accordons que le dit Conseil de notre dite Université ait plein pouvoir et pleine autorité de rédiger et faire des Lois, Règles et Ordonnances touchant et concernant le bon gouvernement de la dite Université, les études, les leçons, les exercices, les degrés dans les arts et autres Facultés, et toutes les matières qui regardent ces choses ; et aussi touchant et concernant toute autre matière ou toute autre chose qui pourra leur sembler bonne, convenable et utile au bien-être et à l'avancement de notre dite Université et conforme à notre présente Charte Royale ; et aussi de temps en temps par d'autres Lois, Règles ou Ordonnances, de révoquer, renouveler, augmenter ou altérer la totalité, chacune ou l'une quelconque des dites Lois, Règles et Ordonnances suivant que cela leur paraîtra convenable et expédient. Pourvu toujours que les dites Lois, Règles et Ordonnances ou aucune d'icelles ne soient pas contraires aux Lois et Statuts du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande ou de notre dite Province du Canada, ni en opposition ou en contradiction avec notre présente Charte ou avec aucune des prescriptions d'icelle. Pourvu aussi qu'une

copie de toutes les Lois, Règles et Ordonnances à faire comme susdit en vertu de notre présente Charte, soit transmise avec toute la diligence convenable après l'adoption d'icelles au Visiteur de notre dite Université pour le temps d'alors, lequel aura pouvoir dans les deux ans qui suivront la réception de telle copie, de désapprouver chaque telle Loi, Règle ou Ordonnance, ou une partie quelconque d'icelle, et cette désapprobation sera signifiée sans délai par écrit de la main de notre dit Visiteur au Recteur de notre dite Université, et dès lors telle Loi, Règle ou Ordonnance ou une partie quelconque d'icelle ainsi désapprouvée, sera nulle et de nul effet, mais sans ce désaveu sera et demeurera en pleine force et vigueur. Pourvu aussi que toutes les Lois, Règles et Ordonnances contraires à la Loi comme susdit ou à notre présente Charte ou incompatibles avec icelles soient *ipso facto* nulles et sans force.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons, ordonnons et signifions que le dit Conseil Universitaire ait plein pouvoir et autorité de nommer et déterminer les différents Professeurs pour les diverses Facultés de Droit, de Médecine et des Arts, et de révoquer et annuler toutes telles nominations et déterminations chaque fois qu'il en trouvera une cause juste et suffisante ; et le dit Conseil aura aussi et possèdera le droit et privilège de présenter et soumettre les noms de condidats pour les fonctions de Professeurs de Théologie au Visiteur de la dite Université, par qui seul la nomination des Professeurs de Théologie sera faite et confirmée ; mais le dit Conseil n'aura aucun pouvoir ni autorité de révoquer ou d'annuler la nomination ou élection des dits Professeurs de Théologie, sans le consentement préalable du dit Visiteur.

Et comme il est nécessaire de pourvoir à l'organisation et au fonctionnement du dit Conseil dès la première installation de notre dite Université et avant la nomination d'aucuns Professeurs, nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, ordonnons de plus que, en attendant que ces Professeurs soient nommés, le Recteur et les Directeurs du dit Séminaire seront regardés comme constituant le dit Conseil, et seront, à toutes fins et intentions, capables d'exécuter et d'exercer la totalité et chacun des devoirs, pouvoirs, autorité et privilèges accordés et donnés par les présentes au dit Conseil.

Et nous par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, exigeons et commandons que les Lois, Règles et Ordonnances susdites, sujettes aux dites conditions, soient strictement et inviolablement observées, gardées et exécutées à chaque époque sous les peines qui seront imposées par elles ou contenues en icelles.

Et nous, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons de plus, ordonnons et accordons que la dite Université Laval, en tant qu'Université constituée par les présentes, ait et possède tous et les mêmes privilèges que ceux dont jouissent maintenant nos Universités de notre Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande autant qu'iceux peuvent être eus et possédés sous et en vertu de notre présente Charte Royale, et que le dit Conseil Universitaire ait pouvoir et liberté d'accorder et de conférer à tous les étudiants, qu'ils soient ou ne soient pas étudiants dans les dits Séminaire ou Université ou dans aucun autre Collège ou Séminaire dans notre dite Province qui sera affilié ou uni à la dite Université comme il y est pourvu ci-après, qui auront été trouvés duement qualifiés suivant les Lois, Règles et Ordonnances susdites pour les recevoir, les degrés de Bachelier, Maître et Docteur dans les Arts et dans les autres Facultés, et que le dit Conseil Universitaire ait par lui-même pouvoir et liberté de faire faire tous les exercices scolaires pour la collation de ces degrés de la manière qui sera déterminée par les Lois, Règles et Ordonnances susdites.

Et nous de plus, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons, ordonnons et accordons que le dit Conseil Universitaire, pour les fins de notre

présente Charte Royale, ait et possède le droit et le pouvoir d'affilier et d'unir à la dite Université un ou plusieurs des Collèges, Séminaires, établissements publics d'éducation de notre dite Province, suivant qu'il paraîtra convenable au dit Conseil, conformément néanmoins aux Lois, Règles et Ordonnances susdites.

Et nous, pour nous, nos héritiers et successeurs, voulons de plus et ordonnons qu'aucune condition ou qualification religieuse ne soit requise ou exigée de personne pour être admis ou inscrit comme étudiant dans notre dite Université ; pourvu néanmoins que toutes les personnes admises à quelque degré dans les Arts ou dans quelque autre Faculté d'icelle fasse telles déclarations et souscriptions, telles que fixées et déterminées par les Lois Règles et Ordonnances susdites.

Pourvu toujours, et notre présente Charte Royale est accordée à cette condition expresse et formelle, que les pouvoirs, autorités, privilèges et droits accordés par les présentes, dans l'exercice qu'en fera le dit Conseil Universitaire, ne gênent aucunement, ne diminuent ou n'affectent d'aucune autre manière que ce soit les pouvoirs, droits et privilèges du dit Séminaire de Québec tels qu'il en jouit maintenant, et tels qu'exercés par les Supérieur et Directeurs du dit Séminaire, mais que la totalité et chacun des dits droits, pouvoirs, autorités et privilèges de la dite corporation " Le Séminaire de Québec " restent dans l'administration des affaires du dit Séminaire de Québec les mêmes qu'auparavant.

Et nous voulons, et par les présentes, pour nous, nos héritiers et successeurs, ordonnons et mandons que nos présentes Lettres Patentes ou une copie d'icelles, soient et puissent être bonnes, solides, valides, suffisantes et valables en loi, conformément au vrai sens et aux vraies intentions d'icelles, et qu'elles soient prises, entendues et interprétées dans le sens le plus favorable et le plus bienveillant et pour le plus grand avantage des dits " Recteur et Membres de notre dite Université " tant dans nos Cours de Justice qu'ailleurs, et par tout Juge, Magistrat, Officier et autre sujet quelconque de nous, nos héritiers et successeurs ; nonobstant toute fausse interprétation, fausse représentation, omission, imperfection, défectuosité, matière, cause ou autre chose quelconque à ce contraire contenue d'aucune manière en icelles.

En foi de quoi nous avons fait donner nos présentes Lettres Patentes.

Témoin nous-même dans notre Palais à Westminster, ce huitième jour de Décembre dans la seizième année de notre Règne.

Par ordre de Sa Majesté,

EDMUNDS.

BULLE D'ÉRECTION CANONIQUE

PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, *A nos Vénérables Frères Elzéar-Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, et autres Evêques du Canada, à Nos Bien-aimés Fils Thomas-Etienne Hamel, Recteur, et autres professeurs de l'Université Catholique Laval, dans la ville de Québec,*

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Parmi les sollicitudes variées que Nous suscite de toutes parts l'accomplissement exact de Notre charge Apostolique, il en est une que nous acceptons volontiers : c'est celle qui tend à fournir, en tout lieu, aux intelligences désireuses de se livrer à l'étude des lettres, l'occasion et l'opportunité de s'en rendre facilement maîtresses ; afin de détruire entièrement, si c'est possible, les erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance des

lettres et qui défigurent la doctrine Sacrée de la République Chrétienne : or cet objet, l'expérience de tous les siècles nous apprend que les Universités ont puissamment concouru à l'obtenir.

Depuis longtemps Nos Vénérables Frères l'Archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon et les autres Évêques du Canada, Nous avaient fait exprimer, par la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom Chrétien, le vœu de voir ériger canoniquement une Université Catholique dans la ville de Québec.

Cette Université, mise sous la protection de la Bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché, a été fondée, il y a vingt-quatre ans, par le Séminaire de Québec, qui s'était assuré du bon plaisir du Saint-Siège et du plein appui du pouvoir civil. Dernièrement, Notre Vénérable Frère Elzéar-Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, et Notre Bien-aimé Fils Thomas-Étienne Hamel, Recteur de cette même Université, Nous ont présenté une supplique pour en obtenir l'institution canonique. Par le témoignage de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église Romaine attachés à la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom Chrétien et réunis en assemblée générale le 8ième jour de mai 1876, Nous Nous sommes assuré de la certitude des faits suivants, à savoir : la ville de Québec doit être regardée comme la Métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses ; cette ville offre un accès facile aux habitants de toutes les parties du Canada ; l'Université dont on demande l'institution canonique est abondamment fournie de très-vastes édifices, dignes d'admiration par l'art qui y préside et par la grandeur des frais qu'ils ont occasionnés ; de plus, elle renferme une riche bibliothèque, des musées variés et très-bien montés, capables d'aider à l'acquisition des sciences de tout genre ; elle est soumise au gouvernement et à la direction d'hommes pleins de sagesse, dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de St-Apollinaire ; elle a produit les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile elle-même, en protégeant les jeunes gens contre la corruption des mœurs, par la construction de vastes édifices où ils demeurent sous la surveillance et la discipline de prêtres expérimentés ; elle laisse à espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs : à ces causes, Nous avons décrété d'ériger, d'instituer et de confirmer la susdite Université canoniquement, sur les mêmes bases, aux mêmes titres et avec la même importance que les Universités les plus célèbres.

Suivant le désir de Nos mêmes Vénérables Frères, Nous voulons et décrétons que cette institution se fasse aux conditions suivantes, savoir : le Protecteur de la dite Université sera le Préfet *pro tempore* de la susdite Sacrée Congrégation de la Propagande, fonction remplie aujourd'hui par Notre Fils Chéri Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Église Romaine du titre de Ste-Marie *in Transtevere ;* l'Archevêque de Québec remplira la fonction de Chancelier Apostolique ; la dite Université jouira du pouvoir de conférer les honneurs du Doctorat et les autres degrés académiques inférieurs dans chacune des facultés, suivant les règles ordinaires des Universités ; la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, sera confiée à l'Archevêque et à tous les Évêques de la Province de Québec ou du Bas-Canada ; tout le reste devra être réglé d'après la décision donnée par la Sacrée Congrégation de la Propagande en date du 1er Février 1876, et d'après les Règlements mêmes de l'Université, dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité.

Mais comme la Souveraine de la Grande Bretagne, la Reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une Charte renfermant les plus amples privilèges et à laquelle Nous ne voulons déroger en rien ;

et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de Nos Vénérables Frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec.

Enfin, Nous exhortons fortement les Évêques de la Province de Québec à faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges soient affiliés à l'Université Laval, qui a fourni et fournit encore tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi ; afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution. Nous recommandons aussi à tous les Archevêques et Évêques de la Puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette Université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'études ; pour persuader aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences; pensionnat élevé au prix de si grands et de si nombreux sacrifices par le Séminaire de Québec ; pensionnat au soutien duquel ont contribué, avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers.

Nous décrétons que les présentes et leur contenu ne pourront être d'aucune manière notées, combattues, enfreintes, retirées, sursises, restreintes, amoindries, sujettes à dérogation en quelque point, ni parce que certains intéressés dans cette matière, ou ceux qui prétendraient l'être n'auraient pas été appelés, cités ou entendus, ni pour toute autre cause, occasion ou prétexte provenant de subreption, obreption, nullité ou défaut d'intention de Notre part ; Nous entendons de plus que les présentes Lettres ne soient en aucune façon comprises dans les constitutions quelconques, révocations, restrictions. dérogations, modifications, ordonnances, déclarations, soit générales soit particulières mêmes que ce Siège Apostolique pourrait faire par son propre mouvement, science certaine et plénitude de pouvoir ; mais qu'elles en soient toujours exceptées ; qu'elles soient et demeurent à perpétuité valides, stables et efficaces ; qu'elles portent et produisent leurs effets pleins et entiers, et soient observées à perpétuité et inviolablement par tous ceux que cela concerne ou concernera d'une manière quelconque à l'avenir ; qu'elles soient à tout jamais un appui souverain pour l'Université, érigée comme il vient d'être dit, ainsi que pour tous ses membres ; et ainsi qu'il a été dit, devra-t-il être pensé, jugé et défini par les juges quelconques ordinaires ou délégués, même par les Auditeurs des causes du Palais Apostolique, ainsi que par les Cardinaux de la Sainte Église Romaine. tout pouvoir et autorité de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous et à chacun d'eux, de telle sorte que, s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance, de vouloir attenter à ce qui est ci-dessus statué, son jugement serait nul et de nulle valeur, quelle que fût d'ailleurs son autorité.

C'est pourquoi nous enjoignons, par Rescrit Apostolique, à Notre Bien-aimé Fils Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Église Romaine, Préfet de Notre Sacrée Congrégation d la Propagande, et à ses successeurs *pro tempore*, de faire exécuter Nos présentes Lettres et leur contenu, et à cet effet Nous lui donnons et accordons toute faculté, autorité et juridiction de toute nature, afin qu'il devienne pour l'Université et tous ses membres un appui et un défenseur efficace ; qu'il veille à ce que les présentes Lettres et leur contenu soient inviolablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard ; qu'il fasse que l'Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avan-

tages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'il réprime au besoin les contradicteurs, en observant ce que de droit.

Nonobstant, autant que de besoin, Notre Règle et celle de Notre Chancellerie *de jure quæsito non tollendo* ; nonobstant les édits généraux de Nos Prédécesseurs les Pontifs Romains, ou Leurs constitutions et ordonnances spéciales ; nonobstant les Règlements de la dite Université ou les Indults et Lettres Apostoliques de quelque teneur et forme que ce soit ; auxquels documents, et à chacun d'eux, nous dérogeons pour l'effet des présentes, pour cette fois seulement, aussi largement et pleinement que possible, quand même il serait nécessaire pour cela d'en insérer ici la teneur totale, d'en faire mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par des clauses générales comportant cet effet, ou bien de les exprimer de quelqu'autre manière et d'employer quelque forme particulière ; toutes lesquelles teneurs, mentions, clauses, expressions et formes, Nous voulons, par la teneur des présentes, être regardées comme pleinement et suffisamment exprimées et insérées, tout en leur conservant leur force ailleurs, et nonobstant toutes les autres choses contraires.

Nous voulons en outre qu'on ajoute aux copies des présentes Lettres, soit manuscrites, soit imprimées, pourvu qu'elles soient contresignées de la main d'un officier public, et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes Lettres si elles étaient exhibées et montrées.

Que nul homme donc ne se permette d'enfreindre ou de contredire, par une audace téméraire, cet écrit par lequel Nous érigeons, instituons, confirmons, soumettons, accordons, exhortons, ordonnons, dérogeons et exprimons notre volonté. Si quelqu'un se rend coupable d'une telle présomption, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Pierre et Paul ses Apôtres.

Donné à Rome, auprès de St-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-seize, le 15 de mai, de Notre Pontificat l'an XXX.

F. CARDINAL ASQUINI.

G. Gori, Sousdataire.

VISA.

J. De Aquila, un des Vicomtes de la Curie.

Place + de la Bulle de plomb.

I. Cugnoni.

Enregistré dans la Secrétairerie des Brefs.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ

En vertu de la Charte royale et de la Bulle d'érection canonique, l'organisation générale de l'Université comprend :

Le Visiteur
Le Cardinal Protecteur
Le Chancelier
Le Conseil supérieur des évêques
Le Recteur
Le Conseil universitaire
Les Conseils des Facultés.

Le Visiteur

Le Visiteur royal est toujours l'archevêque catholique romain de Québec. Il a le droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations.

Le Visiteur royal a le droit de *veto* sur toutes les Lois, Règles et Ordonnances faites par le Conseil universitaire.

C'est lui qui a l'autorité de faire et de confirmer la nomination des professeurs de la Faculté de théologie. Le droit et privilège de présenter et soumettre ces nominations au Visiteur appartient au Conseil universitaire.

Le Cardinal Protecteur

Le Cardinal Protecteur de l'Université auprès du Saint-Siège est l'Éminentissime Cardinal Préfet *pro tempore* de la Congrégation de la Progagande. Il est chargé à Rome de tout ce qui regarde les intérêts de l'Université.

Le Chancelier apostolique

Le Chancelier apostolique est toujours l'archevêque de Québec. Il représente constamment près du Conseil universitaire l'autorité pontificale, préside le Conseil supérieur des évêques et nomme les professeurs aux chaires de la Faculté de théologie.

Le Conseil supérieur

Le Conseil supérieur se compose de tous les archevêques et évêques de la province de Québec.

Il est chargé de veiller à tout ce qui regarde la foi et les mœurs dans la direction et l'enseignement (à tous les degrés) donnés à l'Université. Il peut exercer par lui-même ses fonctions. Il le fait habituellement par l'entremise du Conseil universitaire.

Le Recteur

Le Recteur de l'Université préside le Conseil et toutes les assemblées et les cérémonies universitaires. Conformément à la Charte royale, le Président du Conseil a toujours droit de voter dans le Conseil, et de plus il a voix prépondérante.

Il exécute ou fait exécuter toutes les décisions du Conseil.

Il exerce une surveillance générale sur tout le personnel et le matériel de l'Université.

Il s'enquiert des abus et des fautes, pour y remédier lui-même, s'il le peut, ou en informer le Conseil de l'Université.

Dans les cas urgents, lorsque le Conseil ne peut pas être consulté, il dispense des règles sur sa propre responsabilité.

Il fait toutes les nominations non réservées au Visiteur, au Conseil ou à quelque autre par la Charte ou par les règlements.

Il confère les degrés et signe les diplômes dans toutes les facultés.

Il signe tous les règlements, arrêtés ou autres actes importants du Conseil.

Il est chargé de la correspondance de l'Université avec les autorités supérieures, tant ecclésiastiques que civiles.

Toutes les fois que le Recteur est absent ou autrement empêché, le premier Assistant du Séminaire de Québec, et à son défaut, le second Assistant, et, à défaut de l'un et de l'autre, le plus ancien Directeur du Séminaire, est revêtu des fonctions et de l'autorité de Vice-Recteur, non seulement pour présider aux assemblées du Conseil universitaire, comme il est pourvu expressément par la Charte royale, mais aussi pour toutes les autres matières qui sont du ressort du Recteur.

Le Conseil universitaire

Le Conseil de l'Université se compose du Recteur, des Directeurs du Séminaire de Québec, et des trois plus anciens professeurs de chacune des Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. Conformément à la charte de cette Université, une majorité des membres du Conseil est nécessaire pour constituer une assemblée légale de ce Conseil.

Au Conseil universitaire reviennent l'organisation et la direction générale de l'Université aux points de vue religieux, pédagogique et disciplinaire. Il est chargé, avec le Recteur, de toutes les nominations qui ne relèvent pas du Chancelier apostolique.

Les Conseils des Facultés

Il y a, dans chacune des Facultés, un Conseil qui se compose de tous les professeurs titulaires de cette Faculté. Ce conseil, bien qu'unique en principe, se compose cependant de deux sections, qui se réunissent indépendamment l'une de l'autre : la section de Québec et la section de la succursale de Montréal.

Le Conseil de chaque Faculté délibère sur tout ce qui regarde l'enseignement de la Faculté ; il formule les projets de règlements qui y ont rapport et les présente au Conseil de l'Université pour les faire approuver.

Il est le gardien de l'honneur de la Faculté; il doit s'occuper de ce qui peut y porter atteinte, et provoquer les mesures qui peuvent en être la sauvegarde.

Il est, pour le Conseil de l'Université, un comité permanent, auquel sont régulièrement renvoyées, pour avis, toutes les affaires qui intéressent la Faculté en général.

Fête patronale de l'Université

Le Conseil de l'Université Laval,

Considérant que rien n'est plus propre à faire fleurir la piété et la science dans cette Université, que la protection de la très sainte Vierge ;

Considérant que la divine Providence, en faisant expédier la Charte d'érection de cette Université le *huit* de décembre, jour consacré au mystère de l'*Immaculée Conception de Marie*, semble avoir indiqué la Fête patronale qu'elle veut donner à l'institution ;

Arrête : —

Art. I. L'Université Laval est placée sous le patronage et la protection spéciale de la très sainte Vierge.

Art. II. La fête patronale de cette Université est fixée au huit décembre, jour auquel l'Église célèbre le mystère de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.

Consécration de l'Université Laval au Sacré Cœur de Jésus, 18 juin 1873

L'Université Laval, voulant s'associer à ce pieux mouvement qui porte tout l'Univers catholique à mettre sa confiance dans le Très Saint Cœur du Rédempteur, se dédie et consacre au Sacré Cœur de Jésus, afin que, par la protection de ce Divin Cœur, l'œuvre de l'Université Laval soit toujours une œuvre de zèle pour la propagation des saines doctrines, et que cette Université ne dévie jamais des droits sentiers de l'orthodoxie et de la soumission due à l'Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises.

Succursale de l'Université Laval à Montréal

Conformément à une décision de la S. C. de la Propagande, en date du 1er février 1876, qui a été publiée dans l'annuaire de l'année 1877-78, une extension des Facultés de l'Université Laval a été faite en faveur de Montréal, dont l'archevêque a été nommé vice-chancelier apostolique de l'Université. On pourra voir, par la lecture du bref *Jamdudum*, du 2 février 1889, publié dans l'annuaire de 1889-90, les modifications importantes qui ont été faites à la décision du 1er février 1876, concernant la succursale de Montréal. Comme les sections des Facultés de Montréal ont une organisation particulière, tout ce qui va suivre ne regardera que l'organisation de l'Université Laval à Québec.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES FACULTÉS

Durée de l'année académique

L'année académique comprend neuf mois et se divise en trois termes. Le premier s'ouvre en septembre et finit à Noël; le second finit à Pâques et le troisième finit en juin.

Professeurs

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires ordinaires* ou *extraordinaires*, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les professeurs titulaires ordinaires sont seuls professeurs dans le sens voulu de la charte, et peuvent seuls être membres du Conseil universitaire. Un professeur titulaire dans une Faculté ne peut être nommé professeur titulaire dans une autre; mais il peut être professeur agrégé ou chargé de cours.

Cours

Les cours sont fermés dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine. Cependant, tout prêtre peut être admis aux cours de théologie; il en est de même à l'égard des avocats et des notaires pour les cours de droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens pour les cours de médecine. Dans la Faculté des arts, il y a des cours publics et des cours fermés; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la Faculté.

Une fois par semaine, dans les cours fermés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

Examens

A la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *très bien bien, assez bien, médiocre, mal, très mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Elèves

Il y a deux classes d'élèves: les *élèves inscrits* ou *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription, dans la Faculté des arts, et les *élèves étudiants*, qui n'ont pas subi ces épreuves. Pour les Facultés de droit et de médecine, les jeunes gens qui se proposent de pratiquer comme avocats, notaires ou médecins, dans la province de Québec, doivent, pour être reçus à tites d'*élèves étudiants*, avoir été admis à l'étude par les bureaux respectifs du Barreau, de la Chambre des notaires et du Collège des médecins de la province de Québec. Ces deux classes d'élèves sont absolument sur le même pied; toute la différence consiste en certains avantages pécuniaires faits aux premiers.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

C'est à la demande des évêques de la province de Québec et avec l'autorisation du Saint-Siège que le Séminaire de Québec a détourné temporairerement de son œuvre essentielle l'argent nécessaire à la fondation de l'Université Laval. Voilà pourquoi il reste chargé de l'administration financière de cette institution. Cette charge revient au Conseil du Séminaire.

Syndicat financier

La loi constituant en corporation " le Syndicat financier de l'Université Laval à Québec " a été passée à la Législature de Québec en 1907, revisée et refondue en 1908.

Le Syndicat financier de l'Université Laval comprend les personnes suivantes :

a) l'Archevêque de Québec et les évêques de la province ecclésiastique de Québec ;

b) le Recteur et les professeurs de l'Université, et le Procureur du Séminaire de Québec ;

c) le Supérieur de chacun des séminaires et collèges de la province ecclésiastique de Québec, affiliés à l'Université ;

d) toute personne qui a donné ou donnera au syndicat une somme d'au moins cent piastres ; et

e) tout gradué de l'Université qui a donné une somme d'au moins cent piastres, ou qui, à l'avenir, paiera au syndicat, avant le premier avril, une contribution annuelle d'au moins dix piastres.

Le syndicat a pouvoir de posséder des immeubles dont les revenus annuels ne dépassent pas cent mille piastres, et le droit d'emprunter, signer, endosser, accepter et négocier les billets, lettres de change, ou tout autre effet de commerce, et d'y être partie à un titre quelconque.

Tous les dons et les legs faits à l'Université Laval sans autre désignation spéciale appartiennent à la corporation qui doit les faire fructifier.

La corporation, si elle le juge nécessaire, peut remettre au conseil de l'Université, en tout ou en partie, le capital qu'elle possède, et le conseil universitaire a le droit de l'employer comme bon lui semble pour les fins de l'Université.

Les revenus des biens de la corporation sont remis chaque année au Conseil universitaire qui les emploie de la manière qu'il juge à propos pour les fins de l'Université.

Membres du Bureau des Gouverneurs

MEMBRES DE DROIT

S. E. le cardinal L.-N. Bégin, archevêque de Québec.
Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de S. E. le Cardinal de Québec.
Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières.
Mgr Bruneault, évêque de Nicolet.
Mgr Blais, évêque de Rimouski.
Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.
MM. les supérieurs du séminaire de Québec.
„ des Trois-Rivières.
„ de Nicolet.
„ de Rimouski.
„ de Chicoutimi.
du collège de Ste-Anne.
du collège de Lévis.
M. l'abbé Odilon Gosselin, procureur du Séminaire de Québec.
Mgr L.-A. Pâquet, V. G., doyen de la Faculté de théologie.
L'hon. E.-J. Flynn, doyen de la Faculté de droit.
M. le docteur Edwin Turcot, doyen de la Faculté de médecine.
Mgr. A.-E. Gosselin, doyen de la Faculté des arts.

MEMBRES NOMMÉS PAR LE BUREAU DES GOUVERNEURS

M. le chanoine Clovis Arsenault.
Sir J.-Geo. Garneau.

MEMBRES DÉLÉGUÉS

L'honorable Charles Langelier, délégué du Gouvernement de la Province.
M. Cyrille Duquet, délégué du Conseil de la cité de Québec.
M. C. Labrecque, délégué de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.
M. Napoléon Lavoie, délégué de la Banque Nationale.
M. le chanoine J.-N. Gignac, délégué de la Faculté de théologie.
M. L.-P. Sirois, délégué de la Faculté de droit.
Dr M.-D. Brochu, délégué de la Faculté de médecine.
M. l'abbé Ph.-J. Fillion, délégué de la Faculté des arts.

MEMBRES ÉLUS PAR LES GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ

M. le chanoine Eug. Laflamme, pour la Faculté de théologie.
M. Alexandre Gauvreau, pour la Faculté de droit.
M. le docteur Albert Jobin, pour la Faculté de médecine.
M. Adjutor Rivard, pour la Faculté des arts.

MEMBRES ÉLUS PAR LES SOUSCRIPTEURS

Mgr C.-A. Marois, P.-A., V. G.
Les honorables P.-A. Choquette.
L.-P. Pelletier.
C.-E. Dorion.
H.-G. Carroll.
A. Turgeon.
I.-N. Belleau.
G.-E. Amyot.
Thomas Chapais
C.-F. Délâge.
MM. Cyrille Tessier.
J.-E. Bédard,.
J.-A. Charlebois.
Chs Grenier.
A.-B. Dupuis.
E.-F. Paradis.
Mgr. Omer Cloutier.
MM. L.-C. Marcoux.
J.-G. Scott.

On trouvera plus loin, page 204 le rapport du président et du secrétaire-trésorier du Syndicat financier pour l'année 1917-1918.

REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

Dispositions générales

Nul n'est réputé élève ou étudiant de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi le dernier examen de l'inscription.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent s'engager, en entrant, à observer toutes les règles de l'Université.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves, des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire est interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Il est pris note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville, pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou fréquentes absences, il peut en fai insérer les motifs au registre de l'inscription.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université sont:

1° L'admonition particulière;
2° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux;
3° Le renvoi temporaire;
4° Le renvoi illimité;
5° L'exclusion ou le renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une Faculté ou par le modérateur, ne s'infligent que du consentement du recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Conduite à l'Université

Les élèves ne doivent se trouver dans leur salle d'attente qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la bibliothèque. Ils peuvent y parler, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans l'Université. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire, qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

Exercices religieux

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements. C'est pour leur faciliter ces pratiques religieuses que l'on a organisé à la chapelle du Séminaire, qui est la chapelle de l'Université, les exercices du dimanche et des jours de fête. Tous les étudiants se feront une obligation d'assister à ces exercices.

Le dimanche et les jours de fête d'obligation, il y a messe à 8 heures, avec instruction spéciale pour les étudiants.

Une congrégation de la Sainte Vierge a été érigée dans la chapelle de l'Université pour les étudiants des Facultés et des Ecoles universitaires. Ceux qui désirent s'y inscrire donnent leur nom au commencement de l'année au prêtre qui est chargé de la direction spirituelle des étudiants. L'office se récite tous les dimanches et les jours de fête à 7.45 heures du matin, avant la messe des étudiants.

Une société de tempérance est aussi établie à l'Université. Les étudiants qui veulent par tous les moyens les plus efficaces assurer leur sobriété sont invités à en faire partie.

Chaque année, aussitôt que possible après l'ouverture des cours, on fait prêcher aux étudiants les exercices d'un *triduum*, pendant lequel ils peuvent s'enrôler dans la société de tempérance. Tous les étudiants, sans exception, doivent suivre les exercices de ce *triduum*.

Vers la fin du carême, d'ordinaire pendant la semaine de la Passion, il y a dans la chapelle de l'Université la retraite pascale qui est destinée aux professeurs, aux élèves actuels et anciens de l'Université, et en général à la classe instruite de la ville

Chaque samedi soir, et tous les soirs qui précèdent les fêtes d'obligation et le premier vendredi du mois, deux confesseurs sont à la disposition des étudiants dans la chapelle de l'Université.

Pour tous ces exercices de piété, aussi bien que pour la fréquentation des sacrements, les étudiants devront se grouper autant que possible dans leur chapelle. Ils éviteront, à moins de raisons suffisantes, de se disperser dans les chapelles ou églises paroissiales. Ils trouveront dans leur assiduité aux exercices de leur chapelle une sauvegarde pour leur vie chrétienne; dans leur rencontre au pied d'un même autel, ils s'édifieront mutuellement; leurs bons exemples seront un stimulant pour leur volonté.

REMARQUE IMPORTANTE

Comme le Pensionnat universitaire, vu le changement de circonstances, depuis plusieurs années, non seulement ne rencontrait pas ses dépenses, ce qu'il n'a jamais fait, mais n'atteignait plus le but qui l'avait fait ériger, le Séminaire de Québec a dû se résoudre à le fermer.

Les élèves et étudiants,dont les parents ne résident pas à Québec, devront néanmoins faire connaître leurs maisons de pension au Recteur qui aura toujours le droit d'exiger qu'ils en changent, s'il apprenait que quelques-unes de ces maisons ne tiennent pas bonne règle.

ADMISSION A L'UNIVERSITÉ

Faculté des arts

Cours de Sciences-Philosophie

Les quatre classes de la Faculté des arts (voir tableau, page 76) peuvent se faire dans tous les collèges affiliés.

Les deux dernières,celles de sciences et de philosophie, 1re et 2me années, se font aussi à l'Université même, à Québec. Elles sont suivies par les élèves du Petit Séminaire de Québec.

Pour y être admis, les étudiants autres que ceux du Séminaire de Québec doivent :

1° — Présenter un certificat attestant qu'ils ont subi avec succès, à l'Université ou dans un collège affilié, le premier examen (lettres-sciences) du baccalauréat et de l'inscription ou les épreuves de la première partie (lettres) de l'examen spécial d'admission à l'Université (voir page 46) ;

2° — Produire un certificat de bonne conduite signé par leur curé ou leur ministre ;

3° — S'inscrire chez le Recteur et le Secrétaire de l'Université ;

4° — Payer en trois versements les honoraires requis (voir page 48).

Sont admis comme êtres *non inscrits*, ceux qui ont subi l'examen sur les lettres, des brevets pour l'admission aux études de droit, de notariat, et de médecine.

Ecole forestière

On trouvera les conditions d'admission à l'*École forestière* à la page 108.

École d'arpentage

On trouvera les conditions d'admission à l'*École d'arpentage* à la page 104.

Faculté de médecine

Pour être admis à la Faculté de médecine, il faut justifier de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

1° — Être porteur d'un diplôme de bachelier de l'Université Laval ou d'une université reconnue;

2° — Être inscrit de l'Université Laval ;

3° — Être porteur du brevet d'admission à l'étude de la médecine délivré par le Bureau des médecins et chirurgiens de la Province de Québec;

4° — Avoir passé avec succès l'examen d'admission à l'Université Laval, (le programme de cet examen est à la page 46).

5° — L'élève étranger à la province de Québec, s'il n'est bachelier d'aucune université, doit justifier des conditions exigées dans sa province ou son pays pour l'admission à l'étude de la médecine.

De plus, tout élève doit :

1° — S'inscrire chez le Recteur et le Secrétaire de l'Université :

2° — Présenter un certificat de bonne conduite signé de son curé ou de son ministre ;

3° — Payer en trois versements les honoraires requis (voir page 48).

Ne suivent les cours qu'à titre d'*élèves non inscrits :*

1°. — Tous ceux qui ont passé avec succès l'examen spécial d'admission à l'Université Laval ;

2°. — Les porteurs du brevet d'admission à l'étude décerné par le Bureau des médecins et chirurgiens de la province de Québec ;

3°.—Les étrangers porteurs du brevet d'admission à l'étude exigé dans la province ou le pays où ils devront exercer leur profession.

Faculté de droit

Pour être admis à la Faculté de droit, les élèves doivent :

1° — S'inscrire chez le Recteur et le Secrétaire de l'Université ;

2° — Présenter un certificat de bonne conduite signé de leur curé ou de leur ministre ;

3° — Avoir subi avec succès les examens du baccalauréat et de l'inscription de l'Université Laval ou d'une université reconnue ;

4° — Payer en trois versements les honoraires requis (voir page 48).

Ne sont qu'élèves *non inscrits* :

1° — Tous ceux qui ont subi l'examen d'admission à l'Université (voir page 48) ;

2° — Les porteurs du brevet décerné par le Barreau ou par la Chambre des notaires de la province de Québec ;

3° — Les étrangers porteurs du brevet d'admission à l'étude exigé dans la province ou le pays où ils devront exercer leur profession.

Faculté de théologie

Ceux qui doivent entrer à la Faculté de théologie doivent :

1° — S'inscrire chez le Directeur du Grand Séminaire de Québec ;

2° — Présenter un certificat de bonne conduite et une autorisation expresse de leur évêque respectif ;

3° — Tous les élèves sont pensionnaires. Le prix de la pension est de $195.00 par année, payables comme suit :

$65.00 en entrant ;
65.00 le 10 décembre ;
65.00 le 16 mars.

Ces sommes comprennent le chauffage et l'éclairage. Chaque élève doit payer en outre $1.00 pour le médecin (remèdes non compris). On lui fournit couchette, matelas, oreillers, garniture complète du lit, le lavemain, les serviettes de toilette et de table ;

4° — Les élèves peuvent se procurer au Séminaire leurs livres, les fournitures de bureau, etc., à des prix modérés.

Directions spéciales

Pour ceux qui doivent entrer dans l'état ecclésiastique dans la province de Québec (*)

Ils doivent en faire la demande par écrit à l'évêque.

Ils doivent en même temps présenter les documents suivants :

1° — Un certificat de baptême et de confirmation;

2° — Un certificat de bonne vie ;

---

* Ces dispositions ont été adoptées et rendues obligatoires dans le dernier Concile de Québec.

3° — Une déclaration comme quoi ils sont *ou non* capables de se munir d'un titre clérical ;

4° — La promesse écrite et signée de leur main, par laquelle ils s'engagent à rembourser au diocèse tout ce que l'évêque aura dépensé pour eux jusqu'à leur prêtrise;

5° — Un certificat de chacun des évêques dans les diocèses desquels ils auront demeuré ;

6° — Un certificat du Conseil du collège où ils ont étudié, concernant les marques de vocation que les directeurs auront observées en eux ;

7° — Un certificat de bonne santé donné par un médecin.

N. B.—Dans l'archidiocèse de Québec il faut ajouter le certificat d'*Inscription.*

Examen spécial d'admission aux Facultés de droit et de médecine de l'Université.

Les matières de l'examen spécial d'admission à l'Université Laval, le temps et les points affectés à chacune des séances de l'examen se trouvent au tableau suivant :

POUR LES LETTRES

	heures	points
Composition	4	30
Histoire universelle	2	10
Histoire du Canada	2	10
Géographie	2	10
Préceptes et histoire littéraire	2	10
Latin — thème ou version	3	20
Anglais — thème ou version	3	10

POUR LES SCIENCES

Philosophie	4	30
Mathématiques et astronomie	4	30
Physique et chimie	3	20
Histoire naturelle	3	20

Dans chacun des deux examens, celui des lettres et celui des sciences, les candidats devront conserver 30% des points sur l'ensemble et 15% sur chaque matière.

Chaque matière est éliminatoire.

Le programme détaillé des matières de l'examen spécial, tant pour les lettres que pour les sciences, est le même que celui des matières correspondantes de l'examen du baccalauréat et de l'inscription.

Les sessions de l'examen spécial ont lieu l'une en juin et l'autre en septembre.

Les frais sont de $5.00 pour chacun des examens.

On s'inscrit aux examens chez M. le Secrétaire de l'Université Laval, Québec, *deux mois au moins avant l'époque des examens.*

L'examen comprend quatre séances. Les matières s'y présentent dans l'ordre suivant :

PREMIER JOUR

Pour les lettres
- le matin, à 8 heures. — Composition.
- le soir, à 2 heures
  - Histoire universelle.
  - Histoire du Canada.
  - Géographie.

Pour les sciences
- le matin, à 8 heures. — Philosophie.
- le soir, à 2 heures. — Physique et chimie.

DEUXIÈME JOUR

Pour les lettres
- le matin, à 8 heures
  - Préceptes et histoire littéraires.
  - Anglais — (thème ou version.)
- le soir, à 2 heures — Latin — (thème ou version.)

Pour les sciences
- le matin, à 8 heures — Mathématiques et astronomie
- le soir, à 2 heures — Histoire naturelle.

DÉBOURSÉS A FAIRE PAR LES ÉLÈVES

Droits d'inscription dans les Facultés

1° — Un terme quelconque se paie en entier;

2° — Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme ;

3° — Aucun élève ne peut être admis à suivre les cours s'il n'a pas payé tous les arrérages de l'année précédente.

Cours fermés de la Faculté des arts

Elèves *inscrits* (1) ..... $25.00 par terme.
Chaque cours isolé ..... 13.00 par terme.
Elèves *non inscrits* ..... 30.00 par terme.
Chaque cours isolé ..... 15.00 par terme.

N. B. — Les élèves de philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des Facultés de droit et de médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

Cours de la Faculté de médecine

Elèves *inscrits* ..... $30.00 par terme.
Elèves *non inscrits* ..... 35.00 par terme.

En dehors des conditions précédentes

Elèves *inscrits* ..... $15.00 par cours et par terme.
Elèves *non inscrits* ..... 18.00 par cours et par terme.

Cours de la Faculté de droit

Elèves *inscrits* ..... $25.00 par terme
Elèves *non inscrits* ..... 30.00 par terme.

Si quelqu'un obtient la permission de suivre des cours isolés, en dehors du programme régulier, il paie, par terme et par cours, $13.00 ou $15.00, suivant qu'il est *inscrit* ou *non inscrit*.

Chaque élève paie en plus au premier terme un extra de $2.00 pour l'entretien et le soin de la salle des étudiants.

Cours de la Faculté de théologie

(voir page 45)

---

(1) Les élèves *inscrits* sont ceux qui ont subi avec succès les *deux épreuves* de l'inscription et du baccalauréat de la Faculté des arts, dans quelque collège affilié ou agrégé à l'Université, ou encore dans une université dont les degrés sont reconnus par l'Université Laval.

Déboursés pour reprises d'examens

Chaque examen de terme, remis ou manqué..... $ 1.00

Examen du baccalauréat en médecine :
Total..... 2.00

Examen du doctorat en médecine, remis ou manqué :
En partie : pour chaque matière..... 2.00
Total..... 15.00

Examen de la licence en droit, remis ou manqué,
Fin de 1ère et 2e années..... 2.00
Fin de 3e année.....10.00

Tarif des diplômes

Diplôme de bachelier **dans toutes les Facultés**.....$ 5.00
Diplôme de licencié..... 8.00
Diplôme de docteur..... 20.00
Diplôme d'arpenteur..... 8.00
Certificat de cours pour enseignement universitaire..... 2.00

Déboursés—Enseignement primaire

Droits d'examens

Premier examen..... 2.00
Reprise d'examen..... 1.00

Tarif des certificats et diplômes

Certificat d'Étude primaire intermédiaire 2.00
Diplôme d'Étude primaire supérieure..... 4.00
Diplôme d'Étude primaire supplémentaire..... 5.00

N. B. — Tous ces honoraires sont rigoureusement payables d'avance.

Si on veut recevoir le diplôme par la poste, on doit ajouter une piastre pour les frais d'emballage et de poste.

Le secrétariat étant fermé durant les mois de juillet et d'août, les commandes de diplômes faites durant ces deux mois ne seront exécutées que durant le mois de septembre.

Comme l'impression de chaque diplôme se fait à part et demande une composition spéciale, on voudra bien faire les commandes au moins huit jours avant la livraison, et écrire les noms d'une manière très lisible, tels qu'on veut qu'ils soient imprimés.

Les demandes et le prix des diplômes doivent être adressés à " Monsieur le Secrétaire de l'Université Laval, à Québec ".

DEGRÉS CONFÉRÉS

Les degrés conférés dans chacune des Facultés sont ceux de *bachelier*, de *licencié* et de *docteur*.

Faculté des arts

Baccalauréat ès arts

(Voir plus loin, page 74)

Licence en philosophie

Le candidat à la licence en philosophie doit :

1°—Avoir étudié la philosophie pendant deux ans ;

2°—Être bachelier de la Faculté des arts ;

3°—Subir *a*) une épreuve écrite de 5 heures ,dont le sujet sera choisi parmi les thèses du programme spécial de la licence, et conserver au moins 75% des points affectés à son travail ; *b*) une épreuve orale de 1 heure, d'après la méthode syllogistique, sur la matière de l'examen écrit ou sur toute autre partie du programme.

Les épreuves de la licence en philosophie peuvent se passer à Québec, à Montréal, ou dans n'importe quelle maison affiliée.

Le programme de la licence en philosophie se trouve à la page 96.

Doctorat en philosophie

Le candidat au doctorat en philosophie doit :

1°—Être licencié en philosophie ;

2°—Présenter une thèse écrite et un certain nombre de propositions prises aux principales parties de l'enseignement philosophique de l'Université ;

3°—Soutenir publiquement sur cette thèse et ces propositions une épreuve orale de 3 heures.

N. B. — Le sujet de la thèse et les propositions, après avoir été acceptés de la Faculté, sont envoyés manuscrits au doyen de la Faculté des arts pour être examinés. S'ils sont approuvés, le candidat les fait imprimer et les adresse, au moins un mois avant la soutenance, au Recteur, au doyen et aux professeurs de la Faculté.

Les épreuves du doctorat se subissent à Québec ou à Montréal.

Faculté de médecine

Baccalauréat en médecine

Tout candidat au baccalauréat en médecine doit :

1°—Avoir suivi régulièrement pendant deux ans les cours de la Faculté. Ces années se divisent en six termes ;

2°—Obtenir à tous les examens des cinq premiers termes l'une des notes *assez bien*, *bien*, *très bien*, et à la fin du sixième terme conserver au moins 50% des points à l'examen qu'il doit alors subir sur chacune des matières enseignées pendant les deux ans.

Doctorat en médecine

Tout candidat au doctorat en médecine doit, après avoir obtenu le titre de bachelier en médecine :

1° — Suivre pendant trois ans les cours théoriques et pratiques, les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et autres spéciales ;

2° — Subir à la fin des deux premiers termes de chaque année les examens réguliers et obtenir à ces examens l'une des notes *assez bien*, *bien*, *très bien* ; subir à la fin de chaque année un examen final sur quelques-unes des matières enseignées et conserver au moins 50% des points alloués à chaque matière.

DISTINCTIONS AU DOCTORAT

Les candidats qui, dans les examens du baccalauréat et du doctorat, n'ont que les notes *très bien* et *bien*, avec une majorité de *très bien* sont docteurs avec *grande distinction* ; ceux qui n'ont que les notes *très bien*, et *bien*, avec une majorité ou un nombre égal de *bien*, sont docteurs avec *distinction* ; ceux qui ont quelques *assez bien*, rachetés par un nombre double de *très bien* sont encore docteurs avec *distinction* ; ceux qui n'entrent pas dans ces catégories et qui n'ont pas de notes inférieures à *assez bien*, sont simplement docteurs.

———

Faculté de Droit

Baccalauréat en droit

Tout candidat au baccalauréat en droit doit :

1°—Suivre régulièrement durant 3 ans tous les cours de la Faculté ;

2°—Conserver au moins 50% des points affectés *a*) aux matières des six examens subis durant les deux premières années, et *b*) aux matières des deux premiers examens de la 3e année ;

3°—Subir à la fin de la 3e année, sur toutes les matières du cours de droit — moins l'Économie sociale et politique et le Droit public de l'Église — *a*) une épreuve écrite de 11 heures (en trois séances), et *b*) une épreuve orale de 1 heure et conserver dans ces deux épreuves au moins 50% sur chacune des matières.

Licence en droit

Tout candidat à la licence en droit doit :

1°—Remplir les conditions 1 et 2 du baccalauréat en droit (v. ci-dessus);

2°—Subir à la fin de la 3e année, sur toutes les matières du cours de droit — moins l'Économie politique et sociale et le Droit public de l'Église — *a*) une épreuve écrite de 11 heures (en 3 séances), et *b*) une épreuve orale de 1 heure, et conserver 65% sur l'ensemble des points affectés et à ces deux dernières épreuves et à tous les examens des trois années du cours, et pas moins de 50% sur chaque matière.

DISTINCTIONS À LA LICENCE EN DROIT

(voir page 141)

Doctorat en droit

Le candidat au doctorat en droit doit :

1°—Être licencié en droit ;

2°—Présenter une thèse et un certain nombre de propositions prises aux principales parties de l'enseignement de la Faculté ;

3°—Soutenir publiquement sur cette thèse et ces propositions une épreuve orale de 3 heures.

Le sujet de la thèse et des propositions a dû être soumis à l'approbation du doyen de la Faculté. L'approbation reçue, thèse et proposition sont subséquemment envoyées manuscrites au doyen pour être examinées. Une fois acceptées, elles sont imprimées et adressées, au moins un mois avant la soutenance, au recteur, au doyen et aux professeurs de la Faculté.

Faculté de Théologie

Baccalauréat en théologie

Le candidat au baccalauréat en théologie doit :

1°—Avoir suivi avec succès les cours de la Faculté des arts de l'Université Laval, ou un cours reconnu comme équivalent ;

2°—Avoir suivi deux ans les cours réguliers de théologie dogmatique et morale, d'Écriture sainte et d'histoire de l'Église :

3°—Avoir passé, avec au moins la note *assez bien* (les $\frac{2}{3}$ des points) les six examens de terme.

Licence en théologie

Le candidat à la licence en théologie doit :

1°—Être bachelier en théologie ;

2°—Avoir suvi pendant un an les cours réguliers sur toutes les matières qui font partie de l'enseignement théologique ;

3° Avoir subi, avec au moins la note *assez bien* (les $\frac{2}{3}$ des points), les examens des deux derniers termes ;

4° Avoir subi avec succès *a*) une épreuve écrite de 6 heures, et *b*) une épreuve orale de 1 heure sur toute la théologie dogmatique et morale vue pendant l'année.

Doctorat en théologie

Le doctorat en théologie ne s'obtient qu'un an au moins après la licence en théologie, et le candidat doit :

1°—Être licencié en théologie;

2°—Avoir conservé au moins les $\frac{2}{3}$ des points aux examens des deux premiers termes ;

3°—Avoir subi avec succès *a*) une épreuve écrite de 6 heures, et *b*) une épreuve orale de 1.30 h. sur toute la théologie dogmatique et morale des quatre années du cours, sur la partie du droit canonique qui concerne les empêchements de mariage et sur une partie notable de l'Écriture sainte.

Nul n'est admis au doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté soit à Québec, soit à Montréal, soit dans un grand séminaire affilié.

Baccalauréat en droit canonique

Le candidat au baccalauréat en droit canonique doit :

1°—Avoir suivi avec succès les cours de la Faculté des arts de l'Université Laval, ou un cours reconnu comme l'équivalent ;

2° — Avoir suivi pendant un an les cours réguliers de droit canonique sur les Institutions ;

3°—Avoir conservé au moins les $\frac{2}{3}$ des points aux trois examens de terme de l'année.

N. B. — Ceux qui commencent l'étude du droit canonique après un cours complet de théologie sont considérés, *ipso facto*, comme bacheliers en droit canonique, et peuvent être admis à la licence.

Licence en droit canonique

Le candidat à la licence en droit canonique doit :

1°—Être bachelier en droit canonique ;

2°—Avoir suivi pendant un an les cours réguliers de théologie (dogme,) morale, Écriture sainte, histoire de l'Église), avoir passé avec succès sur ces matières et s'être préparé sur le droit canonique d'après des cours spéciaux ;

3°—Avoir subi avec succès sur les matières de droit canonique *a)* une épreuve écrite de 6 heures, *b)* une épreuve orale de 1 heure.

Doctorat en droit canonique

1°—Le grade de docteur en droit canonique ne s'obtient que par ceux qui sont déjà licenciés en cette matière et qui, après avoir terminé leur cours d'études théologiques générales, ont fait, au moins pendant un an, des études spéciales de droit canonique en suivant des cours appropriés;

2°—L'examen du doctorat en droit canonique se compose, comme celui de la licence, d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite, mais les questions qui forment la matière de ces épreuves supposent, de la part du candidat, une connaissance plus profonde et plus compréhensive du droit ecclésiastique tant public que privé.

N. B.—1°—En dehors des Facultés de Québec et de Montréal, les cours préparatoires à tous les degrés de théologie et en droit canonique peuvent se donner dans tous les grands séminaires affiliés. On peut aussi subir dans ces maisons les épreuves écrites ; mais dans tous les cas de licence et de doctorat, tant en théologie qu'en droit canonique, l'épreuve orale n'a lieu qu'à Québec ou à Montréal ;

2°—Les élèves étrangers aux maisons affiliées sont admis aux conditions suivantes : *a)* présenter un certificat écrit que la matière qu'ils ont étudiée ailleurs équivaut à la matière du baccalauréat régulier ; *b)* avoir subi à Québec ou à Montréal, ou dans quelque séminaire affilié, au moins trois examens de terme consécutifs avec des résultats satisfaisants ; *c)* voir suppléé par un examen spécial aux trois examens de terme auxquels ils n'ont pas pris part ;

3°—La langue latine est obligatoire dans les deux épreuves de la licence et du doctorat, en théologie comme en droit canonique;

4°—La préparation aux licences et aux doctorats de la Faculté comprend des exercices spéciaux de discussions théologiques ou canoniques, de solutions d'objections, etc. Ces exercices sont dirigés par les professeurs de la Faculté.

———

Privilèges des diplômes de l'Université Laval

Les diplômes de bacheliers de la Faculté des arts donnent droit d'admission, dans la province de Québec :

1°—à l'étude du droit et du notariat ;
2°—à l'étude de la médecine ;
3°—à l'étude de la chirurgie dentaire ;
4°—à l'École polytechnique de Montréal, après une seule année de préparation, pour l'étude du génie civil et de l'architecture ;
5°—à l'étude de l'arpentage ;
6°—à l'étude du génie forestier ;
7°—à l'École des Hautes Études commerciales ;
8°—aux écoles d'agriculture de Ste-Anne et d'Oka, avec exemption d'un an de cours à ces deux écoles ;
9°—à l'École de pharmacie Laval ;
10°—à l'École de médecine comparée ;
11°—au degré académique de l'Enseignement primaire, moyennant un examen sur la pédagogie.
12°—Les porteurs de diplômes de M. D., en règle avec le Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec, peuvent se présenter aux examens du Bureau médical fédéral dont la licence permet l'exercice de la médecine dans toute la Puissance du Canada et l'Empire britannique.

Équivalence

Diplômes étrangers acceptés à l'Université Laval

Sont reçus par l'Université Laval *ad eumdem* ou aux grades correspondants :

1°—Les degrés en théologie ou en droit canonique obtenus du Souverain Pontife ou d'une institution par lui autorisée à conférer ces grades ;

2°—Les degrés obtenus dans les universités du Royaume-Uni, de France ou de Louvain, s'il est bien constaté que la conduite du porteur de diplôme est parfaitement honorable.

N. B. — Les personnes ci-haut mentionnées, si elles remplissent une charge à l'Université Laval, ou dans un collège affilié à l'Université, jouissent des mêmes privilèges et honneurs que les gradués de cette université, lors même qu'elles n'auraient pas obtenu de diplôme *ad eumdem*.

Les diplômes d'autres universités étrangères, qui sont présentés à l'Université, du moins pour le moment, ne sont pas reçus *ad eumdem*. Ils sont soumis à l'examen d'une commission spéciale, et s'ils sont acceptés, ils peuvent servir, selon le cas, de brevet d'admission aux différentes Facultés de l'Université. Il en est de même pour certains diplômes ou certificats délivrés par des institutions d'enseignement secondaire de l'étranger ou des autres provinces canadiennes.

Diplômes de l'Université à l'étranger

Les diplômes de bachelier de la Faculté des arts de l'Université Laval sont, jusqu'ici, acceptés *ad eumdem* par les universités de Rome, de France, de Louvain, par les universités canadiennes et quelques universités américaines.

Les licenciés en philosophie sont admis à subir à Rome les épreuves du doctorat en philosophie.

Nos degrés en droit canonique et en théologie sont aussi reconnus à Rome.

———

AFFILIATION — AGRÉGATION — ANNEXION

En vertu de la charte royale, l'Université peut s'affilier et s'unir les collèges et autres établissements publics d'éducation, de quelque degré académique ou de quelque nature qu'ils soient.

Affiliation et Agrégation

L'affiliation s'accorde aux établissements situés dans la province de Québec, et l'agrégation à ceux qui sont hors des limites de cette province.

Dans l'affiliation et dans l'agrégation des établissements d'enseignement classique, l'Université confectionne les règlements et programmes du baccalauréat conjointement avec les collèges affiliés ; mais elle garde le contrôle des examens sur les matières fondamentales du cours d'études.

Dans l'affiliation des établissements d'enseignement secondaire moderne ou primaire, l'Université confectionne les programmes et contrôle les examens sur les matières principales des études.

Conditions de l'affiliation et de l'agrégation :

Établissement d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur, pour obtenir l'affiliation à l'Université, doivent :

1°—En faire la demande officielle au Recteur ;

2°—Obtenir l'autorisation écrite de leur Ordinaire à cette affiliation ;

3°—Soumettre à l'approbation de l'Université leurs règlements et programmes d'études ;

4°—S'engager à suivre les règlements approuvés par l'Université relatifs à l'obtention des diplômes qui couronnent les études particulières de chacun de ces établissements.

Établissement d'enseignement secondaire classique

Pour obtenir son affiliation ou son agrégation, tout établissement d'enseignement classique doit :

1°—En faire la demande officielle au Recteur ;

2°—Obtenir l'autorisation écrite de son Ordinaire à son affiliation ;

3°—Attester, par l'envoi de son programme, que ce programme comprend, ou comprendra dans deux ou trois ans, toutes les matières du cours classique ;

4°—S'engager à suivre les règlements et programmes universitaires relatifs à l'obtention des diplômes du baccalauréat et de l'inscription.

Établissement d'enseignement secondaire moderne

Dans le cas d'un établissement d'enseignement secondaire moderne, les articles 3 et 4 se lisent comme suit : il doit:

3°—Envoyer à l'Université un exemplaire de son programme d'études;
4°—S'engager à suivre les règlements et programmes tels qu'arrêtés par le Conseil universitaire en 1916 pour l'obtention du certificat d'études secondaires modernes.

Établissement d'enseignement primaire

Pour obtenir son affiliation, tout établissement d'enseignement primaire doit :
1°—En faire la demande officielle au Recteur ;
2°—Obtenir de son Ordinaire l'autorisation écrite à son affiliation;
3°—Envoyer à l'Université une copie de son programme d'études;
4°—S'engager à conformer son enseignement aux règlements et programmes universitaires relatifs à l'obtention des certificats et diplômes de l'enseignement primaire dirigé par l'Université Laval.

Annexion

Dans l'annexion, les établissements gardent leur propre programme et portent la responsabilité absolue des examens. L'Université ne fait qu'approuver les programmes, et, dans quelques cas, les nominations du personnel dirigeant ou enseignant. Elle délivre les diplômes sur les rapports des examens que lui présentent les directeurs de ces établissements.

Conditions de l'annexion :

Pour être annexé à l'Université, tout établissement d'enseignement doit :
1°—En faire la demande officielle au Recteur ;
2°—Obtenir de son Ordinaire l'autorisation de son annexion ;
3°—Soumettre son programme d'études à l'approbation de l'Université;
4°—S'engager à suivre les règlements arrêtés par l'Université pour l'obtention des diplômes qui couronnent leurs études particulières (spéciales).

N. B.—1°—Toute affiliation, agrégation ou annexion cesse dès que l'Ordinaire qui l'a autorisée cesse de l'approuver.
2° — Les engagements passés entre l'Université et les Institutions affiliées, agrégées ou annexées, ne concernent, de ces institutions, que les règlements qui ont trait aux programmes d'études et à l'obtention du diplôme.

———

Enseignement primaire supérieur (section ménagère)

	Date d'affiliation
École de Saint-Pascal, *Congrégation de Notre-Dame*....	16 juin 1909
École de Roberval, *Ursulines*.....	15 déc. 1909

Enseignement primaire supérieur (section générale)

	Date d'affiliation
L'Institut des Dames Religieuses de Jésus-Marie, *Sillery*.....	26 mai 1911
Le Couvent des Dames Ursulines, *Québec*.....	10 mai 1912
Les Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie, dites Sœurs du Bon-Pasteur, *Québec*.....	11 déc. 1912
L'Institut des SS. de la Charité, *Québec*.....	26 sept. 1913
L'Institut des SS. de l'Assomption de la Ste-Vierge, *Nicolet*.....	23 sept. 1914
Le Couvent de la Congrégation de Notre-Dame, *St-Roch*.....	23 sept. 1914
Le Couvent de la Congrégation de Notre-Dame, *Bellevue*.....	23 sept. 1914
L'Institut des Sœurs de St-Joseph de St-Vallier, *Québec*.....	11 juin 1915
L'Institut des Sœurs de la Charité de St-Louis, *Bienville*.....	17 sept. 1915
Le Couvent des Dames Ursulines, Stanstead.....	30 mars 1917

Enseignement supérieur pour les jeunes filles

	Date d'affiliation
Congrégation de Notre-Dame, *Montréal*.....	11 sept. 1908.

Enseignement secondaire moderne

	Date d'affiliation
L'Institut des Petits Frères de Marie, *Iberville*.....	15 déc. 1909.
L'Institut des Frères de L'instruction chrétienne, *Laprairie*.....	20 déc. 1910.
L'Institut des Frères de la Croix de Jésus, *Rimouski*.	20 déc. 1910.
L'Institut des Frères de Ste-Croix, *Montréal*.....	11 déc. 1912.
L'Institut des Frères du Sacré-Cœur, *Arthabaska*...	28 nov. 1916.
L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes,..... *Montréal*.....	21 déc. 1917.

Enseignement secondaire classique

Petits séminaires et collèges affiliés

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit: 1o — enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du baccalauréat et de l'inscription dans la Faculté des arts ; 2o—exiger, comme sanction générale, que ces élèves subissent l'examen des lettres, après la rhétorique, et l'examen des sciences et de la philosophie, après les deux années de philosophie.

	Date d'affiliation
Le Petit Séminaire de Québec, *Québec*	5 mai 1863.
Le Petit Séminaire de Nicolet, *Nicolet*	5 mai 1863.
Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière	5 mai 1863.
Le Petit Séminaire de Ste-Thérèse, *Ste-Thérèse de Blainville*	5 mai 1863.
Le Petit Séminaire des Trois-Rivières, *Trois-Rivières.*	5 mai 1863.
Le Petit Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, *Rimouski*	17 avril 1872.
Le Petit Séminaire de Chicoutimi, *Chicoutimi*	22 mai 1877.
Le Petit Séminaire de Sherbrooke, *Sherbrooke*	18 déc. 1878.
Le Collège de Lévis, *Lévis*	23 mai 1879.
Le Petit Séminaire de St-Hyacinthe, *St-Hyacinthe*	17 fév 1880.
Le Collège de l'Assomption, *L'Assomption*	22 mars 1880.
Le Petit Séminaire de Joliette, *Joliette*	22 mars 1880.
Le Collège de St-Laurent, *St-Laurent, près Montréal.*	22 mars 1880.
Le Collège de Bourget, *Rigaud*	16 oct. 1884.
Le Collège de Montréal,—Le Séminaire de Philosophie, *Montréal*	10 janv. 1889.
Le Collège de Valleyfield, *Valleyfield*	8 sept. 1896.
Le Collège de St-Jean, *St-Jean d'Iberville*	10 mai 1912.
Petit Séminaire de Mont-Laurier, *Mont-Laurier*	10 nov. 1915.
L'École Apostolique de St-Alexandre de la Gatineau, *Ironside*	18 mai 1915.

Collèges agrégés

L'agrégation à l'Université Laval est accordée aux collèges situés en dehors des limites de la province de Québec. Pour être agrégés, les collèges s'engagent: 1o—à enseigner toutes les matières exigées pour les épreuves du baccalauréat et de l'inscription dans la Faculté des arts ; 2o — à faire subir à leurs élèves, pour l'obtention des titres universitaires, des examens absolument semblables à ceux des collèges affiliés.

Le Collège de Saint-Dunstan, *Charlottetown, I. P. E.*	16 novembre 1892.
Le Collège des Pères Jésuites, *Edmonton, Alberta,*	13 juin 1917.

TABLEAU

INDIQUANT LE NOMBRE DES PROFESSEURS DES COLLÈGES AFFILIÉS, LE TOTAL DES ÉLÈVES DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT, CELUI DES ÉLÈVES ENRÉGISTRÉS DANS CHACUNE DES CLASSES DE LA FACULTÉ DES ARTS, Y COMPRIS LES DIFFÉRENTS BACHELIERS ET LES INSCRITS DE 1918

	Nombre des professeurs de l'établissement	1e année Belles-lettres *Freshman*	2è année Rhétorique *Sophomore*	3è année Philosophie *Junior*	4è année Philosophie *Senior*	Nombre total des élèves	Ont droit au titre de			
							B. A.	B. S.	B. L.	INSCRITS
1—Petit Séminaire de Québec	40	75	63	65	46	613	31	17	2	2
2—Petit Séminaire de Nicolet	40	29	31	26	22	300	17	3	....	1
3—Collège de Ste-Anne de la Pocatière	49	36	42	24	16	519	13	2	....	1
4—Petit Séminaire de Ste-Thérèse	45	45	29	21	18	398	16	2	....	.....
5—Petit Séminaire des Trois-Rivières	35	29	24	16	25	356	18	4	1	1
6—Petit Séminaire de Rimouski	25	26	17	15	10	251	7	2	....	.....
7—Petit Séminaire de Chicoutimi	36	37	21	22	12	369	5	5	....	.....
8—Petit Séminaire de Sherbrooke	36	43	28	26	22	397	18	3	1	.....
9—Collège de Lévis	45	32	20	19	18	643	12	5	....	.....
10—Petit Séminaire de St-Hyacinthe	37	55	31	44	43	445	30	5	2	3
11—Collège de l'Assomption	36	31	33	18	18	343	10	3	3	1
12—Petit Séminaire de Joliette	42	39	44	34	37	395	22	12	....	.....
13—Collège de St-Laurent	40	38	30	18	12	402	5	....	....	.....
14—Collège Bourget	38	18	17	12	15	270	10	2	....	.....
15—Collège de Montréal	34	42	35	.....	.....	350	....	....	....	.....
16—Séminaire de Philosophie	9	.....	.....	90	70	150	19	4	....	.....
17—Collège de Valleyfield	31	18	12	7	4	230	2	1	....	.....
18—Collège de St-Jean	28	10	11	11	5	217	3	1	....	.....
19—Petit Séminaire de Mont-Laurier	15	8	7	9	2	85	1	1	1	.....
20—École apostolique de St-Alexandre	14	28	18	19	0	185	....	....	....	.....
21—Collège de St-Dunstan	11	20	11	15	15	200	6	1	...	.....
22—Collège des PP. Jésuites, Edmonton	10	5	.....	.....	.....	.....	....	....	....	.....
Total	696	664	524	511	430	7118	245	73	10	9

Enseignement supérieur

Grands séminaires affiliés

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation, par l'évêque du diocèse, de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de bachelier en théologie en subissant, avec succès, un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

Le Grand Séminaire de Québec, comprenant tous les étudiants en théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours. — *Québec*. — Affilié le 9 avril 1865.

Le Grand Séminaire du Collège de Ste-Anne. — *Ste-Anne de la Pocatière.* — Le 30 janvier 1872.

Le Grand Séminaire de Rimouski. — *Rimouski.* — 14 janvier 1869.

Le Grand Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. — Ce Grand Séminaire, devenu la section montréalaise de la Faculté de théologie de l'Université Laval, a aussi tous les privilèges des Grands Séminaires affiliés. — *Montréal.*

Le Grand Séminaire de Chicoutimi — *Chicoutimi.* — Le 3 février 1890.

Le Grand Séminaire de Valleyfield. — *Valleyfield.* — Le 9 octobre 1907.

Le Grand Séminaire de Nicolet. — *Nicolet.* — Le 25 mars 1908.

Le Grand Séminaire des Trois-Rivières. — *Trois-Rivières.* — Le 15 décembre 1909.

ÉCOLES SPÉCIALES

École polytechnique de Montréal

ANNEXÉE A LA FACULTÉ DES ARTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'École Polytechnique de Montréal a été fondée, au mois de novembre 1873, par l'honorable Gédéon Ouimet, alors ministre de l'Instruction publique, et par les Commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal.

Le 10 janvier 1887, d'un commun accord, et avec l'agrément du Gouvernement de la province de Québec, l'Ecole polytechnique a été annexée à la Faculté des arts.

L'École polytechnique comprend deux divisions principales: la division des ingénieurs ou école du Génie civil, et la division des architectes ou école d'Architecture.

La première division forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, chimistes et industriels, mécaniciens, électriciens et hydrauliciens.

La deuxième division prépare au diplôme d'architecte.

La durée des cours est de quatre années dans chacune des divisions.

Un cours spécial de chimie industrielle a été ajouté en 1917.

École d'arpentage, Québec

L'École d'Arpentage de l'Université Laval, ouverte en septembre 1907, a été annexée à la Faculté des arts de cette institution, à Québec, le 29 mai 1908.
Voir plus loin, page 104.

École forestière, Québec

L'École forestière a été annexée à l'Université Laval le 14 juin 1911.
Elle a été fondée par le Gouvernement de la Province dans le but de recruter des agents forestiers pour assurer le contrôle et la gestion des domaines boisés appartenant soit à la Couronne, soit à des particuliers ; elle a son local dans le Pavillon des facultés de l'Université, à Québec.

Voir plus loin, page 108.

Institut agricole d'Oka

Affilié à l'Université Laval le 25 mars 1908

La Trappe, P. Q.

École d'agriculture de Ste-Anne

Affiliée à l'Université Laval le 30 janvier 1912

Ste-Anne de la Pocatière, P. Q.

École des Hautes Études commerciales de Montréal, Montréal

Affiliée à l'Université Laval le 24 février 1915

École vétérinaire française, Montréal

affiliée à l'université laval
le 17 juin 1886

L'Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est soumise au contrôle

et à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en médecine vétérinaire. — (Voir l'*Annuaire* spécial de Montréal.)

École de chirurgie dentaire, Montréal

AFFILIÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL
le 5 février 1904

École de pharmacie, Montréal

AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL
le 11 mai 1906

MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT

Cabinet de physique

Le cabinet de physique à l'usage de la Faculté des arts est très complet. Il renferme sur toutes les branches de la physique plus de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Nous citerons, entre autres, une très belle machine électrique de Ramsden une machine de Holtz, dont les plateaux ont trente six pouces de diamètre, l'ensemble des appareils nécessaires à l'électrométrie ; les appareils nécessaires à l'étude de l'optique transcendante ; un reflectoscope Thompson permettant de projeter les images des corps opaques ainsi qu'une collection nombreuse de transparents ; les appareils de Kœnig pour l'analyse des sons voyelles ; de splendides modèles de roues hydrauliques ; une série complète de tous les appareils destinés aux démonstrations mécaniques, etc.

Dans le département de l'électricité, nous devons signaler encore une jolie machine de Wimhurst et toute une série de machines magnéto et dynamo-électriques, de différents types. Mentionnons, entre autres, une magnéto à courant continu et une autre à courants alternatifs (type de Méritens) de 2 killowatts ; une dynamo à armature à tambour ; un modèle d'alternateur à excitation étrangère ; une dynamo triphasée avec son moteur ; un transformateur à courant continu; toute une collection de lampes à incandescence comprenant les principaux types, depuis la première de Edison jusqu'aux formes les plus récentes ; un fourneau électrique permettant de répéter les expériences de M. Violle et de M. Moissan sur les réductions métalliques à haute température ; tout un système d'installations de bougies Jablockhoff, tel qu'on le pratiquait autrefois dans les rues de Paris ; enfin de magnifiques échantillons de soudure électrique et différents objets travaillés à la forge électrique. Citons encore les appareils à rayons X, le résonnateur Oudin et ses accessoires, les miroirs de Hertz, les appareils pour la télégraphie sans fil; un puissant appareil de courants de haute fréquence, construit par feu Siméon Fortin, ancien électricien du Séminaire, un magnifique tableau de distribution électrique, imaginé et construit par le même, etc.

Laboratoires

L'Université possède deux laboratoires de chimie.

Le premier, *Laboratoire Lavoisier*, contient 800 échantillons qui servent à l'enseignement de la chimie en général. C'est dans ce laboratoire que les étudiants en médecine suivent en première année, 20 leçons de chimie pratique, d'analyse chimique, et, en deuxième année, 20 leçons pratiques d'analyse des urines, du suc gastrique, des calculs, etc.

Le deuxième, *Laboratoire Sterry Hunt*, du nom d'un de nos anciens professeurs, généreux fondateur d'une bourse destinée à l'encouragement de l'étude de la chimie, a été organisé pour des recherches spéciales, pour les analyses chimiques de tout genre.

Ce laboratoire renferme tous les appareils et produits chimiquement purs nécessaires pour ces sortes de travaux.

Le troisième, *Laboratoire Laflamme*, ainsi nommé en souvenir de feu Mgr J.-C. K.-Laflamme, est destiné aux recherches optiques et possède les microscopes, spectroscopes, polarimètres, réfractomètres, etc. nécessaires pour ces études spéciales.

Musée de minéralogie

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet

de minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondues en une seule collection arrangée systématiquement par Th.-Sterry Hunt. L'arrangement de cette collection a été modifié depuis à cause de changements nécessités par les réparations faites aux bâtisses de l'Université. Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres, plus petites, mais très complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales, v. g., l'échelle de dureté, les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux, le clivage, ainsi que les différents modes de groupement et de structure.

Nous mentionnerons aussi une charmante collection minéralogique faite par l'abbé Haüy lui-même pour le Séminaire de Québec.

Les grandes vitrines isolées, au milieu des salles, renferment des collections exclusivement canadiennes. Mentionnons, entre autres, une collection générale des espèces minérales et des roches canadiennes, les minerais de cuivre des Cantons de l'Est· les marbres de Saint-Joachim, les alluvions et les quartz aurifères de la Beauce et duKlondyke, les minerais de fer de Leeds, de Saint-Urbain et du Saguenay, les ardoises de Melbourne, P. Q., une riche collection de chrysotile (asbeste) de Thetford et de Coleraine, brute et manufacturée, enfin une collection très complète des phosphates d'Ottawa et des minéraux qui les accompagnent.

Le musée de minéralogie renferme plus de 6,000 échantillons.

Musée de géologie

Il renferme plus de 3,000 échantillons, répartis comme suit :

1o Une belle collection de roches appartenant aux différentes formations et caractérisées par quelques particularités de structure ou de composition.

2o Une collection considérable de fossiles de toutes les époques géologiques, et spécialement des époques siluriennes et dévoniennes du Canada. Ces derniers viennent en grande partie de la Commission Géologique du Canada, et les échantillons nommés l'ont été par les soins de M. Billings et du Dr Ami.

Le musée renferme encore de nombreux fossiles donnés par des personnes amies de la science. Mentionnons, entre autres, une belle collection de fossiles tertiaires du bassin de Paris, donnée par M. l'abbé Baret, membre de la Société géologique de France, une série de fossiles du groupe de Saint-Jean, donnés parM. Matthews et nommés par lui-même, une collection de moulages donnée par le Muséum de Paris et renfermant plusieurs échantillons de fossiles trouvés à Pikermi par M. Alb. Gaudry, enfin trois défenses et une omoplate de mammouth trouvées au Klondyke.

Quelques vitrines de ce musée sont occupées par les célèbres pistes que l'on trouve sur les grès secondaires. Ces échantillons ont été achetés à Turner's Falls par Mgr J.-C.-K. Laflamme, alors professeur d'Histoire naturelle, et sont par conséquent tout à fait authentiques.

On y trouve aussi une collection de moules en plâtres représentant les curieuses empreintes du *Prototichnites* sur les grès de Postdam canadiens, donnée par la Commission géologique canadienne.

Enfin ce musée s'est enrichi de deux précieuses séries de fossiles. La première, donnée par M. Chs-C. Grant, de Hamilton, se compose de plus de 400 échantillons nommés de fossiles de la formation Niagara. L'autre, encore plus nombreuse, a été présentée à l'Université par le M. le Dr J.-M. Ahern, professeur à la Faculté de médecine. Elle est remarquable surtout par le fait qu'elle se compose exclusivement des fossiles de Québec et de ses environs. C'est dire que la valeur en est très grande, puisque les problèmes qui ont trait à l'âge géologique du rocher de Québec sont encore discutés dans la science et que ces fossiles peuvent contribuer à les résoudre.

Musée de botanique

Ce musée occupe les vitrines qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques,. Les premières vitrines renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit :

1o Une collection de bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.

2o Plusieurs collections de bois préparées spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

3o Plusieurs collections de bois exotiques ; entre autres, une collection très remarquable des bois de commerce qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4o Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5o Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéneux.

Une vitrine spéciale contient l'herbier ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui comprennent : 1o l'herbier américain (plantes du Canada et des Etats-Unis) ; 2o l'herbier général. L'herbier américain se compose des collections de C.-C. Parry, E. Hall et J.-B. Harbour, Chs Geyer, N. Reid, Leidenberg, M. Vincent, plus un grand nombre d'échantillons fournis par Moser, Smith et Durand. Plusieurs plantes sont étiquetées de la main même de Nuttall et de Raffinesque.

Les plantes du Canada ont été recueillies en grande partie par l'abbé O. Brunet. Les individus douteux ont été comparés à ceux de l'herbier de Michaux, à Paris, et de Sir W. Hooker, à Kew. D'autres ont été nommés par Asa Gray, le Dr Engelman et autres botanistes de renom.

L'herbier de l'Université contient plus de 10,000 plantes. Il s'est enrichi d'un bon nombre d'échantillons donnés par N. St-Cyr, curateur du musée de l'Instruction publique, par M. le Dr Macoun, M. S. R. C., de la Commission géologique canadienne, et par le Docteur Schmidt, d'Anticosti. Ces dernières espèces viennent toutes du Nord-Ouest canadien et d'Anticosti.

Il faut mentionner aussi, une grande partie de l'herbier préparé par feu l'abbé Provencher et donné à l'Université par le chanoine V.-A. Huard.

Pour avoir une idée plus complète des richesses de ce musée, il faudrait y ajouter une collection des bois de la Nouvelle-Zélande, une autre des bois de commerce du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, enfin toute une série de types intéressants, destinés à illustrer un grand nombre de cas de développements anormaux de nos tiges ligneuses, de greffes naturelles, de maladies ou de parasitisme végétal.

Musée zoologique

Cette salle renferme la collection des animaux vertébrés ; les animaux sans vertèbres se trouvent dans une autre salle.

La collection mammalogique est déjà considérable. En outre d'un bon nombre de Rongeurs, de Carnassiers, d'Insectivores, etc., on y remarque encore plusieurs espèces de Singes, de Marsupiaux d'Australie, ainsi que certaines espèces types de presque toutes les familles qui se distinguent, tant par la singularité de leur structure anatomique que par leurs mœurs, tels que Tatou, Echydné, Fourmilier, Pangolin, Ornithorhyngue, Bradype, etc.

Parmi les Mammifères canadiens, on remarque l'Orignal, le Caribou, le Cerf de Virginie, le Bœuf musqué, les Ours noir et blanc, les Phoques, la

Loutre, le Castor, deux Mouffettes dont l'une à pelage jaunâtre, le Blaireau, etc.

La collection ornithologique comprend à peu près 700 espèces représentées par plus de 1300 individus, venant de toutes les parties du monde. Presque toutes les espèces canadiennes ont ici des représentants, ainsi que plusieurs raretés européennes. La tribu des échassiers et des oiseaux aquatiques renferme un grand nombre de variétés remarquables par leur stature, leurs proportions et leur rareté. Les Palmipèdes sont souvent représentés par plusieurs individus d'âges différents, ce qui permet de suivre très facilement les transformations du plumage.

La tribu des oiseaux percheurs est très nombreuse et riche en espèces rares ou étrangères. Les Oiseaux-mouches, les Perroquets, les Toucans et plusieurs autres se font, comme toujours, remarquer par la variété et la richesse de leur plumage. On pourra aussi admirer une belle *Lyre* et plusieurs magnifiques *Oiseaux du Paradis.*

La collection des oiseaux de proie, tant diurnes que nocturnes, est à peu près complète, quant à nos espèces canadiennes, sans compter plusieurs espèces exotiques très rares.

Les collections ichtyologiques et herpétologiques renferment plusieurs individus dignes de remarque ; une énorme scie, un requin à longue queue, (tresher shark), plusieurs raies de grandes dimensions, un énorme flétan. Parmi les reptiles, signalons un crocodile du Sénégal, un magnifique alligator de la Floride, plusieurs serpents de forte taille, ainsi qu'un bon nombre de tortues. Une grande quantité de poissons et de reptiles conservés dans l'alcool, et provenant de différents pays ont été donnés à l'Université Laval par le Muséum d'Histoire naturelle de Paris, auquel l'Université est également redevable d'un certain nombre de mammifères et d'oiseaux en peaux.

Musée des invertébrés

Ce musée, qui occupe une salle à part, comprend plusieurs collections distinctes :

COLLECTION ENTOMOLOGIQUE

Cette collection compte maintenant au delà de 14,000 espèces nommées d'insectes provenant de toutes les parties du monde. Elle renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des Etats-Unis et de l'Europe. Les ordres des coléoptères, des hémiptères et des lépidoptères sont vraiment remarquables par leur nombre.

La collection entomologique, à cause de sa fragilité, est contenue dans des meubles fermés et n'est visible que pour l'étude. — Pour satisfaire la légitime curiosité du public, des types des principales familles sont exposés dans une vitrine.

On verra avec intérêt une collection complète de l'histoire des principaux *vers à soie*, de l'abeille et de ses ennemis, ainsi que de beaux spécimens de l'architecture des insectes.

COLLECTION CONCHYLIOLOGIQUE

Cette collection compte maintenant plus de 3000 espèces de mollusques canadiens et exotiques, presque tous nommés, et dont un bon nombre se font remarquer par le brillant de leurs couleurs, par leur taille ou la singularité de leurs formes. Tels sont les *Jurcx*, les *Strombus*, les *Dolium*, les *Cypræa*, les *Cassis*, etc. Nous signalerons une magnifique collection américaine du

genre *Unio*, dont l'Université Laval est redevable à l'obligeance de M. Isaac Lea, LL. D., savant conchyliologiste des Etats-Unis.

Les types d'invertébrés de l'Atlantique forment une collection très précieuse. Elle a été donnée à l'Université Laval par la Smithsonian Institution, grâce à l'entremise de la Commission géologique du Canada.

Musée ethnologique

Ce musée, qui forme maintenant une salle à part, comprend trois divisions principales :

1o Le Musée *indien* ou Musée *Taché*, ainsi nommé par reconnaissance pour feu le Dr Joseph-Charles Taché qui en a donné à lui seul plus de la moitié.

Cette collection consiste principalement en un nombre considérable de crânes indiens Hurons, tous authentiques, ayant été recueillis par M. Taché lui-même, dans des tombeaux incontestablement hurons. Au reste, ces crânes présentent les traits caractéristiques de la race.

Il y a en outre une foule d'ustensiles à l'usage de nos tribus indiennes, de curieux fragments de poterie, des instruments de chasse et de guerre, etc. Ces reliques d'un autre âge ont été retirées pour la plupart des tombeaux hurons.

Un bon nombre de spécimens sont dus à la générosité de feu Mgr J.-B.-Z. Bolduc, et proviennent des sauvages de la Colombie et de l'Ile Vancouver, dont Mgr Bolduc a été un des premiers missionnaires.

2o Le Musée *chinois* et *japonais*, bien que commencé tout récemment, est déjà remarquable. On y trouve des statues, des vases en bronze et en porcelaine, parfaitement authentiques et d'une grande valeur.

Ce musée est dû à l'initiative de feu l'abbé Dallet, du Séminaire des Missions étrangères de Paris, et au dévouement de l'abbé Favier, missionnaire apostolique à Pékin, devenu archevêque, ainsi que de l'abbé Martinet, procureur à Shang-Haï, des Missions étrangères de Paris. Ce musée s'augmente lentement par les dons d'amis de la science.

3o Le musée général contient des souvenirs historiques non compris dans les deux catégories qui précèdent. M. l'abbé Bégin, maintenant Cardinal-archevêque de Québec, a enrichi cette partie par des achats faits en Egypte, d'où il a remporté, entre autres, deux momies égyptiennes.

On y voit une foule d'objets bien intéressants concernant l'industrie des Esquimaux.

Ces dernières années, ce musée s'est accru d'une collection précieuse de spécimens venant surtout de l'Ouganda, et procurés à l'Université par les Pères Blancs d'Afrique, missionnaires de cette partie de l'Afrique équatoriale, spécialement par le Père Joseph Fillion, ancien élève du Séminaire de Québec, et d'une autre collection du même genre provenant des indigènes de la Nouvelle-Guinée et donnée par les Dames Religieuses de Jésus-Marie, de Sillery.

Ce triple musée, malheureusement, n'est pas beaucoup susceptible de s'accroître à prix d'argent. Il ne peut augmenter qu'avec le temps et par la générosité des amis. On reçoit avec reconnaissance particulièrement tout ce qui rappelle l'industrie et les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

Le capitaine Bernier, le fameux explorateur des régions arctiques a enrichi nos collections d'une foule d'objets fabriqués par les Esquimaux de ces contrées.

Musée religieux

On a commencé, sous ce titre, un musée spécial où l'on réunit des souvenirs pieux, rappelant, soit les lieux, soit les personnes, soit les institutions consacrés à la religion.

L'objet principal de ce musée est la tombe en plomb et les fragments du cercueil en bois du Vénérable François de Laval, fondateur du Séminaire de Québec.

On y a déjà réuni de précieux souvenirs de Pie IX, de quelques autres Papes, ainsi que de nos évêques et de quelques anciens prêtres du Séminaire et d'ailleurs. Il contient une collection déjà considérable de souvenirs recueillis dans les diverses catacombes de Rome et de fragments d'anciennes églises de différentes parties du monde.

Musée de peintures

Les toiles qui composent ce musée viennent en bonne partie de la collection de feu l'honorable Joseph Légaré, un de nos plus anciens artistes canadiens. Parmi ces tableaux, plusieurs furent envoyés au Canada par l'abbé Ph.-J.-L. Desjardins, vicaire général de Paris.

Il arrive souvent que l'on mette en doute cette histoire des tableaux Desjardins. Elle paraît si étrange aux Européens, par exemple, que plusieurs d'entre eux, sans se donner la peine de se renseigner, la prennent pour une fumisterie et en concluent, souvent après une visite très rapide, que la collection de l'Université où se trouvent plusieurs de ces toiles, ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Voici un court historique de cette collection ; il est basé non sur la tradition, mais sur des documents authentiques.

L'abbé Ph.-J.-L. Desjardins, après un séjour de neuf années au Canada, était repassé en France en 1802.

L'année suivante, le 8 mai, il écrivait à son ami M. Robert, supérieur du Séminaire de Québec, qu'il avait trouvé par grand hasard une foule de tableaux d'église du premier mérite, tous originaux. "J'en ai acheté, dit-il, pour plus de 20,000 livres, un quart de leur prix."

Quelques jours plus tard, le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, ayant prié M. Desjardins de faire transporter chez lui sa collection, il fit choix de quelques-unes des plus belles pièces qu'il acheta, et rendit le reste à son propriétaire.

Le bon abbé, qui destinait ces tableaux aux églises du Canada, aurait bien voulu les y expédier sans retard. "Mais les circonstances de la guerre, écrivait-il à M. Robert le 25 juin 1803, m'ont fait renoncer aux tableaux, ne pouvant les faire passer sur le champ." Il garda tout de même sa collection, mais ce ne fut qu'en 1816 qu'il put l'envoyer au Canada par la voie des Etats-Unis.

Au mois de juin 1816, Michel Clouet, marchand de Québec, écrivait à M. Cochran, secrétaire au bureau de la douane, pour demander l'entrée de ces peintures en franchise, et, en octobre de la même année, M. Desjardins lui-même, sur la recommandation du duc de Kent, adressait de Paris au gouverneur Sherbrooke une supplique dans le même sens. Les toiles renfermées dans sept caisses arrivèrent à Québec dans l'hiver de 1816-1817. Elles furent exposées à l'Hôtel-Dieu et mises en vente. L'évêque Plessis engagea fortement les fabriques qui en avaient les moyens à faire l'acquisition de quelques-uns de ces tableaux. Plusieurs paroisses profitèrent de l'occasion peut-être unique qui leur était offerte et achetèrent, à des prix relativement bas, une ou plusieurs peintures. On pourra se convaincre encore aujourd'hui que la plupart de ces toiles avaient une valeur réelle en visitant celles de la cathé-

drale de Québec, de la chapelle des Dames Ursulines, des églises de Saint-Henri, de Saint-Antoine de Tilly, de la Baie du Febvre, etc., et en partie le musée de l'Université Laval.

Parmi ces toiles, les unes sont signées, les autres, et c'est le plus grand nombre, ne le sont pas. Ceux qui ont visité les musées d'Europe et qui ont quelques notions de l'histoire des peintres savent que plusieurs originaux ou répliques ne portent pas la signature du maître qui les a exécutés. Il en est de même pour la collection de M. Desjardins.

L'abbé voulut cependant faire les choses en conscience. Pour s'assurer de la valeur de sa collection, il fit venir, avant de l'expédier au Canada, les plus célèbres connaisseurs de Paris et les pria de lui indiquer les noms des peintres qui, dans leur opinion, pouvaient être les auteurs de ces tableaux. La liste de peintres fournie par ces experts est connue ; elle a été publiée dernièrement. M. Maguire, curé de Saint-Michel, qui avait acheté un certain nombre de ces tableaux, écrivait au registre de la fabrique au sujet de cette liste :

" Il serait possible que ce catalogue ne fût pas d'une exactitude rigoureuse. Avant l'envoi, M. Desjardins les fit examiner par quelques-uns des plus célèbres connaisseurs de Paris, et ce sont ces connaisseurs qui attribuent aux tableaux les différents noms de peintres qui y sont attachés. "

Ces experts, quelque célèbres qu'ils fussent, peuvent, nous l'avouons, s'être trompés pour certains tableaux : le cas contraire serait surprenant. Mais que des connaisseurs, et de Paris encore, aient pris des croûtes informes pour des œuvres de maîtres, c'est ce qu'il est difficile de croire.

Au reste, ceux de ces tableaux qui sont signés, et il y en a plusieurs, démontrent qu'il ne faut pas trop se hâter de déclarer sans examen préalable que la collection Desjardins est une " cargaison sans valeur. "

Il est permis de croire que les vrais connaisseurs d'aujourd'hui, à quelque pays qu'ils appartiennent, ne démentiraient pas tout à fait, dans leurs appréciations, les connaisseurs de 1816.

A part de cette collection, le musée de peintures renferme plusieurs autres tableaux acquis par l'Université de divers particuliers. Ainsi, par exemple, à la mort de l'honorable J. Legaré, le Séminaire acheta presqu'en entier sa collection de peintures et sa collection de gravures. La première composée de 172 pièces, grandes, moyennes et petites, avait été évaluée à 4422 louis, la seconde à 247 louis, ce qui, à cette époque et pour le pays, pouvait être considéré comme une forte somme.

Outre certaines peintures de la collection Desjardins, la galerie de M. Legaré renfermait plusieurs toiles de valeur que M. Reiffenstein, peintre lui-même, avait achetées pour son ami, durant un tour d'Europe. C'est ainsi qu'une famille noble, se trouvant dans des embarras financiers, lui céda à bas prix une partie de sa collection.

Ajoutons encore que depuis lors l'Université a fait différentes acquisitions parmi lesquelles nous devons mentionner sept tableaux, dont quatre de Frs Boucher et trois de Quentin de La Tour, achetés de feu Mgr Tanguay en 1874, et surtout une belle collection cédée au Séminaire, moyennant certaines conditions, par Mgr Marois, V. G., en 1901.

En 1917, le Séminaire a augmenté le musée de trente tableaux, dont plusieurs de grande valeur, et que M. le chanoine L. St-G. Lindsay lui a cédés à des conditions spéciales.

Nous ne pouvons oublier non plus que des compatriotes amis de l'Université ont légué à cette institution un certain nombre de tableaux, originaux ou copies, qui ne contribuent pas peu à enrichir son musée. Nous citerons parmi ceux qui ne sont plus : Sir Francis Hinks, M. Faribault, le chevalier Falardeau, Mgr D. Racine, les RR. MM. Sax, Z. Rousseau, F.-X. Tessier ;

le chevalier docteur Ol. Robitaille, Mgr Tanguay, L. Rousseau, Mgr Marquis, l'abbé Octave Audet, Mgr Laflamme, l'abbé H. Verreau, M. Baby, Mgr F.-X. Faguy, M. Paul de Cazes, M. Turner ; et parmi les vivants : Mgr A.-A. Blais, M. l'abbé H.-A. Scott, M. L. Morency, etc.

Il nous fait plaisir de faire ici mention spéciale du don princier que Madame David Ross a fait à l'Université, en 1910 et en 1912, de 10 belles copies d'œuvres de maîtres, richement encadrées, et provenant de la collection de feu M. Gibb.

L'Université a fait restaurer, il y a sept ou huit ans, quelques-unes des plus belles pièces de son musée de peintures. M. Purves Carter, un expert en la matière, et dont les états de services en Angleterre et aux Etats-Unis sont appréciés et signés par de riches collectionneurs, a, avec un travail et une patience infinis, remis à neuf un certain nombre de toiles, jetées au rebut ou considérées comme irréparables. On pourra se convaincre de la vérité de cette assertion, en voyant la *Sainte Famille* de Van Loo et le *Saint Antoine de Padoue* de Parocel d'Avignon qui, après l'incendie de la chapelle du Séminaire, n'avaient été conservés que comme souvenirs d'une collection rare et précieuse.

Plusieurs peintures du musée auraient besoin de semblables réparations. Les ressources pécuniaires de l'Université ne lui permettent pas de les faire entreprendre pour le moment. Elle laisse au temps et aux circonstances, et surtout à la Providence, le soin de compléter une œuvre dont elle comprend l'importance et qui, en somme, est tout à l'avantage de nos compatriotes.

Musée numismatique

Le musée contient au delà de 7,000 monnaies et médailles, renfermées dans 24 vitrines.

Dans la première vitrine sont les monnaies romaines et autres, de la collection Frémont.

Les médailles des Papes occupent une vitrine spéciale. Un grand nombre d'entre elles, surtout celles de Pie IX, sont très belles.

A l'occasion des fêtes jubilaires (juin 1902), le musée s'est enrichi d'une superbe collection des médailles de Léon XIII. Ce cadeau précieux a été offert à l'Université par les dames de Québec.

Dans la collection canadienne se trouvent les médailles que Louis XIV, Louis XV et George III donnèrent aux chefs indiens du Canada, la médaille de la Confédération, et celle du *Quebec Fishing Club* qui est reconnue comme unique, les monnaies de carte de la fin de la domination française, le *Vexator canadensis*, etc. Une des plus rares de cette collection, *Kebeka liberata*, est un don de M.-Jos.-Ch. Taché.

La France est représentée par de nombreux spécimens. On y voit une médaille commémorative de la fondation du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, qui a été la maison-mère du Séminaire de Québec jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre.

Les amateurs de chinoiseries peuvent y examiner quelques curiosités numismatiques de choix.

Les médailles d'or, d'argent et de bronze, que l'Université a données à plusieurs reprises comme prix de poésie française, sont dans la collection canadienne, ainsi que les médailles données aux différentes institutions d'éducation par Leurs Excellences Lord Dufferin et ses successeurs.

Dans une vitrine on peut voir de très beaux échantillons de *wanpums* ou monnaie indienne, qui fut légale dans les premiers temps de la colonie.

Bibliothèque

Elle renferme 107,514 volumes et 35,397 brochures, soit un total de 142,911 volumes et brochures. En voici les principales subdivisions :

1. Histoire du Canada, politique et jurisprudence canadienne ;
2. Documents sessionnels des différentes législatures du Dominion ;
3. Education et pédagogie ;
4. Littérature ;
5. Histoire de l'Eglise, générale et particulière ;
6. Histoire civile et politique, générale et particulière ;
7. Histoire des différents Etats des deux Amériques en dehors du Canada ;
8. Philosophie ;
9. Sciences ;
10. Médecine ;
11. Droit ;
12. Théologie et droit canonique ;
13. Ecriture sainte, controverse, éloquence sacrée et ascétisme ;
14. Bibliographie ;
15. Revues et journaux ;
16. Archéologie civile et religieuse ;
17. Beaux-Arts ;
18. Agriculture, horticulture, etc.

La bibliothèque est ouverte aux visiteurs les jours où l'on visite l'Université. Les étudiants y ont accès, pour y étudier, tous les jours, excepté le dimanche, le jeudi, et durant les vacances.

On y remarque plusieurs ouvrages précieux. A part la galerie principale qui comprend les deux derniers étages de l'Université, la bibliothèque embrasse aussi les deux salles voisines, dont l'une sert en même temps de salle de lecture.

———

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

FACULTÉ DES ARTS

Études relevant de la Faculté des arts

Comme les constitutions de l'Université Laval n'autorisent que quatre facultés, toutes les études qui ne sont pas des Facultés de théologie, de droit et de médecine restent nécessairement dans le domaine de la Faculté des arts. Relèvent donc de cette Faculté toutes les écoles de lettres, de sciences, de beaux-arts, d'arts mécaniques, industriels, commerciaux, agricoles, de divers génies, etc.

Caractère de notre enseignement secondaire

Pour faire mieux comprendre aux étrangers l'organisation de notre cours classique, nous la rapprocherons de l'organisation des universités anglaises ou américaines. Nous ne voulons pas nous prononcer ici sur la valeur relative de la formation qu'on reçoit chez nous et de celle qu'on reçoit ailleurs. Nous noterons seulement le caractère particulier que nous entendons conserver à notre enseignement secondaire. A la formation par les sciences et les mathématiques qui spécialisent de bonne heure, nous préférons la culture plus désintéressée et plus générale par l'histoire, les lettres et la philosophie scolastique.

Études conduisant aux degrés de bachelier ès arts (B. A), bacheliers ès lettres (B. L.), bachelier ès sciences (B. S.) ou à l'inscription

Les études préparatoires aux degrés de B. A., B. S., B. L., ou à l'inscription comprennent le *cours collégial* de 4 ans (*High School*) et le *cours universitaire* (*College*) également de 4 ans.

1° COURS COLLÉGIAL (*High School*)

Le cours collégial se fait au complet dans tous les petits séminaires et collèges affiliés et prépare à l'immatriculation.

La durée de l'année académique s'étend, à peu de jours près, du 1er septembre au 15 juin, tant au cours collégial qu'au cours universitaire. Les sessions de l'examen d'admission ont lieu en juin et en septembre et sont fixées par le Recteur.

I. — Admission au cours collégial

Pour être admis au cours collégial (en Sixième) il faut être âgé de 12 ans, connaître la grammaire élémentaire, savoir lire l'anglais, posséder au moins des connaissances élémentaires d'instruction religieuse, de géographie et d'arithmétique.

II. — Classes et matières du cours collégial

Le tableau suivant indique les matières du cours collégial et le temps consacré à chacune de ces matières, par semaine :

Désignation	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième
	heures	heures	heures	heures
Français	7	6½	3	4
Latin	6½	7	5	5
Grec	.....	.....	4½	4½
Catéchisme	2	2	2	2
Histoire universelle	1	1	2	2
Géographie	1	1	1	.....
Tenue des livres	.....	1	.....	.....
Arithmétique	3	2	2	2
Dessin	.....	1	.....	.....
Anglais	6	4	2	2
Histoire du Canada	.....	1	.....	.....
Total	26½	26½	21½	21½

Ces quatre classes du cours collégial sont surtout consacrées à l'étude des grammaires française, anglaise, latine et grecque, de l'histoire ancienne et du Canada, et de l'arithmétique. Elles correspondent assez bien aux classes des " *High Schools* ".

N. B. — En dehors des heures de classes mentionnées au tableau, les élèves ont environ 5 heures d'étude par jour.

Le même tableau en unités (*units*) :

L'unité (*unit*) équivaut à un cours de 4 ou 5 heures par semaine pendant quarante semaines.

Instruction religieuse	2 units	Anglais	3 units
Français	4½ "	Histoire et géographie	3¼ "
Latin	5 "	Mathématiques	3½ "
Grec	2 "	Dessin	¼ "

Le programme détaillé des matières de ce cours se trouve dans l'annuaire du Petit Séminaire de Québec (Voir plus loin, page 24).

2° COURS UNIVERSITAIRE (*College*)

Le cours universitaire se fait au complet dans tous les petits séminaires et collèges affiliés. Les deux dernières classes, celles de sciences et de phisophie, peuvent également se faire à l'Université même, à Québec, aux cours privés de la Faculté des arts.

I. — Admission au cours universitaire (Matriculation)

Pour être admis au cours universitaire, il faut avoir suivi le cours collégial dans une maison affiliée à l'Université et avoir subi avec succès les examens semestriels des classes de ce cours. L'examen final de la classe de Versification (classe de Troisième) sert d'examen d'Immatriculation.

L'examen d'immatriculation porte sur les matières suivantes : le français, le grec, le latin, l'anglais, l'histoire et l'arithmétique.

Les élèves qui étudient en dehors des collèges affiliés doivent, pour être admis au cours universitaire, subir un examen sur les matières principales de la classe de Versification, ou fournir un certificat attestant qu'ils ont fait des études équivalentes à celles du cours collégial.

II. — Classes et matières du cours universitaire

Le tableau suivant indique les matières du cours universitaire et le temps consacré par semaine à chacune de ces matières.

Désignation	Seconde) (*Freshman*)	Rhétorique (*Sophomore*)	Philosophie *Junior*	Philosophie *Senior*
Catéchisme	2 hrs	2 hrs	.....	.....
Apologétique	.....	.....	1½ hr	1½ hr
Français	4	4	1	1
Latin	4	5	.....	.....
Grec	4½	4½	.....	.....
Histoire universelle	2	2	.....	.....
Histoire du Canada	.....	2	.....	.....
Anglais	2	2	.....	.....
Architecture	1	.....	.....	.....
Philosophie (*en latin*)	.....	.....	5	8
Mathématiques	2	.....	9	5
Physique	.....	.....	.....	5
Sciences naturelles	.....	.....	3	....
Chimie	.....	.....	2	....
Astronomie	.....	.....	.....	1
Total	21½	21½	21½	21½

Le même tableau en unités (*units*) :

Instruction religieuse	2	units	Philosophie	3	units
Français	2½	"	Physique	1	"
Latin	2	"	Chimie	¾	"
Grec	2	"	Sciences naturelles	½	"
Anglais	1	"	Arithmétique		"
Histoire et géographie	2¼	"	Architecture	¼	"
			Astronomie		"

N. B. — Ces quatre classes du cours universitaire correspondent, en les dépassant toutefois par la philosophie et la rhétorique, au cours des " *Colleges* " anglais.

En dehors des heures de classe mentionnées au tableau ci-dessus, les é èves ont environ cinq heures d'étude par jour.

Les programmes se trouvent ci-après, page 80.

EXAMEN DU BACCALAURÉAT

Tout candidat au baccalauréat ès arts, ès lettres, ès sciences, ou à l'inscription, doit subir deux examens écrits qui portent : le premier sur les lettres, à la fin de la Rhétorique (*Sophomore*), le second, deux ans plus tard (Philosophie senior), sur les sciences et la philosophie.

Tout examen passé hors de l'Université ou d'une maison affiliée ne saurait compter pour le baccalauréat.

Examen sur les lettres

I. — Conditions d'admission

Pour être admis à l'examen du baccalauréat sur les lettres, il faut :

a) avoir suivi régulièrement, dans une maison affiliée à l'Université, les 4 années du cours collégial (*High School*) et les deux premières années du cours universitaire (*Freshman et Sophomore*), ou un cours équivalent ;

b) avoir subi avec succès les examens annuels ou semestriels de chacune de ces six années ;

c) avoir passé un examen satisfaisant (i. e., avoir conservé 50% des points sur l'ensemble et 30% sur chaque matière) sur les matières suivantes :

Instruction religieuse	20	points
Histoire universelle	20	"
Histoire du Canada	15	"
Géographie du Canada	10	"
Géographie universelle	10	"
Explication d'auteurs français	10	"
Histoire des littératures	20	"
Préceptes littéraires	15	"

d) avoir payé au trésorier de l'Université la somme de cinq piastres, s'il s'agit d'un examen entier à subir ou à reprendre, et de deux piastres dans le cas d'un échec partiel à réparer.

Les élèves qui ont étudié ailleurs que dans les collèges affiliés et ceux qui en sont sortis depuis deux mois avant l'époque des examens, doivent, pour être admis aux examens du baccalauréat et de l'inscription, en faire la demande au Recteur par écrit quinze jours au moins avant les examens et lui envoyer en même temps un certificat de bonne conduite signé de leur curé ou de leur ministre. Ces élèves peuvent subir leurs examens comme élèves privés soit à l'Université Laval, à Québec, soit dans l'un ou l'autre des collèges affiliés qui consentira à les recevoir.

II. — Matières de l'examen, temps et points alloués à chaque matière

Désignation	points	heures
Composition française	30	5
Version latine	20	3
Thème latin	20	3
Version grecque	20	3
Thème anglais ou français	10	2

Examen sur les sciences et la philosophie

I. — Conditions d'admission

Pour être admis à l'examen sur les sciences et la philosophie, il faut :

a) avoir subi avec succès l'examen du baccalauréat sur les lettres, ou un examen équivalent ;

b) avoir suivi régulièrement, dans une maison affiliée à l'Université, ou à l'Université même, à Québec, les deux classes de sciences-philosophie (*junior et senior*), ou des classes équivalentes ;

c) avoir subi avec succès les examens trimestriels de ces deux années de sciences-philosophie ;

d) avoir passé un examen satisfaisant (i. e., avoir conservé 50% des points sur l'ensemble et 30% sur chaque matière) sur les matières suivantes :

Apologétique	20 points
Astronomie	10 "
Chimie	20 "
Sciences naturelles	20 "

e) avoir payé au trésorier de l'Université la somme de cinq piastres, s'il s'agit d'un examen entier à subir ou à reprendre et de deux piastres dans le cas d'un échec partiel à réparer.

II. — Matières de l'examen, temps et points alloués à chaque matière

Désignation	points	heures
Philosophie (logique et morale)	18	3
Philosophie (métaphysique)	18	3
Mathématiques	26	4
Physique	18	3

N. B. — Questions posées aux examens ; correction des épreuves

I. — *Les élèves de tous les collèges affiliés passent les examens du baccalauréat les mêmes jours, aux mêmes heures, et sur les mêmes questions choisies par le Recteur.*

II. — *La correction des épreuves se fait à Québec, par des jurys de trois membres nommés par le Recteur.*

III. — *La correction est sévère. Elle juge de la valeur littéraire de la copie en général ; elle relève encore chacune des incorrections grammaticales et chacune des fautes d'accentuation, de ponctuation, etc.*

CLASSIFICATION DES CANDIDATS

C'est le résultat des examens qui vaut aux candidats le titre de B. A., B. S., B. L., ou inscrit.

Sont *bacheliers ès arts* les candidats qui conservent 60% des points sur l'ensemble des épreuves, et 25% au moins sur chaque matière, tant en lettres qu'en sciences-philosophie.

Sont *bacheliers ès sciences* les candidats qui conservent :

a) 60% des points sur l'ensemble de l'examen de sciences, et 25% au moins sur chaque matière ;

b) 50% sur l'ensemble de l'examen de lettres, et 25% au moins sur chaque matière.

Sont *bacheliers ès lettres* les candidats qui conservent :

a) 60% des points sur l'ensemble de l'examen de lettres, et 25% au moins sur chaque matière ;

b) 50% des points sur l'ensemble de l'examen de sciences et 25% au moins sur chaque matière.

Sont *inscrits*, les candidats qui conservent 30% des points sur l'ensemble dans chacun des examens de lettres et de sciences, et pas moins de 15% sur chaque matière.

N. B. — *Cette simple inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.*

DISTINCTIONS (*Honours*)

Les diplômes des bacheliers comportent les distinctions suivantes :

Sont B. A. avec distinction (*Honneurs de second ordre*) ceux qui ont conservé 80% à l'un ou à l'autre des deux examens ; avec grande distinction (*Honneurs de premier ordre*) ceux qui ont conservé 80% à la fois dans les deux examens.

Sont B. L. avec distinction (*Honneurs de second ordre*) ceux qui ont conservé 80% sur l'ensemble de l'examen lettres-langues.

Sont B. S. avec distinction (*Honneurs de second ordre*) ceux qui ont conservé 80% sur l'ensemble de l'examen sciences-philosophie.

N. B. — *Pour prendre le titre auquel ils ont droit, les candidats doivent avoir reçu le diplôme accordé par l'Université.*

PROGRAMME DES ÉTUDES

Instruction religieuse

Cours collégial

EN SIXIÈME

Le catéchisme diocésain.

EN CINQUIÈME

La Vie de Jésus-Christ.

EN QUATRIÈME

LES VÉRITÉS À CROIRE

Le symbole : Dieu — la création — la rédemption par le Messie — L'Église de Jésus-Christ — Les quatre fins de l'homme.

EN TROISIÈME

LES DEVOIRS À PRATIQUER

La loi morale : les actes humains — la loi — la conscience — les vertus — le péché.
Le décaloque : ce que prescrit et ce que défend chaque commandement.
Les commandements de l'Eglise : ce qu'ils prescrivent.

Cours universitaire

EN SECOEDE OU BELLES-LETTRES

MOYENS DE SALUT ET CULTE

La grâce : la justification — le mérite — la prédestination.
Les sacrements : des sacrements en général et en particulier.
La liturgie : langue et livres liturgiques — lieux sacrés — principales cérémonies du culte.

EN RHÉTORIQUE

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Antiquité chrétienne

Époque gallo-romaine — Luttes de l'Église contre l'Empire romain, de 33 à 313. — Luttes contre les grandes hérésies grecques, de 313 à 692.

Moyen âge

Époque germanique et greco-latine : Origine de la puissance pontificale, de 692 à 814.
Anarchie politico-religieuse, de 814 à 1073.
Apogée de la puissance pontificale, de 1073 à 1303.
Affaiblissement de la puissance pontificale, de 1303 à 1517.

Temps modernes

Époque de lutte contre l'erreur : Lutte contre le protestantisme, de 1517 à 1648.
Lutte des États catholiques contre l'Église, de 1648 à 1789.
Lutte contre le rationalisme, le libéralisme et le matérialisme.
Aperçu général, à chaque époque, de la vie intérieure de l'Église, de son expansion, de son action sur les individus et les sociétés, de ses relations nécessaires avec l'État.

EN PHILOSOPHIE (*première année*)

LA RELIGION

Existence de Dieu. — L'athéisme. — Les attributs de Dieu. — L'homme. — La religion. — Le culte. — La révélation. — Le miracle. — La prophétie. — La révélation chrétienne. — Authenticité, intégrité et véracité des évangiles. — Les preuves de la divinité du christianisme : l'affirmation de Jésus-Christ, les miracles de Jésus-Christ, la résurrection de Jésus-Christ, les prophéties de l'Ancien Testament, les prophéties de Jésus-Christ, la propagation du christianisme, la conservation du christianisme, le témoignage des martyrs, les bienfaits du christianisme. — Les diverses religions. — La transcendance du christianisme.

EN PHILOSOPHIE (*deuxième année*)

Existence de l'Église. — Les propriétés de l'Église. — Les notes de l'Église. — Le protestantisme. — Les églises grecques. — L'Église romaine. — Autorité, infaillibilité de l'Église romaine. — La règle de foi. — Les sources de l'enseignement de l'Église romaine. — Quelques enseignements de l'Église romaine. — L'Église et la science. — L'Église et les ordres religieux. — L'Église et la société civile. — L'Église et la famille. — L'Église et la question sociale. — L'Église et la franc-maçonnerie. — L'Église et la crémation. — Objections contre l'Église. — Nos devoirs envers l'Église.

Français

Cours collégial

EN SIXIÈME

Grammaire française (cours moyen), vue en entier avec exercices correspondants. — Dictée française. — Analyses grammaticale et logique.— Lecture raisonnée et rédaction d'après Calvet et Chompret.

EN CINQUIÈME

Grammaire française (cours supérieur) avec exercices correspondants. — Dictée française. — Analyse logique. — Lecture raisonnée et exercices de rédaction d'après Calvet et Chompret. — Fables de Lafontaine.

EN QUATRIÈME

Lecture raisonnée. — Analyse des auteurs. — Exercices de rédaction d'après Calvet et Chompret. — Fables de Lafontaine. — Extraits de Boileau.

EN TROISIÈME

Préceptes de style et de composition.—Exercices de composition: narrations, descriptions, lettres. — Analyse des auteurs : Boileau, Racine, Fénelon, Chateaubriand, Louis Veuillot.

Cours universitaire

EN SECONDE

Préceptes de poétique et de versification. — Histoire de la littérature des origines au 19me siècle. — Exercices de composition. — Analyse des auteurs : Boileau, Racine, Molière, Corneille, De Maistre, Lamartine, Hugo.

RHÉTORIQUE

Préceptes de rhétorique. — Analyse des auteurs : Bossuet, Pascal, La Bruyère, Veuillot, Hugo. — Exercices de composition : discours, dissertations, etc. — Histoire de la littérature française au 19me siècle, de l'éloquence et de la littérature canadienne.

EN PHILOSOPHIE (*première année*)

Exercices de composition : dissertation.

EN PHILOSOPHIE (*deuxième année*)

Exercices de composition : dissertation.

Préceptes de littérature

Cours collégial

EN TROISIÈME

STYLE ET COMPOSITION

Notions préliminaires sur la littérature et les facultés littéraires de l'homme. — Le style : ses éléments et ses qualités.

Les ornements du style : figures de mots et figures de pensées.

L'art de la composition.
La description ; la narration ; la dissertation et la lettre.

Cours universitaire

EN SECONDE

POÉTIQUE

Notions générales sur la poésie, sa nature et sa forme.
L'art des vers ou règles de la versification française.
Des genres poétiques : la poésie lyrique, l'épopée, le drame, la poésie didactique, l'épître, la satire, la fable, l'élégie, la poésie pastorale et les poésies fugitives.

EN RHÉTORIQUE

RHÉTORIQUE

Notions générales sur la rhétorique et l'éloquence.
De l'invention oratoire : les arguments, les mœurs oratoires et les passions.
De la disposition des matériaux du discours.
De l'élocution et de l'action oratoire.
Des genres d'éloquence : l'éloquence sacrée, l'éloquence politique, l'éloquence judiciaire, l'éloquence académique et l'éloquence militaire.
Autres genres en prose : l'histoire, le roman et la critique littéraire.

Histoire des littératures

Dans les classes de Sixième, Cinquième et de Quatrième, il se donne un enseignement général des littératures sacrée, française, latine et grecque à l'occasion de l'explication des auteurs sacrés, français, latins ou grecs. On commence en Troisième seulement à étudier l'Histoire proprement dite des littératures.

Cours collégial

EN TROISIÈME

LITTÉRATURE SACRÉE

David et Isaïe. — Les évangélistes.

LITTÉRATURE GRECQUE

Les origines. — Poésies épique et lyrique. —Le théâtre. —L'histoire. et l'éloquence attiques. — Les sophistes.
Littérature alexandrine et greco-romaine.
Pères de l'Église au IVme siècle.

LITTÉRATURE LATINE

Origine. — La comédie. — L'éloquence de Caton et Cicéron.

La poésie et l'histoire au siècle d'Auguste.
La poésie après Auguste.
Les docteurs de l'Église latine au IVme siècle.

Cours universitaire

EN SECONDE

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Origines : formation de la langue et de la littérature.
Moyen-âge : la poésie épique, lyrique et didactique. — Le théâtre et l'histoire.
Le 16me siècle : mouvement de la renaissance.
Le 17me siècle : réforme de la poésie et de la prose. — La tragédie et la comédie. — L'éloquence de la chaire. — Mémoires, correspondances, romans. — Moralistes et critiques littéraires.
Le 18me siècle : la tragédie et la comédie. — Philosophes. — Historiens. — Naturalistes. — Poésie lyrique. — Romans. — Éloquence politique.

EN RHÉTORIQUE

Le 19me siècle : le romantisme. — La poésie lyrique et histoire. — Philosophes et critiques. — Orateurs. — Le roman et le théâtre.
Littérature canadienne-française. — Notre langue. — Esprit canadien-français. — Caractères généraux de la littérature canadienne-française.
De 1760 à 1820 : Origines. — Les premiers journaux. — La poésie.
De 1820 à 1860 : L'éloquence politique. — Le journalisme. — L'histoire. — La poésie.
De 1860 à 1900 : L'histoire. — La poésie. — Le roman. — Récits et contes. — La philosophie et l'éloquence.
Depuis 1900 : La poésie. — L'histoire. — La philosophie et la sociologie. — Le roman. — La critique littéraire.

LITTÉRATURE ANGLAISE

Littérature anglaise. — Le siècle d'Elizabeth. — Les orateurs parlementaires au 18me siècle.

LITTÉRATURE ALLEMANDE

Réveil littéraire au 18me siècle.

LITTÉRATURE ITALIENNE

Premier âge d'or. — Siècle de Léon X.

LITTÉRATURE ESPAGNOLE

Camoëns.

———

Anglais

Cours collégial

EN SIXIÈME

Grammaire élémentaire (1re partie). — Nouveau cours. — Cours de lecture. — Thèmes et versions. — Récitations.

EN CINQUIÈME

Grammaire élémentaire (2me partie). — Nouveau cours. — Cours de lecture. — Thèmes et versions. — Récitations.

EN QUATRIÈME

Grammaire complète (1re partie). — Nouveau cours. — Cours de lecture supérieur. — Thèmes et versions. — Récitations.

EN TROISIÈME

Grammaire complète (2me partie). — Cours de lecture supérieur. — Thèmes et versions. — Rédactions. — Récitations.

Cours universitaire

EN SECONDE

Grammaire complète revue. — Lecture raisonnée. — Compositions littéraires. — Thèmes. — Récitations.

EN RHÉTORIQUE

Revue rapide de la grammaire complète. — Étude des auteurs modernes. — Thèmes. — Compositions littéraires.

Latin

Cours collégial

EN SIXIÈME

Grammaire élémentaire avec thèmes et versions appropriés. — Exercices oraux. — Traductions faciles : Epitome, Lettres de Cicéron, etc.

EN CINQUIÈME

Grammaire complète. — Exercices oraux. — Versions et thèmes. — Traduction de passages faciles de Phèdre, Cornélius Népos, César, Virgile.

EN QUATRIÈME

Grammaire revue.—Exercices oraux.—Nombreux thèmes et versions.— Extraits appris de mémoire. — Traduction de César, Virgile, etc.
Prosodie latine. — Vers latins.

EN TROISIÈME

Nombreux thèmes et versions. — Extraits appris de mémoire. — Traduction de Virgile, Salluste, Cicéron. — Histoire de la littérature latine.

Cours universitaire

EN SECONDE

Nombreux thèmes et versions. — Extraits appris de mémoire. — Traduction de Cicéron, Horace, etc.

EN RHÉTORIQUE

Composition latine. — Nombreux thèmes et versions. — Traduction de Cicéron, Horace, Tacite, Tite-Live, etc. — Histoire de l'éloquence chez les Latins.

EN PHILOSOPHIE (1re et 2me années)

Le manuel de philosophie est en langue latine.

Grec

Cours collégial

EN QUATRIÈME

Grammaire. — Morphologie et principales parties de la syntaxe. — Exercices oraux. — Thèmes et versions correspondant aux principales règles de la grammaire. — Racines grecques apprises de mémoire. — Traduction des exercices de Ragon, d'Ésope, de Xénophon.

EN TROISIÈME

Grammaire au complet. — Versions et thèmes gradués. — Exercices oraux. — Traduction de divers passages de Lucrèce, Xénophon, Pères grecs, etc.

Cours universitaire

EN SECONDE

Grammaire revue. — Nombreux exercices de thèmes et de versions.— Traduction de divers passages de Homère, Plutarque, Sophocle, Euripide. Pères grecs. — Histoire de la littérature grecque.

EN RHÉTORIQUE

Exercices et versions. — Traduction de passages des auteurs suivants : Pères grecs, Homère, Démosthène, Eschine, Plutarque, Platon, Thucydide.

Histoire universelle

Cours collégial

EN SIXIÈME

HISTOIRE ANCIENNE

Egypte. — Chaldéens et Assyriens. — Israélites. — Phéniciens. — Mèdes et Perses.

EN CINQUIÈME

HISTOIRE DE LA GRÈCE

Géographie. — Doriens et Ioniens. — Sparte et Athènes. — Guerres médiques. — Guerre du Péloponèse. — Suprématie d'Athènes, de Sparte, de Thèbes, de la Macédoine. — Alexandre : son empire. — Dernières luttes civiles en Grèce.

EN QUATRIÈME

HISTOIRE MODERNE

Géographie. — Rome. — La royauté. — Conquête de l'égalité civile, politique et religieuse. — Premières luttes de Rome. — Guerres puniques. — Conquêtes du Bassin de la Méditerrannée et leurs conséquences. — Marius et Sylla. — Pompée et César. — Guerre civile. — L'Empire sous Auguste et les empereurs de sa famille, sous les Flaviens et les Antonins. — Les arts et les lettres. — Septime-Sévère. — Constantin et le Christianisme. — Derniers temps de l'Empire.

EN TROISIÈME

HISTOIRE DU MOYEN-AGE

L'Empire romain à la fin du 4me siècle. — Les barbares. — L'Empire romain d'Orient. — Les Arabes. — La papauté. — Les ducs austrasiens. — L'Empire franc. — La féodalité. — L'Allemagne et l'Italie. — Les Croisades. — Les villes. — La royauté française. — L'Angleterre. — La civilisation chrétienne et féodale.

Cours universitaire

EN SECONDE

HISTOIRE MODERNE

L'Europe à la fin du 18me siècle. — La royauté en France. — La guerre de cent ans. — France et Angleterre. — L'Église. — L'anarchie en Allemagne et en Italie. — Démembrement de l'Empire grec et formation de l'Empire ottoman. — Les États de l'Europe occidentale à la fin du 15me siècle. — Angleterre et Espagne. — Le déclin du Moyen-Age. — Grandes inventions et leurs effets sur la civilisation. — La politique européenne. — Rivalité des maisons de France et d'Autriche. — Le Renaissance. — La Réforme et la contre Réforme. — Guerres politiques et religieuses. — ngleterre.—France.—La France sous Henri III, Henri IV, Louis XIII.—

L'Angleterre sous Elizabeth et les Stuarts jusqu'à l'avènement de Guillaume III.

L'état de l'Europe en 1660. — Louis XIV. — Mouvement littéraire et artistique de la fin de la seconde moitié du 16me siècle jusqu'au commencement du 18me.

L'Europe occidentale et orientale vers 1715.

La France de 1715 au milieu du 18me siècle.

Autriche et France pendant la première moitié du 18me siècle.

Règne de Louis XV. — Mouvement intellectuel et politique.

Le gouvernement parlementaire en Angleterre.

Mouvement révolutionnaire en Europe.

Prélude de la Révolution française.

La guerre d'indépendance en Amérique.

EN RHÉTORIQUE

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Monarchie européenne vers 1789. — Préliminaires et causes générales de la Révolution en France.

États généraux. — Constituante. — Assemblée législative. — Convention. — Directoire. — Le Consulat et l'Empire.

Le Congrès de Vienne. — L'Europe en 1815.

La Restauration. — La Révolution de 1830.

Mouvement des esprits depuis la fin du 18me siècle.

Louis-Philippe. — Effets de la révolution de 1830 en Europe. — Question d'Orient.

Révolution de 1848. — La république de 1848. — Le Second Empire. — Lois constitutionnelles de 1875.

Politique extérieure à la France, en Allemagne, en Autriche, dans les Balkans.

L'Angleterre et la Russie en Asie.

Angleterre et Irlande.

Le Nouveau-Monde.

La politique européenne. — Triplice et Triple Entente — Question d'Orient. — Les Balkans. — La Belgique.

Développement et transformation des principes de 1789 : régime constitutionnel. — liberté des cultes — idées démocratiques — socialisme.

Mouvement intellectuel — érudition — sciences.

Industries et commerce.

Expansion de la civilisation européenne.

Géographie

Cours collégial

EN SIXIÈME

Notions préliminaires. — Géographie d'Amérique et spécialement du Canada.

EN CINQUIÈME

Géographie de l'Europe, de l'Angleterre et de ses colonies spécialement.

EN QUATRIÈME

Géographie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

Cours universitaire

EN RHÉTORIQUE

Revue de la géographie de l'Europe et de l'Amérique.

N. B. — L'étude de la géographie à toutes les époques accompagne nécessairement l'étude de l'histoire universelle dans toutes les classes du cours.

Dessin

Cours collégial

EN CINQUIÈME

Esquisses géométrales d'après nature, croquis, cotés. — Perspective d'observation, linéaire et aérienne, maniement des instruments graphiques. — Composition décorative, étude élémentaire de la couleur, tonalités, nuances, harmonies.

Philosophie

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

LOGICA

Dialectica

De simplici apprehensione : de ideis — de terminis — de definitione et divisione.

De judicio : de notione judicii — de propositione.

De ratiocinio : de notione ratiocinii — de syllogismo — de inductione — de syllogismo demonstrativo, probabili, et sophistico.

Critica

De certitudine : de naturâ certitudinis — de essentiâ certitudinis — de causâ certitudinis. — De mediis quibus mens certitudinem consequitur : de facultatum cognoscitivarum veritate de auctoritate. — De modo ordinate procedendi ad consequendum certitudinem : de scientiâ — de methodo.

METAPHYSICA

Ontologia

De ente : de naturâ entis — de proprietatibus entis : de proprietatibus transcendentibus — de universalissimis entium proprietatibus. — De divisione entis : de substantiâ — de accidentibus.

De causis : de causis in genere — de causâ efficiente — de causâ materiali et formali — de causâ finali.

Cosmologia

De origine mundi : de notione mundi — de creatione mundi—de antiquitate mundi.

De primis principiis corporum constitutivis : de essentiâ corporum — de proprietatibus corporum.

De causâ finali mundi : de causâ finali rerum.

EN PHILOSOPHIE (deuxième année)

Psychologia

De vitâ in genere : de animâ vegetativâ. — de animâ sensitivâ — de animâ rationali in se spectatâ : de naturâ animæ — de unione animæ et corporis — de origine animæ humanæ.

De facultatibus animæ : de facultatibus in genere — de facultatibus sensitivis — de intellectu — de voluntate.

Theodicea

De Deo : de essentiâ Dei — de naturâ Dei — de constitutivo naturæ divinæ — de attributis divinis. — De operatione Dei : de operatione Dei immanente — de operatione Dei transeunte.

ETHICA

Ethica generalis — De principiis extrinsecis actuum humanorum : de fine hominis ultimo — de lege morali — de conscientiâ morali.

De principiis intresecis actuum humanorum: de causâ materiali actuum humanorum — de causâ formali actuum humanorum.

Ethica specialis. — Moralis individualis : de jure et officiis in genere — de officiis hominis erga Deum — de officiis hominis erga seipsum — de officiis hominis erga alios homines.

Moralis socialis : de societate in genere — de societate domesticâ — de societate professionali — de societate civili — de societate internationali — de societate religiosâ.

———

Physique

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (deuxième année)

MÉCANIQUE

Mouvement uniforme et uniformément varié. — Inertie, étude des forces. — Composition des forces concourantes et parallèles. — Force centripète et force centrifuge. — Travail des forces. —Unités vulgaires et du système C. G. S. — Force vive. — Conditions d'équilibre des machines simples. — Principe des vitesses virtuelles, rendement.

PESANTEUR

Attraction universelle. — Poids, densité. — Équilibre des corps. — Balance. — Variations de la pesanteur. — Pendule.

LIQUIDES

Principe de Pascal. — Pressions développées dans les liquides pesants, conditions d'équilibre. — Presse hydraulique. — Niveau d'eau. — Principe d'Archimède. — Poids spécifiques des solides et des liquides. — Aréomètres et alcoomètres. — Phénomènes capillaires, osmose.

GAZ

Caractères généraux des gaz. — Pression atmosphérique, baromètres, variations barométriques. — Loi de Mariotte. — Manomètres. — Dissolution des gaz dans les liquides. — Ballons, aérostats. — Machine pneumatique. — Air comprimé. — Siphon. — Pompes.

ACOUSTIQUE

Définition, cause et propagation du son. — Réflexion, écho, résonance. —Qualités du son. — Théorie musicale, accords, intervalles, gamme.— Vibrations transversales des cordes. — Tuyaux sonores. — Analyse des sons.

CHALEUR

Dilatation des solides, des liquides et des gaz, thermomètres. — Poids spécifiques des gaz. — Changements d'état, fusion, dissolution, vaporisation, ébullition. — Liquéfaction des vapeurs et des gaz, air liquide. — Hygrométrie. — Calorimétrie, chaleur spécifique et chaleur de fusion.— Propagation de la chaleur par conductibilité, par rayonnement, chaleur rayonnante. — Pouvoirs des corps par rapport à la chaleur rayonnante.— Chauffage des lieux habités. — Machines à vapeur, turbines à vapeur.— Notions de thermodynamique, équivalent mécanique de la calorie.

LUMIÈRE

Propagation de la lumière, théorie des ombres. — Photométrie. — Réflexion de la lumière. — Miroirs plans, miroirs sphériques, convexes et concaves. — Réfraction de la lumière. — Prismes, lentilles convergentes et divergentes. — Dispersion, analyse spectrale. — Instruments d'optique, microscopes, télescopes, appareils de projection. — Photographie.— L'œil humain.

ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME

Électrisation par frottement, par contact et par influence. — Lois de Coulomb. — Condensateurs.— Machines électrostatiques. — Piles. —Courant électrique. — Lois d'Ohm et de Joule. — Electrolyse, lois de Faraday. — Accumulateurs. — Aimants naturels et artificiels. — Lois de Coulomb. — Inclinaison et déclinaison. — Electromagnétisme, lois d'Ampère, électro-aimants. — Induction électromagnétique. — Bobines d'induction, transformateurs industriels. — Rayons X. — Galvanomètres. — Unités électriques. — Machines magnéto et dynamo-électriques. — Moteurs électriques. — Éclairage, métallurgie électriques. — Télégraphe, téléphone, télégraphie sans fil.

MÉTÉOROLOGIE

Circulation générale de l'atmosphère. — Cyclones, centres de haute et

de basse pression, prévision du temps. — Météores aqueux, nuages, pluies, neige. — Météores électriques, tonnerre, orages d'été. — Météores lumineux, arc-en-ciel. — Climatologie, courants marins.

Astronomie

Cours universitaire

PHILOSOPHIE (deuxième année)

La sphère céleste: généralités, coordonnées.
La terre: forme, mesure, rotation, coordonnées terrestres, cartes géographiques.
Le soleil: écliptique, mesure du temps, saisons, éléments, constitution, distance à la terre, translation de la terre.
La lune: révolutions, phases, constitution, éclipses, marées.
Les planètes: système solaire, la gravitation universelle, mouvement des planètes. — Comètes, étoiles filantes.
Les étoiles: généralités sur les étoiles doubles, colorées, temporaires, etc., leur distance à la terre. Nébuleuses.

Mathématiques

Cours collégial

EN SIXIÈME

Arithmétique. — Table de multiplication. — Les quatre règles simples. — Fractions ordinaires. — Fractions décimales. — Calcul mental.

EN CINQUIÈME

Arithmétique. — Révision des matières de l'année précédente. — Réductions. — Règles composées. — Principes de tenue des livres. — Calcul mental.

EN QUATRIÈME

Arithmétique. — Révision des matières de l'année précédente. — Fractions. — Problèmes raisonnés. — Règles de trois. — Règles d'intérêts.

EN TROISIÈME

Arithmétique. — Révision des matières de l'année précédente. — Règles d'escompte. — Poids et mesures du Canada. — Système métrique.

Cours universitaire

EN SECONDE

Arithmétique. — Révision des règles de trois, d'intérêt et d'escompte.
Algèbre. — Les quatre règles simples : opérations. — Exposant zéro et exposant négatif. — Décompositions en facteurs. — Equations : du

premier degré à une inconnue, à deux inconnues ; du deuxième degré à une et à deux inconnues : opérations.

EN PHILOSOPHIE (première année)

Revue générale de l'arithmétique et des éléments d'algèbre étudiés en Seconde.

Algèbre. — Opérations fondamentales. — Fractions. — Equations du 1er degré à une et à plusieurs inconnues (résolution et discussion). — Equations du 2me degré à une et à plusieurs inconnues (résolution). — Problèmes raisonnés. — Logarithmes. — Intérêts composés. — Placements annuels et amortissements.

Géométrie. — Géométrie plane et géométrie dans l'espace (démonstration des théorèmes, calcul des surfaces et des volumes).

Trigonométrie. — Notions fondamentales. — Résolution des triangles rectangles et des triangles quelconques. — Problèmes topographiques.

Chimie

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

Chimie minérale ou inorganique. — Métalloïdes et métaux et leurs principaux composés.

Chimie organique. — Carbures d'hydrogène — alcools — acides — aldéhydes — éthers — amines — amides — alcaloïdes — albuminoïdes.

Minéralogie

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

Minéralogie physique. — Minéralogie chimique. — Classification. — Principales espèces du Canada.

Géologie

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

Géologie physiographique. — Géologie lithologique. — Géologie dynamique. — Géologie historique. — Principaux étages admis en géologie ; étude de ceux qui se rencontrent dans la province de Québec.

Botanique

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

Histologie ; cellules — fibres — vaisseaux — tissus.

Organographie : racines — tiges — bourgeons — rameaux — feuilles — fleurs — fruits — graines.

Physiologie : Nutrition — absorption — circulation— transpiration — respiration — fonction chlorophilienne — assimilation — secrétion — excrétion — accroissement — pollinisation et germination.

Classification.

Zoologie

Cours universitaire

EN PHILOSOPHIE (première année)

Anatomie et physiologie de l'homme.

Vertébrés : mammifères — oiseaux — reptiles — batraciens — poissons.

Invertébrés : généralités sur les insectes, les arachnides, les crustacés, les mollusques et les vers ; notions sur les échinodermes, les polypes, les éponges et les Animalcules microscopiques.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES ARTS
(voir page 21)

ÉLÈVES A LA FACULTÉ DES ARTS
(voir page 155)

COURS A LA FACULTÉ DES ARTS
(voir page 188)

GRADUÉS A LA FACUTÉ DES ARTS
(voir page 158)

DEBOURSÉS A FAIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
(voir page 48)

LICENCE EN PHILOSOPHIE

Admission

La licence pourra s'obtenir après deux ans de philosophie, par les élèves classés dans la seconde catégorie au second examen de l'inscription et du baccalauréat.

Epreuves

Deux épreuves sont exigées du candidat.

1. Une épreuve écrite dont le sujet sera choisi parmi les thèses énoncées à la suite du programme de philosophie pour l'inscription et le baccalauréat,

2. Une épreuve orale d'après la méthode syllogistique, sur les thèses de l'examen écrit et sur toutes les questions du programme de philosophie pour l'inscription et le baccalauréat. Cependant, les interrogateurs ne pourront faire d'objections que sur les thèses énoncées dans le programme de l'examen écrit.

Aucun candidat ne sera admis à l'épreuve orale à moins qu'il n'ait conservé au moins les deux tiers des points affectés à l'épreuve écrite.

Les questions de l'examen écrit sont choisies par le Supérieur du collège du candidat, et l'élève doit pouvoir y répondre dans l'espace de cinq heures.

Les épreuves écrites et orales se font dans le collège du candidat ; elles seront dirigées et appréciées par un jury d'au moins quatre membres choisis par le Supérieur de ce collège parmi les professeurs de sa maison, ou parmi les professeurs des collèges affiliés.

A l'épreuve orale, qui doit durer au moins une heure, le jury apprécie, à la majorité des voix, les réponses des élèves, après que chaque professeur a fini d'interroger, en leur appliquant l'une des six notes : *très bien* (6), *bien* (5), *assez bien* (4), *médiocre* (3), *mal* (2), *très mal* (1). En cas d'égalité de partage des voix, l'interrogateur a voix prépondérante. Le président du jury consigne la note moyenne.

A la fin de l'examen, le jury se retire, examine les notes, et le président est chargé d'annoncer privément au candidat son admission ou son renvoi d'après les principes suivants :

Le candidat peut être reçu avec tous des *assez bien*, à plus forte raison avec des *bien* et des *très bien* ; mais il ne peut l'être avec un *médiocre*, un *mal* ou un *très mal*.

Le président du jury envoie au Recteur la liste des noms des candidats en mettant à la suite de chacun les notes de son examen.

Classification des candidats et distinctions

La classification des candidats se fait de la manière suivante :

Lorsque les *très bien* sont en majorité et qu'il n'y a pas d'*assez bien*, le candidat est licencié *avec grande distinction* ; lorsqu'il y a plus de *bien* que de *très bien* et pas d'*assez bien*, le candidat est reçu *avec distinction* ; il est encore reçu avec distinction, s'il obtient quelques *assez bien*, à condition que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *très bien* ; dans les autres cas, il est simplement admis.

Programme

Theses et Questiones

Ex Logica

I

Philosophia sibi vindicat nomen veræ et propriæ scientiæ, omnibus aliis disciplinis præcellens necnon maxime inserviens. Spectato autem objecto, tres in partes dividitur, scilicet in Logicam, Metaphysicam et Moralem ; ex quibus, ratione dependentiæ, Logica primum locum tenet.

II

In suo processu intellectus humanus duas prosequitur vias : deductionem videlicet et inductionem ; inductio autem scientifica solido nititur fundamento, tria momenta amplectitur, et specialibus gubernatur legibus.

III

Veritas logica, quæ rite describitur : adæquatio intellectus cum re cognita, plene et proprie non invenitur nisi in intellectu componente aut dividente. Veritas autem quæ competit intellectui simpliciter apprehendenti est imperfecta.

IV

Quinque sunt diversi mentis status respectu veritatis, inter quos præstat certitudo quæ diversas species sortitur et gradus aliquando admittit. Hæc quidem gradatio nullo modo destruit essentiam veritatis quæ semper immutabilis remanet, et hoc est contra Relativistarum placita.

V

Quæstioni utrum mens humana cum certitudine veritatem attingere possit, diversimode respondent Agnostici, Sceptici et Dogmatici. Solutio autem optima proculdubio ad Dogmaticos pertinet. Quare Scepticismus et Agnosticismus reprobandi sunt.

VI

Nonobstante scopo dogmatico quem sibi proposuit Cartesius, dubium cartesianum, vulgo dictum *methodicum* aut *hypotheticum*, est *vera* et non *ficta* dubitatio, proindeque tanquam secura attingendi veritatem methodus declarari nequit.

VII

Sensus externi, utpote veraces, sunt criteria veritatis, ideoque intellectui maxime inserviunt. Idem affirmatur de sensibus internis, præsertim de conscientiâ, cujus veracitas nequit in dubium vocari.

VIII

Mens nostra simpliciter apprehendens efformat ideas vere objectivas.

Unde doctrina Kantiana juxta quam conceptus intellectus sunt mere subjectivi, totaliter caret fundamento et ad pessimum errorem modernismi ducit.

IX

Quæstio maximi momenti *de universalibus* decursu temporum diversas solutiones accepit ; inter quas Aristotelis et sancti Thomæ positio veram tuetur doctriman.

X

Nequit intellectus errare circa judicia analytica immediata, realiter objectiva ; quoad vero judicia mediata, non *per se* sed *per accidens* mens humana fallitur, ideoque syllogizando certam cognitionem comparare potest.

XI

Comparatione instituta inter divinum et humanum testimonium, probatur facile ex testimonio divino certitudinem et quidem metaphysicam haberi, ex altero autem certitudinem moralem. Sapientium vero auctoritas doctrinam reddit probabilem non tamen certam.

XII

Methodus sive in genere sive in specie spectata utilissima dici debet ; præstat vero inter cætera procedendi genera methodus analytico-synthetica seu scholastica.

Ex Metaphysica

XIII

Notio entis, omnium communissima et prima, non est generica, nec æquivoca, nec univoca ; sed analogice prædicatur tum de Deo et de creaturis, tum de substantiâ et de accidente. Potentia et actus ita dividunt ens, ut quidquid est, vel sit actus purus, vel ex potentiâ et actu tanquam primis atque intrinsecis principiis necessario coalescat.

XIV

In omnibus creaturis essentia realiter differt ab existentiâ ; seu omne ens diversum a Deo est compositum ex essentiâ et existentiâ tanquam ex reali potentiâ et actu in ipsâ recepto.

XV

In substantiis compositis ex materiâ et formâ essentia non est per seipsam singularis et individua, sed realiter differt a principiis seu conditionibus eam determinantibus ad singularitatem ; e contra, in substantiis simplicibus completis, essentia individuatur per seipsam. Principium autem individuationis in substantiis compositis reponendum est in materiâ signatâ, nempe quæ intelligitur esse sub quantitate.

XVI

In rebus creatis datur realis distinctio inter naturam et suppositum ; ita ut subsistentia intelligatur tanquam aliquid positivum, intrinsecùm, naturæ singulari superadditum.

XVII

Præter substantiam dantur accidentia realiter ab eâ distincta, quorum essentia est non esse per se. Hinc neque modalia, neque absoluta accidentia existere naturaliter possunt sine subjecto. — Attamen non repugnat accidentia absoluta, virtute divinâ, sine subjecto existere.

XVIII

Essentia seu natura substantiarum corporalium intrinsece componitur ex duplici principio realiter distincto, nempe ex materiâ primâ et formâ substantiali. Proinde atomismus et dynamismus rejici debent.

XIX

Miraculum non repugnat neque intrinsece, neque extrinsece ; immo certe cognosci potest non solum ut factum historicum sed etiam ut factum supernaturale.

XX

Vita diversos gradus patitur, et principium ejus repeti debet non a materiâ, neque ab organismo, sed ab animâ seu a formâ substantiali a quâ procedit activitas in corporibus viventibus et quæ toto cælo differt a formâ substantiali mineralium.

XXI

Neque evolutionismus radicalis seu generatio spontanea, neque transformismus mitigatus recte originem specierum explicant. Quapropter illa systemata tanquam rationi necnon experientiæ adversa repudianda sunt.

XXII

Anima humana est vera substantia, essentialiter et integraliter simplex, spiritualis et immortalis ; materialismus ergo veluti perniciosus error habendus et rejiciendus est.

XXIII

Inter animam et corpus viget unio substantialis et personalis, ita ut anima sit forma substantialis corporis. Imo, in quolibet homine non datur nisi unica anima. Anima autem humana multiplicatur in singulis hominibus et fit numerice distincta secundum quod ordinem dicit ad tale corpus, in quo est tota, et tota in qualibet parte, totalitate essentiæ, non totalitate virtutis, et non est de substantiâ Dei, nec a parentibus producitur, sed immediate creatur a Deo quum corpori infunditur.

XXIV

Facultates animæ realiter distinguuntur ab ejus essentiâ. Subjectum autem earum est compositum animæ et corporis, si sint vegetativæ aut sensitivæ, anima sola, si sint spirituales, sed nunquam corpus solum.

XXV

Adæquatum intellectionis objectum est communiter ipsum ens ; proprium vero objectum intellectus humani in præsenti statu unionis, quidditatibus abstractis a conditionibus materialibus continetur. Cognitionem ergo accipimus a rebus sensibilibus. Cum autem sensibile non sit intelligibile in actu, præter intellectum formaliter intelligentem, quem dicimus intellectum possibilem, admittenda est in animâ virtus activa, quæ species intelligibiles a phantasmatibus abstrahit. Per species intelligibiles directe universalia cognoscimus ; singularia vero sensu primum, nec non intellectu per conversionem ad phantasmata attingimus ; ad cognitionem spiritualium per analogiam ascendimus.

XXVI

Intellectum sequitur, non præcedit, voluntas ; quæ necessario appetit bonum ex omni parte explens appetitum, sed inter plura bona, quæ judicio mutabili appetenda proponuntur, libere eligit. Sequitur proinde electio judicium practicum ultimum ; at quod hoc sit ultimum, voluntas efficit.

XXVII

Deum esse neque immediatâ intuitione percipimus, neque a priori demonstramus, sed utique a posteriori, hoc est, per ea quæ facta sunt, ducto argumento metaphysico, physico et morali.

XXVIII

Deus omnes res gubernat, non tantum in universali, sed in particulari, easque directe et positive conservat.

Ex Morali

XXIX

Omnes homines appetunt beatitudinem, quæ quidem objective considerata nonnisi in Deo collocari potest.

XXX

Existit lex naturalis quæ immutabilitate gaudet tum intrinsecâ, tum extrinsecâ.

XXXI

Falsæ sunt doctrinæ quæ denominantur Sensualismus, Utilitarismus et Rationalismus moralis.

XXXII

Tum suicidium, tum duellum a lege naturali certo prohibentur.

XXXIII

Ad perfectam *Quæstionis socialis* solutionem adhibenda sunt remedia ab Ecclesiâ præstita, et rejiciendus est Socialismus.

XXXIV

Divortium multiplici ex capite illicitum dicendum est.

XXXV

Jus directe curandi educationem, in ordine naturali, per se ad solos parentes pertinet ; ex quo apparet quam illicitum sit *Monopolium instructionis* a Gubernio institutum. Imo in scholis dirigendis, reprobatur doctrina *Uniformitatis librorum* et *Gratuitatis scholæ absolutæ* maximeque *neutralitatis religiosæ.*

XXXVI

Finis societatis civilis est tueri jura civium et prosperitatem publicam procurare ; auctoritas ejus a Deo repetenda est et proinde nequit in populo tanquam in subjecto residere.

XXXVII

Status non est fons et origo omnium jurium, nec obligant simpliciter leges humanæ nisi sint justæ.

XXXVIII

Jus inest auctoritati civili reos quorumdam criminum pœnâ capitali puniendi.

XXXIX

Ecclesia catholica ita naturam veræ perfectæque societatis sibi vindicat ut ipsius auctoritati potestas civilis aliquo modo subjiciatur.

XL

Statutis variis liberalismi gradibus, concluditur liberalismum sub quavis forma esse rejiciendum.

N. B.—*Les cours préparatoires à la licence en philosophie se donnent de 8¼ à 9 hrs du soir, le lundi aux étudiants en théologie, et le mercredi aux autres étudiants.*

PUBLIC LIBRARY

PRÉPARATION DES PROFESSEURS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'Université, désireuse de fournir aux jeunes professeurs l'occasion de parfaire leurs études, propose à leur émulation le *diplôme de grammaire* et la *licence ès-lettres* (maîtrise-ès-arts).

I

Diplôme de grammaire

Tous ceux qui, dans nos collèges classiques, dirigent les jeunes prêtres dans la carrière de l'enseignement des lettres, ont maintes fois exprimé le regret de ne pouvoir leur donner une préparation suffisante. Tous souhaitent que, dans un avenir prochain, nos jeunes professeurs puissent prendre, soit dans notre Université, soit dans les universités d'Europe, leur grade de licence, préparation normale à l'enseignement secondaire.

Cependant la licence restera toujours, semble-t-il, le privilège des professeurs des classes de littérature : troisième, seconde et rhétorique. Les deux années de travail qu'elle exige, les déboursés considérables dont elle est l'occasion, les aptitudes qu'elle suppose chez ses postulants, font qu'elle sera longtemps encore le partage du petit nombre.

Et pourtant les classes de grammaire ont une bien grande importance, puisqu'elles servent de base aux exercices littéraires. Le regretté M. Ragon écrivait en 1901 : " Je l'ai dit maintes fois, et je le répète avec plus de conviction que jamais : si j'avais l'honneur de diriger une maison d'éducation et que j'eusse deux licenciés seulement parmi mes collaborateurs..., je confierais la rhétorique au premier et au second *la quatrième.* "

Ne serait-il donc pas possible de trouver, pour nos professeurs de grammaire, un mode de préparation qui exige moins de temps que la licence, qui présente moins de difficultés, qui soit proportionné à l'enseignement qu'ils auront à donner ? Oui, cela est possible : établissons un examen que nos jeunes professeurs pourront aisément préparer dans leurs loisirs et sous la direction des maîtres expérimentés qu'ils ne manqueront pas de trouver dans leur collège. Cet examen sera, si l'on veut, un certificat d'aptitude à l'enseignement des langues classiques, un *diplôme de grammaire*, qui pourra devenir un acheminement vers la licence-ès-lettres.

Conditions d'admission

Les candidats au diplôme de grammaire doivent être au moins *inscrits* de l'Université ; ils peuvent préparer leur examen dans leur collège avec l'aide des professeurs de lettres qui s'y trouvent.

L'examen se passe à Québec, en deux sessions, à Noël et à Pâques, aux dates fixées par le Recteur.

Les candidats doivent faire leur demande à M. le Secrétaire de l'Université, à Québec, au cours du mois d'octobre.

Epreuves

Le diplôme de grammaire est décerné aux candidats qui ont subi avec succès les épreuves suivantes :

Epreuves écrites : composition française, version latine, version grecque, thème latin, thème grec.

Epreuves orales: 1. Analyse grammaticale et littéraire d'un texte français, d'un texte latin et d'un texte grec. Ces trois textes sont choisis dans les auteurs et les passages portés au programme de ce diplôme.

2. Interrogation sur la grammaire historique du français, sur la méthode de l'enseignement, sur les grammaires grecque et latine.

Programme

Auteurs grecs : Homère, *Odyssée*, ch. I, v. 1, à 100. Demosthène, *Première Olynthienne*. Platon, *Apologie de Socrate*, p. p. 17A-18A ; 28B-30 C ; 33B-34B ; 40E-42A.

Auteurs latins : Cicéron, *De Signis*, §§ 1-9 ; 29-54. Virgile, *Enéide*, VIII, v. v. 306-369 et 608-731. Tite-Live, XXVI, ch. XII, XIII, XIV, XV, XVI, XIX.

Auteurs français : Du Bellay, *Les Regrets*, sonnets IV, V, IX, XX, XXV, XXXI, XXXVIII. Bossuet, Sermons choisis, Exorde et premier point du sermon sur l'honneur. Corneille, les deux premiers actes de *Polyeucte*. Chateaubriand, Extraits de la première et de la seconde partie du *Génie du Christianisme*. (1)

II

Licence ès lettres

Conditions d'admission

Le candidat à la licence-ès-lettres doit :

1. Etre bachelier de la Faculté des Arts, ou présenter un diplôme équivalent.
2. Se faire inscrire chez le Recteur trois mois avant l'examen.
3. Subir avec succès quatre épreuves écrites qui sont: *a*) une dissertation littéraire de six heures, en français ou en anglais ; *b*) une dissertation latine de six heures, qui pourra porter sur une question littéraire ou philosophique ; *c*) une version grecque (séance de quatre heures) ; *d*) un thème grec (séance de quatre heures).
4. Subir également avec succès, en une ou deux fois, une épreuve orale qui comporte : *a*) l'explication et l'appréciation détaillées au point de vue grammatical, littéraire, historique, etc., des auteurs français, anglais,

---

(1) Éditions et ouvrages recommandés :

M. Croiset, Morceaux choisis d'Homère, (Colin), avec une bonne introduction.

Riemann et Homolle, Tire-Live, XXVI à XXX, (Hachette).

Lemercier, Chefs-d'œuvre poétiques du XVIè siècle, (pour Du Bellay).

Florisoone, Œuvres choisies de Châteaubriand (Hatier). Les morceaux donnés par cette édition sont ceux qui répondent au programme.

Brunot, Grammaire historique du français.

P. Passard, Pratique du Ratio studiorum, (Poussielgue).

E. Ragon, Grammaire grecque, Grammaire latine.

Cucuel, Syntaxe grecque, (Klincksieck, Paris).

Riemann et Lejay, Syntaxe latine, (Klincksieck, Paris).

N. B. Le numéro d'octobre, 1918, de l'*Enseignement Secondaire* donnera de plus amples détails sur le diplôme de grammaire.

latins et grecs qui sont au programme ; *b*) une interrogation dans une des matières de la première série des matières d'option; *c*) une interrogation dans une des matières de la seconde série des matières d'option.

Les deux matières choisies par l'étudiant devront être indiquées au Recteur trois mois avant l'examen.

L'épreuve orale est de quinze minutes pour chaque matière.

5. Subir six mois avant la date de la licence un examen d'essai, par écrit, sur les matières de l'examen écrit de la licence, et aussi une épreuve écrite sur l'explication des auteurs, d'un auteur grec ou latin, au choix du candidat.

N. B. — Le candidat n'est admis aux épreuves orales que si ses épreuves écrites ont été jugées au moins suffisantes, c'est-à-dire s'il a obtenu la moitié des points dans l'ensemble et s'il n'a pas eu de note éliminatoire dans aucune matière.

La préparation de la Licence, d'ici l'organisation régulière des cours, peut se faire privément et dure au moins deux ans.

Les épreuves se subissent à Québec.

Programme

Auteurs grecs: Homère, *Odyssée*, chant XIV. Euripide, *Electre*, v. v. 1 à 698. Thucydide, Extraits des livres I et II dans les Extraits de Thucydide par Pierre (Poussielgue). Platon, Pages choisies de Platon par Bertrand (Poussielgue) pp. 1 à 125. Demosthène, 1ère Philippique. Saint-Basile, Homélie aux jeunes gens sur la lecture des auteurs profanes.

Auteurs latins : Térence, Passages de l'Hécyre et des Adelphes contenus dans les Extraits du Théâtre latin par Pautigny (Poussielgue) Cicéron, Brutus, depuis le paragraphe 139 jusqu'à la fin. Virgile, Géorgiques, le 1er chant. Horace, Ad Pisones, De Arte Poetica. Tite-Live, livre XXVI. Tacite, Agricola.

Auteurs français : Chanson de Roland, Extraits par Gaston Paris (Hachette) ; Joinville, vertus de Saint Louis, dans les extraits des Chroniqueurs français par Paris et Jeanroy (Hachette). Du Bellay, Défense et illustration de la langue française. Corneille, Polyeucte. Molière, Les Précieuses ridicules. Bossuet, Sermons choisis : Sur la Providence, sur la mort. Lafontaine, Fables, livre XI. Boileau, *L'art poétique*. Marivaux, Le jeu de l'amour et du hasard. Chateaubriand, Génie du Christianisme, livres I et II. Victor Hugo, Les Rayons et les ombres. de Hérédia, Les Trophées : Rome et les Barbares ; Le Moyen-Age et la Renaissance.

Auteurs anglais : Chaucer, Shakespeare, Milton, Dryden, Pope, Wordsworth, Byron, Macaulay, Longfellow, d'après les morceaux choisis de la littérature anglaise, par Beljame et Legouis (chez Hachette).

Matières d'option de l'examen oral

Interrogations de la série A.

1. Histoire de la littérature grecque et latine
2. Histoire de la littérature française
3. Histoire de la littérature canadienne.
4. Histoire de la littérature chrétienne (grecque, latine et française).
5. Histoire du Canada.

Interrogations de la série B.

1. Grammaire grecque et latine (grec homérique, langue poétique, langue attique, classique, langue des atticistes) ; (latin archaïque, langue poétique, classique, langue de l'époque impériale).
2. Métrique grecque et latine.
3. Philologie élémentaire grecque et latine.
4. Grammaire française historique.

ÉCOLE D'ARPENTAGE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A QUÉBEC

L'École d'arpentage a été fondée en 1907 et annexée à la Faculté des arts de l'Université Laval le 29 mai 1908.

Direction des études

Les études de l'École se font sous la direction d'un professeur de la Faculté des arts choisi par le Conseil universitaire et nommé *Directeur des études.*

Les cours que l'on y donne sont divisés en deux catégories :

A. — Cours de Préparation.

B. — Cours d'Arpentage.

A. — COURS DE PRÉPARATION

Cette partie des cours prépare aux examens d'admission à l'étude de l'arpentage, de l'architecture, du génie forestier ; aux écoles spéciales de génie civil (École polytechnique de Montréal, Université McGill, Collège militaire de Kingston) ; aux examens d'admission à l'étude du génie civil devant le Conseil de la Société des ingénieurs civils du Canada.

Le cours de Préparation comprend deux sections.

La première section est consacrée aux élèves qui se destinent à l'arpentage.

Sont admis à suivre les cours de cette section les jeunes gens âgés de 17 ans au moins, ayant l'étude et les connaissances d'un élève qui a fait sa classe de rhétorique ou l'équivalent, sauf l'étude du latin et du grec. Un certificat de la maison où les études requises ont été faites peut parfois suffire à l'admission du candidat.

Un jeune homme qui n'a pas ce certificat ou qui n'a pas fait au complet le cours d'étude requis peut cependant être admis à suivre les cours de cette section, après examen satisfaisant sur les premières règles de l'arithmétique et sur ses connaissances du français et de l'anglais. Mais cet élève devra se préparer à subir, à différentes époques de l'année scolaire, un examen sur la géographie universelle, l'histoire du Canada, de France, d'Angleterre, sur les principes de la littérature et sur l'histoire des littératures française ou anglaise. Ces sujets ne sont pas enseignés à l'École; et sur chacune de ces matières, l'aspirant devra conserver au moins la moitié des points accordés.

Sont aussi admis au cours de Préparation, comme élèves libres, les candidats au baccalauréat et les bacheliers qui, se destinant au génie civil ou à l'arpentage, veulent suivre un cours de mathématiques en rapport avec la carrière à laquelle ils se destinent.

Les matières enseignées dans cette section sont : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie plane et la trigonométrie rectiligne.

Les élèves de cette première section peuvent passer au cours d'arpentage ou à la deuxième section de préparation, s'ils ont fait cette première classe de préparation avec le succès voulu. Et alors, en obtenant un certificat d'études, il est permis au candidat arpenteur de se mettre sous brevet, avec un patron arpenteur, pour y faire de la pratique, tout en suivant les cours d'arpentage de l'École.

La deuxième section est consacrée aux jeunes gens qui se préparent à des études spéciales autres que celles de l'arpentage.

Y sont admis : 1° les élèves qui ont réussi dans la première section ; 2° ceux qui n'ayant pas suivi cette dernière classe en ont subi les examens avec succès ; 3° les bacheliers candidats à l'École polytechnique.

Les matières enseignées dans cette deuxième section sont : l'arithmétique théorique, la révision de la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, la révision de la trigonométrie rectiligne et analytique, la trigonométrie sphérique, l'algèbre (révision et complément) ; le dessin géométral et à main levée, d'après plâtres ; la physique, la chimie, la géologie, la minéralogie et la botanique.

Les élèves de cette deuxième section sont admis à l'École polytechnique et au cours d'arpentage, s'ils ont subi avec succès l'examen final de leur année.

B. — Cours d'arpentage

Le cours d'arpentage prépare aux examens d'admission à la pratique de l'arpentage provincial et fédéral, ainsi qu'aux examens de l'arpenteur topographe.

La durée de cette partie des cours est de 3 ans.

Sont admis au cours d'arpentage :

a. — Les élèves qui auront suivi le cours de Préparation avec succès.

b. — Les élèves qui, n'ayant pas suivi le cours de Préparation auraient été admis à l'étude de l'arpentage par le bureau de direction de la Corporation des arpenteurs de la province de Québec ou par le Bureau des examinateurs des arpenteurs fédéraux.

c. — Les élèves des écoles spéciales de génie civil, munis de certificats, constatant qu'ils ont subi avec succès l'examen de passage en seconde année de leur école. Ils auront toutefois à subir un examen sur le français, l'anglais, l'histoire et la géographie, etc., conformément au programme de l'année de Préparation, s'ils ne sont porteurs d'un certificat valable attestant qu'ils ont subi avec succès un examen sur ces matières.

d. — Les jeunes gens qui auront satisfait à un examen sur les branches enseignées dans la première section préparatoire. Ils doivent donner avis avant le 15 mai et subir leurs examens en même temps que les élèves du cours préparatoire.

e. — Sont aussi admis au cours d'arpentage, sauf aux leçons de topographie et d'arpentage proprement dit, comme élèves libres, les jeunes gens qui, ne se destinant pas à la profession d'arpenteur, veulent suivre un cours de mathématiques supérieures. Ces candidats, pour être admis, doivent faire preuve de connaissances suffisantes sur les branches mathétiques enseignées au cours de Préparation, et des dispositions requises pour suivre les cours avec profit.

Les élèves de cette catégorie ne sont soumis au régime des examens que sur leur demande. Dès lors, leur présence est obligatoire aux leçons, interrogatoires et examens.

Il n'est délivré à ces élèves aucun brevet ni diplôme.

Les matières enseignées pendant les trois années d'étude sont les suivantes :

Algèbre (2e partie) — *Trigonométrie sphérique — Géométrie dans l'espace — Géométrie analytique à 2 dimensions — Géométrie descriptive — Calcul différentiel — Cours complet de topographie et d'arpentage — Etude des Instruments — Physique — Chimie— Botanique — Minéralogie — Géologie — Astronomie théorique et pratique — Etude des lois de l'arpentage— Dessin à main levée et dessin des plans— Principes de mécanique.*

Les matières suivantes sont ajoutées au programme du candidat arpenteur topographe :

Géométrie analytique à 3 dimensions — Calcul intégral— Calcul des probalités et théorie des moindres carrés — Lois de l'arpentage fédéral — Topographie — Géodésie — Construction des cartes — Météorologie.

Outre les cours théoriques donnés en classe, les élèves sont tenus de suivre les leçons de pratiques qui sont donnés sur le terrain par les professeurs de l'École.

Diplômes

Les élèves du Cours d'arpentage devront, pour pouvoir se présenter à l'examen de la pratique de la profession d'arpenteur devant le bureau des examinateurs de la Corporation des arpenteurs de la province de Québec, ou fédéraux, avoir fait au moins 9 mois d'arpentage pratique sur le terrain, avec un arpenteur de la province de Québec, ayant droit de pratiquer, et être munis du diplôme d'arpenteur stagiaire ou de bachelier en arpentage.

N. B. — Tout ce qui regarde les règlements et les programmes de cette École se trouvent dans le prospectus spécial que l'on peut se procurer en s'adressant au Directeur de l'École d'arpentage, Université Laval, Québec.

Personnel de l'École d'arpentage

DIRECTEUR DES ÉTUDES

M. J.-N. Gastonguay

PROFESSEURS

M. H. Simard, professeur de physique.

M. Alexandre Vachon, professeur de chimie et d'histoire naturelle.

M. Arthur Robitaille, professeur d'algèbre.

M. Althéod Tremblay, professeur de mathématiques supérieures et de trigonométrie, 472, St-François.

M. Arthur Smith, professeur d'astronomie, Observatoire, Grande-Allée.

M. J.-N. Gastonguay, professeur de topographie, de géodésie, de cartographie et d'arithmétique, 50, avenue des Erables.

Élèves de l'école d'arpentage

(Voir page 107.)

Gradués de l'école d'arpentage

(Voir page 170.)

ÉCOLE FORESTIÈRE

L'École forestière a été fondée par le Gouvernement de la Province dans le but de recruter des agents forestiers pour assurer le contrôle et la gestion des domaines boisés appartenant soit à la Couronne, soit à des particuliers.

Elle a été affiliée à l'Université Laval le 14 juin 1910.

Elle a son local dans le Pavillon des facultés de l'Université, à Québec.

Conditions générales d'admission

Les candidats doivent être âgés de 18 ans révolus, parler et écrire correctement le français et l'anglais, jouir d'une bonne santé, être exempts d'infirmités et avoir une conduite irréprochable.

L'admission est accordée à la suite d'un examen écrit qui a lieu deux fois par année à la fin de juin et au commencement de septembre, et qui porte, sur les matières suivantes: arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, histoire du Canada, géographie, botanique, minéralogie, géologie, physique, chimie, langues française et anglaise.

Les porteurs d'un diplôme de bachelier ès sciences ou ès arts et les élèves diplômés du Mont-Saint-Louis pour le cours scientifique, sont exempts de l'examen d'admission ; cependant, s'ils désirent obtenir une bourse, ils devront prendre part au concours d'admission.

Bourses

Par suite d'un arrangement intervenu entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Université Laval, il est alloué chaque année dix bourses consistant dans la remise de la rétribution scolaire pour les trois années d'études. L'attribution de ces bourses est réglée par le Ministre des Terres et Forêts qui tient compte de l'ordre de classement des candidats qui ont obtenu les notes exigées pour l'admission, ainsi que de leur condition de fortune.

Il est tenu compte, dans le classement, des diplômes que le candidat peut avoir.

C'est le concours de juin qui décide des bourses ; cependant, si celles-ci ne sont pas toutes accordées à la fin de juin, celles qui restent le seront à l'examen de septembre.

Le gouvernement voit à employer les dix boursiers durant les mois affectés aux travaux pratiques, leur payant un salaire mensuel de $25.00 ainsi que leurs frais de déplacements réguliers. Les élèves non boursiers feront également des travaux pratiques d'exploitation forestière ; le directeur s'efforcera de leur procurer de l'emploi auprès des grandes sociétés ou compagnies forestières, si toutefois, il n'y a pas d'emploi pour eux au Service forestier de la Province.

Auditeurs libres

Indépendamment des boursiers et des élèves réguliers, l'École forestière admettra des auditeurs libres à suivre des cours à leur convenance. Ces élèves seront dispensés de l'examen d'entrée et ne seront pas assujettis aux conditions d'âge et de santé exigées des autres élèves.

Ils devront adresser une demande écrite au directeur spécifiant les cours qu'ils désirent suivre. L'admission à ces cours leur sera accordée par le directeur de l'École, après entente avec le Recteur de l'Université.

Ces auditeurs libres paient la rétribution fixée pour la Faculté des arts pour les cours spéciaux.

Ils n'ont droit à aucun diplôme, mais seulement à un certificat attestant leur assiduité et les succès obtenus aux cours qu'ils auront choisis.

Un auditeur libre peut, à la fin de sa première année d'études, reprendre son examen d'admission, en vue de se qualifier élève régulier, mais s'il échoue, il ne peut lui être accordé une autre chance. Il est toujours libre cependant de passer son examen d'admission s'il recommence sa première année d'étude.

Diplôme d'ingénieur forestier

Ce diplôme est accordé par l'Université Laval à ceux qui ont suivi avec succès les cours de l'École forestière, et il est suffisant pour légaliser l'exercice de la profession.

Les élèves gradués de l'École forestière sont admis membres de la Société canadienne des ingénieurs-forestiers au même titre que ceux des universités de Toronto et de Frédéricton.

Pour programme détaillé, s'adresser au Directeur de l'École Forestière, Université Laval, Québec.

Personnel de l'École forestière

DIRECTEUR

M. Avila Bédard

MEMBRES DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :

MM. Avila Bédard, directeur des études.
G.-C. Piché,
Alexandre Vachon,
Paul Joncas, secrétaire.
Alfred Mercil.

PROFESSEURS

M. G.-C. Piché, professeur de sciences forestières, 64, rue St-Cyrille.

M. Avila Bédard, professeur de sciences forestières, 627, rue St-Jean.

M. Alfred Mercil, professeur de mathématiques pures et appliquées, 14, Avenue Cartier.

M. Jean Bouffard, professeur de législation forestière, 26, rue Ste-Famille.

M. Alexandre Vachon, professeur de chimie et de sciences naturelles.

M. Paul Joncas, professeur d'arpentage, de topographie et de construction, Bâtisse du Quebec Railway.

M. P.-C. Dagneau, professeur d'hygiène et de médecine, 6, rue Collins.

M. Georges Maheux, chargé du cours de protection des forêts, 9½, rue St-Jean.

M. Théo.-C. Denis, surintendant du Bureau des mines de Québec, chargé du cours de minéralogie et de géologie appliquées, 130, Avenue des Érables.

M. Henri Roy, ingénieur forestier, chargé du cours des sols, 265, des Fossés.

M. Althéod Tremblay, chargé du cours de trigonométrie, géométrie géométrie analytique, 472, St-François.

M. Arthur Smith, directeur de l'observatoire de Québec, chargé du cours d'astronomie et de météréologie, Observatoire, Québec.

Élèves de l'école forestière

(Voir page 156.)

Gradués de l'École forestière

(Voir page 171.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

Règlement

Affiliation. — 1° Les Congrégations enseignantes de Frères, qui demandent l'affiliation à l'Université Laval, doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2° L'Université institue une *Commission permanente* qui aura pour fonction d'étudier les programmes de l'enseignement secondaire moderne et de proposer les modifications qu'elle aura jugées opportunes. Cette commission sera composée de deux professeurs de l'Université, présentés à l'approbation du Conseil universitaire l'un par la Faculté des arts de Québec, l'autre par la Faculté des arts de Montréal. Elle comprendra aussi un représentant de chacun des Instituts affiliés, lequel sera désigné par les autorités de sa Congrégation. Le Conseil universitaire demeure libre en dernier ressort d'admettre ou de rejeter les modifications proposées par la Commission permanente.

3° Il pourra être tenu, de temps à autre, un congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

Diplômes. — 1° Peuvent être candidats aux examens du diplôme de l'enseignement secondaire moderne : *a*) les religieux, et les laïcs porteurs d'un diplôme officiel du degré académique ; *b*) les membres des Congrégations enseignantes affiliées à l'Université qui possèdent un certificat d'aptitudes congréganiste jugé par l'Université équivalent au diplôme du degré académique.

2° Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

a) Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire ;

b) Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences-mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

c) Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3° Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes*, les autres, *universitaires*.

Épreuves congréganistes.

1° Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans cha que Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2° Les questions choisies et les épreuves corrigées sont cependant soumises à la revision du doyen de la Faculté des arts de Montréal, quand l'examen est subi dans la province ecclésiastique de Montréal, et à la revision du doyen de la Faculté des arts de Québec dans tous les autres

cas. Les épreuves, une fois revisées par la Faculté des arts de la région, devront être renvoyées aux Instituts dans le plus court délai possible. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur des épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3° Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Recherche de la vraie religion,
Histoire générale et histoire du Canada,
Géographie générale et géographie du Canada,
Préceptes de littérature,
Histoire des littératures française et canadienne,
Histoire des littératures anglaise et américaine,
Auteurs anglais,
Histoire de la pédagogie.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Apologétique,
Physiologie et zoologie,
Physique et chimie,
Minéralogie et géologie,
Botanique,
Algèbre,
Géométrie,
Histoire de la pédagogie.

4° Chaque congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, trois épreuves partielles correspondant au groupement ci-après :

SÉRIE LITTÉRAIRE

1er groupe Religion,
Histoire générale,
Géographie générale et géographie du Canada,
Histoire du Canada.

2e groupe Religion,
Préceptes de littérature,
Histoire de la littérature française,
Histoire de la littérature canadienne.

3e groupe Religion,
Histoire des littératures anglaise et américaine,
Auteurs anglais,
Histoire de la pédagogie.

SÉRIE SCIENTIFIQUE

1er groupe Apologétique,
Algèbre,
Géométrie.

2e groupe Apologétique,
Physique,
Chimie.

3e groupe Apologétique,
Physiologie et zoologie,
Botanique,
Minéralogie et géologie,
Histoire de la pédagogie. (1)

5° Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français devront être traiteés en français par les candidats de langue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6° Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixée pour le minimum aux deux cinquièmes.

7° Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

Épreuves universitaires

1° Les épreuves universitaires sont ainsi désignées parce qu'elles se font sous la surveillance immédiate et exclusive de l'Université. Aucun candidat ne peut s'y présenter à moins d'avoir subi la série complète des examens congréganistes exigés pour la section à laquelle il aspire. En présentant ses candidats, chaque Congrégation doit donc aussi fournir le tableau en double des notes obtenues à l'examen congréganiste. Le double, dûment vérifié et approuvé par le doyen intéressé, sera remis au recteur de l'Université.

2° Les épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à Québec et à Montréal simultanément, du dix au quinze août de chaque année, pendant trois jours consécutifs. Dès la mi-juin, les autorités universitaires devront faire connaître aux Congrégations les trois jours désignés, et les surveillants nommés par elles.

3° Les épreuves universitaires sont :

a) *Pour la série littéraire* (littérature-philosophie) :
Pédagogie,
Philosophie (morale, métaphysique, esthétique, économie politique),
Composition littéraire, anglaise et française,
Auteurs français,
Version anglaise et thème anglais (candidats de langue française),
Version française et thème français (candidats de langue anglaise),
Droit commercial.

---

(1) Les candidats qui ne peuvent préparer en une année toutes les matières d'un groupe peuvent scinder le groupe en deux ; ils en prépareront une partie la première année, et le reste, l'année suivante ou même plus tard. On peut encore scinder un groupe lors même que l'on désire être examiné sur toutes ses matières dans une seule année : subir l'examen de la première partie à Pâques, par exemple, et celui de la seconde partie à la fin de l'année scolaire. Ainsi les aspirants qui ont réussi pour une seule matière d'un groupe devront subir en une seule fois l'examen pour toutes les autres matières de ce groupe.

Remarque. — Les candidats de cette série qui seraient déjà pourvus du diplôme de la série scientifique n'auront à subir l'examen que sur les matières suivantes : composition littéraire anglaise et française, auteurs français et philosophie (morale, métaphysique, esthétique, économie politique).

b) *Pour la série scientifique* (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidats de langue française),
Version française et thème français (candidats de langue anglaise),
Pédagogie,
Philosophie (psychologie, logique),
Trigonométrie,
Mécanique,
Cosmographie,
Droit commercial.

Remarque. — Les candidats de cette série qui auraient déjà subi avec succès l'examen sur la série littéraire ne prendront que les matières suivantes : trigonométrie, mécanique, cosmographie et philosophie (psychologie, logique).

4° L'Université autorise les candidats à subir, au fur et à mesure qu'ils y sont préparés, deux épreuves partielles pour chacun des deux groupes ci-après désignés :

SÉRIE LITTÉRAIRE

1er groupe Philosophie (morale, métaphysique, esthétique, économie politique),
Version,
Droit commercial,
Composition française.

2e groupe Pédagogie,
Thème,
Composition anglaise,
Auteurs français.

SÉRIE SCIENTIFIQUE

1er groupe Philosophie (psychologie, logique),
Version,
Droit commercial,
Trigonométrie.

2e groupe Pédagogie,
Thème,
Cosmographie,
Mécanique.

5° Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6° Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

7° Le nombre total des points exigé sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, doit égaler trois cinquièmes du maximum global possible.

Forme des épreuves universitaires. — 1° Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe

cachetée, une feuille où se trouve inscrit, avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chiffre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2° On remet aux candidats des feuilles de papier à en-tête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Université. Les candidats ne doivent employer que ce papier pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3° Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni cahiers, ni notes, ni papier. Ils n'apportent avec eux que les lexiques ou dictionnaires autorisés. (Elwall, pour l'anglais ; Guérin ou Larousse pour le français).

4° Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5° Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traitées dans les copies.

6° Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

Correction des épreuves universitaires. — 1° Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2° Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3° Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante : un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des Facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'invitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

Reprise des examens

Examens congréganistes. — Toutes les épreuves congréganistes sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

Examens universitaires. — 1° Si un candidat, qui a obtenu dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens, le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme primitive de ses points.

2° Si, pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

Classification des diplômés

1° Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

2° Le diplôme d'Enseignement secondaire moderne *lettres et sciences* est décerné à ceux qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires dans les deux séries, littéraire et scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de ces deux séries.

3° Le diplôme d'Enseignement secondaire moderne *partie des lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4° Le diplôme d'Enseignement secondaire moderne *partie des sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

5° Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes : *avec distinction* et *avec grande distinction.*

a) Sont diplômés *lettres et sciences avec grande distinction,* ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

b) Sont diplômés *lettres et sciences avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

c) Sont diplômés *partie des lettres avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

d) Sont diplômés *partie des sciences avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

e) Les autres diplômés le sont sans mention.

6° Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit : Diplômés *lettres et sciences, partie des lettres, partie des sciences,* que s'ils ont réclamé et reçu le diplôme accordé par l'Université.

Gradués de L'Enseignement secondaire moderne

(Voir page 164.)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES JEUNES FILLES

C'est en septembre 1908 que l'Université Laval s'est affilié l'École d'Enseignement supérieur pour les jeunes filles à Montréal.

Depuis plusieurs années déjà, les révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame désiraient procurer aux jeunes canadiennes-françaises, qui en avaient le loisir et les moyens, des cours supérieurs de religion, de littérature et de sciences. Elles voulaient par là les préparer mieux encore au rôle si important qui leur incombe dans la famille et la société.

Monseigneur Bruchési approuva le projet des révérendes sœurs et autorisa volontiers la demande d'affiliation de leur nouvelle école à l'Université Laval.

Les cours sont ouverts à l'École d'Enseignement supérieur depuis octobre 1908 et ils voient s'accroître d'année en année le nombre de leurs élèves.

Les jeunes filles du monde ne sont pas les seules à recevoir là les leçons des Sœurs de Notre-Dame ou des professeurs de la Faculté des arts à Montréal ; des religieuses de plusieurs instituts enseignants viennent y puiser les connaissances les plus variées et les plus utiles à l'enseignement primaire qu'elles donnent dans les académies.

Pour ce qui regarde les lettres et les sciences le programme et les examens de l'École sont ceux du baccalauréat et de l'inscription de l'Université Laval, moins l'étude du grec qui est remplacée par l'étude d'une langue vivante.

Les candidats aux examens obtiennent selon le cas les diplômes spéciaux de bachelières ès arts, bachelières ès lettres ou bachelières ès sciences.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves. Ils se divisent en diverses sections: Section des lettres. — Section des sciences. — Section des arts. — Section du commerce. — Section de l'enseignement ménager. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire. D'autre part, les élèves qui ne veulent pas suivre les cours réguliers, mais désirent étudier des spécialités sont tout à fait libres de le faire, comme elles sont libres aussi de subir ou non les examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir, à la fin de l'année académique, des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

Graduées de L'Enseignement supérieur pour les jeunes filles

(Voir page 163.)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ORGANISÉ PAR L'UNIVERSITÉ

Affiliation à l'Université Laval

L'Université Laval, soucieuse de mieux atteindre la fin qu'elle se propose, qui est de fortifier l'instruction publique à tous les degrés, invite les instituts et les maisons d'enseignement primaire à se grouper autour d'elle, et leur offre, aux conditions indiquées plus loin, un brevet d'affiliation.

Plusieurs de nos instituts religieux d'enseignement primaire ont eux-mêmes sollicité l'Université de leur accorder l'affiliation, de couvrir de son autorité leurs programmes d'études, et de donner à leurs élèves des certificats et des diplômes.

L'Université a cru devoir accepter ces obligations nouvelles. Elle s'honore d'aider nos instituts d'enseignement primaire dans leur œuvre d'éducation et de dévouement ; elle contribuera dans la mesure de ses lumières et de ses forces à régler et à perfectionner les programmes d'enseignement primaire, à coordonner les efforts et les méthodes ; elle stimulera, par le contrôle des examens et par ses certificats et ses diplômes, le travail des jeunes élèves.

En acceptant ces nouvelles responsabilités, l'Université a conscience de rester dans son rôle. Université catholique et française, placée par sa charte royale au plus haut degré de l'enseignement public dans notre province, elle est heureuse de provoquer dans l'ordre primaire aussi bien que dans l'ordre secondaire et dans l'ordre supérieur, les plus désirables progrès. Elle estime que dans ce contact avec elle, nos institutions catholiques et françaises d'enseignement primaire trouveront une garantie précieuse, non seulement pour leur orientation pédagogique, mais aussi pour leurs œuvres de formation intellectuelle et morale.

L'affiliation n'enlève, d'ailleurs, aucune louable initiative aux maisons affiliées. Les règlements établis par l'Université pourvoient à toutes les saines ambitions. La distribution des matières du programme d'études en *matières de l'Institut* et en *matières de l'Université*, telle qu'elle est plus loin indiquée, distribution qui place sous le contrôle principal de chaque maison les examens de la plupart des matières de mémoire, permet à chaque institut d'organiser l'enseignement de ces matières conformément à ses meilleures traditions et selon les circonstances de temps et de milieu où se trouvent placées les maisons d'enseignement primaire. L'Université fixe seulement le programme minimum d'enseignement de ces mêmes matières.

Les maisons jusqu'ici affiliées ont bien voulu nous dire comme l'affiliation a été utile à leurs œuvres d'éducation, et comme elles sont fières d'appartenir, d'être attachées par un lien aussi solide à la plus haute institution d'enseignement qu'il y ait dans notre province.

CONDITIONS DE L'AFFILIATION :

ART. 1. — L'institut ou la maison congréganiste d'enseignement primaire qui demande l'affiliation à l'Université Laval, doit auparavant en avoir obtenu l'autorisation de l'Ordinaire du diocèse où se trouve établi cet institut ou cette maison. On doit faire accompagner la demande d'affiliation du document qui atteste cette autorisation de l'Ordinaire.

Art. 2. — L'institut ou la maison qui demande l'affiliation doit aussi en même temps envoyer à l'Université son programme d'études.

Art. 3. — L'institut ou la maison affiliée s'engage à observer, au sujet de l'affiliation, des programmes et des examens, tous les règlements universitaires, tels qu'ils sont ici établis, et les modifications qui pourraient y être faites par l'autorité compétente.

Art. 4. — L'affiliation pourra être annulée : *a*) si le programme des études de la maison affiliée est modifié notablement sans le consentement de l'Université ; *b*) sur la demande de l'Ordinaire et l'acceptation de cette demande par le conseil universitaire.

Art. 5. — Il est établi par l'Université une *Commission permanente de l'Enseignement primaire.* Cette commission se compose d'un professeur de l'Université désigné par le Recteur, et d'un représentant de chaque institut affilié, nommé par l'autorité compétente de l'institut.

Toutes les modifications à faire au programme d'études devront être soumises aux membres de la Commission, qui en délibérera, et qui fera rapport au Recteur.

Art. 6. — L'Université garde la haute direction de l'enseignement dans les maisons affiliées, et ses décisions seront prépondérantes, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux constitutions de l'institut affilié.

Cours et programmes

Art. 1. — L'enseignement primaire exigé pour l'obtention des certificats et des diplômes de l'Université est réparti en deux sections : une section d'enseignement général, et une section d'enseignement ménager. (1)

Chaque section est divisée en trois cours, appelés *moyen, supérieur* et *supplémentaire.*

Les programmes des cours d'enseignement général et d'enseignement ménager sont publiés dans une brochure spéciale qu'on peut se procurer au secrétariat de l'Université Laval, Québec.

Examens

Art. 1. — Trois examens sont fixés aux différentes étapes du cours primaire des deux sections : l'examen du *Cours moyen,* celui du *Cours supérieur* et celui du *Cours supplémentaire.*

Art. 2. — Chacun de ces examens comporte une double série d'épreuves. Il y a la série des *épreuves de l'institut,* ou l'*examen de l'institut,* et la série des *épreuves de l'Université* ou l'*examen uvniertaire.*

Examen de l'institut

Art. 1. — L'examen de l'institut est ainsi appelé parce qu'il est placé sous le contrôle immédiat de chaque institut ou maison affiliée. Il comprend une *épreuve écrite* et une *épreuve orale.* La date de ces examens, dans chacun des cours moyen, supérieur et supplémentaire, est fixée par l'autorité de chacune des maisons ; les questions à poser, la correction des épreuves écrites, sont aussi confiées à l'autorité compétente de chaque institut ou de chaque maison.

Art. 2. — L'Université pourra se faire représenter aux examens oraux de l'institut, si elle le juge à propos. On devra lui fournir à la fin de chaque

(1.) L'Université créera, au fur et à mesure que les circonstances le permettront, d'autres sections d'enseignement spécial.

année une copie des questions posées à l'examen écrit, et l'Université pourra aussi, si elle le désire, faire la revision des copies corrigées.

Examen universitaire

Art. 1. — L'examen universitaire est ainsi appelé parce qu'il est tout entier placé sous le contrôle de l'Université. Les questions sont posées par l'Université, et les copies des élèves sont corrigées au siège de l'Université, par des correcteurs que désigne le Recteur.

Forme de l'examen universitaire

Art. 1. — Les élèves ne doivent apporter avec elles ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure à la salle des séances les dictionnaires autorisés et tout ce qui est nécessaire pour leur travail. — On ne doit fournir de dictionnaires aux élèves que pour les séances de dictées, d'analyses grammaticale et logique, et de composition.

Art. 2. — Une fois les séances ouvertes, les élèves ne doivent avoir aucune communication au dehors ni entre elles, sous peine d'exclusion. Elles ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par la surveillante qui préside.

Art. 3. — On remet aux élèves des feuilles de papier à en-tête imprimé, sur lesquelles ont été apposées les armes de l'Université.

Les élèves ne peuvent se servir que de ce papier. Elles ne doivent faire usage que de feuilles complètes et ne pas écrire au verso. Chaque couvent se pourvoit de ce papier à l'Université.

Art. 4. — Au commencement de la première séance, chaque élève remet à la surveillante, sous enveloppe cachetée, une petite feuille où elle aura inscrit, avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son véritable nom écrit lisiblement, ainsi que le nom et l'endroit du couvent où elle passe l'examen.

Tout le temps de l'examen, l'élève se sert de ce numéro pour signer ses copies. Elle l'écrit au haut de la première feuille de chaque composition, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres. Elle ne signe jamais ses copies de son propre nom. Il lui est défendu de faire connaître à qui que ce soit le numéro qui remplace son nom.

Art. 5. — Les copies des élèves doivent être remises à la surveillante, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière traitée dans la copie.

Art. 6. — On doit remettre sa copie quand l'heure fixée pour la séance est expirée. On peut sortir plus tôt de la salle, si l'on a terminé plus tôt son travail.

N. B. — Tous les autres règlements concernant l'Enseignement primaire organisé par l'Université Laval se trouvent dans la brochure plus haut mentionnée.

Diplômes et distinctions

Art. 1. — L'Université Laval délivre des certificats et des diplômes aux élèves qui ont subi avec succès les examens prescrits par les règlements.

Art. 2. — L'Université donne un *certificat d'études primaires, cours moyen*, aux élèves du cours moyen, et des *diplômes* d'études primaires aux élèves des cours supérieur et supplémentaire.

Art. 3. — Le certificat et les diplômes sont accordés, sans aucune mention, à l'élève qui a conservé les deux tiers des points sur l'ensemble des deux examens de l'institut et de l'Université, et le tiers sur chacune des matières ; ils sont accordés, *avec distinction*, à l'élève qui a conservé les

trois quarts des points sur l'ensemble des deux examens et les deux cinquièmes sur chacune des matières ; ils sont accordés, *avec grande distinction*, à l'élève qui a conservé les quatre cinquièmes sur l'ensemble des deux examens, et la moitié sur chacune des matières.

Art. 4. — Si une élève a échoué sur une ou plusieurs matières de l'institut ou de l'Université, elle peut reprendre l'examen de ces matières, et obtenir un certificat ou un diplôme, mais ce certificat ou ce diplôme ne peuvent alors comporter aucune distinction, quel que soit le chiffre total obtenu après la reprise.

Graduées de l'Enseignement primaire

(Voir page 158)

FONDATIONS DANS LA FACULTÉ DES ARTS

Fondation Baillairgé

Le 14 février 1880, M. le Comte L. de G. Baillairgé a donné au Séminaire de Québec, la somme de $10,000 pour fonder, à l'Université, une chaire d'éloquence sacrée et profane. Cette chaire porte le nom du généreux donateur.

Fondation Hunt

Le Dr Thomas-Sterry Hunt a légué, par testament, une certaine somme, dont la rente annuelle doit être consacrée à encourager l'étude de la chimie, à la Faculté des arts.

PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS

Prix du Prince de Galles

Son Altesse Royale le Prince de Galles (plus tard S. M. Edouard VII), à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 20 août 1860, a daigné faire don au Petit séminaire de Québec de la somme de $800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves. (†)

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles*.

(†) Depuis 1874, le Séminaire de Québec admet à concourir pour ce prix avec ses élèves ceux de tous les collèges affiliés à l'Université Laval.

Règlement du concours

Art. 1. — Le concours pour le prix du Prince de Galles en Rhétorique et en Philosophie (deuxième année) est ouvert chaque année, par le Séminaire de Québec, à tous les petits séminaires et collèges affiliés ou agrégés à l'Université Laval.

Art. 2. — *Date du concours.*

Le concours se fait le deuxième lundi du mois de mai, à moins d'avis contraire donné par le supérieur du Séminaire de Québec. Les questions sont envoyées quelques jours auparavant au supérieur de chaque maison affiliée ou agrégée.

Art. 3. — *Matière du concours.*

En Rhétorique : une composition française et une épreuve latine ou grecque (version latine ou thème latin, ou version grecque) tirée au sort.

En Philosophie : une dissertation de philosophie ; une composition de mathématiques ou de physique, tirée au sort. La composition de mathématiques porte sur le programme du baccalauréat, moins la trigonométrie ; la composition de physique, sur le programme du baccalauréat, moins l'électricité, le magnétisme et la météorologie.

Art. 4. — *Durée des épreuves.*

Les compositions se font aux heures suivantes :

De sept heures à midi: la composition française et la composition de philosophie.

De trois heures à six heures : la version ou le thème, et la composition de physique.

La composition de mathématiques se fait de trois heures à sept heures.

Art. 5. — *Concurrents.*

Chaque maison peut faire concourir au plus quatre élèves en Rhétorique, et quatre élèves en Philosophie.

On est cependant prié de ne faire concourir que des élèves qui ont une chance sérieuse d'obtenir le prix. Autrement on encombrerait inutilement le concours, et on rendrait inutilement plus difficile la tâche des juges.

Le choix des concurrents est laissé au jugement prudent des autorités de chaque maison.

Art. 6. — *Forme du concours.*

a) l'usage du dictionnaire français est formellement interdit pour toutes les séances de lettres ou de sciences du concours ;

b) on ne doit se servir pour le concours que du papier portant le sceau de l'Université Laval, qui est en usage aux examens du baccalauréat ;

c) chaque concurrent doit mettre sous enveloppe cachetée son nom et son pseudonyme (en chiffres et en lettres, comme pour le baccalauréat), avec l'indication du collège ou du Petit séminaire où il étudie. Il ne signe ses copies que du pseudonyme (en chiffres et en lettres) qu'il a choisi.

Les enveloppes contenant les pseudonymes et les noms des concurrents sont envoyées au Séminaire de Québec en même temps que les copies.

Art. 7. — *Envoi des copies au Séminaire de Québec.*

Toutes les copies des concurrents, mises sous enveloppes cachetées par l'élève lui-même, doivent être envoyées à Québec, à l'adresse de M. le Supérieur du Séminaire, immédiatement après les séances du concours.

Art. 8. — *Correction des épreuves.*

Les épreuves sont corrigées par des jurys de deux membres nommés par M. le Supérieur du Séminaire de Québec.

Comme il s'agit d'un concours, et qu'il y faut tenir grand compte de la valeur personnelle dont doivent faire preuve les concurrents, on doit observer pour la correction les tarifs suivants :

Art. 9. — *Tarif des corrections.*

Composition française—total : 30 points.
25 points pour le fond et la forme ;
5 points pour la correction grammaticale.
Version grecque ou latine—total : 20 points
16 points pour l'exactitude du sens ;
4 points pour la valeur littéraire.
Thème latin—total : 20 points
16 points pour la correction (tarif de détail du baccalauréat) ;
4 points pour la valeur littéraire.
Composition de philosophie—total : 30 points.
20 points pour le fond ;
10 points pour la forme.
Composition de physique—total : 20 points.
16 points pour le fond ;
4 points pour la composition.
Composition de mathématiques—total : 24 points.
22 points pour le fond ;
2 points pour la rédaction, quand il y a à rédiger des démonstrations.

On doit, tout particulièrement dans les compositions de philosophie et de physique, faire grand cas, même pour l'appréciation du fond, de la personnalité des travaux de l'élève.

Prix du Gouverneur général

Son Excellence le Gouverneur Général du Canada veut bien donner une médaille d'argent à l'élève de philosophie (1ère année) qui a fait le meilleur travail dans un concours spécial de philosophie.

Prix du Lieutenant-Gouverneur

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province offre généreusement une médaille d'argent et une médaille de bronze aux deux premiers élèves de rhétorique.

Prix de Philosophie

Un prix de $5.00, offert par un bienfaiteur anonyme, est accordé à l'élève de Philosophie (1ère année) qui est arrivé deuxième dans le concours spécial de philosophie pour la médaille du Gouverneur Général.

Prix Garneau

Sir Georges Garneau, professeur de Chimie analytique à la Faculté des arts, donne un premier prix de $15.00 et un second de $10.00, aux deux élèves de cette Faculté qui ont le mieux réussi dans l'étude de la chimie.

Prix Huard

Monsieur le chanoine V.-A. Huard a fondé pour les élèves de la Faculté des arts un premier prix de $15.00 et un deuxième prix de $10.00 pour les élèves qui se sont le plus distingués dans l'étude des sciences naturelles.

Prix à l'Ecole d'arpentage

L'Université offre trois bourses de $40.00, $25.00 et $10.00 aux trois élèves qui ont le mieux réussi pendant l'année du Cours de Préparation.

Prix Thomas-Chase Casgrain

Madame Thomas-Chase Casgrain, pour perpétuer la mémoire de son mari et rappeler son inaltérable attachement à l'Université, a bien voulu continuer un prix d'histoire du Canada. Ce prix est appelé "Prix Thomas-Chase Casgrain" et est décerné aux deux élèves arrivant les premiers dans un concours spécial sur l'histoire du Canada, auquel peuvent prendre part les élèves, de tous les collèges affiliés à l'Université Laval. Le premier prix est de $30.00, et le deuxième de $20.00.

COMITÉ PERMANENT

Depuis 1911, il existe un comité permanent des maisons d'enseignement secondaire. Cette commission, composée de sept membres, s'occupe surtout des questions de pédagogie, des programmes, des examens et dirige un bulletin trimensuel, dont la rédaction est au siège de l'Université, à Québec.

Tout ce qui regarde ce bulletin doit être adressé à monsieur l'abbé Adolphe Garneau, Séminaire, Québec.

FACULTÉ DE MÉDECINE

HISTORIQUE

La Faculté de médecine de l'Université Laval existe depuis soixante-cinq ans. Son organisation remonte, en effet, à l'automne de 1853. Jusque là, l'élève qui se destinait à la pratique médicale étudiait le plus souvent, à Québec tout au moins, chez un patron qui se chargeait de l'initier. Depuis 1847 existait cependant une école de médecine, l'École de médecine incorporée de la cité de Québec. Cette école siégea d'abord rue Ste-Famille puis plus tard rue St-Louis et fut inaugurée officiellement le 15 mai 1848 par le Dr Morrin qui en était le président. M. P.-M. Bardy en était le secrétaire. Les docteurs Painchaud et Douglas enseignaient le premier la clinique interne, le second la chirurgie à l'Hôpital de la Marine. Des salles de dissection étaient installées chez Douglas, chez Landry rue Ste-Ursule et plus tard à St-Roch, rue du Prince-Edouard. L'École comptait en 1850 vingt élèves et l'on retrouve parmi ses professeurs ceux qui allaient former la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Le 15 octobre 1852, les docteurs Chs. Frémont, James Sewell, Jean-Zéphirin Nault, Jean Blanchet, Jean-Etienne Landry, étaient priés de constituer la Faculté naissante à l'Université Laval. Le 16 décembre, ceux-ci ayant accepté, sont nommés professeurs ordinaires. Le docteur Landry est aussitôt chargé d'une mission en Europe pour y étudier les organisations d'enseignement médical et s'y procurer le matériel nécessaire à l'établissement de l'École.

Au mois de mai 1854 le docteur Alfred Jackson est nommé à son tour, et en septembre, à l'inauguration de l'Université, ces professeurs reçoivent des mains de Lord Elgin leurs diplômes de docteurs.

L'organisation de l'École était déjà commencée et l'on avait adopté à ce moment les règlements de l'amphithéâtre d'anatomie et de la salle de dissection en même temps que le docteur C.-E. Lemieux était nommé prosecteur. (1).

En fait, voici quel était définitivement le personnel de la Faculté en 1856-57 à cette période de première formation :

Jean Blanchet, doyen, Pathologie générale et Instituts de médecine.
J.-A. Sewell, Pathologie interne et Thérapeutique spéciale.
J.-Z. Nault, Matière médicale et Thérapeutique générale.
J.-E. Landry, Anatomie descriptive et chirurgie.
A. Jackson, Tocologie.
C.-E. Lemieux, Médecine légale, professeur extraordinaire.
Secrétaire, J.-Z. Nault.
Directeur du Musée, J.-E. Landry. (2)

Ce musée dont il est fait mention semble avoir été monté avec beaucoup de soin pour l'époque. Les collections achetées en Europe comprenaient ntre autres choses des spécimens de pathologie osseuse d'une r eur

(1) Les notes qui précèdent nous on t été fournies par le docteur Georges Ahern.

(2) Annuaire de 1856-57.

leur qui ont été de nouveau classés dans le musée actuel. Une importante collection d'instruments de chirurgie qui constitue aujourd'hui une bonne étude rétrospective de la science à cette période y était jointe. De plus une série très bien faite de pièces artificielles et de moulages pour l'étude des maladies de la peau complétait le tout.

Rien ne semblait avoir été négligé pour organiser l'école sur un très haut pied. Dès le mois de mai 1857 les règlements pour l'enseignement clinique à l'Hôpital de la marine étaient adoptés. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient également accordé la permission de faire de l'enseignement à leur hôpital dès 1855. En 1858 ces services semblent définitivement organisés et dès lors les cliniques se donnent alternativement à ces deux hôpitaux, jusqu'à la disparition du premier en 1890.

En 1863, une clinique d'accouchement était organisée à l'Hôpital de la marine et quinze ans plus tard cette clinique passait à l'Hospice de la Miséricorde où un service régulier de Maternité existe depuis cette époque avec une moyenne de 160 accouchements par année. Ce service, complètement réorganisé depuis quelques années, fournit aujourd'hui aux élèves des données cliniques très à point et de nombreuses leçons pratiques s'y donnent chaque semaine en dehors de l'assistance obligatoire à 20 accouchements.

Le 19 février, 1866 s'ouvrait, sous la direction de l'Université un dispensaire qui devait être un précieux apport à la clinique en fournissant aux élèves de nombreux cas d'application pratique. A la même date, un service spécial était créé à ce dispensaire par le docteur Simard pour les maladies des yeux et des oreilles.

Le dispensaire devint plus tard un des services adjoints de l'Hôtel-Dieu et le docteur Simard, nommé oculiste de la maison en 1885, y organisa un service spécial. Ce service fut complété en 1897 et réorganisé en 1908 suivant toutes les données de la science moderne. Plus de 2,000 malades y passent actuellement chaque année.

En 1878, une clinique de maladies des enfants et une clinique de maladies des vieillards étaient organisées en même temps et confiées la première au docteur Vallée, la seconde au docteur Ahern. La clinique de maladies des enfants fut complétée beaucoup plus tard en 1905 par une clinique des nourrissons qui se donne actuellement à la crèche sous la direction du docteur Fortier, en 1907 par l'addition d'un service spécial d'enfants à l'Hôtel-Dieu et en 1914 par des cliniques de maladies contagieuses. De plus un dispensaire est attaché à ce service des enfants depuis 1901.

Un service d'électrothérapie complétait en 1904 l'organisation des services hospitaliers avec la création en 1907 de laboratoires complètement outillés à l'hôpital et l'établissement d'une salle d'autopsie des plus modernes en 1914.

Les services de chirurgie et de médecine se développaient parallèlement à ces services annexes. Les données de l'antiseptie d'abord, puis de l'asepsie plus tard, mis en pratique dès les débuts, avaient permis l'extension rapide de la chirurgie moderne et dès 1893 une salle d'opération de tout premier ordre était mise à la disposition du personnel enseignant. Réorganisé en 1902, puis complété en 1908, ce service ne laisse aujourd'hui rien à désirer et fournit à la clinique un matériel des plus abondants.

La clinique médicale enfin, ayant à sa disposition quatre vastes salles et un amphithéâtre pour les leçons magistrales, est maintenant organisée avec un personnel important de professeurs et d'assistants et l'aide de tous les services annexes nécessaires à l'enseignement médical moderne. Pour développer encore cet enseignement, grâce à l'initiative du docteur Rousseau, vient de s'ouvrir en 1918 l'hôpital Laval spécialement destiné au service des tuberculeux. Cette maison organisée d'après toutes les don-

nées les plus modernes, fournira à la clinique de précieuses ressources et constitue un progrès unique dans l'enseignement médical ici au pays.

Parallèlement au développement constant de cet enseignement clinique, considéré à juste titre comme le plus important, s'organisaient également les cours de la Faculté et en particulier les cours de manipulations. Dès 1858 il est question de la création d'un cours de manipulations chimiques. L'histologie est créée en 1860, le docteur Larue étant chargé du cours, l'anatomie pathologique en 1865, la médecine opératoire pratique en 1873. Les réelles transformations ne s'opèrent cependant de ce côté qu'en 1897 alors que le docteur Rousseau est chargé d'un cours de bactériologie pratique et que l'on inaugure presqu'en même temps un cours de chimie médicale.

A partir de cette date les laboratoires s'organisent de plus en plus. En 1908 des laboratoires de chimie des plus modernes sont mis à notre disposition. A l'automne 1913, un très grand laboratoire de bactériologie et d'anatomie pathologique avec tout l'équipement moderne est inauguré à l'école et les musées, réorganisés sur une base moderne, sont ouverts constamment aux élèves. Les cours pratiques sont considérablement développés et le docteur Vallée est chargé de l'organisation de ces services auxquels il doit consacrer tout son temps.

Enfin, en 1915, le docteur Leclerc est chargé d'un cours pratique de physiologie et un laboratoire est en voie d'organisation complète dans ce but. Cet enseignement scientifique est presque terminé aujourd'hui avec l'inauguration en 1918 d'un cours de biologie générale.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de médecine se donne en cinq années. Cet enseignement comprend les matières suivantes, divisées en deux sections : les primaires et les finales:

Primaires

Un cours d'anatomie descriptive et topographique, 120 leçons.
Un cours d'anatomie pratique, 75 leçons.
Un cours d'histologie normale théorique et pratique, 50 leçons
Un cours de physiologie théorique et pratique, 80 leçons.
Un cours d'embryologie, 10 leçons.
Un cours de chimie générale et biologique, 100 leçons.
Un cours d'analyse chimique, 20 leçons.
Un cours de chimie médicale pratique, 20 leçons.
Un cours de biologie, 40 leçons.

Les élèves doivent suivre les cours d'anatomie théorique et pratique, de physiologie et de chimie pendant deux années. Les autres cours sont suivis pendant un an.

Finales

Un cours de matière médicale et de pharmacie pratique, 50 leçons.
Un cours de thérapeutique générale, 30 leçons.
Un cours de médecine légale et toxicologie, 60 leçons.
Un cours de médecine opératoire théorique et pratique, 25 leçons.
Un cours de gynécologie, 40 leçons.
Un cours d'ophtalmologie, otologie et rhino-laryngologie, 50 leçons.
Un cours de pathologie générale, 80 leçons.

Un cours de pathologie interne, 120 leçons.
Un cours de pathologie externe, 105 leçons.
Un cours de pédiatrie, 30 leçons.
Un cours de maladies mentales et nerveuses, 40 leçons.
Un cours de bactériologie pratique, 30 leçons.
Un cours d'histoire de la médecine, 10 leçons.
Un cours de dermatologie, 20 leçons.
Un cours de déontologie médicale, 10 leçons.
Un cours de morale sur les devoirs du médecin catholique, 5 leçons.
Un cours d'hygiène, 75 leçons.
Un cours de clinique externe, 90 leçons.
Un cours de clinique interne, 90 leçons.
Un cours de clinique externe propédeutique, 15 leçons.
Un cours de clinique interne propédeutique, 15 leçons.
Un cours de tocologie, 90 leçons.
Un cours pratique d'anatomie pathologique, 40 leçons.
Un cours de physiothérapie théorique et pratique, 20 leçons
Un cours de clinique obstétricale, 80 leçons.
Un cours de clinique ophtalmologique, etc., 30 leçons
Un cours de clinique gynécologique, 30 leçons.
Un cours de clinique des maladies mentales et nerveuses, 10 leçons.
Un cours de clinique des maladies des enfants et maladies contagieuses, 45 leçons.
Un cours de clinique de phtysiothérapie, 20 leçons.

Les cours de pathologie générale, pathologie interne et externe, matière médicale et thérapeutique, tocologie et médecine opératoire, doivent être suivis pendant deux ans. Les cliniques internes et externes, pendant trois ans, les cliniques obstétricales pendant deux ans, les cliniques spéciales pendant un an.

Les cours pratiques sont toujours des cours de deux heures.

Le nombre des leçons est fixé de temps en temps par le Conseil universitaire suivant les nécessités et les progrès de la science. Il est généralement plus considérable que celui exigé par la loi de la province de Québec, mais ne doit jamais être inférieur à celui-ci. Dans tous les cas, le nombre, fixé par le Conseil, est obligatoire pour les professeurs comme pour les élèves.

Les professeurs des cours qui ont quelque affinité entre eux doivent s'entendre pour délimiter leur enseignement, de manière que celui-ci soit complet sans cependant qu'il y ait double emploi.

Les musées de la Faculté de médecine sont accessibles aux élèves suivant les besoins. Les professeurs leur indiquent les observations qu'ils ont à faire et les contrôlent autant que possible par leur présence. Il y a aussi une bibliothèque spéciale à la disposition des élèves de la Faculté.

Cliniques

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non seulement par des cours théoriques étendus et très développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits même des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses cliniques. Aussi, outre que le nombre des leçons de clinique qui se donnent dans les hôpitaux dépasse celui qui est exigé par la loi provinc ale, les élèves de l'Université ont, au dispensaire, une clinique interne et ex-

terne facultative, et une clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, sans compter les leçons de médecine légale pratique qu'ils peuvent avoir dans l'occasion.

Dispensaire

A cet établissement, tous les pauvres, sans distinction de croyance ou d'origine, reçoivent gratuitement les soins que requiert leur état.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons de cliniques et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes et des pansements. Les élèves de cinquième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Un dispensaire de la Goutte de lait donne aussi des consultations à l'Hôtel-Dieu les mardis, jeudis et samedis, et les élèves peuvent y assister.

Les professeurs de l'Université et autres médecins nommés par ceux-ci sont chargés du service médical; des sœurs veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Arrêté disciplinaire relatif au dispensaire

1. Les étudiants en médecine doivent fréquenter régulièrement le Dispensaire, conformément aux dispositions suivantes:

Pour les maladies des yeux et des oreilles, ils suivent l'ordre qui leur est indiqué par le professeur. Pour les autres jours de la semaine, les élèves viennent par groupe de dix, suivant l'ordre de doyen à l'Université et suivant qu'il est réglé tous les ans. Les groupes se succèdent à tour de rôle tous les mois.

II. Tous doivent se montrer respectueux et obéissants envers les médecins de service et envers les dames religieuses.

III. Ils doivent se tenir dans la salle de consultation ou dans la pharmacie, et, sous aucun prétexte, ne doivent aller dans la salle d'attente des malades.

IV. Ils ne doivent engager aucune conversation avec les malades.

V. Ils ne doivent prescrire pour les malades ou faire les visites à domicile *que sur l'ordre* des médecins.

VI. Ils ne doivent prendre pour leur propre usage aucun des médicaments de la pharmacie non plus que des instruments de chirurgie.

VII. Ils ne doivent ni fumer, ni crier, ni siffler, ni même parler haut, dans aucune des salles du dispensaire, et les dames religieuses ont toute l'autorité nécessaire pour faire observer les divers articles de ce règlement.

Expertises médico-légales

Avec la bienveillante permission de monsieur le coroner à Québec, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue est très considérable et très varié.

DEGRÉS

Pour obtenir le baccalauréat dans la Faculté de médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux règlements, durant six termes (deux ans),

et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces six termes, l'une des notes *assez bien, bien, très bien,* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants.

Le doctorat donne droit de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique, mais le docteur en médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de médecine.

Pour être admis aux épreuves du doctorat, le candidat doit: 1o avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la Faculté (cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, peuvent, en exhibant au recteur des certificats convenables, être admis à compléter leurs cours); 2o avoir subi avec succès les examens de terme sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales du doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement: la première, sur les *Primaires,* à la fin de la seconde année; la seconde, sur les *Finales,* à la fin des troisième, quatrième et cinquième années; celle-ci est divisée en trois parties; l'une sur les cours théoriques, une autre sur les cours pratiques et une dernière sur les cliniques Ces épreuves sont orales. Une note *médiocre* empêche le candidat d'être admis au degré de bachelier ou de docteur. Pour réparer sa mauvaise note, il devra subir avec succès un nouvel examen sur la même matière dans une épreuve subséquente.

PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix du Lieutenant-gouverneur

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province offre généreusement une médaille d'argent et une médaille de bronze aux deux élèves finissants de la Faculté de médecine qui ont obtenu le plus de succès dans les examens finals subis à la fin des différentes années du cours de médecine.

Prix Morrin

Le Dr Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de $2,000 dont la rente doit être employée en prix pour les élèves en médecine.

Cette rente est partagée en huit parts : quatre parts d'un sixième chacune, pour former quatre premiers prix ; quatre parts d'un douzième chacune, pour former quatre seconds prix.

Un premier et un second prix sont offerts chaque année au concours de tous les élèves et étudiants en médecine de l'Université de chacune des quatre premières années.

Le concours se fait par écrit ; la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concourrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

Prix Lemieux

Madame veuve Dr C.-E. Lemieux a bien voulu fonder, à la mémoire de son mari, ex-doyen de la Faculté de médecine, un prix d'anatomie de vingt piastres.

Ce prix est donné, chaque année, à celui des élèves de première et de seconde année qui a fait la meilleure composition écrite dans un concours spécial sur l'anatomie, qui peut durer six heures.

Ne sont admis à ce concours que les élèves qui ont subi leurs examens de terme sur toutes les matières aux époques voulues par les règlements et y ont obtenu les notes *bien* ou *très bien*. Les reprises ou les examens subis en dehors des dates réglementaires excluent de ce concours.

Prix Simard

Pour perpétuer le souvenir de son père, le docteur L.-J.-A. Simard, monsieur le docteur Arthur Simard donne tous les ans deux prix aux élèves qui réussissent le mieux dans des épreuves de cliniques de chirurgie.

ÉQUIVALENCE ACCORDÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES

Par un arrangement spécial avec le Collège Royal des chirurgiens de Londres, les élèves de l'Université Laval y jouissent des privilèges suivants :

1° L'examen de l'inscription est reconnu comme équivalent de l'examen préliminaire du Collège Royal des chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de médecine suivis à l'Université Laval par les *élèves inscrits*, après leur inscription, sont reconnus pour autant par le même collège.

3° Les docteurs en médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de membre du Collège Royal des chirurgiens de Londres.

COURS DHYGIÈNE PUBLIQUE, À QUÉBEC

Tout candidat au diplôme d'hygiéniste expert doit être porteur d'un diplôme de docteur en médecine.

Il doit avoir suivi les cours mentionnés au programme et les travaux pratiques au laboratoire.

Les cours se donnent pendant le deuxième terme.

Les examens subis avec succès donnent le droit au diplôme d'hygiéniste expert. L'élève qui conserve à l'examen 80 pour 100 des points obtient la mention *avec grande distinction ;* s'il conserve 66.66 pour 100, la mention *avec distinction*, et 50 pour cent, la mention *avec succès*.

Les cours sont divisés comme suit :

Statistique, législation, hygiène internationale, 20 leçons.
Hygiène scolaire, 15 leçons.
Hygiène industrielle, 15 leçons.
Puériculture et maladies contagieuses, 20 leçons.
Hygiène municipale et hygiène appliquée, 40 leçons de 2 hrs. Inspections.
Génie sanitaire, 20 leçons.
Chimie alimentaire et bactériologie pratiques, 60 leçons de 2 heures.

Les examens se passent devant les professeurs du cours d'hygiène et portent sur toutes les matières enseignées.

L'examen est écrit, oral et pratique.

Les honoraires sont de cent piastres par année, et les déboursés pour le diplôme d'hygiéniste expert sont de cinq piastres.

PROFESSEURS À LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Voir page 18)

ÉLÈVES À LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Voir page 153)

COURS À LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Voir page 183)

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Voir pages 172 et 233)

DÉBOURSÉS À FAIRE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(voir page 48)

FACULTÉ DE DROIT

—

HISTORIQUE

La charte royale de 1852 donnait à l'Université Laval le pouvoir de conférer les diplômes de bachelier, de licencié et de docteur en droit. La Faculté de droit ne put cependant être organisée qu'en 1854 et avec beaucoup de difficultés.

Les premiers titulaires des chaires furent le juge Auguste Morin, l'un des codificateurs de notre droit civil, nommé doyen le 13 juin 1854 et M. Jacques Crémazie, qui accepta une charge de professeur le 4 septembre 1854. Ces messieurs furent les premiers porteurs des diplômes de docteur en droit décernés par Laval.

Le 12 juin 1855 le Conseil universitaire faisait les nominations suivantes : MM. William Badgley, G. D. Stuart, Jean-Thomas Taschereau et Joseph-Ulric Tessier.

" Malheureusement, la plupart de ces professeurs furent empêchés par les occupations qui les retenaient au dehors de l'Université de préparer et de donner leurs cours, si bien que pendant quelques années on dut borner l'enseignement de la Faculté aux cours de droit civil et de droit romain. On fut même obligé de faire venir de France en 1857 un professeur pour donner les leçons de droit romain. Et c'est M. A.-E. Aubry, avocat à la Cour impériale de Paris et docteur en droit de la Faculté de Paris, qui vint ici occuper cette charge ". (1).

Voici l'organisation des études telle que donnée par l'Annuaire de 1857-1858 :

MM. A.-N. Morin : droit naturel et droit des gens,
J. Crémazie : droit civil,
W. Badgley : droit criminel,
J.-T. Taschereau : droit commercial,
J.-U. Tessier : procédure.

L'année suivante, messieurs Napoléon Casault et Jean Langlois devenaient professeurs de droit commercial et maritime et de droit criminel.

Les élèves de la Faculté devaient de plus suivre à la Faculté des arts les cours publics ayant " pour objet la philosophie et les lettres ".

En 1866 fut créé le cours de droit administratif dont le premier titulaire, M. François Langelier, avait été chargé en 1864 du cours d'introduction au droit civil et quelques mois plus tard avait remplacé monsieur Aubry dans la chaire de droit romain.

Puis furent ajoutés : en 1897 un cours de procédure notariale ; en 1904, un cours d'économie politique et un cours d'introduction à l'étude du droit et d'histoire du droit. Ce dernier cours, professé par M. Langelier, en 1865, avait été abandonné. On ne fit donc que le rétablir en 1904. En 1911 un cours de procédure pratique et enfin en 1915 un cours de droit public de l'église vinrent compléter l'enseignement de la Faculté.

---

(1) L'abbé Camile Roy, *L'Université Laval et les fêtes du cinquantenaire*, p. 38.

A l'origine, le cours de droit international se donnait en 72 leçons, mais très irrégulièrement. En 1887 on l'établit d'une façon permanente ; le nombre des leçons en fut cependant réduit à 30.

DEGRÉS

Bachelier et licencié: Le baccalauréat, dans la Faculté de droit, fut d'abord accordé aux élèves qui avaient suivi pendant six termes les cours de la Faculté et qui avaient obtenu à tous les examens la note *bien* ou *très bien*. L'on n'obtenait cependant le titre de licencié qu'en passant des examens plus sévères. En 1895, un autre règlement fut adopté donnant un caractère encore plus sérieux aux examens nécessaires à l'obtention de ces degrés. En 1916, nouvelles dispositions destinées à donner encore plus de valeur et plus de garantie à ces titres de bachelier et de licencié en droit.

Docteur en droit. Pour obtenir ce titre l'on a toujours exigé que le candidat préparât et soutînt une *thèse* (1). Le Conseil universitaire peut cependant l'accorder " ad honorem ".

ORGANISATION

L'enseignement se donne en trois années, divisées en trois termes, dont le premier se termine à Noël, le second à Pâques et le troisième dans les premiers jours de juin. Des examens ont lieu au cours de ces trois années d'études légales.

Les examens du premier et du deuxième termes sont des examens oraux et portent sur la matière du terme. Les examens de fin d'année sont des examens écrits et portent, la première et la deuxième années, sur toute la matière de l'année, et la troisième année sur toute la matière des trois années.

L'on verra un peu plus loin, la distribution des points attribués à chaque matière dans chaque examen.

NOMBRE DE COURS

L'enseignement est en français et d'après les doctrines de l'Église catholique romaine.

Il est réparti, comme nous l'avons dit plus haut, sur trois années et comprend les matières suivantes :

Droit civil, 630 leçons.
Droit romain, 210 leçons.
Introduction à l'étude du droit et Histoire du droit, 50 leçons.
Procédure civile, 144 leçons.
Droit commercial et droit maritime, 108 leçons.
Droit criminel, 108 leçons.
Droit constitutionnel, administratif, paroissial et municipal, 150 leçons.
Droit international, 30 leçons.
Pratique du notariat, 50 leçons.
Économie politique et sociale, 50 leçons.
Procédure pratique, 100 leçons.
Droit public de l'Église, 30 leçons.

1() La première thèse fut celle de M. J.-G. Colston, sur *La chose jugée*, (1870).

PROGRAMME DES ÉTUDES

Droit civil

Commentaire des articles 1 à 2270 inclusivement du Code civil du Bas-Canada

Livre premier : *Des personnes :* jouissance et privation des droits civils ; actes de l'état civil ; domicile ; absence ; mariage ; séparation de corps ; filiation ; puissance paternelle ; minorité ; tutelle et émancipation ; majorité ; interdiction ; curateur et conseil judiciaire ; corporations.

Livre deuxième : *des biens ; de la propriété et de ses différentes modifications :* distinction des biens ; meubles et immeubles ; accession ; usufruit ; usage et habitation ; servitudes réelles : dérivant de la situation des lieux, établies par la loi ou par le fait de l'homme ; de l'emphytéose.

Livre troisième : *acquisition et exercice des droits de propriété :* successions ; donations entrevifs et testamentaires ; testaments ; substitutions ; fiducie.

Obligations ; contrats ; quasi-contrats ; délits et quasi-délits ; obligations résultant de l'opération de la loi seule. Diverses espèces d'obligations ; extinction des obligations.

De la preuve

Conventions matrimoniales et effet du mariage sur les biens des époux. communauté de biens, séparation de biens ; exclusion de communauté ; douaires, coutumier ou légal, préfix ou conventionnel.

Vente : Échange : Louage des choses et louage d'ouvrage. Mandat.

Prêt à usage ou commodat et prêt de consommation Prêt à intérêt ; Constitution de rente : dépôt : séquestre.

Société ; diverses espèces de société ; dissolution.

Rentes viagères : transactions : jeu et pari : cautionnement ; contrat de nantissement ; nantissement des immeubles ; gage.

Privilèges et hypothèques ;

Enregistrement des droits réels :

Prescription.

Droit romain

Etude de l'ensemble des principes de droit privé qui ont régi la société romaine aux diverses époques de son existence depuis son origine (VIIIe siècle avant Jésus-Christ) jusqu'à la mort de l'empereur Justinien (VIe siècle de l'ère chrétienne).

Sources : *Principales théories* sur personnes, choses, (droits réels et personnels) et actions.

Développement historique des lois romaines considérées en elles-mêmes, avec leur destinée.

Enchaînement de la législation romaine à celle de la Province de Québec et comparaisons entre les deux.

Introduction à l'étude du droit

Droit, loi, lois, définition, principes généraux. Origine de la société civile. Fondement juridique de la souveraineté. Organisation de la société politique, son fonctionnement.

Divisions du droit. Droit public, principes généraux. Droit privé.

des personnes, de la propriété, droits de créance, mode d'acquisition et de transmission de la propriété et des droits de créances, principes généraux.

Histoire du droit à Rome, en France jusqu'en 1763 ; au Canada, 1° sous la domination française, 2° sous la domination anglaise.

Procédure civile

Commentaire du code de procédure civile de la province de Québec

Première partie : Dispositions générales.

Deuxième partie : Règles applicables à toutes les actions.

Troisième partie : Procédures devant la Cour Supérieure ; Assignation, comparution, contestation, exception, préliminaires ; contestation au mérite ; contestation liée, incidents, instruction, incidents de la preuve et de l'instruction, enquête et audition, causes par défaut et *ex parte*, procès par jury, amendements, jugements, dépens, exécution volontaire des jugements, exécution forcée, emprisonnement en matière civile et contrainte par corps, cession de biens.

Quatrième partie : Mesures provisionnelles ; capias ad respondendum, saisie-arrêt avant jugement ; saisie-revendication ; saisie-gagerie ; saisie-conservatoire ; injonction ; séquestre judiciaire.

Cinquième partie : Procédures spéciales ; Procédures relatives aux corporations et aux fonctions publiques. Mandamus. Prohibition. Annulation des lettres patentes. Pétition de droit. Poursuites hypothécaires contre les immeubles dont les propriétaires sont incertains ou inconnus. Partage et licitation forcée. Action en bornage. Action possessoire. Ratification de titre. Procédure entre locateurs et locataires. Séparation entre époux ; séparation de biens et séparation de corps. Opposition au mariage. Habeas corpus ad subjiciendum en matière civile.

Sixième partie : Procédures devant la Cour de Circuit.

Septième partie : Matières sommaires.

Huitième partie : Moyens de se pourvoir contre les jugements.

Neuvième partie : Juridictions inférieures ; cours des commissaires, pour la décision sommaire des petites causes ; cour de magistrat de district.

Droit commercial et maritime

(a) *Commercial :* Loi concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre (chapitre 119 des Statuts revisés de 1906) — Loi des banques ; assurance, assurance-feu, assurance-vie.

(b) *Maritime :* Bâtiments marchands, leur enregistrement, hypothèque sur les bâtiments ; gage-maritime ; propriétaire, maître et matelots ; affrêtement, charte-partie. Transport à la cueillette ; connaissement, obligations du frêteur et de l'affrêteur. Surestarie. Assurance maritime.

Droit criminel

Commentaire du chapitre 146 des Statuts revisés de 1906 et de ses amendements et de différentes lois s'y rapportant

Dispositions générales : application de la loi ; motifs de justification ou d'excuse ; infractions contre l'ordre public. Crimes contre l'administration de la loi et de la justice. Crimes contre la religion, les mœurs et l'ordre public. Crimes contre la personne et contre la réputation. Infractions contre le droit de propriété et les droits qui résultent de contrats. Infractions relatives au commerce. Actes prohibés relativement à cer-

tains biens : infractions aux lois concernant les billets de banque ; la monnaie ; monnaie contrefaite. Tentatives ; complots ; complicité.

Procédure : Juridiction en matière d'infractions au code pénal ; Procédures spéciales et pouvoirs spéciaux ; Comparution des prévenus devant les juges de paix ; procédure ; Conviction par voie sommaire. Instructruction sommaire devant un magistrat.

Lois concernant les jeunes délinquants. Instruction expéditive des actes criminels. Actes d'accusation. Procédures devant le grand jury, le petit jury, preuves, sentence, etc. Punitions, amendes, confiscations, frais et restitution de la propriété ; Cautionnement. Prescription des actions. Extradition.

Droit constitutionnel, administratif, paroissial et municipal

(a) Droit constitutionnel : constitution anglaise ; le roi, la chambre des lords et la chambre des Communes ; constitution canadienne ; gouverneur-général, sénat et chambre des communes ; lieutenant-gouverneurs, assemblées législatives et conseils législatifs ; attributions du parlement fédéral et des législatures provinciales, lois électorales, fédérale et de Québec, organisation judiciaire.

N. B. — Des notions générales sont données sur les constitutions des principaux pays du monde.

(b) Droit administratif : Officiers et fonctionnaires publics ; droits publics ; liberté individuelle, restrictions, égalité devant la loi, liberté du travail, de l'industrie et du commerce ; des douanes, loi du revenu, loi des licences de Québec, acte de tempérance du Canada, loi imposant des droits sur les successions, propriété littéraire, brevets d'invention et marques de commerce, liberté de la presse, liberté d'association, lois concernant les différentes compagnies à fonds social, professions : Barreau, Notariat, Médecine, Arpentage, etc., liberté d'enseignement, loi de l'instruction publique de la province de Québec; prisons, pénitenciers, asiles d'aliénés, écoles de réforme, système monétaire, lois relatives aux bills fédéraux, à l'intérêt, aux prêteurs d'argent ; poids et mesures ; loi concernant les mines. Loi concernant les chemins de fer.

(c) Droit paroissial : liberté des cultes, division de la province au point de vue ecclésiastique ; diocèses, missions, paroisses, succursales, érection des paroisses, des fabriques. Construction et réparation des églises et presbytères, cimetières, bancs dans l'église ; dîme.

(d) Droit municipal : commentaire du code municipal de la province de Québec, entré en vigueur le premier novembre 1916.

Droit international

Définition. Divisions : droit international public et droit international privé. — Sources du droit international.

Droit international public : (a) l'état au point de vue du droit international ; (b) les droits et devoirs des états entre eux ; (c) l'étendue de la souveraineté des états ; (d) relations des états en temps de paix et (e) leurs relations en temps de guerre.

Droit international privé : statut réel et statut personnel.

Pratique du notariat

Commentaire du code du Notariat. — (Articles 4571 à 4881) inclusivement des Statuts refondus de la Province de Québec, 1909 ; Devoirs et responsabilités des notaires. Études des différents actes et contrats que les notaires peuvent avoir à rédiger.

Économie politique et sociale

Définition. — Rapports de la science économique avec le droit et la morale. Utilité.

1° Des richesses et de la valeur. — Notions générales.

De la production des richesses. — Lois générales. *Travail*, ses éléments. Règles générales. *Capital*, définitions, divisions, industries, grande ou petite industrie ; productivité ; réglementation.

L'Agriculture, régime économique ; de la grande et de la petite propriété, de la grande et de la petite culture. La nature, sol, sous-sol, situation géographique, le climat, etc., *Agents naturels*, Rôle de l'État dans la production.

2° De l'échange : — Évolution ; troc, monnaie, crédit, la banque. Commerce intérieur et commerce international ; libre échange et protection. Écoles, douanes et législation. Traités de commerce, etc.

3° De la répartition des richesses. — Principes sur lesquels elle repose. Salaires, revenus et loyers des capitaux, rente foncière ; du profit de l'entrepreneur. Institutions d'assurance, d'épargne et d'assistance. Rôle de l'État. Population. Emigration et colonisation.

4° De la consommation des richesses. — Considérations générales, consommations privées ; le luxe, etc. Consommations publiques ; l'emprunt et l'impôt. Règles, Quid de l'impôt progressif, etc. ?

Cours de procédure pratique

Ce que c'est qu'un avocat, ses devoirs, ses responsabilités, le rôle que doit jouer l'avocat au barreau et dans la société, la confiance qu'il doit mériter de ses clients, comme des magistrats, l'exemple qu'il doit donner à ses concitoyens.

Le moyen pratique pour un avocat de gagner sa vie honorablement.

La théorie légale appliquée :

1° A la rédaction de toutes les différentes actions qui peuvent s'intenter devant les tribunaux.

2° A la rédaction des exceptions préliminaires, des défenses en droit et des plaidoyers au mérite.

3° A la rédaction des procédures incidentes.

4° A toutes les procédures connexes avec et relatives à l'exécution des jugements.

5° Aux mesures provisionnelles.

6° Aux brefs de prérogative et à la rédaction de toutes les procédures à ce sujet.

Coup d'œil d'ensemble sur le code de procédure au point de vue de sa mise en pratique par un jeune avocat.

Droit public de l'Église

Principes généraux. Caractères sociaux, constitution, forme du gouvernement et pouvoirs de l'Église. — Souveraineté respective de l'Église et de l'État. — Prééminence de l'Église sur l'État. — Pouvoir indirect de l'Église sur les choses de l'ordre temporel. — Union de l'Église et de l'État. —Séparation de l'Église et de l'État. — Des concordats. — L'Église et les infidèles. — L'Église et l'hérésie.

Organisation religieuse. Elections pontificales, souveraineté du Pape, relations diplomatiques du S. Siège, pouvoir temporel.—Nominations épiscopales. — Paroisses et curés. — Corporations religieuses. Les instituts religieux et le droit. — Droit de l'Église à la possession et à l'administration de biens temporels. — Immunités ecclésiastiques.

Action de l'Eglise. L'action du Souverain Pontife dans l'Église universelle et son indépendance vis-à-vis de l'autorité civile. — Actes épiscopaux. — Instructions paroissiales. — Le *placet* civil et l'appel comme d'abus. Droits et action de l'Église dans le domaine de l'enseignement, dans les questions de mariages, de culte, de discipline, et dans le champ des œuvres sociales.

REGLEMENT

Concernant les examens et les degrés dans la Faculté de droit

1. — Tous les points conservés aux examens, soit de terme, soit de fin d'année, comptent dans la somme des points exigés pour l'examen de *licence.*

2. — Les examens du premier et du deuxième termes sont des examens oraux et portent sur la matière du terme. Les examens de fin d'année sont des examens écrits et portent, la première et la deuxième années, sur toute la matière de l'année, et la troisième année, sur toute la matière des trois années.

3. — Les points sont distribués comme indiqués sur le tableau suivant :

DISTRIBUTION DES POINTS A CONSERVER

EXAMENS	1ère ANNÉE			2e ANNÉE			3e ANNÉE			TOTAL des points à conserver
	1e terme (*oral*)	2e terme (*oral*)	3e terme (*écrit*)	1e terme (*oral*)	2e terme (*oral*)	3e terme (*écrit*)	1e terme (*oral*)	3e terme (*oral*)	3e terme (*écrit*)	
	MATIÈRES			MATIÈRES			MATIÈRES			
	du terme	du terme	de l'année	du terme	du terme	de l'année,	du terme	du terme	du cours entier	
Droit civil	10	10	60	10	10	60	10	10	120	300 points.
Droit romain	10	10	30	..	..	..	..	..	60	110 points.
Procédure	..	..	..	..	10	40	..	10	60	120 points.
Procédure pratique ou pratique du notariat	..	..	..	..	..	..	..	10	50	60 points.
Droit administratif	10	..	20	10	..	20	10	..	50	120 points.
Droit commercial	..	..	..	10	..	30	10	..	55	105 points.
Droit criminel	.	..	..	10	..	30	10	..	55	105 points.
Droit international	..	..	..	..	..	..	..	..	20	20 points.
Introduction à l'étude du droit et histoire du droit	10	..	20	..	..	..	..	..	30	60 points.
										1000 points

4. — Tout élève qui a obtenu moins de la moitié des points alloués à un examen, dans une matière quelconque, doit reprendre cet examen pour être admis aux examens du terme suivant, mais les points qui lui sont alloués dans le calcul de l'ensemble des points de la licence ne sont pas ceux qu'il aura obtenus à la reprise, mais seulement la moitié des points totaux alloués à la matière en question dans chaque examen.

5. — Tout élève qui n'a pas conservé la moitié des points à un examen quelconque ne peut, même s'il reprend cet examen avec succès, obtenir de *distinction*.

6. — Pour être admis aux examens de fin d'année, il faut que les élèves qui sont tenus de suivre les cours d'économie politique et de droit public de l'Église aient subi avec succès leurs examens sur ces matières.

7. — Tout élève qui passe son examen dans un temps autre que celui où il aurait dû le passer, ne se voit pas allouer plus que la moitié des points attribués à cet examen, quel que soit le succès avec lequel il le passe, sauf si cet examen est passé après une autorisation motivée et écrite du secrétaire de l'Université.

8. — Il y a une session d'examen en juin et une autre en septembre.

DEGRÉS ET DISTINCTIONS

a) Sont licenciés *summâ cum laude* ceux qui ont conservé au moins *900 points sur 1000*, et de plus les 4/5 des points alloués à chaque matière, dans chaque examen écrit.

b) Sont licenciés *magnâ cum laude* ceux qui ont conservé au moins *800 points sur 1000*, et de plus les $\frac{2}{3}$ des points alloués à chaque matière, dans chaque examen écrit.

c) Sont licenciés *cum laude* ceux qui ont conservé au moins *750 points sur 1000*, et qui n'ont pas moins que la moitié des points alloués à chaque matière.

d) Sont simplement *licenciés* ceux qui ont conservé au moins *650 points sur 1000* et la moitié dans chaque matière.

e) Sont *bacheliers* ceux qui ont conservé au moins *500 points sur 1000* et la moitié des points dans chaque matière.

PRIX DANS LA FACULTÉ DE DROIT

Médaille du Gouverneur général

Son Excellence le Gouverneur général du Canada veut bien donner une médaille d'or à l'élève qui fera le meilleur travail dans un concours embrassant toute la matière du droit.

Médaille Tessier

Les héritiers de feu l'honorable juge Tessier, ancien doyen de la Faculté de droit à Québec, ont bien voulu fonder, en mémoire de leur vénéré père, la médaille d'argent et la médaille de bronze, que celui-ci donnait de son vivant pour encourager le travail habituel, dans la Faculté de droit à Québec, pendant tout le cours d'étude.

Prix Roy

Prix de $20.00 donné par M. Ferdinand Roy, professeur de droit criminel, à l'élève qui a fait la meilleure composition dans un concours sur le droit criminel.

Prix Sirois

M. L.-P. Sirois, professeur de pratique du notariat, donne tous les ans un prix à l'élève qui fait la meilleure composition dans un concours sur cette partie de la procédure mentionnée dans le programme approuvé par la Chambre des notaires et sur les matières du cours de pratique du notariat.

L'examen écrit, à ce concours, remplace, pour les aspirants au notariat, l'épreuve écrite de la licence sur cette partie de la procédure et sur les matières du cours de pratique du notariat.

AVANTAGES CONFÉRÉS AUX PORTEURS DE DIPLOMES

Aux termes des articles 4531 et 4788 des Statuts refondus de 1909 les étudiants qui après un cours complet et régulier de droit auront obtenu un degré (bachelier ou licencié) seront admis au barreau ou au notariat après trois ans de cléricature et examens subis devant le Barreau ou la Chambre des notaires.

En l'absence de degré le Barreau exige une cléricature de quatre ans, et la Chambre des notaires une cléricature de cinq ans (article 4787 des S. R.) ou de quatre ans, pourvu que pendant deux ans au moins l'étudiant ait suivi un cours régulier de droit dans une université de cette province et y ait subi avec succès les examens requis au cours de ces deux années.

BIBLIOTHÈQUES OUVERTES AUX ÉLÈVES

Les élèves de la Faculté ont à leur disposition, dans les salles de cours, les principaux ouvrages de droit dont ils peuvent avoir besoin: collections de livres et d'arrêts commentateurs, statuts, etc. Ils peuvent aussi consulter la très riche collection de la bibliothèque générale de l'Université Laval.

La bibliothèque de la Législature est extrêmement complète et à date.

L'Institut Canadien de Québec a peu d'ouvrages de droit mais une belle série d'œuvres traitant d'économie sociale et politique.

PROFESSEURS À LA FACULTÉ DE DROIT

(Voir page 15)

ÉLÈVES À LA FACULTÉ DE DROIT

(Voir page 152)

COURS À LA FACULTÉ DE DROIT

(Voir page 181)

GRADUÉS A LA FACULTÉ DE DROIT

(Voir pages 175)

DÉBOURSÉS À FAIRE À LA FACULTÉ DE DROIT

(voir page 48)

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT

L'Université Laval se fait un devoir et un honneur de suivre en tout les directions du Saint-Siège. L'enseignement théologique donné par ses professeurs est puisé aux sources romaines les plus pures.

Se conformant aux désirs très explicites du Souverain Pontife Léon XIII et aux vœux non moins formels de son Chancelier apostolique Mgr l'archevêque de Québec, l'Université a adopté, en 1884, la somme théologique de saint Thomas d'Aquin comme texte de l'enseignement dogmatique. C'est ce texte qui est expliqué aux élèves à l'aide surtout des commentaires que Mgr L.-A. Pâquet, l'un des professeurs de la Faculté en a faits, et qui ont été publiés en six volumes. D'après une méthode commune à toutes les universités romaines et qui paraît la plus sage, les professeurs, du haut de leur chaire, tout en suivant d'un œil attentif le mouvement des idées, se soucient plus de bien approfondir les principes que de discuter les systèmes.

En théologie morale, ce sont les doctrines de saint Alphonse de Liguori, jointes à celles de saint Thomas, qui forment la base de l'enseignement. Ces doctrines sont exposées et commentées dans un cours en voie de publication, et déjà partiellement imprimé, de M. l'abbé C.-N. Gariépy, professeur de cette matière. On n'omet pas d'y étudier les questions soulevées par les rapports de la loi morale avec la loi civile.

Le cours d'écriture sainte comprend une introduction générale et une introduction particulière aux livres de l'ancien et du nouveau Testament, ainsi que des commentaires de plusieurs de ces livres ou de leurs passages les plus importants. Il y a aussi des classes d'hébreu. L'enseignement se donne conformément à la doctrine reconnue de l'Église, aux décisions récentes de la commission biblique, et aux opinions des auteurs les plus recommandables.

Le cours de droit canon est basé sur le code canonique nouvellement élaboré par les soins du pape Pie X et promulgué par Sa Sainteté Benoît XV. M. le chanoine Gignac a publié, en deux volumes, un manuel de droit canon adapté aux besoins du pays, et qui peut être considéré, dans les questions de principes, comme un commentaire du code romain. Des leçons de droit public de l'Église, d'après l'ouvrage publié sous ce titre par Mgr Pâquet, sont ajoutées à ce cours. Et, de plus, un cours de droit paroissial met les élèves au courant de la législation civile relative à l'administration des paroisses.

L'histoire de l'Église forme l'objet d'un double cours. On enseigne l'histoire ecclésiastique générale d'après le manuel du père jésuite Albers (trad. Hedde), et Mgr A.-E. Gosselin donne un cours personnel sur l'histoire de l'Église au Canada.

Il y a un cours de théologie pastorale, lequel porte sur la prédication, le culte, l'administration paroissiale, les œuvres catholiques, et se donne d'après les principes généraux de la théologie et du droit, d'après le concile plénier de Québec et la discipline locale. Un cours de rubriques et aussi un cours d'éloquence y sont annexés.

Des conférences spirituelles sont faites régulièrement, pour les étudiants en théologie, sur la perfection chrétienne et sacerdotale, sur les obstacles à cette perfection que le prêtre doit surmonter, sur les moyens qu'il doit

employer pour y arriver, sur les vertus et les devoirs propres à son état. Ces leçons de spiritualité forment un cours véritable de théologie ascétique.

L'enseignement du dogme, de la morale, de l'écriture sainte et du droit canonique, se fait en latin. La langue des autres cours est le français.

Le cours complet de théologie est de quatre ans. Certaines matières, qui sont comme les fondements de la doctrine théologique, sont enseignées tous les ans aux élèves de première année. Le reste de l'enseignement dogmatique et moral est divisé en trois séries simultanées.

Matières enseignées

Introduction au dogme : *de divinâ Religione ; de Ecclesiâ ; de Locis theologicis* (*de scripturâ et traditione*). — Dogme proprement dit : *de Deo uno et trino ; de Creatione ; de Reparatione post lapsum per gratiam et virtutes ; de Incarnatione Verbi ; de Sacramentis* (prima pars) ; *de Sacramentis* (secunda pars) necnon *de Novissimis* .— Morale générale : *Principia generalia,* scil. *de Actibus humanis ; de Legibus ; de Conscientiâ ; de Virtutibus et Peccatis.* — Morale spéciale : *Obligationes,* scil. *de Virtutibus theologicis, de Præceptis Dei et Ecclesiæ, de Castitate, de Jure et Justitiâ, de Contractibus, de Statibus particularibus ; Auxilia,* scil. *de Septem sacramentis ; Pœnæ ecesiasticæ,* scil. *de Excommunicatione et Suspensione.*

Ecriture Sainte : *Introductio generalis et particularis ad libros Veteris et Novi Testamenti,* i. e. *de Auctoritate humanâ et historicâ, necnon divinâ et canonicâ eorum librorum ; de Principiis Hermeneuticæ Sacræ ; de Archæologiâ biblicâ.* — *Commentaria in Psalmos, in Evangelia, in epistolas S. Pauli.* — Schola hebraïca duplex, *inferior* et *superior.*

Droit canonique privé : *Introductio ; de Personis, seu de Clericis, de Regularibus, de Laicis ; de Rebus ecclesiasticis ; de Judiciis in genere et de Causis disciplinaribus et criminalibus.* — Droit public de l'Église : *Principia generalia ; habitudo Ecclesiæ et Status in ordine ad organicam Ecclesiæ constitutionem, ad actionem religiosam, ad juventutis institutionem.*

Histoire générale de l'Église : *Aetas primitiva,* ubi *de triumpho Christianæ religionis ; medium ævum* ubi *de Rom. Pontificum influxu et mirâ Theologiæ evolutione ; tempora moderna,* ubi *de Reformatione* etc. — Histoire de l'Église du Canada : *de Exordiis ; de Episcopis fundatoribus ; de aliis episcopis et Ecclesiæ progressu ; de relationibus inter Ecclesiam et Statum.*

TABLEAU

contenant les matières du cours théologique et le temps consacré par semaine à chacune de ces matières.

Désignation	1re année	2e année	3e année	4e année
Lieux théologiques	4 hrs	....	....	....
Dogme	....	10 hrs	10 hrs	10 hrs
Morale générale	4 hrs	....	....	....
Morale spéciale	....	4 hrs	4 hrs	4 hrs
Droit canonique privé	5 hrs	....	....	....
Diaconalede sexto et nono decalogi præceptis	....	....	....	1 hr
Écriture sainte	2.15 hrs	2.15 hrs	2.15 hrs	2 hrs
Cours d'hébreu	45 m.	45 m.	45 m.	45 m.
Histoire générale de l'Église	1 hr.	1 hr.	1 hr.	1 hr.
Histoire de l'Église du Canada	1 hr.	....	....	....
Conférence spirituelle	1 hr.	1 hr.	1 hr.	1 hr.
Théologie pastorale	1 hr.	1 hr.	1 hr.	1 hr.
Droit paroissial	1 hr.	....	....	....
Rubrique	45 m.	45 m.	45 m.	45 m.
Cours d'éloquence	45 m.	45 m.	45 m.	45 m.
Chant grégorien	2 hrs	2 hrs	2 hrs	2 hrs

NOMINATION DES PROFESSEURS

Les professeurs de théologie sont nommés par l'archevêque de Québec, Visiteur et chancelier apostolique de l'Université, sur présentation du conseil universitaire. On exige qu'ils soient munis de grades universitaires qui attestent leur compétence.

EXAMENS ET DEGRÉS

Aucun élève en théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur ou au Doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription comme élève s'obtient régulièrement en subissant avec succès les examens requis par la Faculté des arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'archevêque de Québec. Régulièrement, les élèves des diocèses où il n'y a pas de séminaire affilié, peuvent être inscrits au premier terme de théologie où ils obtiennent des notes suffisantes.

Pour obtenir le baccalauréat en théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de

dogme et de morale adoptés par les établissements où l'on étudie, ainsi que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La licence en théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les bacheliers en théologie qui ont eu au moins la note *assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la théologie dogmatique et morale ; 2° une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite ; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec, ou à Montréal, pour les élèves du Grand Séminaire de Montréal.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *très bien, bien, assez bien, médiocre, mal, très mal.* Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est licencié *avec grande distinction* s'il n'a que des notes *bien* et *très bien,* et que les *très bien* dominent. Il est reçu *avec distinction* si, dans le même cas, les *bien* sont en aussi grand nombre ou en plus grand nombre que les *très bien,* et même s'il y a quelques *assez bien,* pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *très bien.* Dans les autres cas, il est simplement admis.

Le doctorat en théologie peut s'obtenir par les licenciés en théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir pour la licence, en y ajoutant la partie du droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement, l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions,* aux conditions ordinaires. Ceux qui manquent l'étude du droit canonique après un cours complet de théologie, sont considérés *ipso facto* comme bacheliers en droit canonique.

L'élève qui a obtenu le titre de bachelier en droit canonique pourra se présenter à l'examen de la licence, après une autre année d'étude, et cet examen se fera sur cinquante thèses tirées du droit canonique public ou privé.

De plus, périodiquement, des soutenances privées et publiques contribuent à compléter leur formation scholastique.

PRIX DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix de St-Thomas d'Aquin

Le 30 avril 1918, Monseigneur Louis-Adolphe Pâquet a fondé un prix annuel de $25.00. Ce prix est donné à l'élève de la Faculté de théologie qui, soit dans un concours spécial, soit dans les trois concours ordinaires de l'année sur les deux séries de leçons tirées de la somme théologique, aura mieux réussi.

PROFESSEURS À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
(Voir page 13)

———

ÉLÈVES À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
(Voir page 149)

———

COURS À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
(Voir page 178)

———

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
(Voir pages 176 et 237)

———

DÉBOURSÉS À FAIRE À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
(voir page 45)

———

ÉLÈVES ET AUTRES ÉTUDIANTS ADMIS À SUIVRE LES COURS À QUÉBEC

ANNÉE 1917-1918

1° Faculté de théologie

MM. Ampleman, Léandre, Québec, diocèse de Québec, 2me année.
Anctil, Joseph, Saint-Germain, diocèse de Québec, 2me année.
Arsenault, Alphonse, Mont-Carmel, dio. de Charlottetown, 3me an.
Arsenault, François, Egmont, diocèse de Charlottetown, 1re an.
Arteau, Ludger, Saint-Jean-Baptiste, diocèse de Québec, 2me an.
Barabé, Hermyle, St-Jean-Deschaillons, dioc. de Québec, 2me an.
Beaudry, Emile, Saint-Raphaël, diocèse de Québec, 3me année.
* Beaumont, Alphonse, Sainte-Catherine, diocèse de Québec, 4me an.
Bélanger, Albert, Saint-Antonin, diocèse de Québec, 1re année.
Bélanger, Samuel, Sandy-Bay, diocèse de Rimouski, 2me année.
Benoit, Hector, Nashua, diocèse de Manchester, 3me année.
* Bernard, Léon, Saint-Sauveur, diocèse de Québec, 4me année.
Bérubé, Albert, Charny, diocèse de Québec, 3me année.
Bérubé, Georges, Rivière-Ouelle, diocèse de Québec, 1re année.
Bettez, Antonio, Princeville, diocèse de Nicolet, 1re année.
Binet, Albert, Québec, diocèse de Québec, 3me année.
Blais, Ls-Philippe, Saint-Pierre de Montmagny, dioc. de Qué., 1re an.
Bouillé, Paul, Deschambault, diocèse de Québec, 1re année.
Bolduc, Joseph, Saint-Victor, diocèse de Québec, 3me année.
Bouchard, J.-Bte, Notre-Dame du Lac, dioc. de Rimouski, 2me an.
Boyle, Thomas, Whitney Peer, diocèse d'Antigonish, 1re année.
Brière, Eugène, Rimouski, diocèse de Rimouski, 1re année.
* Butler, Francis, Charlottetown, diocèse de Wichita, 4me année.
Caron, Adrien, Sainte-Louise, diocèse de Québec, 1re année.
Caron, Omer, Sainte-Louise, diocèse de Québec, 1re année.
Carrier, Joseph, Saint-Jean-Chrysostôme, dioc. de Québec, 1re an.
Casey, William, Harbor Grace, diocèse de Harbor Grace, 3me année.
Chabot, Honorius, Standon, diocèse de Québec, 1re année.
* Chabot, Léandre, Saint-Jean-Baptiste, diocèse de Québec, 4me an.
* Chamberland, Alfred, St-Philippe-de-Néri, dioc. de Québec, 4me an.
Châteauvert, Gaudiose, Giffard, diocèse de Québec, 1re année.
Chouinard, Edgar, Harlaka, diocèse de Québec, 1re année.
* Cormier, Léonide, Shédiac, diocèse de Saint-Jean, 4me année.
Crépin, Roméo, Courville, diocèse de Québec, 1re année.
* Dallaire, Edmond, Sainte-Claire, diocèse de Québec, 4me année.
DeBlois, Alexandre, Sainte-Marguerite, diocèse de Québec, 1re an.
DeBlois, Eudore, Saint-Sauveur, diocèse de Québec, 3ème année.
D'Eschambault, Antoine, Saint-Boniface, dioc. de St-Boniface, 1re an.
Desprès, Edmour, Lauzon, diocèse de Québec, 1re année.
Dion, Noël-A., Sainte-Julie, diocèse de Québec, 2me année.

---

* Ordonné prêtre pendant l'année.

MM. Douville, Arthur, Saint-Casimir, diocèse de Québec, 3me année.
Dubé, Ernest, Saint-Philippe-de-Néri, diocèse de Québec, 1re année.
Duchesnay, Henri, N.-D. de Québec, diocèse de Québec, 2me année.
* Duchaine, Ernest, Grand'Mère, diocèse de Régina, 3me année.
* Dufresne, Lauréat, Ancienne-Lorette, diocèse de Québec, 4me année.
Dumais, Ernest, St-Philippe-de-Néri, diocèse de Québec, 1re année.
Dumais, Léo, Saint-Philippe-de-Néri, diocèse de Québec, 3me année.
Dusablon, P.-A., Louiseville, diocèse de Trois-Rivières, 2me année.
Duval, Gédéon, Bishop's Crossing, diocèse de Québec, 1re année.
East, Charles, Saint-Augustin, diocèse de Québec, 1re année.
Esnouf, Gaston, Saint-Flavien, diocèse de Nicolet, 1re année.
Ferland, Arthur, Saint-Jean-Chrysostôme, diocèse de Québec, 1re an.
Fortin, Louis-Philippe, Beauceville, diocèse de Québec, 2me année.
Fournier, Ulric, Lévis, diocèse de Québec, 1re année.
* Foy, Christy, Saint-Pierre de Broughton, diocèse de Québec, 4me an.
Garant, Henri, Saint-Roch de Québec, diocèse de Québec, 1re année.
Garneau, Antonio, Percé. diocèse de Rimouski, 1re année.
* Gauthier, Odilon, Saint-Raymond, diocèse de Québec, 4me année.
Gauthier, Robert, Deschambault, diocèse de Québec, 1re année.
Héon, Jean-Baptiste, Saint-Narcisse, dioc. de Trois-Rivières, 2me an.
Hudon, Aurèle, Rivière-Ouelle, diocèse de Québec, 1re année.
Hudon, Joseph, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dioc. de Québec, 1re an.
Hudon, Louis-Émile, Saint-Denis, diocèse de Québec, 3me année.
Jacob, Ernest. Sainte-Geneviève, diocèse de Trois-Rivières, 2me an.
Joncas, Avila, Saint-Michel, diocèse de Québec, 2me année.
Kelley, Edwin, Fort Augustus, diocèse de Wichita, 3me année.
Labbé, Alphonse, Saint-Gervais, diocèse de Québec, 2me année.
Labbé, Omer, Saint-François, I. O., diocèse de Québec, 1re année.
Laberge, Léon, Val-Briant, diocèse de Rimouski, 1re année.
* Labrie, Aimé, Saint-Charles, diocèse de Québec, 4me année.
Labrecque, Edouard, Saint-Laurent, I.-O., diocèse de Québec, 2me an.
Lambert, Dolor, Charny, diocèse de Québec, 2me année.
Lambert, Zoël, Charny, diocèse de Québec, 2me année.
Landry, Camille, Saint-Sylvestre, diocèse de Québec, 1re année.
Lang, Alfred, Clair, diocèse de Chatham, 1re année.
Lapointe, Joseph, Saint-Roch, diocèse de Québec, 1re année.
Larochelle, Edgar, Saint-Ferdinand, diocèse de Québec, 2me année.
* Larochelle, René, Lac-Noir, diocèse de Québec, 4me année.
LeBlanc, James, Anse-au-Gascon, diocèse de Rimouski, 1re année.
* Leclerc, Adalbert, Saint-Pamphile, diocèse de Québec, 4me année.
Lefrançois, Jules, Ange-Gardien, diocèse de Québec, 1re année.
L'Heureux, Lauréat, Saint-Elzéar, diocèse de Québec, 2me année.
* Lehoux, Joseph, Plessisville, diocèse de Québec, 4me année.
Létourneau, François, Mont-Louis, diocèse de Rimouski, 3me année.
* Lévesque, Antoine, Rivière-Ouelle, diocèse de Québec, 4me année.
Lévesque, Arthur, Saint-Pacôme, diocèse de Québec, 1re année.
* Martel, Ernest, Loretteville, diocèse de Québec, 4me année.
Matte, Gédéon, Saint-Basile, diocèse de Québec, 2me année.
McCarthy, Robert, Ludlow, diocèse de Chatham, 2me année.
* McGuigan, James, Rustico, diocèse de Charlottetown, 4me année.
McHugh, Charles, Saint-Jean, diocèse de Saint-Jean, 3me année.
McIntyre, Alexander, Grand River, dioc. de Charlottetown, 2me an.
McIntyre, Alfred, Tracadie, diocèse de Charlettetown, 1re année.
McMahon, Léo, Indian River, diocèse de Charlottetown, 2me année.

---

* Ordonné prêtre pendant l'année.

MM. Michaud, Eustache, Saint-André, diocèse de Québec, 2me année.
Michaud, Georges-L., Fraserville, diocèse de Québec, 1re année.
Monaghan, William, Kelly's Cross, dioc. de Charlottetown, 2me an.
* Montambault, Louis, Deschambault, diocèse de Québec, 4me année.
Mongrain, Benoît, Saint-Stanislas, diocèse de Trois-Rivières, 1re an.
* Moreau, Domicile, Scott, diocèse de Québec, 4me année.
Morissette, Camille, Saint-Côme, diocèse de Québec, 2me année.
O'Connor, Richard, New Market, diocèse de Manchester, 3me année.
Ouvrard, Paul, Saint-Romuald, diocèse de Québec, 1re année.
Painchaud, Albert, Plessisville, diocèse de Québec, 1re année.
Papineau, Marius, Saint-Jean-Baptiste, diocèse de Québec, 1re année.
Paquin, Henri, Portneuf, diocèse de Québec, 2me année.
Paquette, Louis de G., Lévis, diocèse de Québec, 1re année.
Pelletier, Désiré, N.-D. des Laurentides, diocèse de Québec, 1re an.
Pépin, Emery, Saint-Victor, diocèse de Québec, 3me année.
Pritzl, Alfred, Brillion, diocèse de Green Bay, 1re année.
Pumpfrey, Frank, Harbor Grace, diocèse de Harbor Grace, 3me an.
Richard, Louis, Kamouraska, diocèse de Québec, 2me année.
Riordon, Barry, Grande-Ance, diocèse de Chatham, 2me année.
* Rochette, Alexandre, Saint-Augustin, diocèse de Québec, 4me année.
Rouseau, Alonzo, Saint-Apollinaire, diocèse de Québec, 1re année.
Roussel, Elisée, Saint-Joseph-de-Lepage, diocèse de Rimouski, 1re an.
Roy, Georges, Saint-Basile, diocèse de Québec, 3me année.
Roy, Jules, N.-D du Chemin, diocèse de Québec, 3me année.
Roy, Napoléon, Saint-Victor, diocèse de Québec, 1re année.
St-John, Richard, Souris, diocèse de Charlettetown, 2me année.
Simard, Edmond, Saint-Jean-Port-Joli, diocèse de Québec, 2me an.
Tremblay, Gérard, N.-D. de Québec, diocèse de Québec, 1re année.
Turcotte, Joseph, Saint-Frédéric, diocèse de Québec, 3me année.
Turcotte, Ulric, Plessisville, diocèse de Québec, 3me année.
Turmel, Emile, l'Enfant-Jésus, diocèse de Québec, 3me année.
Touzin, Joseph, Lac-au-Sable, diocèse de Québec, 2me année.
* Vachon, Joseph, Summersworth, diocèse de Manchester, 4me année.
Valley, Thomas, Varnon River, diocèse de Charlottetown, 1re année.
Veilleux, Ephrem, Saint-Georges, diocèse de Québec, 2me année.

CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

Bergeron, R., 2me année.
Chassé, S., 1re année.
Cyr, E., 2me année.
Cousineau, A., 3me année.
Deguire, E., 2me année.
Deguire, V., 2me année.
Doiron, C., 2me année.
Gagnon, L., 1re année.
Groulx, A., 4me année.
Laliberté, G., 1re année.
Lapointe, H., 4me année.
Lapalme, H., 4me année.
Métivier, J., 4me année.
Morin, H., 4me année.
Moreau, L., 2me année.
Morel, D., 4me année.
Murphy, W., 1re année.

---

* Ordonné prêtre pendant l'année.

MM. St-Martin, J., 1re année.
Théoret, A., 2me année.

INSTITUT DES PÈRES BLANCS

Beaulieu, R., 1re année.
Decosse, W., 1re année.
Gagnon, C., 2me année.
Gratton, A., 1re année.
Nicole, R., 1re année.

2° Faculté de droit

MM. Auger, René, 2me année, Québec.
Baillargeon, Lucien, 3me année, Québec.
Barrette, Hermann, 1re année, Mont-Laurier.
Beaudry, Henri, 3me année, Québec.
Beaudry, Ludger, 3me année, Québec.
Bernard, Eugène, 1re année, Lotbinière.
Boisvert, René, 1re année, Québec.
Boivin, Charles-E., 2me année, Chicoutimi.
Boivin, Eudore, 3me année, Chicoutimi.
Bolduc, Wilfrid, 2me année, Québec.
Bonin, Rosario, 1re année, Berthierville.
Bouffard, Paul-Henri, 3me année, St-Joseph, Beauce.
Boulay, Armand, 2me année, Coaticook.
Brassard, Louis-H., 3me année, Roberval.
Bresse, Olivier, 2me année, Charlesbourg.
Casgrain, Perreault, 1re année, Québec.
Chayer, Charles-Ed., 2me année, Bagotville.
Choquette, Fernand, 3me année, Québec.
Chouinard, Alexandre, 3me année, Anse-du-Cap.
Cimon, Antoine, 1re année, Malbaie.
Corriveau, Philippe, 2me année, Québec.
Côté, Camille, 1re année, Trois-Pistoles.
Crépeau, Henri, 3me année, St-Camille, Wolfe.
Crépeau, Louis de G., 3me année, St-Camille, Wolfe.
D'Auteuil, Henri, 3me année, Malbaie.
DeBlois, Rodolphe, 3me année, Québec.
Déry, Pierre, 1re année, Québec.
De St-Victor, Guy, 2me année, Québec.
Désilets, Léopold, 1re année, Nicolet.
Dorion, Frédéric, 1re année, Charlesbourg.
Drolet, Antonio, 1re année, Québec.
Drouin, Henri-Paul, 3me année, Québec.
Dubuc, Vincent, 3me année, Chicoutimi.
Duchesnay, Elzéar, 1re année, Québec.
Dussault, Léon, 3me année, Québec.
Dutil, Lorenzo, 2me année, St-Georges, Beauce.
Flynn, Elias, 2me année, Percé.
Fontaine, Paul, 3me année, Québec.
Furois, Narcisse, 1re année, La Durantaye.
Gagné, Léonidas, 1re année, St-Cœur-de-Marie, Lac St-Jean.
Gagnon, Edmond, 1re année, Matane.
Gagnon, Émile, 2me année, St-Fabien, Rimouski.
Garneau, Antonio, 1re année, Québec.

MM. Gauthier, Geo.-Léon, 3me année, Ste-Anne, Chicoutimi.
Gauthier, Jules, 3me année, Laterrière.
Gauvreau, Eugène, 1re année, Québec.
Giroux, Geo.-Michel, 2me année, Québec.
Gosselin, Edgar, 2me année, St-Vallier.
Gosselin, Jos.-Auguste, 1re année, St-Joseph, Beauce.
Goulet, Donat, 2me année, Springfield.
Grenier, Charles, 1re année, Québec.
Huot, Alexandre, 1re année, Lévis.
Jobin, Arthur, 2me année, Québec.
Jolicœur, Jos.-Achille, 2me année, Québec.
Jutras, Moïse-Pierre, 2me année, La Baie-du-Febvre.
Laflamme, Léo, 3me année, Montmagny.
Lavoie, Jean-Baptiste, 3me année, Trois-Pistoles.
Lavoie, Paul, 1re année, Québec.
Lebrun, Conrad, 3me année, St-Evariste.
Lemieux, Antoine, 2me année, Québec.
Leroux, J.-Eugène, 1re année, Les Cèdres.
L'Heureux, Adélard, 2me année, Loretteville.
Michaud, David, 1re année, Kamouraska.
Michaud, Louis-Philippe, 2me année, Isle-Verte.
Morin, Emile, 1re année, Québec.
Morisset, Roméo, 3me année, Québec.
Naud, Albert, 1re année, St-Marc des Carrières.
Ollivier, Maurice, 2me année, Québec.
Parent, Paul-Ernest, 3me année, Ottawa.
Plante, Philippe, 2me année, St-Victor de Tring.
Pouliot, Alfred, 3me année, Québec.
Powell, Georges, 3me année, St-Ferdinand d'Halifax.
Rioux, David, 2me année, Rivière-du-Loup.
Rochette, Paul, 3me année, Québec.
St-Pierre, Albert, 1re année, St-Pascal.
Savard, Antonio, 2me année, Chicoutimi.
Simard, Gérard, 3me année, Baie St-Paul.
Talbot, Robert, 2me année, Québec.
Taschereau, André, 1re année, Québec.
Taschereau, Paul, 3me année, Québec.
Taschereau, Robert, 1re année, Québec.
Tellier, Edouard, 1re année, Québec.
Tremblay, Thomas, 2me année, Montmagny.
Turgeon, Jean-Marie, 1re année, Québec.

3° Faculté de médecine

MM. Allaire, Egide, 2me année, Amqui, Témiscouata.
Allard, Albert, 5me année, St-Bonaventure, Yamaska.
Arseneau, Edmond, 5me année, Campbellton, N. B.
Arseneau, Nelson, 1re année, Campbellton, N. B.
Audet, Georges, 2me année, Lévis.
Barrette, Arthur, 5me année, Mont-Laurier.
Beaudoin, Armand, 1re année, Sault-au-Récollet.
Bélanger, Raoul, 2me année, Sacré-Cœur, Rimouski.
Bélanger, Samuel, 1re année, Sandy-Bay.
Benoit, Joseph, 3me année, Québec.
Bertrand, Azade, 4me année, Québec.
Bertrand, Henri, 1re année, Québec.
Bérubé, Adrien, 2me année, Sherbrooke.

MM. Bilodeau, Alphédor, 2me année, Lyster.
Bisonnette, Eugène, 5me année, Ste-Claire.
Blagdon, Charles, 2me année, St-Philippe-de-Néri.
Bossinotte, Antonio, 2me année, Cap St-Ignace.
Bourbeau, Irénée, 1re année, l'Ange-Gardien.
Bourget, Paul, 4me année, Lauzon.
Bourget, Roméo, 4me année, Bienville.
Caron, Sylvio, 3me année, St-Jean Port-Joli.
Chabot, Eusèbe, 4me année, Québec.
Cinq-Mars, Lionel, 5me année, St-Cœur de Marie, Lac St-Jean.
Cloutier, Alphonse, 5me année, Ste-Anne de Beaupré.
Courchesne, Geo.-Henri, 2me année, Québec.
Couture, Louis-Philippe, 4me année, Lévis.
Dagneau, Jean-Marie, 4me année, Ste-Marie, Beauce.
Darche, Albert, 3me année, Sherbrooke.
Delâge, Charles-Emile, 5me année, Québec.
Demers, Charles, 1re année, St-Nicolas.
Demers, Victor, 1re année, St-Jean-Chrysostôme.
Desjardins, Joseph, 5me année, Québec.
Destrempe, Alfred, 5me année, St-Cuthbert.
Deveau, Georges, 5me année, Mavilette, N. E.
Dion, Joseph, 3me année, St-Lazare.
Drapeau, Odilon, 2me année, Ste-Luce.
Dugal, Joseph, 5me année, Kamouraska.
Dumais, Benoît, 3me année, St-Denis.
Dumais, Charles-H., 1re année, St-Alexandre.
Dumont, Charles, 2me année, Rogersville, N. B.
Dumont, Louis-Philippe, 3me année, Shawinigan.
Dussault, Lucien, 2me année, Québec.
Fafard, Arthur, 4me année, Lauzon.
Faucher, Euclide, 1re année, Québec.
Fiset, Tancrède, 1re année, Québec.
Fortier, Ferdinand, 1re année, N.-D. des Laurentides.
Fortin, Aimé, 4me année, Montmagny.
Fortin, Jos.-Napoléon, 3me année, St-François, Beauce.
Gagné, Ernest, 2me année, St-Joseph d'Alma.
Gagnon, Gustave-A., 1re année, St-Romuald.
Gagnon, Pierre-Paul, 1re année, Ste-Luce.
Gagnon, Roméo, 1re année, Québec.
Garneau, Benoît, 2me année, Fall-River.
Gaudet, Richard, 4me année, Ste-Eulalie, Nicolet.
Gauthier, Pierre, 1re année, Deschambault.
Grégoire, Georges, 1re année, Québec.
Grenier, Jean-Paul, 3me année, Québec.
Guenette, Léonidas, 2me année, Lévis.
Hamelin, Raoul, 1re année, Lévis.
Hébert, Louis-Philippe, 4me année, St-Pascal.
Laberge, Jos.-Arthur, 1re année, l'Ange-Gardien.
Lacasse, Ls-Joseph, 3me année, Pontbriand.
Laliberté, Henri-Joseph, 4me année, Trois-Rivières.
Langis, Eustache, 4me année, St-Octave de Métis.
Langlois, Jos.-Napoléon, 3me année, Chesham, Frontenac.
Lapierre, Valmont, 1re année, Matane.
Larue, Antoine, 2me année, Québec.
Lavoie, Victor, 5me année, Ile-aux-Grues.
Lazarovictz, David, 1re année, Québec.
Lebel, Joseph, 2me année, Rivière-du-Loup.

MM. Leblanc, Adélard, 4me année, St-Gabriel, Rimouski.
Leclerc, Ls-Philippe, 3me année, Kamouraska.
Lizotte, Adrien, 1re année, Ste-Anne de la Pocatière.
Marin, Raphaël, 1re année, Trinidad.
Martin, Péa, 1re année, St-Hilaire, Madawaska.
Miville, Delphis, 1re année, Cap Chat.
Nadeau, Paul-Maurice, 3me année, Princeville.
Noël, J.-Ovila, 1re année, Sherbrooke.
Paquin, Paul-Emile, 3me année, Portneuf.
Paradis, Antonio, 5me année, St-Sébastien.
Paradis, Armand, 2me année, Québec.
Paradis, Paul, 3me année, Frampton.
Paradis, Roméo, 3me année, Warwick.
Paulin, Ernest, 5me année, Caraquet, N. B.
Pichette, Henri, 3me année, Québec.
Plante, Ernest, 4me année, Richmond.
Plante, Jos.-Napoléon, 4me année, St-Liboire.
Poliquin, Paul-Arthur, 5me année, St-Félicien.
Rainville, Philéas, 4me année, St-Prime.
Rainville, Rosaire, 5me année, Beauport.
Reid, Léonide, 2me année, Québec.
Robitaille, David, 1re année, Ste-Foy.
Roy, Félix, 1re année, St-Maurice, Thetford.
Samson, Edouard, 4me année, St-Joseph, Lévis.
Savary, Joseph, 5me année, Pont-Rouge.
Simard, Camille, 2me année, St-Côme.
Sirois, Alexandre, 5me année, St-Ferdinand d'Halifax.
Talbot, Ernest, 4me année, St-Henri de Lauzon.
Têtu, Félix, 3me année, St-Félicien.
Tremblay, Geo.-William, 2me année, Ste-Anne de Chicoutimi.
Turcotte, Adélard, 2me année, St-Patrice de Beaurivage.
Veilleux, Jos.-Odilon, 2me année, St-Victor de Tring.
Verreault, Jos.-Edgar, 3me année, Québec.
Vézina, Roméo, 2me année, Matane.

4° Pharmacie

MM. Boutet, J.-Antoine, Québec.
Couture, Omer, Charny.
Gaudette, Jos.-Wilfrid, St-Denis-sur-Richelieu.
Laroche, Jean, Québec.
Légaré, Arthur, Québec.
Légaré, Jules, Québec.
Martin, Eugène, Québec.
Soucy, Paul-H., Québec.
Walters, Albert-Ernest, Québec.

5° Faculté des arts

MM. Bastien, Louis-Philippe, 2me année, Village-Huron.
Caron, Maurice, 1re année, Québec.
Dechêne, Fernand, 1re année, Québec.
Dechêne, Paul-M., 1re année, Québec.
Dionne, Gérard, 2me année, Québec.
Dumoulin, Jacques, 2me année, Québec.
Fauteux, Mercier, 1re année, Beauceville.

MM. Gagnon, Fabien, 1re année, Beauceville.
Garneau, Henri, 1re année, Québec.
Garneau, Paul, 1re année, Québec.
Hébert, Paul-Emile, 1re année, Québec.
Laroche, Adjutor, 1re année, Québec.
L'Heureux, Arthur, 2me année, Québec.
Migner, Charles-Edouard, 1re année, Québec.
Morency, Alphonse, 2me année, Québec.
Nicole, Antonio, 2me année, Québec.
Picher, Edouard, 2me année, Québec.
Simonneau, Arcade, 2me année, Woonsoket, E. U.
Taschereau, Claude, 2me année, Québec.

6° Cours d'arpentage

CLASSE DE PRÉPARATION

MM. Faucher, René, Québec.
Nadeau, Raoul, Québec.
Simard, Adolphe, Québec.

CLASSE D'ARPENTAGE

MM. Boivin, Adjutor, 2me année, Québec.
Chalifour, Adrien, 2me année, L'Islet.
*Desrochers, Lucien, 2me année, Québec. *
Gagnon, Edouard, 3me année, Baie St-Paul.
Garneau, Georges, 3me année, St-Joseph, Beauce.
Hébert, Arthur-Dupont, 1re année, Trois-Rivières.
Lacasse, Antoine, 1re année, Québec.
Magnan, Alphonse, 1re année, Québec.
Mercier, Saül, 3me année, Sault Motmorency.

7° École forestière

MM. Boissonneault, Alphonse, 3me année, Beauport,
Cloutier, Alexis, 3me année, Curran, Ont.
Coulombe, Armand, 2me année, St-Gédéon, Lac St-Jean.
Frenette, Jules, 3me année, Québec.
Guévremont, Philippe, 1re année, St-Cyrille, Drummond.
Lafrance, Léonidas, 3me année, Honfleur.
Landry, Alphonse, 1re année, St-Alexandre.
Lessard, Eugène, 1re année, St-Joseph, Beauce.
Massé, Arthur, 1re année, Kamouraska.
Martel, Joseph, 3me année, Joliette.
Melançon, Claude, 1re année, Waterloo.
Mercier, Théodore, 3me année, Québec.
Nadeau, Olivier, 2me année, St-Alexandre.
Prud'homme, Harris, 2me année, Thurso.
Racine, Eudore, 3me année, St-Joachim.

---

* Noyé accidentellement le 28 mai 1918, dans la rivière Mégiskane, dans l'Abittibi.

RÉLEVÉ NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES pour l'année 1917-1918

Faculté de théologie	153	
Faculté de droit	84	
Faculté de médecine	104	
Etudiants en pharmacie	9	
Faculté des arts	19	
École d'arpentage	12	
École forestière	15	
Total		396

Élèves des Petits Séminaires et Collèges de la province ecclésiastique de Québec affiliés suivant les cours de la Faculté des arts :

Petit Séminaire de Québec	247	
Petit Séminaire de Nicolet	108	
Collège de Ste-Anne	119	
Petit Séminaire des Trois-Rivières	94	
Petit Séminaire de Rimouski	67	
Petit Séminaire de Chicoutimi	88	
Collège de Lévis	84	
Total		807
Enseignement secondaire moderne :		
Institut des Frères du Sacré-Cœur, Arthabaska		19
Enseignement agricole :		
École d'agriculture de Ste-Anne		60
Total général		1282

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE 1916

La liste complète des gradués de l'Université, depuis sa fondation jusqu'au mois de septembre 1916, se trouve dans l'Annuaire 1916-1917, (No 60).

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS

Diplômées de l'enseignement primaire

SECTION MÉNAGÈRE

Certificats (cours moyen)

1917 — Melles Plourde, Desneiges, a. g. d., Roberval.
Lévesque, Jeanne, a. g. d., Roberval.
Audet, Yvonne, a. g. d., Roberval.
Bouchard, Amaryllis, a. d., Roberval.
Boisvert, Jeanne, a. d., Roberval.
Bergeron, Adélina, a. d., Roberval.
Dallaire, Imelda, a. d., Roberval.
Coudé, M.-Louise, a. d., Roberval.
Harvey, Léonne, Roberval.

Diplôme (cours supérieur)

1916 — Melle Plourde, Marie, a. g. d., Roberval.

Diplôme (cours supplémentaire)

1916 — Melle Leblanc, Estelle, a. g. d., St-Pascal.

SECTION GÉNÉRALE

Certificats (cours moyen)

1916 — Melles Cassady, Margaret, Bon-Pasteur.
Provencher, Marie-Anne, SS. de l'Assomption.
Poiré, Corinne, Jésus-Marie.
Boissinot, Germaine, Jésus-Marie.
Roy, Jeanne, Jésus-Marie.
Walsh, Kathleen, SS. de la Charité.
Audet, Emilienne, a. g. d., SS. de la Charité.
Gosselin, Marie-Olga, C. N.-D., Bellevue.
Reinhardt, Lucienne, Bon-Pasteur.
Thivierge, Rosaria, a. d., SS. de la Charité.

1917 — Melles Talbot, Eva, a. g. d., Bon-Pasteur.
Charland, Christine, SS. de l'Assomption.
Dugal, Marie, a. g. d., Jésus-Marie.
Bédard, Clairinda, a. d., Jésus-Marie.
Plamondon, Yolande, a. d., Jésus-Marie.
Fiset, Marguerite, Jésus-Marie.
Garneau, Marie, Jésus-Marie.
Lavoie, Eva, Jésus-Marie.
Blondeau, Rosanna, Jésus-Marie.
Robitaille, Cécile, Jésus-Marie.
Feuiltault, Marguerite, Jésus-Marie.
Fohy, Joséphine, Jésus-Marie.
Cole, Margaret, a. g. d., Ursulines.
Morissette, Marguerite, a. g. d., Ursulines.
Côté, Olive, a. g. d., Ursulines.
Dussault, Germaine, a. g. d., Ursulines.
Leblanc, Irène, a. g. d., Ursulines.
Huot, Berthe, a. g. d., Ursulines.
Gosselin, Lucile, a. d., Ursulines.
Smith, Marie-Paule, a. d., Ursulines.
Legendre, Juliette, a. d., Ursulines.
Plamondon, Edith, a. d., Ursulines.
Chassé, Madeleine, Ursulines.
Burke, May, a. g. d., Bon-Pasteur.
Barbeau, Juliette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Connolly, Alice-M., a. g. d., Bon-Pasteur.
Mill, Irène, a. g. d., Bon-Pasteur.
Peters, Tillie, a. g. d., Bon-Pasteur.
Rioux, Étiennette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Caron, Bernadette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Langlois, Imelda, a. g. d., Bon-Pasteur.
Bertrand, Annette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Roberge, Marie-Rose, a. g. d., Bon-Pasteur.
Robin dit Gagné, Louisiane, a. d., Bon-Pasteur.
Cloutier, Estelle, a. d., Bon-Pasteur.
Laberge, Joséphine, a. d., Bon-Pasteur.
Dionne, Annette, a. d., Bon-Pasteur.
Pâquet, Albertine, a. d., Bon-Pasteur.
Butler, Julia, Bon-Pasteur.
Lebel, Marguerite, Bon-Pasteur.
Arcand, Magdeleine, Bon-Pasteur.
Leblanc, Gabrielle, Bon-Pasteur.
La Forest, Rébecca, Bon-Pasteur.
Routhier, Marguerite, Bon-Pasteur.
Berthiaume, Georgine, Bon-Pasteur.
Paris, Cécile, Bon-Pasteur.
Tardif, Berthe, Bon-Pasteur.
Racine, Marguerite, a. g. d., SS. de la Charité.
Demers, Juliette, a. g. d., SS. de la Charité.
Hamelin, Lucienne, a. g. d., SS. de la Charité.
Sylvain, Marie-Blanche, a. g. d., SS. de la Charité.
Mondor, Donna, a. g. d., SS. de la Charité.
Bédard, Anna-Marie, a. g. d., SS. de la Charité.
Turcotte, Rachel, a. g. d., SS. de la Charité.
Lagacé, Yvonne, a. g. d., SS. de la Charité.
Morin, Georgette, a. g. d., SS. de la Charité.
Samson, Simonne, a. g. d., SS. de la Charité.

1917 — Melles Fontaine, Marie-Louise, a. g. d., SS. de la Charité.
Lecours, Fleurette, a. g. d., SS. de la Charité.
Asselin, Marie-Jeanne, a. d., SS. de la Charité.
Villeneuve, Rachel, a. d., SS. de la Charité.
Morin, Bertha, a. d., SS. de la Charité.
Coulombe, Fernande, a. d., SS. de la Charité.
Lavigne, M.-Mathilda, a. d., SS. de la Charité.
Filion, Alberta, a. d., SS. de la Charité.
Boudreau, Isola, a. d., SS. de la Charité.
Giroux, Annie, SS. de la Charité.
Pettigrew, Lucienne, SS. de la Charité.
Moreau, Lucienne, SS. de la Charité.
Giroux, Anne-Marie, SS. de la Charité.
Duclos, Cécile, SS. de la Charité.
Papillon, Gertrude, SS. de la Charité.
Boiteau, Cécile, SS. de la Charité.
Côté, Simonne, SS. de la Charité.
Mercier, Marguerite, SS. de la Charité.
Côté, Émilienne, SS. de la Charité.
Lévesque, Lucienne, SS. de la Charité.
Lévesque, Bernadette, SS. de la Charité.
Martel, Flore, SS. de la Charité.
Bernier, Cécile, SS. de la Charité.
Laflamme, Pauline, SS. de la Charité.
Roy, Marguerite, SS. de la Charité.
Cogger, Irène, SS. de la Charité.
Doyle, Alphonsine, SS. de la Charité.
Proulx, Cécile, SS. de la Charité.
Guy, Angéline, SS. de la Charité.
Roy, Lucienne-Germaine, SS. de la Charité.
Gagné, Thérèse, SS. de la Charité.
Vien, Germaine, SS. de la Charité.
Matte, Berthe, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Dubé, Cécile, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Fugère, Marcelle, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Gagnon, Claire, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Madden, Helen, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Lépinay, Yvette, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Lévesque, Georgianna, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Lévesque, Irène, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Demers, Annette, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Lapointe, Thérèse, a. d., C. N.-D. St-Roch.
Lachance, Bernadette, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Vézina, Alphéda, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Dorion, Gabrielle, C. N.-D., St-Roch.
Garneau, Aline, a. g. d., C. N.-D., Bellevue.
Drolet, Mariette, a. g. d., C. N.-D., Bellevue.
Bissaillon, Françoise, C. N.-D., Bellevue.
Simard, Gabrielle, C. N.-D., Bellevue.
Boisvert, Élizabeth, a. d. g., SS. de l'Assomption.
Pontbriand, Thérèse, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Péloquin, Blanche, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Prince, Juliette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Dubuc, Julianna, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Beaubien, Julianna, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Gaudet, Donalda, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Bergeron, Élianne, a. g. d., SS. de l'Assomption.

1917 —Melles Pâquette, Germaine, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Pirnar, Corinne, a. g. d., SS. de l'Asshmption.
Cotnoir, Laure, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Sylvestre, Antonia, a. g. d., SS. de lAssomption.
Vanasse, Alphéma, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Thibodeau, Joséphine, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Bergeron, Blanche, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Levasseur, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Marcille, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Morin, Philémonie, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Allard, Corinne, a. d., SS. de l'Assomption.
Pontbriand, Charlotte, a. d., SS. de l'Assomption.
Boisvert, Lilianne, a. d., SS. de l'Assomption.
Bécotte, Noémi, a. d., SS. de l'Assomption.
Roux, Gabrielle, a. d., SS. de l'Assomption.
Pratte, Marie-Des-Neiges, a. d., SS. de l'Assomption.
Rondeau, Priscilla, a. d., SS. de l'Assomption.
St-Laurent, Lucille, a. d., SS. de l'Assomption.
Brunault, Augustine, a. d., SS. de l'Assomption.
Paradis, Alice, a. d., SS. de l'Assomption.
Beauchesne, Marie-Anne, a. d., SS. de l'Assomption.
Pinard, Aline, a. d., SS. de l'Assomption.
Gaudet, Françoise, a. d., SS. de l'Assomption.
Théroux, Aurore, SS. de l'Assomption.
Boisvert, Aurore, SS. de l'Assomption.
Dufresne, Jeanne, SS. de l'Assomption.
Moreau, Ernestine, SS. de l'Assomption.
Simard, Maria, SS. de l'Assomption.
Baillargeon, Rose-Yvonne, SS. de l'Assomption.
Dufour, Annette, SS. de l'Assomption.
Rhéault, Blanche, SS. de l'Assomption.
Désilets, Germaine, SS. de l'Assomption.
Leblanc, Marie-Anne, SS. de l'Assomption.
Vigneault, Alice, SS. de l'Assomption.
Rouleau, Florette, SS. de l'Assomption.
Hébert, Bertha, SS. de l'Assomption.
Bourque, Germaine, SS. de l'Assomption.
Trudel, Blanche, SS. de l'Assomption.
Marier, Lucille, SS. de l'Assomption.
Lebœuf, Blanche, SS. de l'Assomption.
Roy, Béatrice, SS. de l'Assomption.
Langlois, Germaine, SS. de la Charité de St-Louis.
Roy, Blandine, SS. de la Charité de St-Louis.
Roy, Mérilda, SS. de la Charité de St-Louis.
Demers, Germaine, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Morisset, Jeanne, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Tremblay, Adrienne, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Genest, Antoinette, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Magnan, Marie, a. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Pâquet, Marguerite, SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Biron, Priscille, a. d., SS. de l'Assomption.
Desaulniers, Jeanne, SS. de l'Assomption.
Allard, Marie-Anne, SS. de l'Assomption.
Verreault, Marianne, a. d., Ursulines, Stanstead.
Trudel, Eloria, SS. de l'Assomption.
Plamondon, Cécile, SS. de l'Assomption.
Lafrenière, Marg.-Marie, SS. de l'Assomption.

1917 — Melles Hébert, Eglantine, SS. de l'Assomption.
Thérien, Estelle, SS. de l'Assomption.
Allard, Liliane, SS. de l'Assomption.
Côté, Antoinette, SS. de l'Assomption.
Caya, Laura, a. d., SS. de l'Assomption.
Milette, Corinne, SS. de l'Assomption.
Précourt, Eva, SS. de l'Assomption.
Massé, Hortense, SS. de l'Assomption.
St-Louis, Laura, SS. de l'Assomption.
Guay, Lucienne, Bon-Pasteur.
Darveau, Yvonne, Bon-Pasteur.
Robitaille, Yvette, Jésus-Marie.
Sexton, Marg.-Marie, a. g. d., SS. de la Charité.
Kelly, Mary, a. g. d., SS. de la Charité.
Arkison, Florence, SS. de la Charité.
Lemieux, M.-Jeanne, SS. de la Charité.
Proulx, Lucienne, SS. de l'Assomption.
Buteau, Marie-Laure, SS. de la Charité.
Frenette, Juliette, SS. de la Charité.
Gingras, Verédiane, a. d., SS. de la Charité.
Roy, Elodia, SS. de l'Assomption.
Beaudoin, Germaine, Bon-Pasteur.
Madden, Bridget-Ann, C. N.-D., St-Roch.
Ward, Annie, C. N.-D., St-Roch.
Voisard, Lucienne, SS. de l'Assomption.
Riberdy, Irène, SS. de l'Assomption.
Delâge, Marguerite, Bellevue.
Ruel, Antonia, Bon-Pasteur.
Lefebvre, May, Bon-Pasteur.

Diplômes (cours supérieur)

1916 — Melle Mercier, Jeannette, Bon-Pasteur.
1917 — Melles Audet, Marguerite, Jésus-Marie.
Paradis, Marie-Antoinette, Jésus-Marie.
Roberge, Bernadette, Jésus-Marie.
Boivin, Marie-Jeanne, a. g. d., Ursulines.
Grenier, Clothilde, a. d., Ursulines.
Guimont, Carmen, SS. de la Charité.
Despatis, Marie-Louise, SS. de la Charité.
Bédard, Marie-Ange, SS. de la Charité.
Maheux, Marguerite, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Renauld, Annette, C. N.-D., St-Roch.
Auger, Marthe, C. N.-D., St-Roch.
Létourneau, Antoinette, C. N.-D., St-Roch.
Bélanger, Adrienne, C. N.-D., St-Roch.
Belleau, Marie-Louise, a. d., C. N.-D., Bellevue.
Brouillet, Marie-Alice, a. d., C. N.-D., Bellevue.
Laberge, Marguerite, C. N.-D., Bellevue.
Genest, Thérèse, Ursulines, Stanstead.
Turgeon, Berthe, a. g. d., Jésus-Marie.
Roberge, Eugénie, a. d., Jésus-Marie.
Bernier, Thérèse, Ursulines, Stanstead.

Diplômes (cours supplémentaire)

1916 — Melles Bissonnette, Marie, en religion Mère Marie St-Éphrem, a. g. d., Jésus-Marie.
Leclerc, Amélie, a. g. d., Jésus-Marie.
Brunet, Thérèse, a. g. d., Jésus-Marie.
Noël, Blanche, a. g. d., Jésus-Marie.
Huard, Adélaïde-H., a. g. d., Jésus-Marie.
Juneau, Jeanne, a. d., Jésus-Marie.
Bourget, Marie-Reine, a. d., Jésus-Marie.
Guay, Donalda, a. d., Jésus-Marie.
Bourque, Marguerite, a. d., Jésus-Marie.
Duhaime, Yvonne, Jésus-Marie.
Roy, Berthe, Jésus-Marie.
Denault, Hayda, a. d., Ursulines.
Foisy, Mariette, a. d., Ursulines.
Dionne, Alberte, Bon-Pasteur.
Dumontier, Cécile, SS. de la Charité.
Pâquet, Marie-Anne, SS. de la Charité.
Turcotte, Jeanne, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Dufour, Liliane, C. N.-D., St-Roch.
Létourneau, Fernande, C. N.-D., St-Roch.
Pageau, Marie-Claire, a. d., C. N.-D., Bellevue.
Moisan, Bernadette, C. N.-D., Bellevue.
Pinard, Éliane, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Demers, Anna, a. d., SS. de l'Assomption.
Charland, Éva-Rose, SS. de l'Assomption.
Bergeron, Marguerite, SS. de l'Assomption.
Pontbriand, Marguerite, SS. de l'Assomption.
Roy, Cécile, SS. de l'Assomption.
Blanchette, Laure, a. g. d., SS. de la Charité de St-Louis.
Marcoux, Alice, a. g. d., SS. de la Charité de St-Louis.
Gagné, Ombéline, en religion Sœur Jeanne d'Arc, SS. de la Charité.
Rioux, Isola, SS. de la Charité.
Picher, Germaine, C. N.-D.. Bellevue.
Lamontagne, Georgiana, C. N.-D., Bellevue.

Diplômées de l'Enseignement supérieur pour les jeunes filles, Montréal

BACHELIER ÈS LETTRES

1917 — Melle Mallette, Marie-P.

BACHELIERS ÈS-ARTS

1916 — Sœur Sainte-Théophanie, a. g. d., de la Congrégation de Notre-Dame.
Sœur Thérèse du Carmel, a. g. d., des Sœurs de l'Assomption de la S. V.
Sœur Marie-Philémon (Germaine Emard), a. d., des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.
Melles Labelle Juliette, a. d.
Cousineau, Aline, a. g. d.
Grenier, Irène.

1917 — Sœur Sainte-Sophronie, a. g. d., de la Congrégation de Notre-Dame
Sœur Saint-Elie du Carmel, a. g. d., de la Congrégation de Notre-Dame.
Sœur Sainte-Marie-Martha, a. g. d., de la Congrégation de Notre-Dame.
Sœur Marie-de-Saint-Adélard, a. d., des religieuses de Sainte-Croix.
Sœur Marie-des-Chérubins, a. d., des religieuses de Sainte-Croix.
Sœur Marie-Aimée de Jésus, a. d., des Sœurs de la Présentation de Marie.
Melles Ferron, Thérèse, a. g. d.
Beaudry, Alexina, a. d.
Mar, Marguerite, a. d.
Poirier, Cécile.
Bohrer, Winefred.
O'Brien, Frances.

Diplômés de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES ET MARITIMES

1916 — M. Hélie, Stanislas.
1917 — MM. Pilon, Gaspard.
Lalonde, Maurice.
Goora, Albert.
Paul, Jean-Baptiste.
Blondeau, Joseph-A.

Diplomés de l'Enseignement secondaire moderne

LITTÉRATURE-PHILOSOPHIE

1916 — FF. Hiéronide, Iberville.
Charles-Damien, Iberville.
Joseph-Azarias, Iberville.

MATHÉMATIQUES-SCIENCES

1916 — FF. Léopold, C. S. C., Montréal.
Bertin, C. S. C., Montréal.
Raoul, C. S. C., Montréal.
1917 — FF. Frédéric, C. S. C., Montréal.
Omer, C. S. C., Montréal.
Romain, C. S. C., Montréal.
Denis, C. S. C., Montréal.

Diplomés de l'Enseignement classique

BACHELIERS ÈS SCIENCES

1916 — MM. Gagné, Ernest, Chicoutimi.
Deschênes, Rodolphe, Trois-Rivières.
Dion, N.-Albini, Québec.
Casaubon, Antoine, Joliette.
Landry, J.-Gratien, Nicolet.
Guenette, Léonidas, Lévis.
Rousseau, Joseph, Joliette.

1916 — MM. Gouin, Gustave, Nicolet.
Tremblay, Félix, a. d., Lévis.
Ducharme, André, Joliette.
Geoffroy, Hervé, Joliette.
Thibault, Maurice, Québec.
Savard, Antonio, Chicoutimi.
Corriveau, Philippe, Lévis.
Lebrun, Conrad, Québec.
Martineau, Jean, St-Laurent.
1917 — MM. Desjardins, Édouard, Ste-Marie.
Gaboury, Henri, Ste-Marie.
Rodier, Paul, Ste-Marie.
Carlin, Gordon, Loyola.
Rioux, David, Québec.
Lavoie, Paul, a. d., Québec.
Bernard, Eugène, Québec.
Garant, Henri, Québec.
Tellier, Édouard, Québec.
Painchaud, Albert, Québec.
Fortier, Ferdinand, Québec.
Dorion, Robert, Québec.
Delisle, Antonio, a. d., St-Hyacinthe.
Boisclair, Donat, St-Hyacinthe.
Laporte, Lucien, St-Hyacinthe.
Gratton, Doris, Ste-Thérèse.
Gosselin, Jos.-Auguste, a. d., Lévis.
Larochelle, Léo, Québec.
Beaudoin, Armand, Joliette.
Coupal, Pacôme, Joliette.
Tellier, Maurice, Joliette.
Magnan, Arthur, a. d., Joliette.
Lefebvre, Josaphat, a. d., Joliette.
Olivier, Jean-Baptiste, Joliette.
Trudeau, Chs-Henri, Joliette.
Faribault, Hector, a. d., Joliette.
Phaneuf, Georges, Sherbrooke.
Perrier, Aimé, St-Laurent.
Demers, Victor, Lévis.
Chabot, Honorius, Lévis.
Forest, Donat, Joliette.
Grégoire, Urgèle, Trois-Rivières.
Vary, Julien, St-Hyacinthe.
Milot, Chs-Olivier, Trois-Rivières.
Massicotte, Chs-Eugène, Chicoutimi.
Beauregard, Honoré, St-Hyacinthe.
Moisan, Fabien, a. d., Joliette.
Lapierre, Valmont, Lévis.
Lamarre, Arthur, Ste-Anne.
Montambeault, Hyacinthe, Nicolet.
Rivest, J.-Alexandre, a. d., Joliette.
Latulippe, Aimé, Montréal.

BACHELIERS ÈS LETTRES

1916 — MM, Roy, Pierre, Nicolet.
Lambert, Dolor, Québec.
Larose, Ovila, Ste-Thérèse.

1916 — MM. Mignault, Alfred, Ste-Thérèse.
Brahy, Jules, St-Hyacinthe.
Denis, Clovis, Trois-Rivières.
Labbé, Alphonse, Québec.
Boyer, Arthur.-J., Bourget.
1917 — MM. Laurion, Chs-Edouard, Ste-Marie.
Dooner, Richard, Loyola.
Gallery, John, O'N., Loyola.
Courchesne, Edmond, Loyola.
Grenier, Charles, a. d., Québec.
Demers, Charles, Québec.
Crépin, Roméo, Québec.
Dubé, Wilbrod, Québec.
East, Charles, Québec.
Gauvreau, Eugène, Québec.
Casgrain, Perrault, Québec.
Bourbeau, Irénée, Québec.
Turgeon, Jean-Marie, Québec.
Roy, Félix, Québec,
Roussel, Elisée, Québec.
Ouvrard, Paul, Québec.
Taschereau, Robert, Québec.
Boutin, Médard, Valleyfield.
Comtois, Max., a. d., Nicolet.
Laroche, Armand, Nicolet.
Lemire, Lucien, Nicolet.
Duguay, René, Nicolet.
Poirier, J.-Aimé, Bourget.
Gatien, Horace, Bourget.
Lemieux, Hector, Bourget.
Tremblay, Jean-Chs, Sherbrooke.
Noël, François, Trois-Rivières.
Bourgeois, Maurice, St-Hyacinthe.
Gauthier, Pierre, Québec.
Cournoyer, Jos.-Aristide, St-Hyacinthe.
Éthier, Tancrède, Sherbrooke.
Boisvert, René, St-Dunstan.
Beaudoin, Armand, Nicolet.
Vary, Léo, Sherbrooke.
Gauthier, Robert, Québec.
Laberge, Raoul, St-Laurent.
Hamelin, Jos.-Raoul, Lévis.
Reid, Philippe, Mont-Laurier.
Laberge, Jos.-Arthur, Québec.
Hébert, Chs-Edouard, Ste-Thérèse.
Trudel, Marc, Montréal.
Laforest, Elisée, Lévis.
Miville, Delphis, Rimouski.
Vien, Hermann, Sherbrooke.
Gagnon, Edmond, Rimouski.
Allard, Félix, Nicolet.
Leroux, J.-Eugène, Québec.

BACHELIERS ÈS ARTS

1916 — MM. Quesnel, Paul, Bourget.
Larouche, Jos.-Edgar, Chicoutimi.

1916 — MM. Zappa, Arthur, a. d., St-Laurent.
Lemaire, Georges, a. d., Nicolet.
Smith, Charles, a. d., Ste-Thérèse.
Godin, L.-Georges, a. d., Trois-Rivières.
Béchard, Joseph, a. d., Bourget.
Rioux, David, Québec.
Dugré, Rodrigue, Trois-Rivières.
Raymond, Henri, a. g. d., Lévis.
Bossinotte, Antonio, a. d., Ste-Anne.
Brunet, Raymond, a. g. d., Bourget.
Parr, Ludger, a. d., Nicolet.
Pelletier, Héria, a. d., Assomption.
Desrosiers, Léo-Paul, a. d., Joliette.
Séguin, André, a. d., Bourget.
Lebœuf, Ephraïm, a. d., Nicolet.
Camirand, Rodolphe, Nicolet.
Troie, Jos.-Aimé, a. g. d., Monnoir.
Kavanagh, Donat, a. d., Montréal.
1917 — MM. Barcelo, Joseph, Ste-Marie.
Boyer, Auguste, Ste-Marie.
Delorme, Napoléon, Ste-Marie.
Dufresne, Fernand, Ste-Marie.
Girard, Jean-Marie, Ste-Marie.
Laporte, Adrien, Ste-Marie.
Mercure, Louis-Philippe, Ste-Marie.
Parizeau, Marcel, Ste-Marie.
Lalonde, Louis, Ste-Marie.
Audet, Eugène, Loyola.
Bussière, Francis, Loyola.
Chopin, Léopold, Loyola.
Cuddy, John-M., a. d., Loyola.
Duckett, Edward, Loyola.
Hamelin, Antoine, Loyola.
McGillis, Francis, Loyola.
Sentenne, Paul, Loyola.
Versailles, Maurice, a. g. d., Loyola.
Furois, Narcisse, a. g. d., Québec.
Grégoire, Georges, a. d., Québec.
Caron, Adrien, a. d., Québec.
Trempe, Gaspard, a.d., Québec.
Robitaille, David, a. d., Québec.
Papineau, Marius, a. d., Québec.
Taschereau, André, a. d., Québec.
Huot, Alexandre, a. d., Québec.
Rousseau, Alonzo, Québec.
Roy, Napoléon, Québec.
DeBlois, Alexandre, Québec.
Cimon, Langevin, Québec.
Dorion, Frédéric, Québec.
Lefrançois, Jules, Québec.
Morin, Emile, Québec.
Naud, Albert, Québec.
Gagné, Léonidas, Québec.
Léveillé, Lucien, St-Hyacinthe.
Lapierre, Henri, St-Hyacinthe.
Lawrence, Raoul, St-Hyacinthe.

1917 — MM. Brossard, Ariste, a. g. d., Montréal.
Boileau, Léopold, a. d., Montréal.
Labrosse, Ludger, Montréal.
Dusseau, Charles, a. g. d., Montréal.
Denis, Gérard, a. g. d., Montréal.
Cimon, Antoine, a. d., Chicoutimi.
Salvas, Elie, a. d., Nicolet.
Lussier, Joseph, Nicolet.
Descoteaux, Wilfrid, a. d., Nicolet.
Lacroix, Joseph, a. d., Ste-Thérèse.
Roy, Ernest, Ste-Thérèse.
Gratton, Adhémar, Ste-Thérèse.
Stenson, Walter, Sherbrooke.
Brunet, Georges-Henri, a. g. d., Bourget.
Duchesnay, Elzéar-J., Nicolet.
Tremblay, Romuald, Rimouski.
Gouin, Paul, Québec.
Renaud, Roméo, Ste-Thérèse.
Normandeau, Albert, Valleyfield.
Roy, Ernest, Ste-Thérèse.
Côté, Camille, Rimouski.
Fauteux, Jean, Ste-Thérèse.
Roy, Chas-Edmond, a. d., Assomption.
Bissonnette, Bernard, a. d., Assomption.
Michaud, Gérard, Assomption.
Gauthier, Georges, Assomption.
Mondor, Chs-Auguste, Assomption.
St-Pierre, Ls-Albert, St-Dunstan.
Dugas, Lucien, a. d., Joliette.
Landry, J.-Alphonse, a. g., Ste-Anne.
Dumais, Chs-Henri, Ste-Anne.
Bonin, Rosaire, Joliette.
Lamothe, Jos.-Henri, Joliette.
Abram, Josaphat, a. d., Joliette.
Ricard, Alcidas, a. d., Joliette.
Olivier, Wilfrid, a. d., Joliette.
Mignault, Thomas, a. d., Ste-Anne.
Tétreault, Gaston, St-Hyacinthe.
Dumais, Chs-Henri, Ste-Anne.
Pelletier, Désiré, Ste-Anne.
Michaud, David, Ste-Anne.
Fauteux, Jean-Frs, Ste-Thérèse.
Ladouceur, Avila, St-Laurent.
Gagnon, Pierre-Paul, Rimouski.
Le Clair, Peter, St-Dunstan.
Brisebois, Maxime, Bourget.
Doyle, Edwin-L., St-Dunstan.
Paquette, Azarie, Ste-Thérèse.
Miller, Paul, St-Hyacinthe.
Brault, Jules, a. d., Bourget.
Morin, Rosario, Assomption.
Fournelle, Jérôme, Ste-Thérèse.
Lenoir, Ernest, St-Laurent.
Vézina, François, a. g. d., Assomption.
Rochette, Roméo, Montréal.
Proulx, Armand, Sherbrooke.
Massé, Arthur, Ste-Anne.

1917 — MM. Bédard, Marcel, Montréal.
Laurin, Zotique, a. d., Ste-Thérèse.
Cormier, Honorius, Assomption.
Pothier, Georges-H., Trois-Rivières.
Ferland, Lucien, a. d., Joliette.
Desjardins, Jos.-Arthur, Ste-Marie.
Bélanger, Samuel, Rimouski.
Dawson, Melville, a. d., Montréal.
Gagné, Léonidas, Québec.
Garneau, Antonio, Lévis.
1918 — MM. Wescott, Albert-Edson, a. d., Montréal.
Carrières, Damase, a. d., Ste-Thérèse.
Veilleux, Pierre, Rimouski.
Cadotte, Henri, Montréal.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE

1916 — MM. Jasmin, Louis-Damien, Montréal.
Pelletier, Héria, a. g. d., Assomption.
1917 — MM. Michaud, Eustache, a. g. d., Q.
Giroux, Geo.-Michel, a. g. d., Q.
Fortin, Louis-Philippe, a. d., Q.
Fontaine, Paul, a. d., Q.
Deguire, Émile, C. S. C., a. d., Q.
Audet, Georges, a. d., Q.
Morneau, Cyprien, a d., Q.
Monaghan, William, Q.
Larochelle, Edgar, Q.
Dugas, Lucien, Joliette.

MAITRES ÈS ARTS

1916 — Kearney, Rév. P. Thomas, C. S. C.
1917 — MM. Roch, chanoine Avila, Joliette.
Piette, abbé Jos-Alphonse, Joliette.
Billette, abbé Arthur, Valleyfield.
Jasmin, abbé Arthur, Montréal.
Curotte, abbé Arthur, Montréal.
Perrier, abbé Philippe, Montréal.
Groulx, abbé Lionel, Montréal.
Marceau, Ernest, Montréal.
Lagacé, Jean-Baptiste, Montréal.

DOCTEUR ÈS SCIENCES

1916 — Huard, chanoine Victor-A., Québec.

DOCTEURS ÈS LETTRES

1916 — M. Rouillard, Eugène, Québec.
1917 — MM, Veuillot, François.
Atherton, Wm.-Henry.

Diplômés des Écoles d'agriculture

BACHELIERS

1916 — MM. Cloutier, Jean-Baptiste, a. d., Oka.
Grisé, Evariste, a. d., Oka.
Roy, Emile, a. d., Oka.
Gagné, Honoré, a. d., Oka.
Rioux, Alexandre, Oka.
Tremblay, Antoine, Oka.
Reboul, Pierre, Oka.
Poulin, Evangéliste, Ste-Anne.
Chamberland, Wilfrid, Ste-Anne.
Pelchat, Louis, Ste-Anne.
Gautreau, James, Ste-Anne.
Gagnon, Roger, Ste-Anne.
Duclos, Louis, Ste-Anne.
Bélanger, Zénon, Ste-Anne.

1917 — MM. Héroux, Narcisse, a. d., Oka.
Fontaine, Chs-Arthur, a. g. d., Oka.
Rodrigue, Frs-Xavier, a. d., Oka.
Cossette, Roméo, a. d., Oka.
Plante, J.-Albert, a. d., Oka.
Lemire, Jos.-Emile, a. d., Oka.
Brunel, Paul-Armand, a. d., Oka.
Rinfret, Jules, Oka.
Reddy, J.-Philippe, Oka.
Gosselin, J.-Emile, Oka.
Tremblay, J.-Arthur, Oka.
Pintal, J.-Ernest, Oka.
Lacerte, Omer, Oka.
Mongeau, Gustave, Oka.
Couture, Gustave, Oka.
Meunier, Conrad, Oka.
Bouchard, Camille, Ste-Anne.
Therrien, Lucien, Oka.
Ferland, Joseph, a. d., Ste-Anne.
Albert, Joseph, Ste-Anne.
Bourgault, Benjamin, Ste-Anne.
Tremblay, Harry, Ste-Anne.
Dumais, Arthur, Ste-Anne.
Reid, Henry, Ste-Anne.
Richard, Frs-Théodore, Ste-Anne.
Marier, Emile, Ste-Anne.
Montour, J.-Adélard, Oka.
Latulippe, Roméo, Ste-Anne.
Morin, Adrien, Ste-Anne.
Boivin, Eugène, Oka.

Diplômés de l'École d'arpentage (Québec)

ARPENTEURS STAGIAIRES

1916 — M. Morency, Jean-Marie.

1917 — MM. Desgagné, Oscar, a. d.
Fleury, Aimé, a. d.
Garneau, Georges.

1917 — MM. Simard, Léon-Joseph.
Blouin, Hercule.
1918 — M. Desrochers, Lucien, a. g. d.

Diplômés de l'École forestière (Québec)

INGÉNIEURS FORESTIERS

1916 — M. Dufresne, Paul.
1917 — MM. Gobeil, Étienne, a. g. d.
Baillairgé, Victor, a. d.
Gagné, Eugène.
Roy, Joseph.-O.-A.
Gagné, Almas-Élie.
Maher, Thomas.
Garon, Émilius.
Ménard, J.-Henri.
Hélie, Oscar.
Lavoie, Lauréat.

Diplômés de l'Ecole polytechnique (Montréal)

BACHELIERS ÈS SCIENCES APPLIQUÉES

1917 — MM. Rolland, Ovila.
Giguère, Jos.-Eudore.
Loignon, Bruno.

BACHELIERS ÈS ARTS APPLIQUÉS

1916 — M. Potvin, Alfred.
1917 — MM. Alain, J.-B.
Bastien, J.-P.
Cartier, J.-A.-E.

ARCHITECTES

1916 — M. Potvin, Alfred.
1917 — MM. Alain, J.-B.
Bastien, J.-P.
Cartier, J.-A.-E.

INGÉNIEURS CIVILS

1917 — MM. Villeneuve, J.-Arthur, a. g. d.
Larose, Armand-Philippe, a. d.
Rolland, Ovila, a. d.
Delorme, Louis-Ludger.
Fleury, J.-Ernest.
Giguère, J.-Eudore.
Loignon, Bruno.
Michaud, A.-Adolphe.
Potvin, Georges.
Reid, Jean-Marie.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

BACHELIERS EN MÉDECINE

1916 — MM. Chagnon, Déodat, M.
Mackay, Jean-Chs., Q.
1917 — MM. Pichette, Henri, Q.
Caron, Sylvio, Q.
Fortin, Jos.-Napoléon, Q.
Lacasse, Louis-Joseph, Q.
Dumont, Louis-Philippe, Q.
Paradis, Roméo, Q.
Têtu, Félix, Q.
Dion, Joseph, Q.
Paquin, Paul-Émile, Q.
Grenier, Jean-Paul, Q.
Verreault, Edgar, Q.
Benoit, Joseph, Q.
Langlois, Joseph-Napoléon, Q.
Lighstone, Albert, M.
Bisson, Didace, M.
Godin, Arsène, M.
Paradis, Paul, Q.

HYGIÉNISTES EXPERTS

1917 — MM. DeVarennes, Joseph, a. g .d, Q.
Houde, Joseph-Léon, a. g. d., Q.
Nadeau, Émile, a. g. d., Q.
Marceau, Paul, a. d., Q.
Laurin, Henri, a. d., Q.
Martineau, Geo.-Élie, Q.
Larouche, Henri, M.
Warren, J.-David, M.
Delisle, J.-Félix, M.

DOCTEURS EN MÉDECINE

1916 — MM. Doré, Joseph-Réal, Q.
Chagnon, Déodat, M.
Marin, Albéric, a. d., M.
Trottier, Ernest, M.
Hélie, Jos.-Désiré, M.
Rottot, Brais, Joseph, M.
1917 — MM. Potvin, Rosario, a. g. d., Q.
Marceau, Paul, a. g. d., Q.
Talbot, Georges-R., a. g. d., Q.
Roy, Jos.-Jules, a. g. d., Q.
Lavoie, Camille, a. d., Q.
Lavallée, Ludovic, Q.
Guilmette, Eugène, Q.
Bellerose, Antonio, a. g. d., M.
Pépin, Roméo, a. g. d., M.
Beaudoin, Raymond, a. d., M.
Gauthier, Ls-Zéphirin, a. d., M.
Hébert, Roch, a. d., M.
Hélie, Lucien, a. d., M.

1917 — MM. Langlois, Chs-Antoine, a. d., M.
Langlois, Edgar, a. d., M.
Phaneuf, Émile, a. d., M.
Robillard, Ls-Romuald, a. d., M.
Bachand, Joseph-E., M.
Baril, Henri, M.
Bibeau, Barthélemi, M.
Bisson, Didace, M.
Brunet, Ernest, M.
Demers, Amédée, M.
Dubuc, Charles, M.
Fortin, Henri, M.
Gagné, Arthur, M.
Lamothe, Armand, M.
Langis, Jos.-Germain, M.
Mandeville, Jean-Baptiste, M.
Rolland, Rodolphe, M.
St-Pierre, Jos.-Courteau, M.
Thérien, Adonias, M.
Gobeil, Jean-Robert, Q.
Cyr, Honoré, Q.
Bourdon, Arthur, M.
Boulay, Joseph, M.
Charette, Philippe-Auguste, M.
Laberge, Oscar, M.
Lalande, Elphège, M.
Lapointe, J.-Philorum, M.
Robert, Lionel, M.
Masson, Raoul, M.
Leclerc, Ls-Philippe, M.

Diplômés de l'École vétérinaire (Montréal)

BACHELIERS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

1917 — MM. Saint-Armand, Hector-Turner.
Labelle, Gustave.
Sylvain, Aurèle.
Turgeon, Elie.
Boyer, Arsène.
Champagne, Eug.-Odilon.
Aubry, Honorius.
Béland, Albert.
Moffett, Chs-Henri.
Beauchemin, Georges.
Hébert, Georges.

DOCTEURS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

1917 — MM. Desrosiers, Jos.-Arthur.
Caron, Wilfrid.
Marcil, Lucien.
Langlois, Rodolphe.
Choquette, Wilfrid.
Labelle, Théobald.
Aubry, Honorius.
Racicot, Raoul.

1917 — MM. Champagne, Félix.
Pratte, Antonio.
Brossard, Albert.
Laberge, Eugène.
Abraham, Robert-Sumerlee.
Beauchemin, Georges.
Viau, René.
Moffett, Chs-Henri.
Lajoie, Léon-Georges.

Diplômés de l'École de chirurgie dentaire (Montréal)

BACHELIERS EN CHIRURGIE DENTAIRE

1917 — MM. Béland, Albert.
Bourgeois, Finlay.
St-Onge, Henri.
Champagne, Donat.
Côté, Jos.-Aimé.
Cournoyer, Eucharistе.
Charpentier, James.
Ladouceur, Armand.
Lebrun, Wenceslas.
Laforest, Joseph.
Lessard, André.
Lavallée, René.
Léger, Oswald.
Labelle, Ivan.
Roy, Anselme.
Roy, Rosaire.
Robert, Lionel.
Sheffer, Albert.
Thibaudeau, Jos.-Alcide.

DOCTEURS EN CHIRURGIE DENTAIRE

1917 — MM. LeBlanc, Geo.-Omer, a. t. g. d..
Beaulieu, Emile, a. t. g. d.
Forest, Denis, a. g. d.
Monet, W.-Honoré, a. g. d.
Côté, Théophile, a. g. d.
Chalifoux, Isaie-Edm., a. g. d.
Heynemand, Arthias, a. g. d.
Marcoux, Armand, a. g. d.
Massicotte, Armand, a. g. d.
Bruchési, Geo.-Louis, a. d.
Guillemette, Gaston, a. d.
Marcoux, Jean, a. d.
Robillard, Raymond, a. d.
Manseau, Moras.
Lalonde, Roméo.
Lapointe, Rrnest.
Valiquette, Chs-Edouard.
Ouimet, Alfred.
Laporte, Roméo.
Leduc, Albert.
LaRocque, Alphonse.

1917 — MM. Turgeon, Edgar.
McLaren, Hewitt.
Warren, Eugène.

Diplômés de l'Ecole de pharmacie (Montréal)

BACHELIERS EN PHARMACIE

1917 — MM. Marchand, Rogatien.
Valois, François.
Guay, J.-Rosario.
Laurent, Jos.-Henri.
Lussier, Ths-Wilbrod.
Charland, Guillaume-J.
Tétreault, Albani.
Lord, Jos.-Armand.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE DROIT

BACHELIERS EN DROIT

1916 — MM. Sylvestre, Armand, Q.
Nantel, J.-W.-Léopold, M.
Fafard, Raoul, Q.
1917 — MM. Bergeron, Ludger, Q.
Beaudet, J.-Léo. M.
Beaudoin, J.-Aldéric, M.
Benjamin, Louis-M., M.
Bergevin, Léon, M.
Clermont, Antonio-A., M.
Crépeau, Jos.-Romuald, M.
Duguay, Joseph, M.
Éthier, J.-M.-Paul, M.
Gibeault, Jos.-Roméo, M.
Hébert, Émile, M.
Lemire, G., M.
Lussier, Maurice, M.
Mondor, Edouard, M.
Poitevin, Alex., M.
Rabeau, Jos.-Ulric, M.
Vézina, Jos.-Philippe, M.
Marion, Nap.-Jules, M.

LICENCIÉS EN DROIT

1916 — MM. Lorrain, Paul-J., a. d., M.
Demers, Sadi, M.
Adam, Gustave. M.
Grenier, Joseph, a. d., Q.
Shink, Georges-G., a. d., Q.
1917 — MM. Grenier, Joachim, a. g. d., Q.
Guérard, Jean-Marie, a. g. d., Q.
Boucher, Eugène, a. g. d., Q.
Cliche, Léonce, a. g. d., Q.
Drolet, Ernest, a. g. d., Q.

1917 — MM. Bienvenue, Valmore, a. g. d., Q.
Mayrand, Ovide, a. d., Q.
Lavigne, Jules, a. d., Q.
Payeur, Hilaire, a. d., Q.
Audet, Pierre, a. d., Q.
Fortin, Aimé, a. d., Q.
Routhier, Adolphe, a. d., Q.
Samson, Paul, a. d., Q.
Tardif, Ancina, a. d., Q.
Sirois, Auguste, a. d., Q.
Mackay, Elzébert, Q.
Robitaille, Ernest, Q.
Sirois, Elzéar, Q.
Fortin, Alphonse, Q.
Drummond, Lawrence, Q.
Bourassa, Robert, a. g. d., M.
Regnier, André, a. g. d., M.
Caisse, Ls-Philippe, a. d., M.
Fontaine, Adélard, a. d., M.
Guérin, Wilfrid, a. d., M.
Jeannette, Jos.-Edouard, a. d., M.
Pelletier, Dominique, a. d., M.
Pouliot, Jean-Léon, a. d., M.
Riberdy, Paul-Émile, a. d., M.
Ferland, Chs-Edouard, M.
Fortier, Maurice, M.
Lalonde, Paul, M.

DOCTEURS EN DROIT

1917 — Son Excellence le duc de Devonshire, Gouverneur général du Canada.
Beaulieu, Ls-Emery, M.
Duthoit, Eugène, professeur à l'Université catholique de Lille.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

BACHELIERS EN THÉOLOGIE

1917 — MM. McGuigan, James-Chs, Q.
Chamberland, Alfred, Q.
Dallaire, Edmond, Q.
Lévesque, Antoine, Q.
Lapalme, Laurent, C. S. C., Q.
Morin, Hervé, C. S. C.,Q.
Foy, Christy, Q.
Benoit, Rosaire, Q.
Groulx, Armand, C. S. C., Q.
Lapointe, Honoré, C. S. C.,Q.

LICENCIÉS EN DROIT CANONIQUE

1917 — MM. Roy, Georges, a. g. d., Q.
Hudon, Ls-Emile, a. g. d., Q.
McHugh, Charles, a. g. d., Q.

1917 — MM. Benoit, Hector, a. g. d., Q.
Cousineau, Albert, C. S. C., a. g d., Q.
Douville, Arthur, Q.
Boivin, Léonce, a. d., Q.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE

1917 — MM. McGuigan, James-Chs., a. g. d., Q.
Chamberland, Alfred, a. g. d., Q.
Dallaire, Edmond, a. g. d., Q.
Lévesque, Antoine, a. g. d., Q.
Lapalme, Laurent, C. S. C., a. g. d., Q.
Morin, Hervé, C. S. C., a. g. d., Q.
Foy, Christy, a. d., Q.
Benoit, Rosaire, a. d., Q.
Groulx, Armand, C. S. C., a. d., Q.
Lapointe, Honoré, C. S. C.,Q.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE

1917 — MM. Miltner, Christopher, C. S. C.,Q.
Gagné, Florido, Q
MacDonald, Wm.-Vernon, Q.

—

COURS DES FACULTÉS DURANT L'ANNÉE 1918-1919

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture Sainte, *de Introductione*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiastique générale, 9½ h. du matin, mardi et vendredi.

Abbé ..... — Théologie dogmatique fondamentale, *de Religione revelata*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, vendredi et samedi.

Mgr A.-E. Gosselin. — Histoire de l'Eglise du Canada, 10¼ h. du matin, mercredi.

Chan. J.-N. Gignac. — Théologie pastorale, 10¼ h. du matin, jeudi.

Chan. J.-N. Giganc. — Droit canonique : *Institutions : de Personis*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé F. Vandry. — Théologie morale, *de Actibus humanis, de Legibus* 5 h. du soir, lundi, mardi, mercredi et vendredi.

M. Jos. Sirois. — Droit paroissial, 5 h. du soir, samedi.

Abbé J.-E. Grandbois. — Cours d'hébreu, 8¼ h. du soir, lundi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférences spirituelles, 4½ h. du soir, dimanche.

DEUXIÈME TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture Sainte, *de Introductione*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiatique générale, 9½ h. du matin, mardi et vendredi.

Abbé ..... — Théologie dogmatique fondamentale, *de Ecclesiâ et Romano Pontifice*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, vendredi et samedi.

Mgr A.-E. Gosselin. — Histoire de l'Eglise du Canada, 10¼ h. du matin, mercredi.

Chan. J.-N. Gignac. — Théologie pastorale, 10¼ h. du matin, jeudi.

Chan. J.-N. Gignac. — Droit canonique, *de Rebus*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé F. Vandry. — Théologie morale, *de Conscientiâ, de Virtutibus*, 5 h. du soir, lundi, mardi, mercredi et vendredi.

M. Jos. Sirois. — Droit paroissial, 5 h. du soir, samedi.

Abbé J.-E, Grandbois. — Cours d'hébreu, 8¼ h. du soir, lundi.

M. Adj. Rivard. — Cours d'éloquence, 8¼ h. du soir, mardi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférences spirituelles, 4½ h. du soir, dimanche.

TROISIÈME TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture Sainte, *Commentaria*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiastique générale, 9½ h. du matin mardi et vendredi.

Abbé ..... — Théologie dogmatique fondamentale, *de Locis theologicis*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, vendredi et samedi.

Mgr A.-E. Gosselin. — Histoire de l'Eglise du Canada, 10¼ h. du matin, mercredi.

Chan. J.-N. Gignac. — Droit canonique, *de Judiciis*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé F. Vandry. — Théologie morale, *de Peccatis*, 5 h. du soir, lundi. mardi, mercredi et vendredi.

M. Jos. Sirois. — Droit paroissial, 5 h. du soir, samedi.

Abbé J.-E. Grandbois. — Cours d'hébreu, 8¼ h. du soir, lundi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférences spirituelles, 4½ h. du soir, dimanche.

DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture sainte, *de Introductione*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiastique générale, 9½ h. du matin, mardi et vendredi.

Abbé ..... — Théologie dogmatique, *de Peccato originali et de Gratiâ*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Chan. J.-N. Gignac. — Théologie pastorale, 10¼ h. du matin, jeudi.

Abbé C. Gagnon. — Théologie dogmatique, *de Sacramentis in genere et de Baptismo*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé C.-N. Gariépy. — Théologie morale, *de Jure et Justitiâ*, 5 h. du soir, lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Chan. J.-N. Gignac. — Cours de rubriques, 8¼ h. du soir, lundi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférence spirituelles, 4½ h. du soir, dimanche.

DEUXIÈME TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture Sainte, *de Introductione*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiastique générale, 9½ h. du matin, mardi et vendredi.

Abbé .— Théologie dogmatique, *de Gratiâ et Virtutibus*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Chan. J.-N. Gignac. — Théologie pastorale, 10¼ h. du matin, jeudi.

Abbé C. Gagnon. — Théologie dogmatique, *de Confirmatione et Eucharistiâ*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé C.-N. Gariépy. — Théologie morale, de *Jure et Justitiâ*, 5 h. du soir, lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Chan .J.-N. Gignac. — Cours de Rubriques, 8¼ h. du soir, lundi.

M. Adj. Rivard. — Cours d'éloquence, 8¼ h. du soir, mardi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférences spirituelles, 4½ du soir, dimanche.

TROISIÈME TERME

Abbé J.-E. Grandbois. — Écriture Sainte, *Commentaria*, 9¼ h. du matin, lundi, mercredi et samedi.

Abbé P.-B. Garneau. — Histoire ecclésiastique générale, 9½ h. du matin, mardi et vendredi.

Abbé ..... — Théologie dogmatique, *de Virtutibus*, 10¼ h. du matin, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé C. Gagnon. — Théologie dogmatique, *de Eucharistiâ*, 3 h. du soir, lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Abbé C.-N. Gariépy. — Théologie morale, *de Contractibus*, 5 h. du soir, lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Chan. J.-N. Gignac. — Conférences spirituelles 4½ h. du soir, dimanche.

FACULTÉ DE DROIT

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Belleau.. — Droit romain, 9 h. du matin, tous les jours.

M. St-Laurent. — Introduction à l'étude du droit et histoire du droit, 4 h. du soir, tous les jours.

M. Sirois. — Droit administratif, 5 h. du soir, tous les jours, jusqu'au 1er décembre.

DEUXIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Belleau. — Droit romain, 9 h. du matin, tous les jours.

M. Prince. — Économie politique, 4 h. du soir, tous les jours.

TROISIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Belleau. — Droit romain, 9 h. du matin, tous les jours.

M. Grandbois. — Droit public de l'Eglise, 4 h. du soir, tous les jours.

M. Prince. — Économie politique, 5 h. du soir, tous les jours.

DEUXIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Bernier. — Droit commercial et maritime, 9 h. du matin, tous les jours.

M. Sirois. — Droit administratif, 5 h. du soir, tous les jours jusqu'au 1er décembre.

M. Pouliot. — Procédure civile, 5 h. du soir, tous les jours depuis le 1er décembre.

DEUXIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Bernier. — Droit commercial et maritime, 9 h. du matin, tous les jours.

M. Prince. — Économie politique, 4 h. du soir, tous les jours.

M. Pouliot. — Procédure civile, 5 h. du soir, tous les jours.

TROISIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Prince. — Économie politique, 5 h. du soir, tous les jours.

TROISIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Bernier. — Droit commercial et maritime, 9 h. du matin, tous le jours.

M. Sirois. — Droit administratif, 5 h. du soir, tous les jours jusqu'au 1er décembre.

M. Pouliot. — Procédure civile, 5 h. du soir, tous les jours depuis le 1er décembre.

DEUXIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Bernier. — Droit commercial et maritime, 9 h. du matin, tous les jours.

M. Sirois. — Pratique du notariat, 4 h. du soir, tous les jours.

M. Pouliot. — Procédure civile, 5 h. du soir, tous les jours.

TROISIÈME TERME

L'hon. juge Dorion. — Droit civil, 8 h. du matin, tous les jours.

L'hon. juge Pelletier. — Procédure pratique, 9 h. du matin, tous les jours.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Par suite des dispositions spéciales qui ont été prises cette année pour permettre une session d'été, l'horaire des cours a dû être considérablement modifié. C'est cet horaire particulier qui sera en force du 4 juin au 25 décembre, pour recommencer ensuite du 2 janvier 1919 à la mi-juin. Pour l'horaire régulier habituellement suivi, on voudra bien se reporter à l'annuaire général de 1917-1918. L'année actuelle ne sera divisée qu'en deux termes : le premier du 4 juin au 25 septembre, le second du 25 septembre au 25 décembre.

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER TERME

(du 18 juin au 25 septembre)

M. Leclerc. —Physiologie théorique et pratique, 8 h. du matin, tous les jours.
M Fillion. —Chimie générale, 9 h. du matin, tous les jours après le 1er septembre.
M. Hamel. —Histologie, 10 h. du matin, tous les jours après le 15 août.
M. Pâquet. —Anatomie pratique, 3½ à 5 h. du soir, après le 10 septembre.
M. Vézina. —Biologie, 4 h. du soir, les lundis, mercredis et vendredis, jusqu'au 1er juillet, tous les jours après le 1er juillet.
M. Dagneau.—Anatomie descriptive, 5 h. du soir, tous les jours.

DEUXIÈME TERME

(du 25 septembre au 1er décembre)

M. Leclerc. —Physiologie théorique et pratique, 8 h. du matin, tous les jours.
M. Fillion. —Chimie générale, 8 h. du matin, tous les jours.
M. Vachon —Analyse chimique, 10 h. à 11½ du matin, les lundis, mercredis et vendredis.
M. Vallée. —Histologie pratique, 1½ h. du soir, les lundis, mercredis et vendredis après le 1er novembre.
M Pâquet. —Anatomie pratique, 3½ h. à 5 h. du soir, tous les jours.
M. Dagneau.—Anatomie descriptive, 5 h. du soir, tous les jours.
M. Dagneau.—Embryologie, 5 h. du soir, tous les jours après le 1er décembre.

DEUXIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

(du 4 juin au 25 septembre)

M Leclerc. —Physiologie théorique et pratique, à 8 h. du matin, tous les jours après le 18 juin.

M. Rousseau—Pathologie générale, à 11 h. du matin, tous les jours.

M. Vallée. —Chimie médicale, 2 h. à 4 h, du soir, tous les jours avant le premier juillet.

M. Pâquet. —Anatomie pratique, 3½ h. à 5 h. du soir, tous les jours après le 10 septembre.

M. Dagneau —Anatomie descriptive, tous les jours à 5 h. du soir, après le 18 juin.

DEUXIÈME TERME

(25 septembre au 25 décembre)

M. Leclerc. —Physiologie théorique et pratique, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Rousseau—Pathologie générale, 11 h. du matin, les mardis et samedis.

M. Pâquet. —Anatomie pratique, 3½ h. à 5 h. du soir, tous les jours.

M. Dagneau—Anatomie descriptive, 5 h. du soir, tous les jours.

M. Dagneau—Embryologie, 5 h. du soir, tous les jours après le 1er décembre.

TROISIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

M. Brochu. —Pathologie interne, 8 h. du matin, tous les jours.

M. Turcot. —Diagnostic médical à l'hôpital tous les jeudis, à 10½ h. du matin, en juin et août.

M. Brochu. —Diagnostic médical à l'hôpital, tous les jeudis, à 10½ h. du matin, en juillet et septembre.

M. Simard. —Diagnostic chirurgical à l'hôpital, tous les mercredis, à 10½ h. du matin en juin et septembre.

M. Marois. —Diagnostic chirurgical à l'hôpital, à 10½ h. du matin, tous les mercredis en juillet.

M. Dagneau—Diagnostic chirurgical à l'hôpital, à 10½ h. du matin, tous les mercredis en août.

M. Rousseau—Pathologie générale, 11 h. du matin, tous les jours.

M. Vallée. —Bactériologie pratique, 2 h. à 4 h. du soir, en septembre.
M. Simard. —Pathologie externe, 4 h. du soir, trois fois la semaine, du 15 juin au 1er août, tous les jours après le 1er août.
M. Guérard.—Thérapeutique, 5 h. du soir, 3 fois la semaine jusqu'au 15 août.
M. Grondin.—Tocologie, 5 h. du soir, tous les jours après le 15 août.
M. Pâquet. —Médecine opératoire, 7½ à 9 h. du soir, tous les jours après le 12 août.

DEUXIÈME TERME

M. Brochu. —Pathologie interne, 8 h. du matin, les mardis, jeudis et samedis.
M. Frémont—Matière médicale, 8 h. du matin, les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 1er décembre, à 5 h. du soir, tous les jours après le 1er décembre.
M. Rousseau—Diagnostic médical, à 10½ h. du matin. tous les jours en octobre et novembre.

M. Turcot. —Diagnostic médical, à 10½ h. du matin, tous les jeudis en décembre.
M. Marois. —Diagnostic chirurgical, à 10½ h. du matin, tous les mercredis en octobre.
M. Dagneau—Diagnostic chirurgical à 10½ h. du matin, tous les mercredis en novembre.
M. Simard. —Diagnostic chirurgical, à 10½ h. du matin, tous les mercredis en décembre.
M. Rousseau—Pathologie générale, à 11 h. du matin, les mardis et samedis.
M. Vallée. —Bactériologie pratique, 2 h. à 4 h. du soir, tous les jours en octobre.
M. Simard. —Pathologie externe, à 4 h. du soir, tous les jours.
M. Grondin.—Tocologie, 5 h. du soir, tous les jours jusqu'au 1er décembre.

N. B. — Les élèves de troisième année doivent en plus suivre avec ceux de quatrième et de cinquième les cliniques régulières à l'hôpital, toute l'année : cliniques médicales les lundis, mercredis et vendredis, à 9½ h. du matin ; cliniques chirurgicales, les mardis, jeudis et samedis, à la même heure.

QUATRIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

M. Brochu. —Pathologie interne, 8 h. du matin, tous les jours.
M. Turcot. —Clinique médicale, à 9½ du matin, les lundis, mercredis et vendredis en juin et août.

M. Brochu. —Clinique médicale, à 9½ h. du matin, les lundis, mercredis et vendredis en juillet et septembre.

M. Simard. —Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en juin et septembre.

M. Marois. —Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en juillet.

M. Dagneau—Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en août.

M. Grondin.—Clinique gynécologique, à 9½ h. du matin, tous les jeudis.

M. Fortier. —Clinique pédiatrique, à 11 h. du matin, tous les jeudis au dispensaire.

M. Dussault—Clinique ophtalmologique, à 11 h. du matin, le mardi.

M. Grondin.—Clinique tocologique à la Miséricorde, à 11 h. du matin trois fois la semaine.

M. Vallée. —Anatomie pathologique, 2 h. à 4 h. du soir, tous les jours excepté le samedi après le 1er juillet.

M. Simard. —Pathologie externe, à 4 h. du soir, trois fois la semaine du 15 juin au 1er août, tous les jours après le 1er août.

M. Fortier. —Pédiatrie, à 4 h. du soir, tous les jours jusqu'au 15 juin, trois fois par semaine après le 15.

M. Guérard.—Thérapeutique, à 5 h. du soir, trois fois la semaine jusqu'au 15 août.

M. Grondin.—Tocologie, à 5 h. du soir, tous les jours après le 15 août.

M. Marois. —Médecine légale et toxicologie, 8 h. du soir, tous les jours jusqu'au 12 août.

M. Pâquet. —Médecine opératoire, à 7½ h. du soir, tous les jours après le 12 août.

M. Fortier. —Clinique à la Crèche, le mercredi à 1.45 h.

DEUXIÈME TERME

M. Brochu. —Pathologie interne, 8 h. du matin, les mardis, jeudis et samedis.

M. Frémont.—Matière médicale, 8 h. du matin, lundi, mercredi et vendredi jusqu'au 1er décembre, 5 h. du soir, après le 1er décembre tous les jours.

M. Rousseau—Clinique médicale, à 9½ h. du matin, les lundis, mercredis et vendredis en octobre et novembre.

M. Turcot. —Clinique médicale, à 9½ h. du matin, les lundis, mercredis et vendredis en décembre.

M. Marois. —Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en octobre.

M. Dagneau—Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en novembre.

M. Simard. —Clinique chirurgicale, à 9½ h. du matin, les mardis et samedis en décembre.

M. Grondin.—Clinique gynécologique, à 9½ h. du matin, le jeudi.

M. Dussault—Clinique ophtalmologique, à 11 h. du matin, le mardi.

M. Grondin.—Clinique tocologique à la Miséricorde, à 11 h. du matin trois fois la semaine.

M. Fortier. —Clinique pédiatrique, à 11 h. du matin, les jeudis au dispensaire.

M. Simard. —Pathologie externe, à 4 h. du soir, tous les jours.

M. Grondin.—Tocologie, 5 h. du soir, tous les jours jusqu'au 1er décembre.

M. Fortier. —Clinique à la crèche, le mercredi, à 1.45 h. du soir.

M. Fortier. —Clinique de maladies contagieuses à l'Hôpital civique, sur avis spécial.

M. Marois. —Clinique médico-légale à la morgue, sur avis spécial.

CINQUIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

M. Dussault.—Ophtalmologie et Rhino-laryngologie, à l'hôpital, 8.15 h. du matin, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.

M. Frémont.—Physiothérapie à l'hôpital, 8.15 h. du matin, les mardis et samedis.

M. Grondin.—Gynécologie, 4 h. du soir les mardis, jeudis et samedis, 5 h. du soir, les lundis, mercredis et vendredis.

M. Brochu. —Maladies mentales et nerveuses, 5 h. du soir, les mardis, jeudis et samedis.

M. Vallée. —Histoire de la médecine, 7½ à 8½ h. du soir, les mardis et jeudis.

M. Fortier. —Hygiène, 4 h. du soir, les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au 1er août, tous les jours après le 1er août.

M. Leclerc. —Clinique de Physiothérapie à l'hôpital Laval, à 11 h. du matin, sur avis en juin, juillet et septembre.

DEUXIÈME TERME

M. Fortier. —Hygiène, 4 h. du soir, tous les jours.

M. Rousseau—Maladies de la peau, 8 h. du matin, en octobre et novembre.

M. Dagneau.—Déontologie, 8 h. du soir, deux fois la semaine.

M. Brochu. —Maladies mentales et nerveuses, 5 h. du soir, tous les jours.

M. Brochu. —Cliniques à l'Asile, sur avis spécial.

N. B. — Les élèves de cinquième année doivent suivre toutes les cliniques à l'hôpital avec les élèves de troisième et de quatrième année. De plus, les élèves de cinquième année seront divisés en groupes qui suivront alternativement, de 2h. à 4 h. du soir, le service de médecine, le service de chirurgie, le laboratoire, le dispensaire Anti-tuberculeux et les cliniques spéciales. Ces élèves ainsi divisés en quatre groupes passeront deux mois dans chaque service mentionné, seront en charge d'un certain nombre de malades dont ils devront prendre les observations, faire les pansements, etc. Au laboratoire de l'École, ils devront faire les examens anatomo-pathologiques et bactériologiques requis. Ce service d'hôpital et de laboratoire est obligatoire au même titre que les cours et cliniques.

FACULTÉ DES ARTS

Pour ce qui regarde l'enseignement dans les classes de Seconde et de Rhétorique, voir page 71 et suivantes.

Classes de Sciences et de Philosophie

PREMIÈRE ANNÉE

PREMIER TERME

M. R. Benoit. — Apologétique. — 8.45 h. du matin tous les jeudis, à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai exclusivement ; 2 h. du soir, les mercredis, tous les quinze jours, de septembre à juin inclusivement.

M. R. Benoit. — Logique. — 9 h. du matin, tous les jours, excepté le jeudi.

M. O. Bergeron. — Arithmétique et Algèbre — 8 h. du matin et 2 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.

M. A. Vachon. — Chimie. — 3 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.

M. A. Robitaille. — Zoologie. — 8 h. du matin, tous les jeudis depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai exclusivement.

DEUXIÈME TERME

M. R. Benoit. — Apologétique. — Comme au premier terme.

M. R. Benoit.—Logique et métaphysique.—9 h. du matin, tous les jours, excepté le mercredi et le jeudi.

M. O. Bergeron. — Algèbre et géométrie. — 8 h. du matin et 2 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.

M. A. Vachon. — Minéralogie et géologie. — 3 h. du soir, tous les jours excepté le jeudi.

M. A. Robitaille — Zoologie. — Comme au premier terme.

TROISIÈME TERME

M. R. Benoit. — Apologétique. — Comme au premier terme, excepté le mois de mai.

M. R. Benoit. — Cosmologie. — 9 h. du matin, tous les jours, excepté le mercredi et le jeudi.

M. O. Bergeron. — Géométrie. — 8 h. du matin et 2 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.

M. A. Robitaille. — Botanique. — 3 h. du soir tous les jours, excepté le jeudi. — Zoologie. Comme au premier terme, jusqu'au mois de de mai exclusivement.

MANUELS SUIVIS. — *Apologétique.* — LEÇONS D'APOLOGÉTIQUE, par l'abbé A. Robert, *Première partie : La Religion. Philosophie.* — ELEMENTA PHILOSOPHIÆ CHRISTIANÆ, par l'abbé S.-A. Lortie. *Arithmétique et algèbre*, par Eyssérie et Pascal. — *Chimie.* TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE, par l'abbé A. Vachon. — *Botanique.* ÉLÉMENTS DE MINÉRALOGIE, DE GÉOLOGIE ET DE BOTANIQUE, par Mgr J.-C.-K. Laflamme. — *Zoologie.* NOTIONS DE ZOOLOGIE, par Aug. Daguillon.

DEUXIÈME ANNÉE

PREMIER TERME

M. F. Gagné. — Apologétique. — 8 h. du matin, tous les mercredis ; à la même heure, tous les jeudis, à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai exclusivement.
M. F. Gagné. — Psychologie. — 8 h. du matin et 3 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.
M. H. Simard. — Physique. — 9 h. du matin, tous les jours, exceptéle jeudi.
M. H. Simard. — Astronomie. — 9 h. du matin, depuis le 15 octobre jusqu'au 15 novembre. (Pas de cours de physique ,durant ce temps-là).
M. A. Robitaille. — Trigonométrie.—2 h. du soir, tous les jours excepté le jeudi, jusqu'au mois de novembre exclusivement ; Arithmétique et algèbre à partir de la Toussaint.

DEUXIÈME TERME

M. F. Gagné. — Apologétique. — Comme au premier terme.
M. F. Gagné. — Théodicée et morale. — Comme au premier terme.
M. H. Simard. — Physique. — Comme au premier terme.
M. A. Robitaille. — Algèbre et géométrie. — Comme au premier terme.

TROISIÈME TERME

M. F. Gagné. — Apologétique. — Comme au premier terme, le mois de mai excepté.
M. F. Gagné. — Morale. — 8 h. du matin, tous les jours, excepté le mercredi et le jeudi.
M. F. Gagné. — Histoire de la philosophie. — 3 h. du soir, tous les jours, excepté le jeudi.
M. H. Simard. — Physique. — Comme au premier terme. Ce cours cesse au commencement de juin.

MANUELS SUIVIS. — *Apologétique.* — LEÇONS D'APOLOGÉTIQUE, par l'abbé A. Robert. *Deuxième partie : L'Eglise.* — *Philosophie.* ELEMENTA PHILOSOPHIÆ CHRISTIANÆ, par l'abbé S.-A. Lortie.—*Physique.* TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE, par l'abbé H. Simard. — *Astronomie.* COURS ÉLÉMENTAIRE DE COSMOGRAPHIE, par l'abbé H. Simard.—*Trigonométrie.* Le professeur dicte son cours.

N. B. — Les cours de philosophie se donnent en latin. Il y a de temps à autre des soutenances philosophiques. De plus, une fois par mois, les élèves ont à faire une dissertation française sur une des questions expliquées en classe.

Cours de licence en philosophie

Les cours préparatoires à la licence en philosophie se donnent de 8¼ hrs à 9 hrs du soir, le lundi aux étudiants en théologie, et le mercredi aux autres étudiants.

APPENDICE

DONS FAITS A L'UNIVERSITÉ DU 1er JUIN 1917 AU 1er JUIN 1918

BIBLIOTHÈQUE

Académie des Sciences, Paris :
Annuaire, 1918.
Agricultural experiment station, Pullman :
Bulletin, 143, 144, 147, 148.
Alliance française, Paris :
Bulletin, 1917-18.
Allison, James, St. Louis :
Theoretical depreciation. (d. d. l'auteur.)
American Cath. Historical Soc., Philadelphia :
Records, vols 3-26.
American Irish hist. society :
Journal, vol. 16, No. 1, 2, 3, 4.
American Museum of Nat. history :
Check list of Mammals of the N. A. continent.
American philosophical society :
Proceedings : vol. 56, Nos. 1, 2, 4, 5, 6.
Amherst college :
Announcement of courses, 1917-18.
Catalogue, 1917-18.
Obituary record, 1917.
Archevêché de Québec :
Mandements et circulaires de l'année ;
Ecclesiastical review, 1917-18.
Astronomical soc. of Canada :
Journal, vol. 10, Nos.
Bank of Montreal :
Centenary of the Bank, 1817-1917.
Bristish Red Cross Society :
3d rep. of Finance committee, 1917.
Brooklyn Museum quarterly :
Bulletin, 1917-18.
Bryn Mawr college :
Calendar, 1917, 1918.
Bureau of American Ethnology :
Bulletin 63.
Bureau of the Census, Wash. :
Cotton production, 1916-17 ;
Statistics of the cities.
Canadian Bank of Commerce, Toronto :
Annual report, 1917.
Canadian Club of Ottawa :
Addresses, 1914-15, 1915-16.

Carnegie Endowment for Intern. Peace :
America's message to the Russian people ;
Declaration of independence ;
Economic effects of the war upon women ;
Five republics of Central America.
Hugo Grotius : De jure belli ;
Imperial Japanese mission to U. S., 1917 ;
Proceedings of the 6th nat. conf, for international disputes, 1916 ;
Publications, Nos. 13 , 14 ;
Recommandations of Habana ;
Hygiene and war ;
Neutral rights between U. S. and France ;
Pamphlets on internat. law 1-20.
Carnegie foundation, adv. of teaching :
Victoria : De jure belli.
Annual report, 11th, 12th.
Bulletin, No. 10.
Carnegie Institution of Wash. :
Fiore's international law codified ;
History of transportation before 1860 ;
Publications Nos 208. 249, 250, 251, 252, 254, 255 ;
Researches terrestrial magnetism, vol. 3 ;
Year book, 1917.
Casgrain, Mde T.-C.,
5 volumes.
Plusieurs cartes militaires.
Chicago pathological society :
Transactions, vol. X, Nos 4, 5, 6.
Civil service commission :
8th annual report, 1917.
Cincinnati Museum association :
36th annual report.
Collège commercial du Sacré-Cœur, La Pérade :
Année scolaire, 1916-1917.
Collège de l'Assomption :
Année scolaire, 1916-17.
Collège d'Edmonton :
Année scolaire, 1916-17.
Collège du Sacré-Cœur, Victoriaville :
Annuaire 1916-17.
Collège de Ste-Anne, Church Point :
Distribution des prix, 1917.
Collège de St-Boniface :
Annuaire, 1916-17.
Collège de St-Laurent :
Palmarès, 1916-17.
Collège Ste-Marie :
Année académique, 1916-17.
Collège de Valleyfield :
Annuaire, 1916-17.
Colorado College :
Catalogue, 1918.
Columbia University :
Announcement, School of law ;
Announcement, School of architect. ;
Announcement, School of mines ;
Announcement, Fac. of Political science ;

Announcement, Division of Biology ;
Announcement, 17th series, Nos 2, 4, 6. 7. 9. 11, 16, 17
Commission du Havre, Québec :
Rapport, 1916 ;
Report, 1916.
Commission du Havre, Montréal :
Annual report, 1917.
Commission of Conservation :
Rural planning ;
Urban and rural development ;
8th annual report, 1917 ;
9th annual report, 1918 ;
Commissioner of fisheries, Washington :
Nat. history of Amer. Lobster.
9th annual report, 1918.
Committee on public information, Wash. :
National service hand book.
Connecticut State library :
Natural history survey, vol. 5.
Conseil d'hygiène, Montréal :
22e rapport annuel, 1915-16.
Consulat de Belgique, Ottawa :
A travers les ruines de la Belgique ;
La guerre et les œuvres d'art en Belgique ;
Etablissements d'artillerie belges ;
L'invasion allemande en Belgique ;
L'armée allemande à Louvain ;
La question flamande et l'Allemagne.
Council of higher education, N. F. L :
Report of examinations for 1916.
Cudworth, W. Norwood :
Odes of Horace.
Dalhousie University :
Calendar, 1917-18.
Dominion astronomical observatory :
Publications, 1917-18.
Dominion meteorological service :
Report for 1914 and for 1915.
Dumont, Jean, Ottawa :
10 volumes, 21 brochures.
Dumontier, J. F. :
75 volumes ;
65 brochures.
Eaton, D., Boston :
History of Halifax.
École Normale Jacques Cartier :
Année académique, 1916-17.
École Normale, Nicolet :
Année académique, 1916-17.
Eno, H. L., Wash. :
Sieur de Monts publications, No 3.
Escola sup. de Agricultura, Rio de Janeiro :
Archivos, vol. I, No. 1.
Faculdade de Direito do Recife :
Revista academica, 1915, 1916 ;
Programma de ensino, 15 fasc.

Facultés cath. de Lyon :
Bulletin, 1917-18.
Florida geological survey, Tallahassee :
9th annual report, 1917.
Fraser, Alex., Toronto :
Bureau of Archives, 11th., 12th., 13th. rep.
Frères de l'Instruction chrétienne, Laprairie :
Echo des missions, No 29.
Gagnon, Mgr C.-O. :
12 brochures ;
1 vol. ;
6 numéros de revues et de journaux.
Gauvreau, Eug. :
11 vols ;
9 brochures.
Gouvernement fédéral :
Documents parlementaires de l'année ;
Commission géologique : Publications de l'année ;
Min. des Mines : Nos 345, 352, Rapport somm. 1915 ;
Building stones, vol. 4 ;
Dominion Royal comm., W. C., P. I., II ;
Rapport des Archives, 1914, 1915 ;
Review of applied Entomology, 1917-18 ;
Wholesale prices, 1916 ;
Proclamations relating to the European war, 3d suppl.
Gouvernement de Québec :
Documents parlementaires, 1917-18 ;
Sessional papers, 1917-18 ;
Annuaire statistique, 1917 ;
Educational statistics, 1914-15 ;
Financ. school corp. 1915 ;
Statistiques judiciaires, 1916 ;
Statistical year-book, 1917 ;
Rapport du Bibliothécaire, 1917 ;
Rapport du Min. des Travaux publics, 1917 ;
Rapport du Surint, de l'Instr. publiq., 1916-17.
Hamel, Gust. (succession) Québec :
Sainte Bible, 1759.
Harvard University :
Catalogue, 1916-17, 1917-18 ;
Report of the Librarian, 1917 ;
Report of the President, 1916-17.
Hodge, F. W., Wash. :
Proceedings of the 19th congress of Americanists.
Imperial library, Calcutta :
Author catalogue, Suppl., vol. I.
Imperial University, Kyoto :
Acta scholae medicinalis, vol. I, Nos 4, 5.
Indiana university :
Catalogue number, 1917 ;
Register of Graduates, 1830-1916.
Institut catholique de Paris :
Annuaire 1917-18 ;
Bulletin, 1917-18.
Instituto geologico de Mexico :
Anales, 1917-18.
International conciliation :

Publications, No 115.
International Joint comm. :
Report of the Engineers *Re* Lake of the Woods ;
Report (atlas) ;
Final report, 1917 ;
Report of Consulting sanitary engineer.
Jardim botanico, Rio de Janeiro:
Archivos, vol. II.
Jeannotte, l'abbé H., Montréal :
Summarium historiæ ecclesiast. (d. d. l'auteur).
John Crerar library :
22d annual report, 1916.
Johns Hopkins university :
Register, 1916-17.
Kaiserlichen universitat, Tokyo :
Mitteilungen, 1917.
Kansas State geological Survey :
Bull. No. 3.
Knibbs, G. H., Melbourne :
Census of the Commonwealth of Australia, vol. I.
Laliberté, l'abbé M. :
Deux volumes.
Leland Stanford university :
Register, 1916-17 ;
Report of the President ;
Genera of fishes ;
Pathology of nephritis ;
Bone and joint studies, I ;
Emerson ;
Magmatic sulfid ores ;
Use of Ye.
Lepper, Geo.-H., Pittsburg :
From nebula to nebula (d. d. l'auteur).
Lewis Institute :
Announcement for 1917-18 ;
Announcement for spring and summer 1918.
Library of Congress :
Classification, Music ;
First editions of Ed. McDowell ;
Hand-book of manuscripts ;
Papers of F. Pierce ;
Report, 1917 ;
The U. S. at war.
Lindsay, le Chanoine L. :
125 volumes précieux, dont 11 incunables.
Lomba, R. L., Paris :
America House.
Magnan, J.-Chs :
Rapp. sur l'horticulture, P. Q., 1916.
Maison de la Bonne Presse, Paris :
Au pays de la mort ;
Pages françaises.
Maine Agricult. experiment station :
Bulletin, Nos 259, 261.
Manitoba Medical college :
Calendar, 1917-18.

Mass. Institute of Technology :
Catalogue, 1916, 1917.
Mathieu, Mgr O.-E. :
A mes prêtres, Vol. II, III, (d. d. l'auteur).
McGill university :
Calendar, 1917, 1918.
Means, P.-A., Boston :
A survey of the ancient Peruvian art. (d. d. l'auteur).
Mercantile Library, New-York :
97th annual report, 1917.
Mich. Acad. of Sciences, East Lansing :
Report, 17th, 18th.
Mich. Agricult. college :
Catalogue, 1916-17.
Min. de l'Instr. publique, Paris :
Duhem. Système du monde, vol. 5.
Min. de Agricultura, Rio de Janeiro :
Boletim. Ano V, No 1.
Museo nacional de Rio de Janeiro :
Archivos, vol 20.
Museum of Fine Arts, Boston :
Bulletin, 1917-18.
Nadeau, l'abbé E., Québec :
5 volumes ;
4 brochures ;
" *Le Soleil* ", 1917-18.
New-York public Library :
Bulletin, 1917-18.
New-York university :
Announcement for 1917-18 ;
Bulletin, vol. 17, No 16.
Noble, H. H., Essex :
Cotton production, 1916.
Northwestern university :
Catalogue, 1916-17, 1917-18.
Nyrop Christoph, Copenhague :
Arrestation des professeurs belges, (d. d. l'auteur).
Old Boys, association, Toronto :
Roll of pupils of U. S. College.
Ontario Bureau of Industries :
Report, 1914, 1915, 1916.
Ontario Bureau of Mines :
Report, vol. 26.
Pâquet, Mgr L.-A. :
Etudes et appréciations. (d. d. l'auteur) ;
Lepicier, Jesu Cristo re de nostri cuori.
Pâquet, l'abbé T. :
Catholic Forester, 1917-18.
Pelletier, Mgr F. :
10 volumes ;
15 brochures.
Petit Séminaire de St-Boniface :
Année scolaire, 1916-17.
Pettigrew, David :
Catalogue du Salon, 1909.
Pharmaceutical association, Montréal :
47th annual report, 1917.

Philadelphia commercial Museum :
Eastern iron trade.
Pitman & Sons, New-York :
Pitman's journal, 1917-18 ;
War and humanity.
Pourtier, Madame, Québec :
4 volumes ;
37 vols de musique instrumentale ;
10 numéros de revues ;
10 brochures.
Princeton university :
Annual reports of the Presid. & Treasurer, 1917.
Propagande française à l'étranger :
Arras sous les obus ;
La Lourdes du nord ;
Le Card. Mercier ;
L'effort canadien ;
Notre propagande.
Proulx, Mde Chs, Québec :
570 volumes,
67 brochures.
Queens' University, Kingston :
Catalogue Fac. of Arts, 1917-18 ;
Catalogue Fac. of applied Sciences, 1917-18 ;
Catalogue Fac. of Education, 1917-18 ;
Examination papers, 1917 ;
Open air schools ;
Separate school law in the Prairie prov.
Research defense society, London :
Publications, 1908-09.
Rockfeller foundation, New-York :
Annual report, 1916.
Rouillard, Eug. :
L'Action, 1ère année ;
Carte de la Matapédia ;
Souvenir de la guerre des Bœrs ;
1 lot de numéros de revues et de journaux.
Roy, l'abbé C. :
Compayré, Hist. de l'éducation ;
Pensées de Pascal ;
Poems of Ossian ;
1 lot de numéros de revues et de journaux ;
3 vols et 3 broch.
Roy, Mgr P.-E. :
39 volumes (Encyclopédie).
Royal Acad. of Medecine of Ireland :
Transactions, vol. 35.
Royal Astronimical society :
Journal, 1917-18.
Royal college of Surgeons of England :
Calendar, 1917.
Royal Ontario Nickel comm. :
Report and appendix, 1917.
Royal Society of Canada :
Transactions, Séries III, Section 1-4.
St. Charles college, Catonsville :
Catalogue, 1916-17.

St. Dunstan's University :
Prospectus, 1917-18.
St. John's university, Collegeville :
Catalogue, 1916-17.
S t. Thomas college, Chatam :
Calendar, 1917-18.
Secretaria de Fomento, Mexico :
Boletin oficial. T. I., No. 8 ; T. II, Nos 1-4 ;
Secretaria de Industria, Mexico :
Organizacion, 1917.
Séminaire de Chicoutimi :
Annuaire, 1916-17.
Séminaire de Nicolet :
Année académique, 1916-17.
Séminaire de Rimouski :
Annuaire, 1916-17.
Séminaire de St-Hyacinthe :
Année scolaire, 1916-17.
Séminaire de Sherbrooke :
Annuaire, 1916-17.
Séminaire des Trois-Rivières :
Année académique, 1916-17.
Smithsonian Institution :
Report, 1917 ;
Miscellaneous collections, 1917-18.
Société de géographie, Québec :
Bulletin, 1917-18.
Société portugaise des Sciences nat. :
Bulletin, T. 7, fasc. 2.
State college of Washington, Pullman :
Div. of Chemistry, Bull. 139, 145.
Stazione sperimentale, Napoli :
Annali, III, fasc. I.
Steensby, H. P., Copenhague :
Norsemen's route to Vineland (d. d. l'auteur).
Sydney University :
Annual report of the Extension Board, 1916-17.
Tessier, l'abbé Chs :
45 volumes.
Thurnbull, Québec :
L'Angleterre, le Canada et la grande guerre.
Toronto Public library :
34th annual report, 1917.
Trinity university, Toronto :
Year-book, 1917-18.
U. S. Coast & Geodetic survey :
Annual report, 1917.
U. S. Depart. of Agriculture :
Bulletin 619 ;
Farmers' bulletin, 832, 869, 896, 910, 911 ;
North Amer. Fauna, Nos 41, 42.
U. S. Depart. of Commerce :
Abstract of the census of municipalities, 1914 ;
Birth statistics, 1915 ;
Cotton production, 1916-17 ;
Financial statistics of cities, 1916 ;
Mortality statistics, 1915.

U. S. National Museum :
Bulletin, Nos 71, 95, 100 P. I-III, 101, 102 P. I-IV ;
Contributions from Nat. Herbarium, Vol. 20, P. I., 2 ;
Report, 1916 ;
Proceedings, vol. 51.
Universidad de la Habana :
Revista de Letras, 1917-18.
Universidad nacional de La Plata :
Memoria general, 1913-15 ;
Actos universitarios, 1917.
Université de Grenoble :
Annales, T. 28, Nos 2, 3 ; T. 29, Nos 1, 2.
Université de Montpellier :
Annuaire, 1917-18.
Université Laval, Montréal :
Annuaire, 1917-18.
Université d'Ottawa :
Annuaire, 1917-18.
Université du Collège St-Joseph :
Annuaire, 1917.
Universities of the Empire :
Year-book, 1916-1917.
University of Bristish Colombia :
Calendar, 1917-18.
University of Chicago :
Annual register, 1916-17 ;
War papers, Nos 2, 3, 4.
University of Colorado, Boulder :
Catalogue, 1916-17.
University of Illinois :
Bulletin, 1917-18.
University of Leeds :
13th annual report, 1916-17.
University of London :
Calendar, 1917-18.
Regulations for external students, 1917.
University of Maine :
Agric. experiment station Bull. 263, 264.
University of Manitoba :
Annual calendar, 1917-18.
University of Pennsylvania :
University day, 1918 ;
Proceedings of commencement, 1917 ;
Catalogue, 1917-18.
University of Saskatchewan :
President's report, 1916, 1917.
University of Southern California, Los Angeles :
Catalogue, Coll. of Physician, 1917-18.
University of Toronto :
President's report, 1917 ;
Biological series, no 4 ;
Philological series, Nos 11, 12 ;
Physiological series, No 17 ;
Papers from Chemical lab. 108, 110 ;
Papers from Physical lab. 50-57.
Vachon, l'abbé A. :
Un lot de numéros de revues ;

Hydrography in Passamaquoddy Bay (don de l'auteur).
Walton, J. M., Philadelphia :
Manual of accounting 2d ed. (don de l'auteur).
Whittuck, E. A., London :
International law teaching, (don de l'auteur).
Writers club of Washington :
Publications, Vol. I, Nos 1, 2.
Wurtele, F. C., Québec :
Historical sketch, 1917 ;
Girls High school prospectus, 1916, 1917 ;
Regulations, 1896, 1917 ;
Protestant Board of school comm.

NUMISMATIQUE

Académie Saint-Joseph, Québec :
Cinq pièces (1, 5, 10, 25 et 50 cents) : Practical Business Department, 1916.
Bégin, Son Éminence le Cardinal-archevêque de Québec :
Un solidus (aureus) de Basile 1er et son fils Constantin. Le revers de cette pièce précieuse est à l'effigie du Christ. IHS. XRS. REX. REGNANTIUM.
Une guinée de George III d'Angleterre, 1774.
Trois médailles d'argent de S. S. Léon XIII.
Côté, M. Gustave, étudiant en médecine, Québec :
Un 10 centimes de la République française, 1886.
Delâge, M. Cyrille, Québec :
Une médaille de bronze doré aux armes de l'Ordre des Forestiers Indépendants, commémorant la 17e session du Conseil suprême, septembre 1917.
Une médaille de bronze, dite médaille des Délégués, de la convention de l'Unité nationale, Montréal. Cette médaille contient des fragments d'obus trouvés sur le champ de bataille de Langemarck.
Une médaille de bronze doré de la Convention du Conseil suprême de l'ordre " Royal Arcanum ", Québec, 21 mai 1913.
Une médaille d'argent, dite médaille de Patron, de l'Exposition provinciale de Québec, 1915.
Une médaille d'argent des Noces d'argent du Mérite agricole, 1890-1915, Québec.
Une médaille de bronze doré, dite médaille d'Invité, de l'Exposition provinciale de Québec.
Une médaille de bronze, dite médaille du Comité, de l'Exposition provinciale de Québec.
Desjardins, M. Wilfrid, élève du Petit Séminaire de Québec :
Un 5 paras de la Turquie.
Un 5 centesimi de Victor-Emmanuel II d'Italie, 1867.
Un cent des États-Unis, 1858.
Un 10 centimes de Napoléon III, 1854.
Un 5 centesimi de Victor-Emmanuel II, 1861.
Deux 5 centimes de la République française, 1890.
Un cent des États-Unis, 1854.
Duchesnay, M. Elzéar, Québec :
Un jeton anglais : Keep your temper, 1846.
Dugal, Mgr L.-N., V. G., curé de Madawaska :
Un 5 cents de la presqu'île de Malacca.
Un 10 sen du Japon.

Un jirmiparalik (½ piastre) de la Turquie.

Fillion, M. l'abbé P., Séminaire de Québec :
Un ore de la Norvège, 1899.

Gauthier, M. l'abbé Arthur, Québec :
Une médaille d'argent à l'effigie de Pie X : anno VI. Cette médaille commémore les noces d'or du Collège de l'Amérique septentrionale, Rome, 1909.

Gauvreau, M. Eugène, Québec :
Un billet d'une piastre : The Egg Harbour Bank, New-Jersey.
Un half penny de George II d'Angleterre.
Un penny de George III d'Angleterre.
Deux jetons canadiens : Ships, Colonies & Commerce.
Un billet de 70 centavos de la Colombie, A. M., 1897.

Giguère, M. Jules, Québec :
Une médaille commémorant le couronnement de George V, juin 1911.

Giroux, M. Michel-G., étudiant en droit, Québec :
Un 10 soldi de Pie IX, 1868.
Un 10 cents de Hong-Kong, 1896.
Un jeton des États-Unis : Millions for defence, not one cent for tribute, 1841.
Un cent du Nouveau-Brunswick, 1864.
Un sen du Japon.
Un sen de la Province de Pu-Peh, Japon.
Un penny token : Bank of Upper Canada, 1854.
Un half penny token : Bank of Upper Canada, 1857.
Deux jetons canadiens : Ships, Colonies & Commerce.
Deux 10 centimes de Napoléon III, 1855 et 1861.

Grondin, M. G.-A., Québec :
Un 10 bani de Charles Ier de Roumanie, 1900.
Un jeton à l'effigie de Victoria d'Angleterre.
Un cent de Hong-Kong, 1904.
Un cent des États-Unis, 1917.
Un 5 kopecks de la Russie, 1898.
Un half penny token : Victoria nobis est.
Un farthing de Victoria d'Angleterre, 1878.
Un one penny : Bank of Upper Canada, 1857.
Un half penny : Field Marshal Wellington.

Guay, M. Lucien, élève du Petit Séminaire de Québec :
Un doid de la Province de Gelderland, Hollande, 1752.
Un 2 pfenning de l'Allemagne, 1911.

Laberge, M. le chanoine, archevêché de Québec :
Une médaille d'argent commémorant les fêtes du Jubilé de Ste-Anne-de-Beaupré, 1658-1908.
Une médaille d'argent du Congrès eucharistique de Montréal, 1910.
Une médaille du Ier Congrès de la Langue française au Canada, Québec, 1912.
Une médaille-souvenir de la bénédiction de la cathédrale de Nicolet, 13 mai 1910.
Un insigne de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, aux armes de Mgr de Laval.
Neuf insignes commémoratifs.

Lachance, M. Wilfrid, Québec :
Un sou de la République chinoise.

Maheux, M. l'abbé Arthur, Séminaire de Québec :
Une drachme de George Ier de Grèce, 1883.
Un 5 centimes de la République française, émission de guerre, 1917.

Un 2 centimes de la République française, 1912.
Un centime de la République française, 1911.
Un 25 centimes de la Belgique, 1908.
Deux cents des États-Unis, 1851 et 1855.
Un half penny token : Quebec Bank, 1839.
Une médaille de bronze à l'effigie de Pie X, commémorant le XVIe centenaire de Constantin.
Deux médailles de Pie X, avec revers dédiés à N.-D. du Bon Conseil.
Quinze médailles de différents modèles frappées en l'honneur de N.-D. de Lourdes.
Une médaille à l'effigie de S. Joseph.
Une médaille d'argent de S. S. Benoît XV, avec revers dédié à S. Pierre.
Deux médailles de l'Enfant-Jésus de Prague.
Deux médailles de N.-D. de la Garde.
Un lot de billets de passage de différents pays d'Europe.

Marois, Mgr C.-A., P. A., Vicaire général, Québec :
Une médaille d'argent de S. S. Benoît XV : anno I. Cette médaille porte au revers les armoiries de Sa Sainteté.
Une médaille d'argent de S. S. Benoît XV : anno III. Cette médaille commémore la publication du nouveau Code de Droit canonique.
Trois médailles d'argent de S. S. Pie X : anno III, anno VI et anno XI.

Morel, M. l'abbé A., Séminaire de Québec :
Un jeton de l'Irlande, 1820.

Pâquet, M. l'abbé J., Séminaire de Québec :
Un centavo de la République argentine, 1884.
Un 5 centimes de la République française, 1890.
Un half penny token : Fisheries and Agriculture.
Deux sous de la Province du Bas-Canada, 1837.

Plamondon, M. l'abbé J.-J., St-Etienne, France :
Un bon d'un franc de la Chambre de Commerce de St-Etienne, émission de guerre, 20 août 1914.
Un bon d'un franc de la Chambre de Commerce de Gray et Vesoul, émission de guerre, 4 octobre 1915.

Rousseau, M. l'abbé Talbot, vicaire à Standon :
Une médaille de bronze à l'effigie de saint Georges : S. Georgius, equitum patronus.
Un bon de commerce de 5 cents : M. L. D.

Vachon, M. l'abbé A., Séminaire de Québec :
Une médaille de bronze aux armes de l'état de Massachusetts.
Deux jetons de Macniven & Camrons, à l'effigie de George III.
Une sapèque chinoise.
Un bon de commerce de McWain & Co., Newton Centre, E.-U.

Vachon, M. Robert-A., Québec :
Une médaille de bronze à l'effigie du Prince Albert : Exhibition of the works of industry of all nations, For services, 1851.

Valois, M. Paul, Québec :
Un half penny token de la Banque de Montréal, 1844.

Vézina, M. le docteur C., Québec :
Deux pièces de 10 centimes de la Chambre de Commerce de Bayonne, émission de guerre, 1917.
Trois 5 cents des États-Unis, 1900, 1909 et 1913.
Trois cents des États-Unis, 1898, 1902 et 1910.
Un 10 cash de Kiang-Nan.

Un 10 cash de Tai-Ching-Ti-Kuo.

ZOOLOGIE

Barry, M. Eugène, Québec :
Deux couleuvres.
Boisvert, M. le capt. Désiré :
Un lépisoste osseux.
Dumas, Rév. M. T., curé de St-Raphael :
Un étourneau.
Hébert, Rév. P., Séminaire de Québec :
Une agglomération très curieuse de petites huîtres.
Tremblay, Rév. M. A., curé de Ste-Rose de Watford :
Un grand héron bleu naturalisé.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE

Lapointe, l'abbé Arthur, curé de St-Malachie :
Deux échantillons de granit, de Barré, Vt.
Labrie, l'abbé, élève du Grand Séminaire, Québec :
échantillon de chalcopyrite aurifère et argentifère de Weedon, P. Q
Saillant, S., employé au Séminaire de Québec :
Echantillon de schiste ferrugineux, St-Joachim.
Prévost, Joseph, Montmagny :
Échantillon d'antimoine natif.
Vandry, l'abbé Ferdinand, professeur au Séminaire, Québec :
Staurolite.
Larochelle, Edgar, élève du Grand Séminaire de Québec :
Chalcopyrite.
Lesage, Antoni, Québec :
Fer chrômé de Coleraine.
Vachon, Pierre, de Fairbanks, Alaska :
Galène argentifère, district de Fairbanks.
Quartz aurifère, district de Fairbanks.
Sulfure d'antimoire, district de Fairbanks.
Chalcosine, mine de Bonanza, Kennicott, Alaska.
Quartz aurifère, Granit Gold mine Co., Hobo Bay, Alaska.
Chalcopyrite, Knights Island, Valdez, Alaska.
Molybdénite, Healy River (Tanana).
Stibine, dictrict de Fairbanks, Alaska.
Chalcopyrite, Valdez Bay, Alaska.

Vachon, Jean, Tolovana, Alaska.
Chromite, Port Chatham, Alaska.
Chalcopyrite, Ellamar, Alaska.
Chalcopyrite, Fidalgo Bay, Alaska.
Quartz aurifère, Cleary Creek, Fairbanks, Alaska.
Stibine dans quartz aurifère, Fairbanks, Alaska.
Or natif, dans quartz, Tolovana, Alaska.
Chalcopyrite, district de Fairbanks, Alaska.
Scheelite, tungstate de calcium, Jomsten & Evers Mine, Gilmour Creek, Fairbanks, Alaska, (plusieurs échantillons).
Stibine, Fairbanks Creek, (2 échantillons).
Hématite, Broad Pass, Fairbanks.
Cailloux trouvés avec sable aurifère, Fairbanks, Alaska.
Quartz aurifère, Fairbanks, Alaska.

Jobin, Alphonse, élève de Philiosophie Junior, Séminaire de Québec.
Pierre stratifiée.
Larochelle, l'abbé Edgar :
Roche veinée.
Pyrite irisée.
Oligiste.
Mollusque fossile.
Pettigrew, l'abbé D.-G., chapelain de l'U. O. C. N. de Thetford Mines :
Amiante des mines de " Martin Bennett ".
Desmeules, S.-A.-J.-C., Malbaie.
Coquilles Fossiles.

ETHNOLOGIE

Malloy, Thomas, Québec :
Un obus.
Lafferty, Col., Québec.
Plusieurs échantillons de munitions fabriquées à l'Arsenal de Québec.

ARCHÉOLOGIE

Brunet, M. Philémon, Québec :
Première statue faite par L.-P. Hébert, sculpteur canadien, à l'âge de 11 ans.
Fillion, M. Jos.-Adélard, élève du Sém. de Québec :
Bourse en paille tressée, faite par un jeune nègre,
Henri Kapeyre, Ouganda, Afrique équatoriale.
Furois, M. Eugène :
Deux clous en cuivre dont se servait autrefois l'Amirauté anglaise pour la construction de ses vaisseaux à Sorel.
Lindsay, le Très Rév. Lionel, Chanoine :
Vieilles faïences hollandaises.
Pelletier, Mgr Frs., Sém. de Québec :
Bel échantillon de verre filé de Vénise.
Poulin, l'abbé A., St-Joachim :
Coffret acheté à Yokohama, Japon :
Mouchoir fait par des chinois, Canton, Chine ;
Deux menus du navire japonais " Aki-Maru " faisant le trajet de Sydney à Hong-Kong.

MUSÉE RELIGIEUX

Fillion, l'abbé Ph.-J., Sém. de Québec :
Croix en relief, de Jérusalem, sur une coupe transversale d'un bois d'olivier ;
Plusieurs autres objets religieux.
Gosselin, Mgr A., Sém. de Québec :
Plusieurs objets religieux.
Pelletier, Mgr Frs, Sém. de Québec :
Bon nombre d'objets religieux.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DES GOUVERNEURS DU SYNDICAT FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 AVRIL 1918

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du bureau des gouverneurs, pour l'année expirée le 30 avril 1918.

Les revenus de l'année se sont élevés à la somme de $6,433.19, soit une augmentation de $1.99, sur ceux de l'an dernier. Il y a un excédant de revenus sur les dépenses de $13.08. Mais à raison de la réduction de $26.32 sur les primes payées pour débentures, le montant total au crédit du Syndicat se trouve réduit à $115,425.33 de $115,438.57 qu'il était l'an dernier.

Dans le cours de l'année, l'on a acquis $2,500. de bons du gouvernement (emprunt de guerre), dont le coût a été de $2,418.75.

Les comptes du trésorier ont été vérifiés par l'auditeur M. L.-C. Marcoux, et trouvés exacts.

Le gouvernement de la Province a payé, comme les années passées, ses allocations pour l'école forestière et l'école d'arpentage.

Aucun changement n'est survenu dans le montant des polices d'assurance acquittées, prises dans La Sauvegarde, et payables au Syndicat.

L'honorable Ernest Cimon, juge en retraite de la Cour supérieure, et l'un des gouverneurs du Syndicat, est mort dans le cours de l'année. L'honorable Ernest Cimon a été l'un des magistrats les plus distingués de la province et le modèle du chrétien. Nous offrons à sa famille l'expression de nos meilleures sympathies.

Le tout humblement soumis.

Pour le président,

L.-P. Sirois,
Secrétaire.

Québec, 15 mai 1918.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

EN COMPTE AVEC

LE SYNDICAT FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

A QUÉBEC

BILAN AU 1er MAI 1918

RECETTES

1918		
Avril 30. — Montant reçu du Gouvernement pour		
(a) École forestière, 1917-1918	$ 8000.00	
(b) École d'arpentage, 1917-1918	5000.00	
Revenus de l'année 1917-1918	6433.19	
		$ 19433.19

DÉBOURSÉS

Avril 30. — Payé au Séminaire de Québec pour		
(a) École forestière, 1917-1918	$ 8000.00	
(b) École d'arpentage, 1917-1918	5000.00	
(c) les diverses Facultés, au 30 avril	6000.00	
Payé frais d'administration	420.11	
		$ 19420.11
Surplus des recettes sur dépenses		$ 13.08

ACTIF

1917		
Mai 1. — Montant au crédit du Syndicat	$115438.57	
1918		
Avril 30. — Surplus des revenus de l'année	13.08	
	$ 115451.65	
A déduire les primes payées sur les débentures	26.32	
		$115425.33

PLACEMENTS

Hypothèque, C.-A. Parent, Québec		6%	$ 18000.00
Hypothèque, Jos. Boivin, Québec		6%	1800.00
Hypothèque, Cie P.-T. Légaré, Québec		6%	8000.00
Hypothèque, Côté, Boivin & Cie, Chicoutimi.		7%	5000.00
Hypothèque, J.-E. Cloutier et J.-E.-A. Dubuc, Chicoutimi		6%	5000.00
Hypothèque, J.-M. Côté, St-Gédéon, balance		6%	12.83
Hypotnèque, J.-A. Tremblay et J.-E. Cloutier, Chicoutimi		6%	9000.00
Hypothèque, J.-D. Ivey, Toronto et Québec		6%	12000.00
Débentures, Québec Mont. & Char.	$10000	5%	9960.00
Débentures, Cité des Trois-Rivières	5000	4%	4175.00
Débentures, Cité North Vancouver	5000	5%	5095.70
Débentures, Cité St-Boniface	5000	5%	4886.00
Débentures, Cité de St-Boniface	6000	5%	5671.20
Débentures, Ville de Verdun	2000	5%	2043.78
Débentures, Ville de St-Paul	5000	5%	5219.48
Débentures, Montreal Steel Works	5000	6%	5334.00
Débentures, Village de Cartierville	5000	5%	4900.00
Débentures, Ville St-Jérôme	4000	5%	3400.00
Débentures, Gouvernement du Canada	2500	5%	2418.75

DÊPÔT DANS LES BANQUES

Caisse d'Économie	$ 1630.43		
Banque d'Hochelaga	1247.64		
Banque Nationale	630.52	3508.59	
			$115425.33

N. B. — Il n'y a aucune dette.

L.-P. Sirois,
Sec.-Trésorier.

Québec, 1er mai 1918.

Examiné et trouvé exact,
L.-C. Marvoux,
Auditeur.

Matières des épreuves des examens universitaires de l'inscription et du baccalauréat dans la Faculté des arts, en juin 1918

PREMIER EXAMEN

COMPOSITION

Lafontaine à la chambre d'Assemblée du Bas-Canada prouve la loyauté des Canadiens-français. (1834).

Une requête envoyée en Angleterre par le Conseil Législatif (1833), portait entre autres accusations contre les Canadiens-français, " celle de vouloir fonder une république française sur les bords du Saint-Laurent ".

Les Anglais du Conseil Législatif basaient, sans doute, leur accusation de déloyauté portée contre les Canadiens-français sur les plaintes successives de ces derniers depuis 1760. Ils oubliaient qu'en des circonstances difficiles ces mêmes Canadiens-français avaient conservé le Canada à l'Angleterre.

Lafontaine, à la chambre d'assemblée du Bas-Canada, répond à cette accusation. Dans un discours plein de logique, il expose d'abord brièvement le bien fondé des principales plaintes des Canadiens-français depuis 1760 ; il fournit ensuite une preuve directe à l'appui de leur loyauté.

Faire ce discours.

SAINTE-THÉRÈSE, 6-1918-600.

VERSION LATINE

A Paula, sur la mort de Blésilla, sa fille.

Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrimarum, et plorabo, non, ut ait Jeremias, vulneratos populi mei ; nec, ut Jesus, miseriam Jerusalem ; sed plorabo sanctitatem, misericordiam, innocentiam, castitatem, plorabo omnes pariter in unius morte defecisse virtutes. Non quod lugenda sit illa quæ abiit, sed quod nobis impatientius sit dolendum, qui talem videre desivimus. Quis enim siccis oculis recordetur viginti annorum adolescentulam tam ardenti fide crucis levasse vexillum ? Quis sine singultibus transeat orandi instantiam, nitorem linguæ, memoriæ tenacitatem, acumen ingenii ? Sed quid agimus ? Matris prohibituri lacrimas, ipsi plangimus. Confiteor affectus meos, totus hic liber fletibus scribitur. Flevit et Jesus Lazarum, quia amabat illum. Testor, Paula, Jesum quem Blesilla nunc sequitur, testor sanctos angelos quorum consortio fruitur, eadem me dolorum perpeti tormenta quæ pateris : patrem esse spiritu, nutritium caritate, et interdum dicere : Pereat dies illa in qua natus sum !

SAINT-JÉROME, *Lettres XXII.*

L'ASSOMPTION, 6-1918-600.

THÈME LATIN

L'Evangile

Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie. Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant qu'il eût loué la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure, dont lui seul a donné les leçons et l'exemple ? Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure. Jésus au milieu d'uu affreux supplice, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.

J.-J. Rousseau, *Emile, liv.* 4.

BOURGET, 6- 1918-600.

THÈME ANGLAIS

Mission divine de Jeanne d'Arc

Jeanne, venant à sa mission divine, raconta aux docteurs et aux professeurs comment les anges et les saints lui étaient apparus dans les champs où elle gardait son troupeau, et lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France ; comment là-dessus elle avait pleuré, et comment les saintes lui avaient ordonné d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs et lui avaient promis de la conduire heureusement dans son dangereux voyage vers le roi ; quand elle exposa tout cela, ce fut avec tant d'enthousiasme, d'élévation et de dignité, que les savants furent étonnés d'entendre une simple et ignorante bergère dire des choses si merveilleuses, et répondre d'une manière si habile et si sage à toutes les questions et à tous les doutes.

Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise, liv.* 82.

Saint-Hyacinthe, 6-1918-600.

VERSION GRECQUE

Le pauvre est plus heureux que le riche.

Θέλεις σοι δείξω τὸν πλοῦτον τὸν σὸν, ἵνα παύσῃ μακαρίζων τοὺς ἐν χρήμασι πλουτοῦντας; Ὁρᾷς τουτονὶ τὸν οὐρανὸν, πῶς μὲν καλὸς, πῶς δὲ μέγας, πῶς δὲ ἐφ' ὑψηλοῦ κεῖται; Τούτου τοῦ κάλλους οὐχὶ πλέον μὲν ἀπολαύει ἐκεῖνος, οὐδ' ἂν δυνηθείη σε παρώσασθαι, καὶ αὐτοῦ ποιῆσαι τὸ πᾶν· ὥσπερ γὰρ δι' ἐκεῖνον γέγονεν, οὕτω καὶ διὰ σέ. Τί δὲ ὁ ἥλιος, τὸ φαιδρὸν τοῦτο ἄστρον καὶ τηλαυγὲς, καὶ τὰς ὄψεις

ἡμῶν εὐφραῖνον, οὐχὶ κοινὸς ἅπασι καὶ οὗτος πρόκειται, καὶ πάντες ἀπολαύουσιν ἐξ ἴσης αὐτοῦ, καὶ πλούσιοι καὶ πένητες; ἀλλ' ὁ τῶν ἄστρων στέφανος, καὶ ὁ τῆς σελήνης κύκλος, οὐχ ὁμοίως πᾶσιν ἀνεῖται[1]; Μᾶλλον δὲ, εἰ δεῖ τι θαυμαστὸν εἰπεῖν, πλέον ἡμεῖς οἱ πένητες ἀπολαύομεν, ἢ ἐκεῖνοι. Ἐκεῖνοι μὲν γὰρ τὰ πολλὰ μέθῃ βαπτιζόμενοι, καὶ ἐν κώμοις διάγοντες καὶ ὕπνῳ βαθεῖ, οὐδὲ ἐπαισθάνονται τούτων, ὑπωρόφιοι ὄντες καὶ σκιατραφούμενοι· οἱ δὲ πένητες μάλιστα πάντων εἰσὶν οἱ τοῖς στοιχείοις ἐντρυφῶντες τούτοις.

[1] De ἀνίημι, permitto, trado.

SAINT-JEAN CHRYSOSTOME.

TROIS-RIVIÈRES, 6- 1918-6C0.

SECOND EXAMEN

PHILOSOPHIE

Logica et Moralis

QUÆSTIONUM SERIES PRIMA

Définitiones — Exempla si possiblia — Applicationes.

1. Simplex apprehensio — Judicium — Ratiocinium.

QUÆSTIONUM SERIES SECUNDA

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio) demonstratio theseos.

2. Scepticismus methodicus Cartesii non est admittendus.
3. Bellum est licitum n se.
4. Jus directe et immediate curandi educationem liberorum ,in ordine mere naturali, per se ad solos parentes pertinet.

MONT-LAURIER, 6-1918-450.

Metaphysica

QUÆSTIONUM SERIES PRIMA

Definitiones — Exempla si possibilia — Applicationes.

1. Causa efficiens — Generatio spontanea — Intellectus agens — possibilis.

QUÆSTIONUM SERIES SECUNDA

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio) demonstratio theseos.

2. Ontologismus rejiciendus est.
3. Anima humana est substantia spiritualis.
4. Accidens realiter distinguitur a substantia.

SAINTE-THÉRÈSE, 6-1918-450.

PHYSIQUE

Première section

1. Mouvement (*déf.*). Inertie — force — principe de l'indépendance des effets des forces.
2. Lois de la chute des corps (*énoncé et formules fondamentales*).
3. Énoncer les conditions d'équilibre de *deux* liquides hétérogènes dans *deux* vases communiquants.
4. Conditions d'un bon baromètre à mercure.

DEUXIÈME SECTION

5. Différentes échelles thermométriques.
6. Marche des rayons de lumière dans le prisme.
7. Électro-aimants.
8. Définition théorique et valeur pratique des unités électromagnétiques suivantes : *ampère, coulomb, volt, watt* et *ohm*.

SAINT-JEAN, 6-1918-450.

MATHÉMATIQUES

Première section

1. Trouver la valeur de la fraction suivante et exprimer la réponse en fraction décimale :

$$\frac{(3\frac{1}{3} - 2.5) \div (\frac{5}{6} \text{ de } 0.375)}{2\frac{2}{3} \div (\frac{1}{2} + 0.25)}$$

2. Change-t-on la valeur d'une fraction en multipliant ou en divisant ses deux termes par un même nombre ? (*dém.*)

3. Résoudre l'équation : $\dfrac{9x + 20}{36} = \dfrac{4x - 12}{5x - 4} + \dfrac{x}{4}$

4. Trouver deux nombres tels que si le premier est augmenté de 4 fois le second, la somme est 29 ; mais si le second est augmenté de 6 fois le premier, la somme est 36.

Deuxième section

5. L'arête d'un cône égale le diamètre de sa base. Calculer la surface latérale et le volume de ce cône si le rayon de la base égale 10.

6. Tout parallélogramme est équivalent à un rectangle de même base de même hauteur (*dém.*).

7. Une personne qui a une annuité de $2,500.00 à débourser pendant 6 ans désire s'acquitter en un seul paiement : quelle somme doit-elle verser, le taux étant de 4.5%.

8. Un observateur placé en face d'une tour trouve que l'angle d'élévation de cette tour est de 24°, 18'. Il se rapproche de la tour d'une longueur de 66 pieds et l'angle d'élévation est alors de 32°, 16'. Quelle est la hauteur de la tour ?

JOLIETTE, 6-1918—450.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1917-1918

SÉANCE DE CLÔTURE À QUÉBEC, LE 12 JUIN 1918

Allocution de Mgr le Recteur

Messieurs les Professeurs,

Mesdames,

Messieurs,

Notre première parole ce soir sera une parole de gratitude adressée à la mémoire regrettée de l'Éminentissime Dominique Sérafini, cardinal protecteur de l'Université, décédé pieusement le 5 mars dernier.

Né à Rome, le 3 août 1852, le Cardinal Sérafini a rempli une belle et fructueuse carrière. Tour à tour maître des novices et abbé général de son Ordre (il était entré chez les Bénédictins à l'âge de dix-neuf ans), archevêque de Spolète, délégué apostolique à Messine, assesseur du Saint-Office, etc., il employa au service de sa famille religieuse et de l'Église toutes les ressources d'une forte intelligence, toutes les énergies d'un esprit supérieur et d'un cœur dévoué.

Son élévation au cardinalat en 1914 et sa nomination au poste de Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande en 1916, furent comme l'aboutissement naturel de ses longs travaux et de ses rares mérites.

En acceptant cette dernière charge, aussi honorable qu'importante, le Cardinal Sérafini étant encore relativement jeune pouvait espérer y continuer avec fruit, durant de longues années, l'œuvre d'apostolat si heureusement dirigée par ses vénérés prédécesseurs. Il lui donna en effet une nouvelle vigueur et deux années d'une féconde et laborieuse administration faisaient augurer des succès toujours grandissants lorsqu'une mort prématurée lui apporta en même temps la fin et la récompense de ses travaux.

Il vivra dans la mémoire des bons, écrit en substance la *Civilta Cattolica*, non seulement à cause de ces vertus de moine et de prélat, mais encore à cause des services qu'il a rendus à son Ordre, au Souverain Pontife et à l'Église.

L'Université Laval dont le Cardinal Sérafini était le Protecteur depuis deux ans, lui doit, elle aussi, une part de reconnaissance pour l'intérêt qu'il a bien voulu lui témoigner dès les commencements de son administration, et nous sommes heureux de dire qu'en cela Son Éminence est encore restée fidèle à la pratique de ses prédécesseurs. Car s'il est vrai de dire que notre institution, les yeux tournés vers Rome, s'est toujours efforcée d'en prendre l'esprit et d'en attendre la direction nécessaire à sa vie et à son œuvre, il n'est que juste d'ajouter que cette confiance dans le Saint-Siège a été largement récompensée par l'encouragement et la protection qu'elle en a toujours reçus, comme aussi bien par l'intérêt et la sollicitude que n'ont

cessé de lui manifester les Éminentissimes Préfets de la Propagande. A la liste de ces bienfaiteurs, s'ajoutera désormais le nom vénéré du Cardinal Sérafini à la mémoire duquel nous tenions à rendre ici ce modeste mais sincère hommage.

Son Éminence le Cardinal Van Rossum qui remplace le regretté défunt, trouvera chez nous, dans chacun des membres de notre personnel, les mêmes sentiments de respect, de soumission et de filial attachement dont notre Université a toujours fait profession envers le Saint-Siège, et envers la personne de ses illustres prédécesseurs.

Outre cette perte, l'Université Laval en a fait une autre qui ne lui a pas été moins sensible dans la personne du Docteur Laurent Catellier, décédé le 17 janvier 1918.

Bien que cet éminent professeur eût abandonné l'enseignement depuis quelques années, l'Université n'avait pas voulu s'en séparer tout à fait et, afin de conserver avec son souvenir le prestige de son nom, elle l'avait nommé professeur *émérite*. Jamais personne ne fut plus digne de ce titre honorifique. Le Docteur Catellier n'était-il pas l'un de ces anciens qui se sont si bien identifiés avec l'Institution dont ils ont vu et aidé les humbles débuts, que l'on serait presque justifiable de les considérer comme des fondateurs ? N'a-t-il pas toujours et sans compter mis à la disposition de cette œuvre qu'il aimait et qu'il a si bien servie, son temps et sa santé, ses talents et sa science, sa prudence et son jugement ?

Grâce à un travail assidu, il avait su enrichir sa belle intelligence de connaissances générales et particulières peu communes dont profitèrent ses clients aussi bien que ses élèves. Parfait gentilhomme, il s'était acquis l'estime, le respect et la confiance de tous. Quant à l'intérêt qu'il portait à l'Université, on peut dire qu'il n'avait d'égal que son inaltérable attachement. Aussi bien, a-t-il droit à toute notre gratitude et nous voulons la lui témoigner en gardant fidèlement sa mémoire.

M. le Docteur Simard qui s'est chargé de faire son éloge étant empêché de lire lui-même son travail, a confié ce soin à M. le Docteur Vallée à qui nous donnerons la parole dans un instant.

Nous comprenons que ce n'est ni le temps ni le lieu de parler des embarras assez graves dans lesquels nous ont jetés les circonstances actuelles. Au reste, ces difficultés nous sont communes avec toutes les institutions du même genre et nous aurions tort de nous en plaindre.

Mais ce que nous voulons dire dès maintenant c'est que si nos jeunes gens que la loi a appelés sous les armes se sont enrôlés, en temps et lieu, par esprit de devoir et sans que qui que ce soit ait été obligé de les y contraindre ni même de les y engager, l'Université, de son côté, a la conscience de n'avoir rien négligé pour leur rendre l'accomplissement de ce devoir aussi aisé que possible. C'est ainsi qu'elle a pris des mesures pour que ceux que le service militaire ou le problème agricole arracheraient à leurs livres ne fussent pas privés du diplôme auquel ils auraient pu prétendre. Elle a fait plus: elle a voulu aider ou, si l'on aime mieux, hâter la continuation ou le parachèvement des études des élèves de la Faculté de médecine qu'un congé temporaire a laissés libres.

Renvoyant donc à des jours plus favorables les cours particuliers qu'elle avait décidé d'offrir, en juillet et août, aux anciens élèves de cette Faculté, l'Université a pris l'initiative d'une session d'été en faveur des étudiants actuels.

Le petit nombre de ceux qui doivent en profiter, l'utilité, pour eux, sinon la nécessité de quelques mois de vacances, la surcharge pour nos professeurs qui, eux aussi, seront privés d'un repos relatif mais très appréciable, voilà autant de raisons qui auraient pu nous dispenser peut-être de tenter pareille entreprise. Mais la pensée du bien général qui résulterait de cette session d'été l'a emporté, naturellement, sur celle du bien particulier. Ce ne sont pas nos seuls élèves, en effet, qui y trouveront leur intérêt, mais encore les troupes canadiennes elles-mêmes et le pays tout entier puisque, bien loin d'être encombrée, la profession manque encore de sujets. Ces considérations jointes à la bonne volonté non équivoque des professeurs et des élèves ont fait que, malgré les objections sérieuses que nous venons de signaler, les autorités n'ont pas hésité à prendre cette décision. Nous ne doutons pas que les résultats ne répondent d'une façon satisfaisante aux sacrifices si généreusement consentis de part et d'autre.

Comme par le passé, l'Université Laval a distribué, au cours de cette année scolaire, un certain nombre de diplômes d'honneur. On trouvera dans l'annuaire la liste de ces nouveaux docteurs. Il en est deux cependant dont nous désirons rappeler ici les noms à cause des sentiments de vive sympathie que leur présence a éveillés parmi nous comme aussi pour laisser un témoignage écrit de l'estime que nous faisons de leur personne et de leurs travaux. Nous voulons parler de MM. François Veuillot et Eugène Duthoit dont le trop court passage à Québec a laissé de si agréables souvenirs.

M. Veuillot n'est nullement écrasé par le grand nom qu'il porte. Qu'il participe jusqu'à un certain point à la glorieuse renommée de l'illustre polémiste français, M. François Veuillot sera le premier à en convenir et à à en être fier, mais ce qu'il n'avouera pas et que nous pouvons dire, nous, c'est que sa propre valeur a trouvé, en notre pays, les appréciations et l'admiration qu'elle mérite.

M. Veuillot fait honneur à la pensée catholique et aux lettres françaises et notre Université canadienne et, par conséquent, française de langue, de culture et de tradition, n'aurait pas voulu laisser échapper cette occasion d'exprimer, une fois de plus, à un noble fils de la France, les sentiments qu'elle entretient à l'égard de cette ancienne et toujours chère mère patrie.

M. Eugène Duthoit représentait chez nous les universités catholiques de France et en particulier celle de Lille où, depuis plusieurs années, il occupe avec distinction la chaire d'économie politique. Ce titre seul nous donnait, semble-t-il, certain droit de considérer le distingué professeur non pas comme un étranger mais bien plutôt comme un collègue. En lui conférant les honneurs du professorat dont il eut l'amabilité de remplir les fonctions durant une heure, l'Université ne payait pas seulement une dette de reconnaissance, elle resserrait encore les liens qui l'unissent déjà à l'Université de Lille. Les circonstances, au reste, étaient des plus favorables. Le capitaine Duthoit avec le sympathique lieutenant Flory et le sergent Dobelle représentaient en ce moment au Canada l'admirable armée française qui donne, depuis quatre ans, tant et de si belles preuves de son abnégation, de sa vaillance et de son héroïsme.

L'Université savait bien que de conférer des diplômes d'honneur à ces hôtes distingués n'ajouterait rien à leurs mérites, mais elle se donnait du moins la satisfaction de les reconnaître publiquement.

Nous n'avons pas de plus grand désir, tout le monde le sait, que celui de compléter notre faculté des Arts par l'établissement d'une École Normale Supérieure ; nous en avons parlé assez longuement dans d'autres rapports. Mais si les générosités que l'on sait et dont nous sommes très reconnaissants ont accumulé déjà un capital appréciable, il faut bien dire que les ressources ne sont pas encore suffisantes pour nous permettre de fonder et de bien asseoir une institution aussi coûteuse. Quand y parviendrons-nous ? Dieu seul le sait, mais probablement pas avant quelques années.

En attendant cet heureux jour, nous suppléons à cette lacune dans la mesure de nos forces. Ainsi, par exemple, nous continuons à diriger vers les écoles de France ceux des nôtres dont nous pouvons disposer pour qu'ils s'y préparent d'une façon plus complète et plus prochaine à l'enseignement des langues et de la littérature. Etudiant, là-bas, sous la direction de maîtres avertis et dévoués, et soustrait à toutes les exigences du professorat, celui que le talent, l'amour de l'étude et la santé favorisent peut, plus aisément, se livrer à un travail ordonné et suivi et acquérir ainsi, avec de bonnes méthodes, non seulement la science nécessaire à tout bon professeur, mais encore ces connaissances spéciales et techniques qui peuvent être utilisées à tout moment dans une institution comme la nôtre.

C'est dans ce but que M. l'abbé Arthur Maheux partait pour l'Institut Catholique de Paris à l'automne de 1913. Il nous est revenu cet hiver après quatre années d'études sérieuses couronnées par la Licence ès-lettres et le diplôme des Hautes-Études. Nous connaissions M. Maheux depuis longtemps et ses supérieurs comptaient qu'il ferait, là-bas, honneur à son *Alma Mater*. Leurs prévisions n'ont pas été trompées. M. Maheux sera chargé de la Rhétorique. Il y continuera des traditions et des méthodes qui, pour n'avoir pas été sans interruptions, n'en remontent pas moins à plus de cinquante ans. Pour l'avantage de la maison, le bien de ses élèves et sa propre satisfaction, nous lui souhaitons un heureux et fécond professorat.

Quant à la Licence ès-lettres que l'Université désirerait tant pouvoir donner elle-même, elle ne paraît guère possible avant quelques années, nous l'avons dit il y a un instant. Tout de même, pour témoigner sa bonne volonté et encourager le travail chez les jeunes, celle-ci a cru devoir faire un premier pas dans la voie qui conduit à la Licence en facilitant aux professeurs de nos maisons d'éducation l'obtention d'un diplôme dit de *Grammaire*. Les examens se passeraient ici, mais la préparation pourrait se faire dans l'Intitution même où vit et professe le candidat.

La plupart sinon tous les collèges affiliés ont chez eux soit des Licenciés de France, soit des Maîtres ès arts de l'Université, soit enfin des anciens professeurs rompus à toutes les difficultés de l'enseignement. Tout en s'occupant de leur classe, les jeunes professeurs ne pourraient-ils pas se mettre à l'école de ces gradués ou de ces anciens et préparer, sous leur direction, cet examen spécial qui loin de les détourner de leurs devoirs d'état aiderait à les mieux remplir ? N'auraient-ils pas là un bon moyen de se former plus vite et plus sûrement à une saine pédagogie, d'apprendre à lire un texte, à l'expliquer, à en faire voir les beautés ou les défauts, à en apprécier, en un mot, le fond et la forme ? Nous croyons la chose possible sinon toujours facile. Il suffira, pour plusieurs, de le vouloir et de s'y mettre courageusement, si les circonstances permettent aux supérieurs de les y autoriser. Outre l'avantage immédiat que retireraient de cette préparation les jeunes professeurs, le diplôme qu'ils auraient obtenu ne diminuerait en rien le prestige dont ils jouissent par ailleurs auprès de leurs élèves et de leurs parents.

Et ce serait la perfection si, entraînés par ce travail spécial, enflammés d'un beau sèle pour des études plus avancées, ils se décidaient à faire un pas de plus et à affronter la Licence. Nous le souhaitons vivement.

Il nous fait plaisir de signaler ce soir les ouvrages qu'ont publiés cette année quelques-uns de nos professeurs. On ne s'attendra pas sans doute à ce que nous en fassions la critique, dut-elle être à l'eau de rose, mais on nous permettra bien d'attirer l'attention du public intelligent et instruit sur ces livres et d'en féliciter les auteurs.

Mgr L.-A. Pâquet a ajouté à la liste déjà longue de ses œuvres deux volumes d'*Etudes et Appréciations* dont l'un porte en sous-titre : *Fragments d'Apologétique* et l'autre : *Mélanges canadiens*. Dans celui-ci comme dans celui-là, la philosophie et la théologie, l'histoire et la littérature se rencontrent tour à tour ou simultanément sans jamais se heurter ni se contredire parce qu'elles sont toutes mises au service du bien, du beau et du vrai. L'impression qui reste de la lecture de ces pages, c'est qu'elles sont aussi substantielles qu'agréables. Mgr Pâquet est resté ici le penseur et l'écrivain que tous connaissent. Il n'a pas changé de méthode et n'a pas de raison d'en changer: il n'écrit jamais que pour dire quelque chose et ce quelque chose, il sait le présenter sous les ornements d'un style aussi riche que varié, aussi limpide que vivant. Que faut-il davantage pour assurer le succès à un auteur ? Une fois de plus, Mgr Pâquet a droit à toutes nos félicitations et nous les lui offrons respectueusement.

M. l'abbé Camille Roy a donné, cet hiver, à l'Institut Canadien, une série de conférences où il a traité de la critique littéraire au XIXe sèicle, de Madame de Staël à Emile Faguet. Ces leçons fort goûtées n'avaient malheureusement pu être entendues que par un petit nombre d'auditeurs. bien que la salle des conférences fût toujours remplie.

Pour se rendre à des demandes plusieurs fois réitérées — et ç'eut été grand dommage si ce désir n'avait pas été exaucé—M. Roy a réuni ces cinq leçons en un charmant petit volume où l'on trouve " une vue d'ensemble aussi nette et aussi instructive que possible de l'un des mouvements littéraires les plus considérables qui aient au siècle dernier illustré les lettres de France ".

Ces paroles de l'auteur indiquent clairement le but qu'il s'était proposé. Celui qui entreprendra la lecture de ces leçons tout à la fois si nourries et si attrayantes, n'aura qu'un regret en la terminant : celui de voir qu'elles ne sont pas plus nombreuses et il pourra répéter ce que disait récemment un *liseur* bien renseigné, en fermant le livre de M. l'abbé Camille Roy : " Il met excellemment en lumière le progrès que des méthodes nouvelles ont amené dans la critique, la méthode historique par exemple, tout en signalant les dangers et les mauvais côtés des doctrines littéraires ou des maîtres. L'abbé Roy est un classique à l'esprit large et un écrivain de mérite. En exploitant un filon assez neuf dans les lettres, il a fait œuvre intéressante, utile et érudite ".(1) Et c'est aussi notre humble opinion.

Les élèves de nos maisons d'éducation doivent aussi à M. l'abbé Camille Roy un *Manuel d'histoire de la Littérature canadienne-française*, composé spécialement pour eux, et publié dernièrement. C'est, en partie, le *Tableau*, etc., que l'auteur avait fait paraître, il y a plus de dix ans, sur le même sujet. Nous disons en partie, car avec ses nouvelles divisions, ses additions nombreuses et ses corrections, ce Manuel peut être regardé com-

---

(1) *Le Devoir*, 1er juin 1918.

me un livre nouveau dont l'utilité n'échappera à personne. Nous lui souhaitons une large diffusion et, avec nos élèves, nous adressons à l'auteur un cordial merci.

Le *Chez nos Gens* de M. Adjutor Rivard a eu une si bonne presse qu'il serait presque déplacé d'en faire un nouvel éloge et d'en recommander la lecture. Les gros livres ne sont pas toujours les meilleurs. Celui-ci est petit mais bon. Quand on l'aura lu une fois, on voudra le relire encore, car il contient en peu de pages beaucoup d'excellentes choses. Ceux qui sont nés et qui ont vécu à la campagne sauront gré à l'auteur d'avoir peint avec des couleurs si vraies et si douces ce petit coin de la patrie qu'on appelle *Chez nous* et auquel,à moins d'être un monstre, on reste attaché par toutes les fibres de son cœur.

Paulina que Sir A.-B. Routhier vient de donner en seconde édition — puisque la première a paru dans la *Nouvelle-France* — est un roman historique des temps apostoliques. C'est, en raccourci, l'histoire de saint Paul que l'auteur nous présente dans ce volume. La figure attachante de l'Apôtre y domine toutes les autres et imprime à l'œuvre un caractère religieux tout particulier. Comme on l'a si bien dit : " c'est de l'apologétique en action ". (2)

Les flatteuses appréciations que M. le Juge Routhier a déjà reçues et dont quelques-unes apparaissent en tête du volume, disent assez tout le bien qu'il faut penser de ce beau et bon livre. Notre propre témoignage ne pourrait rien y ajouter et nous préférons offrir à l'auteur ainsi qu'à M. l'abbé Camille Roy et à M. Rivard nos humbles mais sincères félicitations.

Les ouvrages dont nous venons de parler sont tous entre les mains du public. Mais il en est d'autres qui ont été écrits, qui ont été lus devant des auditoires nombreux, qui n'ont pas encore été publiés et qui pourtant devraient l'être. C'est le cas des leçons d'histoire du Canada que l'hon. M. Chapais donne ici même depuis deux ans. La série de 1917-18 ne le cède en rien à celle de l'année dernière. On y retrouve la même documentation abondante et solide, la même clarté dans la composition et l'exposition, le même style alerte et souvent éloquent. Hâtons-nous d'ajouter qu'elles ont été suivies par le même auditoire attentif et toujours sympathique.

Ces savants cours, nous en sommes convaincu, contribueront pour beaucoup à développer sinon à faire naître le goût des études historiques. Ils feront mieux connaître et aimer davantage la patrie canadienne, et en même temps qu'ils confirment la réputation déjà bien établie du conférencier, ils récompensent largement l'Université de les avoir institués. Que l'hon. M. Chapais veuille donc accepter nos remerciements et nos félicitations.

En terminant ce rapport, nous remercions le Seigneur de toutes les grâces qu'il nous a accordées au cours de cette année scolaire. Nous le supplions d'étendre sa divine protection sur ceux de nos jeunes gens, nous allions dire de nos enfants, que les exigences d'une guerre atroce appellent sous les drapeaux. Quant à ceux-ci dont la noble conduite n'a surpris que ceux qui ne les connaissaient pas, ils resteront, quoi qu'il advienne, dignes de leur race, dignes de leur religion, dignes d'eux-mêmes. Ils se rappelleront toujours que les soldats vraiment chrétiens ne sont pas les moins vaillants et que si le Seigneur, qui est en même temps le Dieu des armées, peut se passer d'eux, eux ne sauraient se passer de Lui. De notre

---

(2) Lettre de Mgr L.-A. Pâquet.

côté, nous continuerons de prier la divine Providence de les protéger contre les ennemis du dehors et ceux du dedans et de faire que la paix dans la justice soit bientôt accordée au monde affolé.

Aux professeurs et aux élèves, nous adressons un cordial merci : aux premiers, pour leur concours dévoué dans cette œuvre qui leur est chère ; aux seconds, pour la satisfaction générale qu'ils nous ont donnée tant par leur travail que par leur bon esprit et leur conduite de gentilshommes. Nous souhaitons à tous, à ceux qui partent comme à ceux qui restent, que ces mois qu'on appelait autrefois des vacances et qui seront consacrés, cet été, à des travaux ardus, ne leur apparaissent pas comme un fardeau trop lourd mais bien plutôt comme une œuvre d'utilité générale à laquelle chacun doit concourir dans la mesure de ses forces.

Le Recteur de l'Université Laval.

LE DOCTEUR CATELLIER

Laurent Catellier, dont je dois vous dire la vie, aurait pu trouver au sein de la Faculté de Médecine une main plus experte que la mienne pour en tourner délicatement les pages, une voix plus autorisée pour en fixer les faits saillants dans des formules simples et définitives. Cependant une amitié quasi fraternelle de plus de quarante années qui avait uni mon père et Laurent Catellier, l'affectueuse confiance dont il m'honorait au point de m'avoir désigné pour lui succéder dans cette chaire chirurgicale qu'il avait tenue avec éclat pendant plus de 25 ans, me créaient un devoir auquel je n'avais pas le droit de me dérober, et c'est pourquoi j'apporte ce soir mon faible tribut de reconnaissance à mon vénéré maître en m'efforçant de faire revivre devant vous cette grande figure universitaire, ce chirurgien distingué, cet hygiéniste remarquable qui naguère fut si utile à ses concitoyens.

Laurent Catellier fut avant tout un universitaire. Il est né à St-Vallier en 1839. Le bon curé Mareeau, de St-Simon, où la famille était allée demeurer, le fit entrer de bonne heure au petit Séminaire de Québec où, brillant élève, il eut pleine connaissance de la fondation de l'Université Laval, évènement considérable destiné à assurer l'essor de la race française sur la terre d'Amérique et qui, dans le temps, avait soulevé partout des enthousiasmes. Plus tard, inscrit à la Faculté de médecine, encore dans la période d'organisation, il avait été frappé du dévouement, de l'abnégation, de l'effort de ceux qui avaient assumé la tâche de l'enseignement scientifique, de son évolution normale et continue, et dont les mérites n'étaient pas des moindres, quand on considère l'importance de l'œuvre naissante dans un milieu où tout était à créer.

Les talents de Catellier l'avaient fait remarquer des autorités universitaires, et ses études médicales terminées, il était envoyé à Paris fourbir ses armes et se préparer au professorat. Là il connut le monde enseignant de la médecine ; ces maîtres de la science française : Denonvilliers, Trousseau, Gosselin, Nélaton, leur belle tenue morale et scientifique, leur esprit de corps, leur dévouement à la cause de l'enseignement supérieur et leur respect pour cette profession médicale née pour le soulagement des misères humaines et il en garda toute sa vie un souvenir ineffaçable.

Agrégé à la Faculté de médecine peu après son retour d'Europe, il se livre avec ardeur à l'enseignement, s'efforce de le perfectionner, s'occupe de tout ce qui peut réaliser un progrès s'identifie avec son dévoloppement afin d'assurer l'avenir. Du reste, il était du nombre de ces jeunes professeurs, élèves de Paris pour la plupart, enthousiastes, actifs, désintéressés, convaincus que la médecine est autre chose qu'un métier à gagner de l'argent, qui, aux environs de 1870, se réunissaient souvent pour discuter leur seule grande affaire, l'œuvre universitaire pour laquelle ils allaient, le cœur léger, donner le meilleur de leur vie.

La petite pièce de l'Hôpital de la Marine, où Catellier était médecin résident, avait très souvent réuni le petit cénacle. Et là, près de la lampe familiale et du Samovar qui rappelait le séjour de Paris, s'il y eut des heures d'enthousiasme, il y en eut aussi de tristesse et d'abattement. Car le firmament universitaire n'avait pas toujours été serein. Des tempêtes y étaient apparues soudainement qui avaient mis l'œuvre en péril. Le corps universitaire avait été accusé d'enseigner et de propager l'erreur par des théologiens amateurs plus inquiets des mots que des idées qu'ils expriment, plus intéressés pour la plupart aux bénéfices politiques à retirer de leurs attaques qu'à l'avenir de l'Université Laval. Puis, ce fut la crise financière qui ménaça un moment de vouer à la stérilité tant d'efforts et de dévouements. Cependant, même aux jours les plus sombres, ils ne perdirent pas courage et eurent toujours une foi inébranlable dans l'avenir de leur

école et dans la mission de haut enseignement parce que dévoués et prêts à tous les sacrifices. Laurent Catellier est resté le dernier représentant de cette pléiade de médecins distingués et de grands universitaires qui avaient assisté aux débuts de Laval et lui avaient donné par leur érudition, le rayonnement de leur personnalité, leur enseignement toujours conciencieux, souvent supérieur un si grand relief, et à côté des Jackson, des Sewell, des Landry, des LaRue, des Lemieux, des Verge, des Simard, des Vallée, des Ahern, il a brillé comme personnalité d'un très vif éclat dans le monde des Écoles. Mais, c'est par son enseignement qu'il y fit sa marque.

Après des études prolongées à Paris, Laurent Catellier entre dans l'enseignement en 1870, chargé du cours d'anatomie pratique, puis plus tard de la médecine opératoire. Son succès fut immédiatement décisif, et en 1882 il remplaca Landry dans la chaire de pathologie externe qu'il occupe pendant 25 années avec une maitrise incontestée. Ce fut en effet un remarquable professeur. Précis, méthodique, servi par une vaste érudition et un jugement très sur, il excellait dans une exposition claire et lumineuse de son sujet, à mettre en vedette les faits saillants qu'il fallait retenir et cela dans de petites phrases substantielles parsemées de mots piquants qui aiguillonnaient l'esprit et de reflexions originales qui retenaient l'attention. Il avait par dessus tout le don d'intéresser. Sans aucune prétention à l'éloquence, naturel, avec beaucoup de bonhomie, il tenait son auditoire sous le charme. Ce n'était certes pas le savant hirsute et renfrogné qui se croit obligé, parce que savant, d'être sérieusement ennuyeux, il avait au contraire le sourire, l'anecdote spirituelle facile, et se permettait de temps à autre de laisser flotter sur son enseignement un léger scepticisme d'homme instruit et clairvoyant qui en augmentait encore la saveur. " Hâtez-vous, disait-il, d'employer cette méthode... pendant qu'elle guérit " ou bien " Vous savez, cette intervention chirurgicale est surement bonne, des noms considérables la recommandent, je l'ai pratiquée plusieurs fois... mes malades sont morts... Je vous souhaite d'être plus heureux ". La science n'abdiquait pas pour tout cela, mais l'étude en était d'autant plus facilitée parce qu'agréable et à la portée de l'auditoire. Cependant, s'il était un brillant professeur didactique, c'est dans le cadre de la clinique chirurgicale que ses éminentes qualités professorales étaient encore, si possible, plus manifestes. Et pourtant, l'enseignement clinique est la véritable pierre de touche qui consacre définitivement la réputation d'un professeur. En effet, il ne s'agit plus ici d'exposer un sujet avec méthode, clarté, d'en indiquer les parties essentielles dégagées des détails oiseux qui fatiguent l'auditoire et lui font perdre de vue l'ensemble de la question, de rendre l'étude facile, accessible à tous ; c'est le malade qui est le sujet du débat ; on est passé des données théoriques à leur application à des cas particuliers. Il faut des qualités spéciales que tous ne possèdent pas au même degré, pour bien examiner un malade, gagner sa confiance, obtenir de lui le plus de renseignements possibles, lui extirper de la mémoire des faits depuis longtemps oubliés ou qui ne l'ont pas frappé ; savoir observer avec méthode, ne négliger aucun détail, posséder un esprit analytique et critique très avisé, un bon sens médical très sûr, enfin avoir l'habitude de la synthèse, savoir réunir en faisceau tous les symptômes dépistés et bien caractérisés, en étudier la corrélation, dégager l'élément important, capital, qui va permettre de poser un diagnostic précis d'où dépendra l'orientation du traitement à instituer. Or, les leçons de clinique chirurgicale faites à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu ont établi sans conteste, parmi de nombreuses promotions d'étudiants, la réputation de Laurent Catellier. Il faut y avoir assisté pour juger pleinement ses remarquables qualités d'éudcateur. Sans apparat, avec une bonhomie charmante, sur le ton de la conversation étincelante de verve, de rapprochements inattendus et originaux, de mots qui font

image et qui s'imposent à l'esprit pour y fixer définitivement le symptôme clinique important fondamental, il jetait des clartés là où tout paraissait d'abord obscur et dégageait la solution pratique qui satisfaisait l'esprit en dissipant les incertitudes. Tout devenait alors simple, évident, au point que l'on s'étonnait de n'y avoir pas songé auparavant ; le sujet restait pour toujours gravé dans la mémoire... et la chirurgie n'apparaissait plus inexpugnable et réservée à quelques privilégiés, mais accessible à tous ceux qui veulent en faire une étude sérieuse. Il couronnait ses exposés cliniques si pleins d'érudition et de sens pratique averti par l'acte chirurgical. Nul ne connut mieux que lui la chirurgie journalière... mais ce n'était pas l'opérateur quand même... Habile, de la meilleure tradition française, sachant différencier la médecine opératoire de la chirurgie, c'était le bon savant qui se penche sur les misères humaines pour les soulager ou les guérir, pose le problème, pèse les raisons qui justifient l'intervention, se proéccupe de savoir si les bénifices que doit en retirer le malade sont en proportion des risques à courir, sachant douter, parfois s'abstenir, parce qu'instruit et d'une parfaite probité scientifique. Il n'a jamais voulu être l'interventionniste quand même, l'audacieux à opérations tapageuses qui néglige trop facilement les résultats pour l'acte opératoire.

Il s'est contenté d'être — pour une longue théorie de malades — l'excellent et honnête chirurgien de tout repos et c'est pourquoi son influence sur ses élèves a toujours été si grande.

Il ne fit pas à proprement parler de clientèle civile ; une santé délicate dont il s'exagérait peut-être la fragilité, lui en fermait l'accès. D'ailleurs, il, n'en avait aucun goût, et trop désintéressé pour en avoir le moindre regret. Du reste, chacun traverse la vie comme il peut et la colore selon sa propre lumière. Doué d'un optimisme indulgent qui l'éloignait des luttes comme de tous ceux qui s'évertuent à faire dans le fracas de la vie quotidienne un peu de bruit, il s'était fait de bonne heure un idéal de vie régulière, facile, douce, intellectuelle dans le chaud comfort du home, et il eut la rare fortune de la faire telle qu'il l'avait rêvée. Par exemple, en dehors de son enseignement universitaire et la direction de ses services chirurgicaux de l'Hôpital de la Marine et de l'Hôtel-Dieu, il ne seste pas inoccupé. Il fut toute sa vie le chirurgien consultant réclamé des malades, recherché de tous ses confrères. Et il méritait bien cette confiance. En effet, il possédait toutes les qualités nécessaires qui font d'un médecin instruit, un excellent praticien. Car on peut être savant en médecine et n'être en somme qu'un médiocre médecin. — C'est qu'en médecine, il faut distinguer la science, qui par ses données précises, ses moyens de recherches éprouvés fixe définitivement les causes, la nature et l'évolution des maladies, de l'art qui est l'application de ces connaissances aux malades, c'est-à-dire le diagnostic, le pronostic et le traitement. L'art médical demande en plus des connaissances scientifiques essentielles, nécessaires, le talent de l'observation, l'habitude de l'analyse, l'esprit critique, un jugement sûr, le bon sens pratique qui sait négliger le détail sur lequel trébuche souvent l'inexpérimenté, enfin comme l'a dit excellemment Richet, des clartés en tout. Il n'est donc pas surprenant de voir de temps à autre des médecins également instruits différer d'opinion dans l'appréciation d'un malade ou de l'évolution d'une maladie en particulier. D'abord, l'infaillibilité supposerait la possession de l'universalité des connaissances humaines et, à la vérité, personne ne peut songer à tant exiger du médecin et de plus, les médecins ne sont pas tous également bien partagés pour l'exercice de la médecine. Laurent Catellier était supérieurement doué. Une solide formation intellectuelle que seul l'entrainement classique peut donner, lui avait de bonne heure ouvert des horizons pour tant d'autres insoupçonnés et il en avait largement profité. Il avait tout lu, tout compris, tout assimilé ; observateur sagace, l'habitude d'envisager rapidement un

problême clinique, un robuste bon sens et, chose rare chez un homme aussi désintéressé, un esprit très pratique, faisaient de lui un praticien hors pair. Aussi, il n'y avait rien de plus reconfortant qu'une consultation avec Catellier. Avec un parler bref qui masquait à peine une vive sensibilité, il exposait la situation avec clarté et lucidité, puis il savait trouver la formule élégante qui dissipe les hésitations, indique la voie à suivre et la médication à mettre en œuvre sans froisser les légitimes susceptibilités. Le malade n'y perdait rien et tout le monde était satisfait. Feu le maire Frémont qui le connaissait bien et l'appréciait à son mérite fit appel à ses vastes connaissances en épidémiologie tant indigène qu'exotique lorsqu'à la fin du siècle dernier il voulut réorganiser le service de santé publique de la ville de Québec. Il existait bien alors une vague organisation sans pouvoirs bien définis, mais elle n'était tolérée qu'à la condition de se faire petite et ne gêner personne. Mais l'Hygiène qui était sortie toute renovée du laboratoire de Pasteur et dont les acquisitions nouvelles se succédaient, suivant la jolie expression de Vries comme en génération explosive, n'avait pas tardé à gagner tous les meilleurs esprits. Elle était devenue une science incontestée et l'application de ses données nécessaires pour préserver la santé publique et même l'améliorer. Des résultats très importants déjà acquis contenancaient l'engoûment universel. A Québec, un peu comme partout ailleurs, tout le monde parlait d'hygiène et de ses moyens de préservation des maladies. Chacun voulait en être, seulement, à la condition que ses prescriptions sanitaires fussent appliquées sévèrement aux autres qui certes en avaient grand besoin... et que cela de le génât en rien. Quant à lui, il reclamait au nom de ce qu'on est convenu d'appeler en matière sanitaire, la liberté individuelle, c'est-à-dire le droit d'être dangereux pour son voisinage, pour influencer son édille ou l'électeur important du quartier avec la conséquence nécessaire que si l'hygiène était très en faveur, le public tout de même ne marchait pas ; c'était la neutralité sympathique. Evidemment, les conditions n'étaient pas particulièrement favorables à des reformes qui s'imposaient, et on comprend que Catellier hésita devant les difficultés de la tâche. Cependant l'esprit public l'emporta sur sa proverbiale modestie et il accepta de faire l'effort nécessaire pour être utile à ses concitoyens. Et alors, sans bruit, avec un doigté remarquable, une clairvoyance, un sens très aigu de l'a-propos, un esprit de suite, une fermeté que tempérait un opportunisme conciliant, il entreprit de faire l'éducation du public, l'amema graduellement à accepter les prescriptions sanitaires qui autrefois auraient paru vexatoires, mit debout toute une organisation qui donna en peu d'années des résultats aussi brillants qu'inespérés. Il avait réussi où tant d'autres auraient échoué et ceux qui le connaissaient ne furent aucunement surpris de son succès. C'était une belle fin de carrière. Dans cette position comme dans toutes celles qu'il avait occupées il avait montré un esprit supérieur. Il ne s'en est jamais douté. C'était une personalité qui s'ignorait.

Vous messieurs, la jeune génération qui monte, les remplaçants de demain, qui vous apprètez, suivant la belle image de Lucrèce sur les coureurs antiques, à relever le flambeau près de choir de mains déjà vieillies, vous réalisez, je n'en doute pas, toute l'importance de votre mission professionnelle. Mais, si, par hasard, dans le cours de votre vie médicale, il vous monte aux lèvres un peu d'amertume, aux heures de lassitude, alors que l'on prête plus facilement l'oreille aux sollicitations dangereuses, rappelez-vous Laurent Catellier dont la vie toute de bonté, de mansuétude, de correction, de charité chrétienne sera pour vous un reconfortant exemple, et la carrière faite de probité scientifiques et d'honneur professionnel — un enseignement.

ARTHUR SIMARD.

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ

POUR L'ANNÉE 1917-1918

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS

Diplômées de l'enseignement primaire

SECTION MÉNAGÈRE

Certificats (Cours moyen)

1918 — Melles Thibault, Lydie, a. g. d., Roberval.
Bilodeau, Marguerite, a. d., Roberval.
Belleau, Marie-Louise, a. d., Roberval.
Grimard, Dora, a. d., Roberval.
Fortin, Yvonne, Roberval.
Potvin, Yvonne, Roberval.
Lizotte, Alice, Roberval.

Diplômes (Cours supérieur)

1918 — Melles Gagnon, Cécile, a. g. d., Roberval.
Roy, Adrienne, a. d., Roberval.

Diplôme (Cours supplémentaire)

1918 — Melle Raymond, Aline, a. g. d., St-Pascal.

SECTION GÉNÉRALE

Certificats (Cours moyen)

1918 — Melles Delisle, Simone, a. g. d., Jésus-Marie.
Francœur, Jacqueline, a. g. d., Jésus-Marie.
Cantin, Lucienne, a. g. d., Jésus-Marie.
Darche, Madeleine, a. g. d., Jésus-Marie.
Nobert, Monique, a. g. d., Jésus-Marie.
Savard, Lucienne, a. g. d., Jésus-Marie.
Pâquet, Alice, a. g. d., Jésus-Marie.
Gelly, Yvette, a. g. d., Jésus-Marie.
Alain, Gabrielle, a. g. d., Jésus-Marie.
Houde, Marguerite, a. g. d., Jésus-Marie.
Tanguay, Pauline, a. g. d., Jésus-Marie.
Munro, Marguerite, a. g. d., Jésus-Marie.
Fafard, Clara, a. g. d., Jésus-Marie.
Bernier, Juliette, a. g. d., Jésus-Marie.
Roy, Lucienne, a. g. d., Jésus-Marie.
Bélanger, Gilberte, a. g. d., Jésus-Marie.
Dionne, Irène, a. g. d., Jésus-Marie.
Samson, Marguerite, a. g. d., Jésus-Marie.

1918 — Melles Cloutier, Marguerite, a. g. d., Jésus-Marie.
Roy, Céline, a. g. d., Jésus-Marie.
Labrie, Aline, a. g. d., Jésus-Marie.
Dion, Bernadette, a. g. d., Jésus-Marie.
Biron, Cécile, a. g. d., Jésus-Marie.
Pilote, Gabrielle, a. g. d., Jésus-Marie.
Dion, Germaine, a. g. d., Jésus-Marie.
Dion, Florence, a. g. d., Jésus-Marie.
Painchaud, Lucie, a. d., Jésus-Marie.
Coote, Kathleen, a. d., Jésus-Marie.
Houde, Estelle, a. d., Jésus-Marie.
Samson, Bertha, a. d., Jésus-Marie.
Carrier, Angéline, a. d., Jésus-Marie.
Rouillard, Germaine, a. d., Jésus-Marie.
Paré, Alphonsine, a. d., Jésus-Marie.
Ruel, Alice, a. d., Jésus-Marie.
Girard, Germaine, Jésus-Marie.
Richard, Fernande, Jésus-Marie.
Thivierge, Marie-Eustelle, Jésus-Marie.
Marois, Arline, Jésus-Marie.
Early, Kathleen-E., Jésus-Marie.
Hiscock, Muriel, Jésus-Marie.
Whelan, Régina-D., Jésus-Marie.
Falardeau, Aline, Jésus-Marie.
Samson, Simone, Jésus-Marie.
Harney, Marguerite, Jésus-Marie.
Giroux, Marguerite, a. g. d., Ursulines.
Tremblay, M.-Antoinette, a. g. d., Ursulines.
Rousseau, Armande, a. g. d., Ursulines.
O'Connell, Freda, a. g. d., Ursulines.
LaRue, Jacqueline, a. g. d., Ursulines.
Viger, Thérèse, a. g. d., Ursulines.
Robert, Jeanne, a. d., Ursulines.
Germain, Cécile, a. d., Ursulines.
Trudelle, Lucienne, a. d., Ursulines.
Turcotte, Alice, a. d., Ursulines.
De St-Georges, Marcelle, Ursulines.
Turcot, Jeannette, Ursulines.
Dussault, Aimée, Ursulines.
Plamondon, Antoinette, Ursulines.
Dinan, Véronica, Ursulines.
Maher, Jennie, a. g. d., Bon-Pasteur.
Noonan, Minnie, a. g. d., Bon-Pasteur.
Belleau, Marie-Louise, a. g. d., Bon-Pasteur.
Byrne, Cécile, a. g. d., Bon-Pasteur.
Byrne, Ursula, a. g. d., Bon-Pasteur.
Kirkwood, Eileen, a. g. d., Bon-Pasteur.
Levasseur, Marguerite-Marie, a. g. d., Bon-Pasteur.
Rioux, Bertha, a. g. d., Bon-Pasteur.
Tremblay, Georgette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Fillion, Lucienne, a. g. d., Bon-Pasteur.
Morin, Alice, a. g. d., Bon-Pasteur.
Dwyer, Mary, a. g. d., Bon-Pasteur.
Méthot, Marie-Louise, a. g. d., Bon-Pasteur.
Pouliot, Elise, a. g. d., Bon-Pasteur.
Drouin, Maria, a. g. d., Bon-Pasteur.
Fuller, Agnès, a. d., Bon-Pasteur.

1918—Melles Lacroix, Florence, a. d., Bon-Pasteur.
Green, Lucie, a. d., Bon-Pasteur.
Dion, Alice, Bon-Pasteur.
Tessier, Lucette, Bon-Pasteur.
Proulx, Fernande, Bon-Pasteur.
Clavet, Lucienne, a. g. d., SS. de la Charité.
Pelletier, Cécile, a. g. d., SS. de la Charité.
Boutet, Rose-Aimée, a. g. d., SS. de la Charité.
Breton, Lucienne, a. g. d., SS. de la Charité.
Rémillard, Esthérita, a. g. d., SS. de la Charité.
Bussière, Béatrice, a. g. d., SS. de la Charité.
De Launière, Eugénie, a. g. d., SS. de la Charité.
Bélanger, Gabrielle, a. g. d., SS. de la Charité.
St-Pierre, Elizabeth, a. g. d., SS. de la Charité.
Gariépy, Jeanne, a. d., SS. de la Charité.
Beaudet, Ernestine, a. d., SS. de la Charité.
Morency, Charlotte, a d., SS. de la Charité.
Paré, Germaine, a. d., SS. de la Charité.
Savard, Aline, a. d., SS. de la Charité.
Evanturel, Alexandra, a. d., SS. de la Charité.
Hallé, Noéma, a. d., SS. de la Charité.
Bernatchez, M.-Jeanne, a. d., SS. de la Charité.
Léveillée, Lucienne, a. d., SS. de la Charité.
Bélanger, Emma, a. d., SS. de la Charité.
Auger, Priscille, a. d., SS. de la Charité.
Arsenault, Lauretta, SS. de la Charité.
Bussière, Juliette, SS. de la Charité.
Vaillancourt, Cécile, SS. de la Charité.
Guenette, Germaine, SS. de la Charité.
Verreault, Pauline, SS. de la Charité.
Blais, Germaine, SS. de la Charité.
Casault, Gisèle, SS. de la Charité.
Matte, Hilda, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Turcotte, Lucienne, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Dulac, Germaine, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Martin, Annie, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Madden, Margaret, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Hazel, Blanche, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Huot, Yvonne, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Filion, Gabrielle, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Guimond, Ydovine, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Caron, Marie-Paule, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Esnouf, Germaine, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Martineau, Georgette, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Cloutier, Gabrielle, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Roy, Marie-Reine, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Proulx, Judith, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Trahan, Marie-Thérèse, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Cantin, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Cloutier, Flore-Ida, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Pichette, Noëlie, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Voisard, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Massé, Alberta, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Savoie, Gabrielle, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Cayer, Florence, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Savoie, Eustelle, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Pépin, Marie-Rose, a. g. d., SS. de l'Assomption.

1918 — Melles Kéroack, Léonie, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Rousseau, Germaine, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Hélie, Annette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Pratte, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lamy, Lauriette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Cotnoir, Eva, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Taillon, Lauretta, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lalancette, Yvonne, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lambert, Rachel, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lambert, Marie-Thérèse, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Dauphinais, Rosa, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Vanasse, Angéline, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Desrochers, Pauline, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Grisé, Bernadette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Millier, Juliette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lemaire, Antoinette, a. d., SS. de l'Assomption.
Lacombe, Aglaé, a. d., SS. de l'Assomption.
Béland, Blanche, a. d., SS. de l'Assomption.
Desjarlais, Hermine, a. d., SS. de l'Assomption.
Paquin, Rosa, a. d., SS. de l'Assomption.
Michaud, Monique, a. d., SS. de l'Assomption.
Pinard, Françoise-Irène, a. d., SS. de l'Assomption.
Desauliners, Juliette, a. d., SS. de l'Assomption.
Desjarlais, Rachel, SS. de l'Assomption.
Rousseau, Irène, SS. de l'Assomption.
Robert, Blanche, SS. de l'Assomption.
Laperrière, Germaine, SS. de l'Assomption.
Gagné, Irène, SS. de l'Assomption.
De Varennes, Françoise, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Bédard, Ella, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Bouchard, Berthe, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Moisan, Marguerite, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vall.
Tremblay, Marie-Rose, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Roy, Gabrielle, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Gagnon, Germaine, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Allaire, Reine-Marguerite, a. g. d., Ursulines, Stanstead.
Ethier, Simonne, a. d., Ursulines, Stanstead.

Diplômes (Cours supérieur)

1918 — Melles Turgeon, Paulette, a. g. d., Jésus-Marie.
Julien, Monique, a. g. d., Jésus-Marie.
Crispo, Angéline, a. g. d., Jésus-Marie.
Chabot, Thérèse, a. d., Jésus-Marie.
Lessard, Marguerite, a. d., Jésus-Marie.
Dempsey. Mildred, a. d., Jésus-Marie.
Boissinot, Germaine, Jésus-Marie.
Landry, Huberte, Jésus-Marie.
Whelan, Marie, Jésus-Marie.
Foisy, Gertrude, a. g. d., Ursulines.
Robinson, Ruth, a. g. d., Ursulines.
Michaud, Anne-Marie, a. g. d., Ursulines.
Gagné, Marguerite, a. g. d., Bon-Pasteur.
Leclerc, Juliette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Miller, Béatrice, a. g. d., Bon-Pasteur.

1918 — Melles Dupont, Renée, a. g. d., Bon-Pasteur.
Stafford, Cécile, a. g. d., Bon-Pasteur.
Blouin, Hélène, a. g. d., Bon-Pasteur.
Belleau, Antoinette, a. g. d., Bon-Pasteur.
Michaud, Eliane, a. g. d., Bon-Pasteur.
Raymond, Anne-Marie, a. g. d., Bon-Pasteur.
Plourde, Delvina, a. g. d., Bon-Pasteur.
Reinhardt, Lucienne, a. d., Bon-Pasteur.
Barry, Florence, a. d., Bon-Pasteur.
Cloutier, Berthe, Bon-Pasteur.
Simard, Estelle, Bon-Pasteur.
Tardif, Jeanne, Bon-Pasteur.
Leclerc, Germaine, a. g. d., SS. de la Charité.
Samson, Laura, a. g. d., SS. de la Charité.
Côté, Jeanne, a. d., SS. de la Charité.
Audet, Emilienne, a. d., SS. de la Charité.
Samson, Madeleine, a. d., SS. de la Charité.
Blanchet, Béatrice, a. d., SS. de la Charité.
D'Anjou, Sarah, a. d., SS. de la Charité.
Béland, Léonie, SS. de la Charité.
Lemieux, Marie-Rose, SS. de la Charité.
Guérin, Alexandra, SS. de la Charité.
Blais, Margaret, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Martineau, Corinne, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Gosselin, Olga, a. g. d., C. N.-D., Bellevue.
Garneau, Lucile, a. g. d., C. N.-D., Bellevue.
Mercure, Juliette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lord, Marguerite-Marie, a. g. d., SS. de l'Assomption.
St-Jean, Jeannette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Vadeboncœur, Jeannette, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Lamy, Flore, a. g. d., SS. de l'Assomption.
Bellemare, Eva, a. d., SS. de l'Assomption.
Thibodeau, Jeannette, SS. de l'Assomption.
Hamelin, Eliane, SS. de l'Assomption.
Morisset, M.-Thérèse, a. g. d., SS. de St-Joseph de St-Vallier.
Worthen, Winsome-B., a. g. d., Ursulines, Stanstead.

Diplômes (Cours supplémentaire)

1918 — Melles Richard, Yvette, a. g. d., Jésus-Marie.
Roberge, Bernadette, a. g. d., Jésus-Marie.
Ruel, Marie-Jeanne, a. g. d., Jésus-Marie.
Whelan, Marie, Jésus-Marie.
Sirois, Jeanne, a. g. d., Ursulines.
Paradis, Alexandrienne, a. g. d., SS. de la Charité.
Guimont, Carmen, a. d., SS. de la Charité.
Létourneau, Antoinette, a. g. d., C. N.-D., St-Roch.
Auger, Marthe, a. d., C. N.-D., St-Roch.
Laberge, Marguerite, a. d., C. N.-D., Bellevue.
Dorval, Alice, C. N.-D., Bellevue.

Diplômés de l'Enseignement classique

BACHELIERS ÈS SCIENCES

1918 — MM. Bourgeau, Bruno, Ste-Marie.
Côté, Louis-Percy, Ste-Marie.
Gosselin, Maurice, Ste-Marie.
Macdonell, Howard, Ste-Marie.
Sylvestre, Lucien, Ste-Marie.
Deniger, Albert, Montréal.
Jacques, Alexandre, Assomption.
Boisseau, Maurice, St-Hyacinthe.
Girard, Ovide, St-Hyacinthe.
Picher, Boisseau, Québec.
Vézina, Jules, Lévis.
Bernier, Ethelbert, Lévis.
Garneau, Jules, Québec.
Trudeau, Chs-Auguste, Joliette.
Lavallée, Raymond, Joliette.
L'Heureux, Ls-Arthur, Québec.
Breton, Hyacinthe, St-Hyacinthe.
Hudon, Frédérick-V., Loyola.
Walsh, Terence-G., Loyola.
Dumaine, Cyrille, St-Hyacinthe.
Mercier, Louis, Joliette.
Desmeules, Léopold, Québec.
Pouliot, Alfred, Québec.
Morency, Joseph-Alphonse, Québec.
Perreault, Jean-Baptiste, Lévis.
Gaudreau, Isidore, Chicoutimi.
Tremblay, Roland, Québec.
Saint-Hilaire, Ernest, Québec.
Tremblay, Patrick, Chicoutimi.
Lizotte, Adrien, Ste-Anne.
Godbout, Cyrice, a. d., Mont-Laurier.
Boissonneault, Emile, Valleyfield.
Chaput, Donat, Joliette.
Paquin, Raymond, Québec.
Gagnon, Roméo, Québec.
Dupuis, Camille, Assomption.
Cantin, Charles, St-Dunstan.
Chrétien, Donat, Trois-Rivières.
St-Amand, Conrad, Joliette.
Parisien, Eugène, St-Hyacinthe.
Larivée, Ubald, Bourget.
Audet, Philippe, a. d., Québec.
Goulet, Philibert, Québec.
Hébert, Wilfrid, Québec.
Lapointe, Omer, Québec.
Leclerc, Honorius, Québec.
Bertrand, Henri, Québec.
Faucher, Euclide, Québec.
Fauteux, Mercier, Québec.
Levesque, Geo.-Emeri, Joliette.

BACHELIERS ÈS LETTRES

MM. Duckett, Ernest, Ste-Marie.
Prud'homme, Eugène, Bourget.

BACHELIERS ÈS ARTS

1918 — MM. Bastien, Hermas, a. d., Ste-Marie.
Benoit, Antonio, a. g. d., Ste-Marie.
Bissonnette, Emery, Ste-Marie.
Bleau, Alphonse, Ste-Marie.
Brunet, Roch, a. g. d., Ste-Marie.
Choquette, Paul, Ste-Marie.
Cyr, René, Ste-Marie.
Dansereau, Georges-Etienne, a. d., Ste-Marie
Décarie, Paul, Ste-Marie.
Désy, Anatole, a. d., Ste-Marie.
Forest, Frs-Xavier, a. g. d., Ste-Marie.
Forget, Maurice, Ste-Marie.
Gagnon, Wilfrid, Ste-Marie.
Gaudet, Gaston, a. d., Ste-Marie.
Gingras, Roland, Ste-Marie.
Lamarche, Lambert, a. d., Ste-Marie.
Lauzon, Albert, Ste-Marie.
Leblanc, René, Ste-Marie.
Lefebvre, Yves, a. d., Ste-Marie.
Lesage, Philippe, a. g. d., Ste-Marie
Letondal, Paul, Ste-Marie.
MacKay, Hector, a. d., Ste-Marie.
Mercier, Oscar, a. d., Ste-Marie.
Nolin, Jean, Ste-Marie.
Ranger, Hubert, Ste-Marie.
Touzin, Thomas, a. d., Ste-Marie.
Saucier, Jean, Ste-Marie.
Trottier, Ls-Joseph, a. d., Ste-Marie.
Villeneuve, Oscar, Ste-Marie.
Therrien, Réal, St-Hyacinthe.
Cantin, Wilfrid, St-Hyacinthe.
Parent, Eugène, St-Laurent.
Lambert, Adrien, a. d., St-Laurent.
Yon, Armand, a. g. d., Montréal.
Bissonnette, Louis, Bourget.
Lafond, Joseph, Trois-Rivières.
Badeaux, Louis-François, Trois-Rivières.
Gingras, Joseph, Montréal.
Thibault, Adolphe, Québec.
Dionne, Gérard, Québec.
Vézina, Louis-René, a. d., Sherbrooke.
Trudeau, Armand, Sherbrooke.
DuBerger, René, a. d., Sherbrooke.
Blais, Joseph, Sherbrooke.
Cantin, Alcide, Nicolet.
Pager, Antoine, a. d., Ste-Thérèse.
Ouimet, Lucien, Ste-Thérèse.
Duval, Wilfrid, Joliette.
Beauregard, Liboire, a. d., St-Hyacinthe.
Hébert, Antonio, Ste-Thérèse.
Depocas, Jean-Charles, a. d., St-Laurent.
Lefebvre, Paul-Emile, Bourget.
Hébert, Joseph, Bourget.
Hébert, Liguori, a. d., Bourget.
Picher, Roméo, Bourget.

1918 — MM. Deschamps, Philippe, Bourget.
Baril, Evariste, Québec.
Bélanger, Jean-Bte, a. g. d., Québec.
Dubé, Joseph, a. d., Québec.
Dumais, Antonio, Québec.
Gariépy, Lucien, a. d., Québec.
Jobin, Alphonse, a. d., Québec.
Laliberté, Antonio, a. d., Québec.
Langlois, Delphis, a. d., Québec.
Langlois, Eug.-Emile, a. d., Québec.
Masson, Irénée, Québec.
Morissette, Napoléon, a. d., Québec.
Rochette, Roch, a. d., Québec.
Roussel, David, a. d., Québec.
Roy, Albert, Québec.
Roy, Alfred, Québec.
Tanguay, Napoléon, a. d., Québec.
Thomassin, Réal, a. d., Québec.
Comeau, Lucien, Trois-Rivières.
Dumontier, Paul, Lévis.
Thibaudeau, Pierre, Montréal,
Couillard de Lespinay, Jean-Marie, Ste-Anne.
Brien, Maurice, Montréal.
Aubin, Roch, St-Hyacinthe.
Lapierre, Charles, St-Hyacinthe.
Dumoulin, Jacques, Québec.
Marchildon, Joseph, Trois-Rivières.
Laberge, Lasalle, Montréal.
Warren, Horace, Ste-Anne.
Sylvestre, Léo, Assomption.
Desmarais, Ovila, Ste-Hyacinthe.
Delâge, Maurice, Trois-Rivières.
Lacroix, Henri, Trois-Rivières.
Hudon, Rodolphe, Sherbrooke.
Thiboutot, Arthur, Ste-Anne.
Pelletier, Maurice, Lévis.
Pettigrew, Achille, Québec.
Désilets, Albert, Nicolet.
Demeules, Roland, Québec.
Neault, Arthur, Trois-Rivières.
Millet, René, Sherbrooke.
Desrochers, Gustave, Québec.
Chicoyne, Maximilien, Montréal.
Préfontaine, Georges-Henri, a. d., Joliette.
Desgroseilliers, Geo.-Henri, Joliette.
Gervais, Edouard, Joliette.
Guibault, Guy, Joliette.
Fournier, J.-Armand, Sherbrooke.
Darche, Lionel, Sherbrooke.
Breton, Arthème, St-Hyacinthe.
Gervais, Antonio, Québec.
Simoneau, Arcade, Québec.
Beaudry, Paul, Québec.
Bernard, Rodolphe, Loyola.
Corcoran, Joseph-A., Loyola.
Delisle, Gaston, Loyola.
Dillon, W.-Roy, Loyola.

1918 — MM. Dixon, John-A, Loyola.
Ryan, Joseph-J., Loyola.
Tourigny, Olivier, Sherbrooke.
Rivard, Edouard, Joliette.
Farly, Victor, Joliette.
Dandurand, Emilien, Joliette.
Perreault, Paul-Emile, Joliette.
Dumas, Calixte, Québec.
Marchand, Ernest, Nicolet.
Caron, Amédée, St-Dunstan.
Boisvert, Maurice, Nicolet.
Gaudet, Roger, Ste-Thérèse.
Gadoury, Jean-Robert, Joliette.
Taschereau, Claude, Québec.
Prévost, Antoine, Ste-Thérèse.
Dussault, Alexandre, Québec.
Roy, René, Joliette.
Pouliot, Rosario, Québec.
Lavallée, Eugène, Québec.
Mac Eahern, Daniel, St-Dustan

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE

1918 — MM. Tremblay, Gérard, a. g. d., Q.
Esnouf, Gaston, a. g. d., Q.
Boyle, Ths-O'Reilly, a. d., Q.
Brière, Eugène, a. d., Q.
D'Eschambault, Antoine, a. d., Q.
Desprès, Jos.-Edmour, a. d., Q.
Carrier, Jean-Baptiste, Q.
Bettez, Napoléon, Q.
Laliberté, Georges, C. S. C., Q.

Diplômés de l'École d'arpentage (Québec)

CERTIFICAT D'ADMISSION A L'ÉTUDE DE L'ARPENTAGE

1918 — M. Magnan, Alphonse.

ARPENTEUR STAGIAIRE

1918 — M. Desrochers, Lucien, a. g. d.

Diplômé de l'Ecole forestière (Québec)

1918 — M. Cloutier, Alexis, a. g. d.

Diplômés de l'École polytechnique (Montréal)

BACHELIERS ÈS SCIENCES APPLIQUÉES

1918 — MM. Brunotto, Lorenzo.
Larin, Louis.
Bélanger, René.
Lajoie, L.-C.
Laurendeau, Camille.
Delorme, L.-Ludger.

BACHELIERS ÈS ARTS APPLIQUÉS

1918 — MM. Verge, Maurice.
Bournet, Lucien-Sarra.
Robitaille, Gustave.
DeVarennes, G.-E.
St-Jean, Eugène C.

ARCHITECTES

1918 — MM. Verge, Maucice, a. d.
Bournet, Lucien-Sarra.
Robitaille, Gustave.
DeVarennes, G.-E.
St-Jean, Eugène C.

INGÉNIEURS CIVILS

1918 — MM. Brunotto, Lorenzo, a. t. g. d.
Lamarche, C.-E., a. d.
Larin, Louis, a. d.
Paiement, J.-E., a. d.
Bélanger, René.
Lajoie, L.-C.
Laurendeau, Camille.
Vincent, R.-A.

INGÉNIEURS CHIMISTES

1918 — MM. Rolland, Ovila.
Giguère, Eudore.
Loignon, Bruno.
Delorme, L.-Ludger.

Diplômés des Écoles d'Agriculture

BACHELIERS

1918 — MM. Charbonneau, Avila, Oka.
Marcotte, Albert, Oka.
Sylvestre, Louis-Joseph, Oka.
Méthot, Jules-R., Oka.
Tassé, Léo, a. d., Oka.
Lauzière, Henri, a. d., Oka.
Carignan, Paul, Oka.
Proulx, Josaphat, Oka.
Comtois, Paul, Oka.
Lanoue, Aimé-Cléophas, Oka.
Langevin, Léonidas, Oka.
Auger, Jules, Oka.
Boivin, Eugène, Oka.
Perras, Aristide, Oka.
Baribeau, Bernard, Oka.

DOCTEUR

1918 — M. Langelier, Gustave.

Diplomé de l'École des Hauts Etudes commerciales (Montréal)

918 — M. Labelle, Zénon.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

BACHELIERS EN MÉDECINE

1918 — MM. Weber, Alexandre-Moses, M.
Cinq-Mars, Lionel, Q.
Paulin, Ernest, Q.
Arseneau, Edmond, Q.
Bérubé, Adrien, Q.
Audet, Georges, Q.
Dumont, Charles, Q.
Courchesne, Geo.-Henri, Q.
Paradis, Armand, Q.
Garneau, Benoît, Q.
Turcotte, Adélard, Q.
Marin, Raphaël, Q.
Drapeau, Odilon, Q.
Lebel, Joseph, Q.
Simard, Camille, Q.
Bossinotte, Antonio, Q.
Bilodeau, Alphédor, Q.
Larue, Antoine, Q.

DOCTEURS EN MÉDECINE

1918 — MM. Paradis, Antonio, a. g. d., Q.
Savary, Joseph, a. g. d., Q.
Barrette, Arthur, a. g. d., Q.
Poliquin, Paul-Arthur, a. g. d., Q.
Lavoie, Victor, a. g. d., Q.
Paulin, Ernest, a. g. d., Q.
Sirois, Alexandre, a. d., Q.
Cloutier, Alphonse, a. d., Q.
Rainville, Rosaire, a. d., Q.
Destrempe, Alfred, a. d., Q.
Allard, Albert, a. d., Q.
Bissonnette, Eugène, a. d., Q.
Dugal, Joseph, Q.
Deveau, Georges, Q.
Cinq-Mars, Lionel, Q.
Arseneau, Edmond, Q.
Delâge, Charles-Emile, Q.
Bohémier, Charles, a. g. d., M.
Sénécal, Paul, a. d., M.
Lapointe, Hector, a. d., M.
Mignault, Jean-Aubin, a. d., M.
Yergeau, Frank, a. d., M.
Fontaine, Rosario, a. d., M.
Cheff, Séville, a. d., M..
Dubé, Edmond, a. d., M.
Arpin, Charles-N., M.
Bernard, Arsène, M.
Chaput, Donat, M.
Careau, Armand, M.
Chabot, Ernest, M.
Champagne, Josaphat, M.
Desaulniers, René, M.
Daviault, Stanislas, M.

1918 — MM. Deslauriers, Joseph.
Dufresne, Jos.-Arthur, M.
Forest, Edmond, M.
Gaspard, Dominique, M.
Guibord, Jos.-Edmond.
Hébert, Louis, M.
Hamel, Oscar, M.
Labelle, Avila, M.
Laferrière, Edmond, M.
Lahaye, Bruno, M.
Lajoie, Léon-Gérin, M.
Laramée, Walter, M.
Leblanc, Zacharie, M.
Lightstone, Albert-Maxwell, M.
McIntosh, James, M.
Olivier, Adolphe, M.
Paquin, René-Pierre, M.
Picotte, Roméo, M.
Plante, Anatole, M.
Prud'homme, Hector, M.
Roch, Lucien, M.
Renaud, Alexandre, M.
Roy, Léon, M.
Rocheleau, Ferdinand, M.
Roy, Almanzor, M.
Vallée, Roméo, M.
Laurendeau, Aldéric, M.

Diplômés de l'École de chirurgie dentaire (Montréal)

BACHELIERS

1918 — MM. Beaulieu, Charles-Eugène.
Bissonnette, L.
Brassard, Moïse.
Caza, Euclide.
Dorval, J.-B.
Denis, Clovis.
Feldman, Sam.
Gouin, Gustave.
Landry, Gratien.
Loignon, Antoine.
Larue, Charles.
Larouche, Edgar.
Melançon, J.-B.
Milot, Angelbert.
Provencher, Henri.
Pelletier, Georges.
Philie, Rodolphe.
Brière, Jules.

DOCTEURS

1918 — MM. Pineault, J.-Alfred, a. t. g. d.
Venne, Emile, a. g. d.
Massicotte, Auguste, a. d.
Maitland, A.-W., a. d.
David, Honoré, a. d.

1918 — MM. Demers, Gaston, a. d.
Lévesque, Cyprien, a. d.
MacKay, Robert, a. d.
Bourdon, Emile, a. d.
Chevrier, Antonio, a. d.
Ringuet, Lucien.
Vinet, Ephrem.
Campeau, Charles.
Graton, Augustin.
Lacasse, Aristide.
Malo, Euclide.
Racicot, Palma.
Trudeau, Edgar.
Archambault, Théophile.
Desroches, Henri.
Lesage, Louis-Charles.
Sarrazin, Armand.
Plourde, Edouard.
Dugas, Bruno.
Duquette, Charlemagne.
Côté, Armour.
Cinq-Mars, Georges.
Hay, Armand.
Audette, Eugène.
Leduc, Léon.
Pinet, Horace.

Diplômés de l'École vétérinaire (Montréal)

BACHELIERS

1918 — MM. Viau, Jos.-Arthur.
Julien, Roch.
Lapointe, Jos.-Alfred.
Touchette, Oswald.
Laberge, Rodrigue.
Laberge, Georges.
Sauvé, Armand.
Gariépy, Victor-Edouard.
Leblanc, H.-Alexandre.
Tétreau, Geo.-Marc.
Boucher, Jos.-Roméo.
Bigras, Philippe.
Fradette, Hervé.
Jasmin, Sylvio.
Jasmin, Léon-Paul.
Bérubé, Jos.-Alphonse.
Hélie, Jos.-Georges.
Doutre, Pierre.
Dupré, Jos.-Armand.
Poirier, Conrad-Joseph.
Rivard, Rosario.
Tétreault, Joachim-Emilien.
Lefebvre, Armand.
Delaquis, Louis.

DOCTEURS

1917 — MM. Geoffroy, Napoléon.
Hébert, Henri-Georges.
Lapointe, Jos.-Alfred.
Julien, Roch.
Viau, Jos.-Arthur.
1918 — MM. Laberge, Georges.
Leblanc, Alexandre.
St-Amand, Hector.
Labelle, Gustave.
Sylvain, Aurèle.
Gariépy, Victor-Edouard.
Laberge, Rodrigue.
Turgeon, Elie.
Touchette, Oswald.
Boyer, Arsène.
Sauvé, Armand.
Champagne, Odilon.

Diplômés de l'école de pharmacie (Montréal)

BACHELIERS

1918 — MM. Giroux, Lucien.
Courchesne, Joseph.
Bernier, Hugues.
Grenier, Jos.-Ernest.
Gadbois, Paul.
Lapalme, Léon-Georges.
Goyer, Antonio.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE DROIT

BACHELIERS EN DROIT

1918 — MM. Ballantyne, Linton-H., M.
Beaupré, Ange-Lys, M.
Bissonnette, Benoît, M.
Courtois, Hormidas, M.
Jeannotte, Jos.-Edouard, M.
L'Allier, Mathieu, M.
Laurin, Georges-P., M.
Dessier dit Lavigne, Yves, M.
Plante, Léonce, M.
Proulx, Frs-Xavier, M.
Proulx, Jos.-Calixte, M.
Rainville, Henri, M.
Rivet, René, M.
Robillard, Louis, M.
Toupin, Timothée, M.
Powell, Georges, Q.
Lebrun, Conrad, Q.

LICENCIÉS EN DROIT

1918 — MM. Chagnon, Donat, a. g. d., M.
Morier, Louis-Edouard, a. g. d., M.
Aylen, John-Alden, a. d., M.
Desaulniers, Jacques, a. d., M.
Joly, F.-X.-Romulus, a. d., M.
Lachapelle, Louis, N.., a. d., M.
Martineau, J.-Chrysostome, a. d., M.
Renaud, Jos.-Renaud, a. d., M.
Archambault, Marc, M.
Baudin, Hector, M.
Demers, Maurice-R., M.
Desjardins, J.-Albert, M.
Laurendeau, Chs-Aldéric, M.
Paré, Jos.-Camille, M.
Pontbriand, Philippe-N., M.
Théoret, Ls-Oscar, M.
Vermette, Marc, M.
Véronneau, Robert, M.
Brassard, Ls-H., a. g. d., Q.
DeBlois, Rodolphe, a. g. d., Q.
Chouinard, Alexandre, a. g. d., Q.
Bouffard, Paul-Henri, a. g. d., Q.
Boivin, Eudore, a. g. d., Q.
Choquette, Fernand, a. g. d., Q.
Crépeau, Henri, a. g. d., Q.
Dussault, Léon, a. d., Q.
Simard, Gérard, a. d., Q.
Dubuc, Vincent, a. d., Q.
Taschereau, Paul, a. d., Q.
Laflamme, Léo, a. d., Q.
Rochette, Paul, a. d., Q.
Drouin, Henri-Paul, a. d., Q.
Pouliot, Alfred, Q.
Crépeau, Ls de Gonzague, Q.
Gauthier, Jules, Q.
Baillargeon, Lucien, Q.
Fontaine, Paul, Q.
Lavoie, Jean-Baptiste, Q.
Belleau, Edouard, Q.
Chouinard, Frs-Xavier, Q.

GRADUÉS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

BACHELIERS EN THÉOLOGIE

1918 — MM. Cousineau, Albert, C. S. C., Q.
Arsenault, Alphonse, Q.
Douville, Arthur, Q.
Hudon, Emile, Q.
McHugh, Charles, Q.
Roy, Georges, Q.
Benoit, Albert, Q.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE

1918 — MM. Cousineau, Albert, C. S. C., a. g. d., Q.
Arsenault, Alphonse, a. g. d., Q.
Douville, Arthur, a. g. d., Q.
Hudon, Émile, a. g. d., Q.
McHugh, Charles, a. g. d., Q.
Roy, Georges, a. g. d., Q.
Benoit, Albert, a. d., Q.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE

1918 — MM. Dallaire, Edmond, Q.
McGuigan, Charles, Q.
Foy, Christy, Q.
Lévesque, Antoine, Q.
Morin, Hervé, C. S. C., Q.
Groulx, Armand, C. S. C., Q.
Lapalme, Laurent, C. S. C., Q.
Lapointe, Honoré, C. S. C., Q.

———

PRIX ET MÉDAILLES

DÉCERNÉS A LA FIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1917-1918

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Droit canonique. — M. Adrien Caron.

Théologie morale (cours inférieur) — M. Gérard Tremblay.

Lieux théologiques. — M. Adrien Caron.

Droit paroissial. — M. Jules Lefrançois.

Ecriture sainte. — M. Eustache Michaud.

Histoire ecclésiastique. — MM. Emile Deguire, C. S. C. } *ex æquo.*
Eustache Michaud.

Histoire ecclésiastique du Canada. — Jules Lefrançois.

Cours d'hébreu. — MM. Ls-Philippe Fortin, } *ex æquo.*
Eustache Michaud.

Théologie morale (cours supérieur). — M. Emile Deguire, C. S. C.

Théologie dogmatique (De creatione). — M. Émile Deguire. C. S. C.

Théologie dogmatique (De verbo incarnato). — M. Eustache Michaud.

FACULTÉ DE DROIT

Médaille d'or donnée par Son Excellence le Gouv. général du Canada.

M. Ls-H. Brassard.

PRIX TESSIER

1er prix : M. Ls-H. Brassard.
2e prix : M. Alexandre Chouinard.

PRIX SIROIS

M. Alfred Pouliot.

PRIX ROY

M. Alexandre Chouinard.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Médaille donnée par S. H. l'honorable P.-E. Leblanc,
Lieutenant-gouverneur de la Province.

1er prix : M. Alexandre Sirois.
2e prix : M. Antonio Paradis.

PRIX MORRIN

4e année. — 1er prix : M. Henri Laliberté.
2e " M. Eusèbe Chabot.

3e année. — 1er prix : M. Henri Pichette.
2e " M. Edgar Verreault.

2e année. — 1er prix : M. Armand Paradis.
2e " M. Georges Audet.

1re année.—2e prix M. Georges Grégoire.

PRIX LEMIEUX

M. Georges Audet.

PRIX SIMARD

1er prix : M. Alexandre Sirois.
2e prix : M. Alphonse Cloutier.

FACULTÉ DES ARTS

PRIX DU PRINCE DE GALLES

En Rhétorique—M. Edouard Beaulieu, du Collège de Lévis.
En Physique — M. Napoléon Morissette, du Séminaire de Québec.

MÉDAILLE DEVONSHIRE

M. Chs-Omer Garant.

PRIX DE PHILOSOPHIE

M. Paul Grenier.

PRIX DE MATHÉMATIQUES

1er prix : M. Rosario Lefebvre.
2e prix : M. Augustin Paré.

PRIX GARNEAU

1er prix : M. Chs-Omer Garant.
2e prix : M. Chs-Edouard Gobeil.

PRIX HUARD

1er prix : M. Chs-Omer Garant.
2e prix : M. Phydime Desjardins.

PRIX THOMAS-CHASE CASGRAIN

1er prix : M. Marie-Louis Beaulieu, du Collège de Lévis.
2e prix : M. Auguste St-Pierre, du Séminaire de Québec.

PRIX DE RHÉTORIQUE donné par S. H. le Lieutenant-gouverneur.

MM. William Deschesnes, Jean-Baptiste Martel. } *ex æquo.*

PRIX DU PRINCE DE GALLES

Son Altesse Royale le Prince de Galles (plus tard S. M. Édouard VII), à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 20 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de $800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles.*

Conditions du concours pour ce prix

(Voir page 122)

RHÉTORIQUE

MESSIEURS

1873—Alfred Cloutier, Québec.
1874—Joseph Lemaître, Nicolet.
1875—Alphonse Lemieux, Québec.
1876—Achille Routhier, Québec.
1877—Gilbert M.-Déchêne, Ste-Anne.
1878—Gaudiose Brousseau, Québec.
1879—Alphonse Bernier, Lévis.
1880—L.-M. Guérin, Nicolet.
1881—William J.-Kelly, St-Laurent.
1882—Louis Fortier, Québec.
1883—Thomas Lefebvre, Québec.
1884—Napoléon Laflamme, Québec.
1885—Adalbert Guillot, Québec.
1886—Pierre Bouffard, Québec.
1887—Elias Roy, Lévis.
1888—Aurèle Nadeau, Lévis.
1889—Albert Dorais, Nicolet.
1890—D. Lalanne, Montréal.
1891—Louis Boyer, Montréal.
1892—Ernest Nadeau, Lévis.
1893—E. Lapointe, Rimouski.
1894—A. Cannon, Québec.
1895—J.-A. Léveillé, Lévis.
896—A. Tremblay, Chicoutimi.
897—F. Leclerc, Lévis.
898—J. Côté, Nicolet.

MESSIEURS.

1899—L. Morin, Nicolet.
1900—Thomas Albert, Ste-Anne.
1901—H. Désy, Montréal. J.-T. Nadeau, Lévis. } *ex æquo*
1902—Adélard Gilbert, Ste-Anne.
1903—Adélard Harbour, Montréal.
1904—David Roy, Ste-Anne.
1905—Eugène Gousie, Trois-Rivières.
1906—Léopold Choquette, Monnoir.
1907—Arthur Robitaille, Québec.
1908—Omer Ladouceur, Joliette.
1909—Noël Fauteux, Montréal.
1910—Thomas McCarthy, Montréal.
1911—Aurèle Allard, Montréal.
1912—Rosario Lesieur, Montréal.
1913—Jean Chauvin, Assomption.
1914—Sylvio Laporte, St-Jean. Gérard Tremblay, Lévis. } *ex æquo*
1915—A. Brossard, Montréal. L. Deguire, Valleyfield. } *ex æquo*
1916—J.-B. Vinet, Montréal.
1917—Robert Cannon, Québec.
1918—Edouard Beaulieu, Lévis.

PHILOSOPHIE

MESSIEURS

1875—Ls-Félix Pinault, Rimouski.
1876—Félix Landry, Québec.
1877—Henri Gouin, Québec.
1878—Alphonse Corriveau, Nicolet.
1879—Philippe Bérubé, Rimouski.
1880—Edouard Baril, Nicolet.
1881—Ovide Côté, Rimouski.
1882—Théodule Blais, Québec.
1883—Clovis Arsenault, Québec.
1884—Ernest Devoy, Nicolet.
1885—Eugène Gélinas, Nicolet.
1886—Joseph Guérard, Québec.
1887—John McGrath, Québec.
1888—Pierre Bouffard, Québec.
1889—Elias Roy, Lévis.
1890—Hermann Pelletier, Ste-Anne.
1891—Oscar Dorais, Nicolet.
1892—Émile Langlais, Ste-Anne.
1893—J. Pageau, Ste-Anne.
1894—F. Coulombe, Québec.
1895—R. Guimont, Québec.
1896—E. Bélanger, Ste-Anne.

MESSIEURS

1897—A. Léveillé, Lévis.
1899—E. Mercier, Québec.
1900—Chs Beaulieu, Québec.
1901—A. Marchand, Trois-Rivières
1902—J. Ferland, Lévis.
1903—J. Edmond Morin, Chicoutimi.
1904—Adélard Gilbert, Ste-Anne.
1905—Léonce Boivin, Chicoutimi.
1906—Arthur Léveillé, Ste-Thérèse.
1907—François Maltais, Québec.
1908—M.-Aimé Troie, Montréal.
1909—Jos.-H. Landry, Joliette.
1910—D.-Alph. Robert, Joliette.
1911—Adjutor Boulianne, Ste-Anne.
1912—J. Charbonneau, Ste-Thérèse.
1913—Rosaire Benoit, Québec.
1914—Émile Yelle, Joliette.
1915—Georges Lemaire, Nicolet.
1916—Henri Duchesnay, Québec.
1917—Ariste Brossard, Montréal.
1918—Napoléon Morissette, Québec.

PRIX THOMAS-CHASE CASGRAIN

1916 — 1er prix : M. J.-B. Vinet, Montréal.
2e prix : M. Lionel Deguire, Valleyfield.

1917. — 1er prix : M. François Vézina, Assomption.
2e prix : M. Guillaume Cassovi, Rimouski.

1918.— 1er prix : M. Marie-Louis Beaulieu, Lévis.
2e prix : M. Auguste St-Pierre, Québec.

———

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Pour l'année 1917-1918

ANNÉE 1917-1918

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

SUPÉRIEUR

Mgr FRANÇOIS PELLETIER, M. A.

DIRECTEURS

M. Ernest Nadeau, B. A., L. D. C., D. S. T.
M. Tancrède Pâquet, B. S. T.
Mgr Amédée Gosselin, M. A.
M. Napoléon Gariépy, B. A., D. S. T.
M. Pierre Hébert, M. A.
M. Philéas-J. Fillion, M. A.

AGRÉGÉS

Mgr Louis-Adolphe Pâquet, B. A., D. S. T.
M. Ph.-Benoit Garneau, B. S. T.
M. Joseph-N. Gignac, B. L., D. D. C., D. S. T.
M. Henri Simard, M. A., D. S. T.
M. Camille Roy, M. A., L. L., D. Ph.
M. P.-Chrysologue Desrochers.
M. Jos.-Emery Grandbois. B. S.
M. Adolphe Garneau, B. S.
M. Jos.-Romuald Pelletier, B. S. T.
M. Albert Aubert, B. A.
M. Odilon Gosselin, B. A., *Procureur*.
M. Arthur Robert, M. A., D. Ph., D. S. T.
M. Oscar Genest, B. L.
M. Cyrille Gagnon, B. A., D. S. T.

PRÊTRES AUXILIAIRES

M. Bruno Pelletier, B. A.
M. Walter Cannon, B. A.
M. Amédée Ferland, B. S. T.
M. Arthur Maheux, B. A., D. S. P., L. L., D. S. T
M. Joseph Pâquet, B. S. T.
M. L.-Philippe Blais, B. L.
M. Alexandre Vachon. B. A., L. Ph., L. S. T.
M. Alphonse Morel, B. A.
M. Georges Savard, B. S. T.
M. Oscar Bergeron, B. A.
M. Elzéar Latulippe, B. L.
M. Jules Lachance, B. S.
M. Maurice Laliberté, B. A.

M. Arthur Robitaille, B. A., L. Ph.
M. Ferdinand Vandry, B. A., L. Ph., L. S. T.
M. Ferdinand Coté.
M. Florido Gagné, B. A., L. Ph., L. D. C., D. S. T.
M. Rosaire Benoit, B. A., L. Ph., L. D. C., D. S. T.
M. Joseph Lacroix, B. L.

BIENFAITEURS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

(*Décédés avant juin 1918, avec date de naissance et de décès*)

Mgr Francois de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, fondateur, 1623-1708.

Mgr Jean-Baptiste de la Croix de St-Valier, deuxième évêque de Québec, 1653-1727.

Mgr Jean-Olivier Briand, sixième évêque de Québec, réorganisateur après la cession du pays à l'Angleterre, et second fondateur, 1715-1794.

Rév. Louis Soumande, prêtre du Séminaire de Québec, 1652-1706.

Son Altesse le duc Louis d'Orléans, 1703-1794.

Rév. Jean-Baptiste Gatien, curé de Lotbinière, 1719-1785.

Rév. Louis-Paschal Sarault, curé de St-Charles, Bellechasse, 1720-1794.

Rév. Jean Holmes, prêtre du Séminaire de Québec, 1799-1852.

Dame Marie-Louise Dubois, veuve de François-Xavier Corneau, et en secondes noces, de Joseph Deblois, 1793-1848.

Rév. Noel-Laurent Amyot, curé de St-Cyprien, St-Jean, 1794-1845.

Rév. Joseph Asselin, curé de l'Ange-Gardien, Montmorency, 1798-1856.

Dame Marguerite Pouliot, veuve de Henri Salgé, Québec, 1755-1840.

Dame Marie-Louise Tanguay, veuve d'Ignace Hély dit Breton, Saint-Michel, Bellechasse, 1789-1848.

Rév. Joseph Couture, curé de St-Isidore, Dorchester, 1805-1862.

Rév. Marc Chauvin, V. G., chapelain de l'Hôtel-Dieu, Québec, 1795-1862.

Rév. Narcisse-Charles Fortier, curé de St-Michel, Bellechasse, 1800-1859.

Rév. Louis Gingras, prêtre du Séminaire de Québec, 1796-1866.

Rév. François-Xavier Leduc, curé de l'Ange-Gardien, Montmorency, 1791-1854.

Rév. Edouard-Gabriel Plante, chapelain de l'Hôpital-Général, Québec, 1813-1869.

M. Georges-Barthélemy Faribault, avocat, un des fondateurs de la Société historique de Québec, Québec, 1789-1886.

Rév. Charles Beaumont, curé de St-Joachim, Montmorency, 1820-1889.

Rév. Joseph Lagueux, curé de St-Jean-Port-Joli, 1826-1888.

Rév. Pierre-Léon Lahaye, curé de St-Jean-Deschaillons, 1820-1873.

Rév. Octave Lépine, ancien curé de St-Roch, Québec, 1835-1886.

Rév. Pierre-Télesphore Sax, curé de St-Romuald, Lévis, 1821-1881.

Demoiselle Mathilde Gosselin, institutrice, St-Charles, Bellechasse, 1818-1887.

Demoiselle Marie-Modeste Sirois, St-André de Kamouraska, 1815-1889.

Rév. Pierre Lagacé, Principal de l'Ecole normale Laval, Québec, 1830-1884

Rév. Pierre Patry, curé de St-Paschal de Kamouraska, 1815-1883.

Rév. John O'Grady, curé de Ste-Catherine de Fossambault, 1803-1872.

Rév. Jacques-Benjamin Grenier, curé de St-Henri de Lévis, 1809-1878.

Le Colonel Louis Fournier, Montmagny, 1797-1880.

Dame Luce-Monique Pinguet, veuve du Colonel Jacques Voyer, notaire, Québec, et en seconde noces, d'Etienne Gauvin, Québec, 1782-1857.

M. Jean-Baptiste Pouliot, notaire, Fraserville, 1816-1888.

Rév. François-Xavier Tessier, curé de St-François, Beauce, 1815-1890.

Rév. Eugène Méthot, prêtre demeurant au Séminaire de Québec, 1837-1867.

Rév. Michel Forgues, curé de St-Laurent, Ile d'Orléans, 1811-1882.

Rév. Louis Beaudet, prêtre du Séminaire de Québec, 1839-1891.

M. Thomas-Sterry Hunt, ancien professeur à l'Université Laval, 1820-1892.

Dame Marie-Anastasie de Villers, veuve de Frs Soulard, Lotbinière, 1810-1892.

M. Herménégilde Elie *alias* Jean Montigny, ancien serviteur du Séminaire de Québec, Montréal, 1838-1894.

Dame Clélie Boudreau, veuve de E.-Eleusippe Méthot, Lotbinière, 1819-1895.

Rév. Louis-Antoine Proulx, ancien curé de St-Valier, Bellechasse, 1810-1895.

Son Excellence Louis de Gonzague Baillairgé, avocat, comte romain, Québec, 1812-1896.

Rév. Augustin Beaudry, curé de Charlesbourg, 1812-1896.

Mgr Charles-Edouard Poiré, curé de Ste-Anne de la Pocatière, 1810-1896.

M. Antoine Roussel, pilote, St-Jean, Ile d'Orléans, 1813-1892.

M. Jean-Baptiste Parent, cordonnier, Beauport, 1834-1897.

Son Eminence le Cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, 1820-1898.

Rév. Napoléon-Honoré Leclerc, curé de Kamouraska, 1849-1899.

Rév. Joseph-Eugène Gingras, curé de Sturgeon Falls, Ontario, 1863-1899.

Mgr. Benjamin Pâquet, prêtre du Séminaire de Québec, 1832-1900.

Rév. Louis Hallé, curé de St-André de Kamouraska, 1834-1900.

M. Célestin Lachance, menuisier, St-Jean, Ile d'Orléans, 1832-1900.

Rév. Charles-Ovide Grenier, ancien curé de St-Basile de Portneuf, 1830-1901.

Rév. Hospice-Anthelme Verreau, Principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, 1828-1901.

Demoiselle Sara Grenier, St-Isidore de Dorchester, 1829-1902.

Mgr Cyprien Tanguay, Prélat domestique, 1819-1902.

Dame Angèle Carrière, veuve de Thomas Roy, St-Anselme, 1817-1903.

Rév. Ls-Antoine Martel, ancien curé de St-Joseph, Beauce, 1833-1903.

Rév. Pierre Roussel, prêtre du Séminaire de Québec, 1831-1903.

Rév. H.-Raymond Casgrain, professeur à l'Université Laval, 1831-1904.

Mgr Joseph-Calixte Marquis, Protonotaire Apostolique, 1821-1904.

Rév. Jean-Baptiste Villeneuve, ancien curé de St-Victor de Tring, 1832-1904.

Rév. Polycarpe Dasylva, ancien curé de St-Isidore, 1831-1905.

M. Augustin Dionne, marchand, St-Denis de Kamouraska, 1835-1906

M. Wilbrod Constantin, marchand, St-Augustin, 1906.

M. Louis-François Tardif, ancien instituteur à St-Pierre, I. O., 1830-1907.

Rév. Etienne Hallé, ancien curé de Ste-Marguerite, 1823-1907.

Rév. Placide-E. Beaudet, ancien curé de Kamouraska, 1847-1907.

M. Auguste Wallard, ancien appariteur à la Faculté de médecine, 1907.

M. Auguste Beaudry, avocat, Percé, 1907.

Rév. Benjamin Dionne, ancien curé de St-Elzéar, 1849-1907.

Demoiselle Sophie Grenier, St-Isidore, 1905.

Rév. Charles Cloutier, aumônier à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Québec, 1831-1908.

Rév. Charles Sweron, ancien curé de Frenchville, Maine, E. U., 1828-1908.

Rév. Wenceslas Plaisance, ancien curé du Cap-Santé, 1850-1908.

Rév. Pantaléon Bégin, ancien curé de Laval, 1840-1908.

Rév. Joseph Dion, ancien professeur à Chicoutimi et à Lévis, 1833-1908.

Demoiselle Justine Verreau, L'Islet, 1909.

Rév. Flavien-E. Casault, ancien curé de St-Casimir, 1842-1910.

Rév. Joseph Genest, curé d'Adams, E. U., 1858-1909.

Mgr J.-C.-K. Laflamme, prêtre du Séminaire de Québec, 1849-1910.

Rév. Chs-Henri Pâquet, ancien curé de St-Alban, 1844-1910.

Rév. Placide Roy, curé de St-Isidore, 1853-1911.

Mgr R. McDonald, évêque de Hâvre-de-Grâce, Terreneuve, 1912.

Rév. J.-Edmond Marcoux, 1846-1911.

M. Phydime Pichette, St-Pierre, I. O., 1913.

Rév. Joseph Dumas, ancien curé de Baie-St-Paul, 1914.

Rév. Ovide Godin, curé de St-Augustin, 1847-1914.

Rév. J.-B. Couillard Dupuis, ancien curé de N. D. de la Garde, 1852-1914.

M. et Mme Joseph St-Onge, 1915.

Rév. John Seubert, curé de Cologne, Minnesota, 1853-1909.

Rév. René Casgrain, ancien curé de l'Ange Gardien, 1839-1917.

Rév. Louis-Augustin Gauthier, ancien curé de St-Basile, 1836-1917.

Rév. James-D. Ballantyne, ancien curé de Grondines, 1847-1918.

M. Louis Bilodeau, industriel, Québec, 1917.

Rév. Léandre Hamelin, 1828-1918.

GRAND SÉMINAIRE

(1917-1918)

DIRECTEUR

M. Chanoine Jos.-N. GIGNAC, B. L., D. D. C., D. S. T.

ASSISTANTS-DIRECTEURS

M. J.-E. GRANDBOIS, B. S., L. Ph., D. S. T.
M. F. GAGNÉ, B. A., L. Ph., L. D. C., D. S. T.

PROFESSEURS

M. P.-B. GARNEAU,
M. J.-N. GIGNAC, B. L., D. D. C., D. S. T.
Mgr A.-E. GOSSELIN, M. A.
M. C.-N. GARIÉPY, B. A., D. S. T.
M. J.-E. GRANDBOIS, B. S., L. Ph., D. S. T.
M. J.-R. PELLETIER.
M. A. ROBERT, M. A., D. Ph., D. S. T.
M. C. GAGNON, B. A., D. S. T.
M. ADJUTOR RIVARD, M. A., D. L.
M. JOS. SIROIS, B. A., D. LL.

La liste des étudiants en théologie se trouve à la page 149.

LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST-THOMAS

Avec l'agrément de Mgr l'archevêque de Québec, et pour se conformer, autant que possible, au bienveillant désir manifesté spécialement par le Souverain Pontife Léon XIII relativement à l'Université Laval, le Séminaire de Québec a adopté la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin pour texte de l'enseignement dogmatique.

Comme cet enseignement suppose des notions philosophiques assez étendues et une préparation spéciale, il a été résolu que tout séminariste, pour être admis au Grand Séminaire de Québec, devrait prouver, par un examen suffisant sur la philosophie, qu'il est en état de suivre l'enseignement théologique, à moins qu'il n'ait déjà subi avec succès l'examen de l'Inscription dans quelque collège affilié ou agrégé à l'Université Laval. Si cet examen ne témoigne pas de connaissances suffisantes, l'élève devra faire un an de philosophie.

De plus, en vertu d'un règlement passé par Mgr l'archevêque de Québec, aucun séminariste de l'archidiocèse ne pourra, à l'avenir, être employé pendant les trois premières années, à l'enseignement ou à la surveillance ; mais il devra passer ces années tout entières au Grand Séminaire.

CONDITIONS DU GRAND SÉMINAIRE

1° Pour être admis au Grand Séminaire de Québec, les élèves doivent avoir un certificat de bonne conduite et une autorisation expresse de leurs évêques respectifs.

2° Tous les élèves sont pensionnaires. Le prix de la pension est de $185.00 par année, payables comme suit:

$62.00 en entrant;
62.00 le 10 décembre;
61.00 le 16 mars.

Ces sommes comprennent le chauffage et l'éclairage. — L'enseignement est gratuit.

3° Chaque élève doit payer en outre $1.00 pour le médecin (remèdes non compris) et $10.00 par année pour couchette, matelas, oreillers, la garniture complète du lit, le lavemain, les serviettes de toilette et de table.

4° Les élèves peuvent se procurer au Séminaire leurs livres, les fournitures de bureau, etc., à des prix modérés.

DIRECTIONS SPÉCIALES

Pour ceux qui doivent entrer dans l'état ecclésiastique dans la province de Québec

Ils doivent en faire la demande par écrit à l'évêque.

Ils doivent en même temps présenter les documents suivants :

1° Un certificat de baptême et de confirmation ;

2° Un certificat de bonne vie ;

3° Une déclaration comme quoi ils sont *ou non* capables de se munir d'un titre clérical ;

4° La promesse écrite et signée de leur main, par laquelle ils s'engagent à rembourser au diocèse tout ce que l'évêque aura dépensé pour eux jusqu'à leur prêtrise ;

5° Un certificat de chacun des évêques dans les diocèses desquels ils auront demeuré ;

6° Un certificat du Conseil du collège où ils ont étudié, concernant les marques de vocation que les directeurs auront observées en eux ;

7° Un certificat de bonne santé donné par un médecin.

N. B. — Dans l'archidiocèse de Québec il faut ajouter le certificat d'*Inscription*.

---

* Ces dispositions ont été adoptées et rendues obligatoires dans le dernier Concile de Québec.

PETIT SÉMINAIRE

(1917-1918)

DIRECTEUR

M. OSCAR GENEST, B. L.

PRÉFET DES ÉTUDES

M. PIERRE HÉBERT, M. A.

PROFESSEURS

MM. FLORIDO GAGNÉ, B. A., L. Ph., L. D. C., D. S. T., et
ROSAIRE BENOIT, B. A., L. Ph., L. D. C., L. S. T. *de philosophie.*

M. HENRI SIMARD, M. A., D. S. T., de *physique* et d'*astronomie.*

M. ALEXANDRE VACHON, B. A., L. Ph., L. S. T., de *chimie.*

M. CAMILLE ROY, M. A., L. L., D. Ph., de *littérature en Rhétorique A.*

M. ARTHUR MAHEUX, B. A., D. S. P., L. L., D. S. T., de *grec en Rhétorique A.*

M. D. MOREAU, B. A., de *latin en Rhétorique A.*

M. ADOLPGE GARNEAU, B. S , de *littérature* et de *latin en Rhétorique B.*

M. ALBERT BÉRUBÉ, B. L., de *grec en Rhétorique B.*

M. PIERRE HÉBERT, M. A., de *littérature en Seconde.*

M. ARTHUR MAHEUX, B. A., D. S., P., L. L., D S. T., de *grec en Seconde.*

M. EDOUARD LABRECQUE, B. A., de *latin en Seconde.*

M. MAURICE LALIBERTÉ, B. A., de *Belles-Lettres.*

M. AIMÉ LABRIE, B. A., de *Troisième.*

M. ELZÉAR LATULIPPE, B. L., de *Versification.*

M. ALBERT AUBERT, B. A., de *Quatrième.*

M. ALPHONSE MOREL, B. A., de *Prosodie.*

M. JOSEPH PÂQUET, de *Cinquième A.* B. S. T..

M. NOEL DION, B. S., de *Cinquième B.*

M. Philippe Blais, B. L., de *Méthode.*

M. Jules Lachance, B. S., de *Sixième.*

M. Émile Beaudry, B. L., des *Eléments.*

HISTOIRE

Mgr Amédée Gosselin, M. A., *Histoire du Canada et des Etats-Unis* dans les classes de *Rhétorique A et B*

M. Georges Savard, *Histoire contemporaine dans les classes de Rhétorique A et B., Histoire moderne en Seconde et en Belles-Lettres.*

M. Ludger Arteau, *Histoire du Moyen-Age en Troisième et en Versification, Histoire romaine en Quatrième et en Prosodie.*

ANGLAIS

M. Walter-E. Cannon, B. A., en *Rhétoriques A et B,* en *Seconde et en Belles-Lettres.*

M. Joseph Bolduc, B. A., en *Troisième, Versification, Quatrième et Prosodie.*

M. Wilfrid Ferland, B. S. T., en *Cinquièmes A et B, et en Méthode.*

M. Adalbert Leclerc, B. S. T., en *Sixième et en Eléments.*

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

M. Camille Morissette, *Algèbre, en Seconde et en Belles-Lettres, Arithmétique en Troisième, Versification, Quatrième et en Prosodie.*

M. Émery Pépin, en *Cinquièmes A et B et en Méthode.*

M. Zoël Lambert, en *Sixième et en Eléments.*

DESSIN

M. Adolphe Garneau, B. S., en *Cinquièmes A et B et en Méthode.*

TENUE DE LIVRES

M. Emery Pépin, en *Cinquièmes A et B et en Méthode.*

INSTRUCTION RELIGIEUSE

M. Florido Gagné, B. A., L. Ph., L. D. S. C., D. S. T., en *Philosophie de deuxième année : l'Eglise.*

M. Rosaire Benoit, B. A., L. Ph., L. D. C., L. S. T., en *Philosophie de première année : La Religion.*

M. Georges Savard, B. S. T. en *Rhétoriques A et B: l'Histoire de l'Eglise*

M. Pierre Hébert, M. A., en *Seconde : Controverse, les sacrements en particulier.*

M. Maurice Laliberté, B. A., en *Belles-Lettres : Controverse, les sacrements en particulier.*

M. Aimé Labrie, B. A., en *Troisième : les commandements.*

M. Elzéar Latulippe, B. L., en *Versification : les commandements.*

M. Albert Aubert, B. A., en *Quatrième : les vérités à croire.*

M. Alphonse Morel, B. A.. en *Prosodie : les vérités à croire.*

M. Joseph Pâquet, B. S. T., en *Cinquième A : la vie de Jésus-Christ.*

M. Noël Dion, B. S., en *Cinquième B : la vie de Jésus-Christ:*

M. Philippe Blais, B. L., en *Méthode : la vie de Jésus-Christ.*

M. Jules Lachance, B. S., en *Sixième : le petit catéchisme.*

M. Émile Beaudry, B. L., en *Eléments le petit catéchisme.*

MUSIQUE INSTRUMENTALE

M. Joseph Vézina.

M. Henri Gagnon.

M. J.-A. Gilbert.

Procureur

M. Odilon Gosselin, B. A.

Économe

M. Brubo Pelletier, B. A.

Maîtres de salle

M. Ferdinand Coté, B. S.

M. Joseph Lacroix. B. L.

M. Joseph Lehoux,

M. Émile Turmel, B. L.

M. Ulric Turcotte. B. S.

M. Joseph Turcotte.

M. Henri Duchesnay, B. A

M. Avila Joncas.

M. Gédéon Matte.

INFIRMIERS DU PETIT SÉMINAIRE

M. RENÉ LAROCHELLE, B. L.

M. LAURÉAT L'HEUREUX, B. S.

INFIRMIER DU GRAND SÉMINAIRE

M. JULES ROY, B. A.

MÉDECIN

M. EDWIN TURCOT, M. D.

ÉLEVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

(1917-1918)

PHILOSOPHIE *de Seconde année*

Audet, Philippe, St-Anselme, P.
Baril, Evariste, Sainte-Philomène, P.
Beaudry, Paul, Québec, E.
Bédard, Lucien, Québec, E.
Bélanger, J.-Bte, Lotbinière, E.
Desmeules, Léopold, Québec, E.
Desmeules, Roland, Québec, E.
Desrochers, Gustave, Québec, E.
Dubé, Joseph, St-Aubert, E.
Dumais, Antonio, Thetford-Mines, E.
Dumas, Calixte, St-Anselme, E.
Dussault, Alexandre, Deschambault, P.
Duval, Jean, Beauport, P.
Gariépy, Lucien, Ange-Gardien, P.
Garneau, Jules, Québec, E.
Gervais, Antonio, Québec, E.
Goulet, Philibert, St-Gervais, P.
Hébert, Wilfrid, Ste-Famille, I. O., P.
Jobin, Alphonse, St-Basile, E.
Laberge, Paul, Beauport, E.
Laliberté, Antonio, Ste-Claire, P.
Langlois, Delphis, Pont-Rouge, E.
Langlois, Eugène-Emile, St-Georges, P.
Lapointe, Omer, Manchester, P.
Lavallée, Eugène, Montréal, P.
Leclerc, Honorius, St-Pamphile, P.
L'Heureux, Arthur, Québec, E.
Marcoux, Joseph, Lac Noir, P.
Masson, Irénée, Québec, E.
Morissette, Napoléon, Ste-Claire, P.
Paquin, Raymond, Québec, E.
Paradis, Antonio, Ancienne-Lorette, E.
Pettigrew, Achille, Québec, E.
Pouliot, Alfred, Québec, E.
Pouliot, Rosario, Québec, E.
Rochette, Roch, Québec, P.
Rodrigue, Rodriguez, Lachute, E.
Roussel, David, Isle-Verte, P.
Roy, Albert, St-Michel, P.
Roy, Alfred, St-Valier, P.
Roy, Donat, Québec, E.
Saint-Hilaire, Ernest, Québec, E.
Tanguay, Napoléon, St-Gervais, P.
Thibault, Adolphe, Québec, P.
Thomassin, Réal, St-Joachim, P.
Tremblay, Roland, Belœil, P.

PHILOSOPHIE *de Première année*

Audet, Antonio, St-Charles, P.
Auger, André, Les Ecureuils, P.
Belleau, P.-René, Québec, E.
Berberi, Georges, St-Côme, P.
Bernier, Maurice, Québec, E.
Bienvenu, Paul, Montréal, P.
Boiteau, Emile, Québec, E.
Boucher, Paul, Ste-Croix, P.
Boutin, Joseph, Berthier, (en bas), P.
Cannon, Robert, Québec, E.
Cantin, Auguste, Québec, E.
Caouette, Eugène, Beauport, E.
Caron, Alphonse, Québec, E.
Corriveau, Edmond, Québec, E.
Dallaire, Jean, St-Ludger, E.
Desjardins, Phydime, Lawrence, Mass, P.
DesRuisseaux, Oliva, St-Antoine de Tilly, P.
DeVarennes, Joseph, Québec, P.
Dubé, Ls-Philippe, St-Sylvestre, P.
Dufresné, Edouard, Beauport, E.
Emond, Gérard, St-François, I. O., E.
Foy, Georges, St-Pierre de Broughton, P.
Fréchette, Zoël, St-Agapit, P.
Gagnon, Fabien, Beauceville, P.
Garant, Chs-Omer, Québec, E.
Gobeil, Chs-Edouard, Québec, E.
Grenier, Paul, Québec, E.
Grondin, Geo.-Antoine, Québec, E.
Hébert, Aurèle, Ste-Sophie, P.
Hébert, Emile, Ste-Sophie, P.
Labrecque, François-E., St-Camille, P.
Labrecque, Horace, St-Camille, P.
Lacoursière, Joseph, St-Casimir, P.
Lamontagne, Albert, St-Nicolas, E.

LaRue, Lucien, Neuville, P.
Leclerc, Auguste, Lotbinière, P.
Leclerc, Rosario, Québec, E.
Lefebvre, Rosario, Ange-Gardien, P.
Lefebvre, Arthur, Roberval, P.
Lehoux, Gérard, Plessisville, P.
Lemay, Léon-Louis, Ste-Emilie, P.
LeRoy, Paul, Québec, P.
L'Espérance, Alphonse, Québec, P.
Lessard, Jean, Ste-Justine, P.
Lessard, Jules-H., Tingwick, P.
Masson, Lorenzo, Québec, P.
Mathieu, Eugène, Ange-Gardien, P.
Matte, Joseph, Ancienne-Lorette, P.
Mercier, Jules, Québec, E.
Minguy, Chs-Emile, Québec, E.
Moisan, Gaston, Québec, E.
Moisan, Ls-René, St-Georges, Beauce, P.
Morin, Aimé, Québec, E.
Morin, Alexandre, Montréal, P.
Paré, Augustin, St-Gervais, P.
Parent, Arthur, Pont-Rouge, P.
Poirier, Arthur, Ste-Agathe, P.
Poulin, Edmond, Québec, E.
Renauld, Charles, Québec, P.
Rivard, Antoine, Québec, E.
Tellier, Jean, Québec, E.
Turcotte, Robert, Québec, P.
Turgeon, Henri, Québec, E.
Turgeon, Joseph, Ste-Claire, E.
Turmel, Joseph, Valley-Junction, E.

RHÉTORIQUE A

Bédard, Roméo, Québec, E.
Boivin, Antoine, Plessisville, P.
Chabot, Pierre-Auguste, St-Laurent, I.-O., P.
Cloutier, Philibert, St-Frédéric, P.
Déry, Armand, St-Raymond, P.
Dion, Eugène, Fall-River, Mass., P.
Dion, Lauréat, Honfleur, P.
Frenette, Olivier, Québec, E.
Gagnon, Charles-Auguste, Québec, E.
Jobidon, Emile, Chateau-Richer, P.
Jobin, Jean-Bte, Québec, E.
Lachance, Henri, St-Joachim, P.
Laliberté, Lucien, Québec, E.
Lamontagne, Joseph, St-Bernard, P.
Laverdière, Willie, Ste-Croix, P.
Marquis, Emile, Nashua, N. H., E.
Martel, Jean-Bte, Charlesbourg, E.
Moisan, Octave, St-Raymond, P.
Morin, Lucien, Québec, E.
Nadeau, Raoul, Québec, E.
Pelchat, Paul-Emile, Québec, P.
Picard, Louis-Philippe, Québec, E.
Pouliot, Maurice, Québec, E.
Rancourt, Jules, Chateau-Richer, P.
Rinfret, Louis-Aimé, Québec, E.
Rochette, Emilien, Québec, E.
Rousseau, Zéphirin, Québec, P.
Séguin, Fernand, Québec, P.
St-Pierre, Auguste, St-Cyrille, P.
Trempe, Florian, Québec, E.

RHÉTORIQUE B

Audet, Lionel, St-Vital-de-Lambton, P.
Barabé, Alphonse, Deschaillons, P.
Bédard, Olivier, Québec, E.
Bégin, Emile, Ste-Hélène-de-Breakeyville, P.
Béland, Paul, Lévis, E.
Boulet, Jean-Paul, Québec, P.
Chabot, Adalbert, St-Laurent, I.-O., P.
Chalifour, Louis-Philippe, St-Casimir de Portneuf, P.
Côté, Henri-Siméon, Neuville, P.
Côté, Jean-Charles, Québec, E.
Déchème, Guillaume, Québec, E.
Doyon, Adolphe, St-Benoit-Labre, P.
Dumont, Armand, Berlin, N.-H., E.-U., E.
Falardeau, Jules, Québec, E.
Fleury, Joseph, St-Malachie, P.
Fradette, Alphonse, Richard-Ville, P.
*Gauvreau, Emile, Fraserville, P
Godbout, Bernardin, Lambton, E.
Gosselin, Joseph-Jules, Québec, E.

* Décédé le 1er novembre 1917.

Gravel, Pierre, Québec, E.
Groleau, Valère, East-Broughton, P.
Hudon, Jean, Québec, E.
Jean, Antoine, Québec, E.
Lacroix, Gérard, Québec, E.
Lapointe, Henri, Québec, E.
Lavergne, Joseph, Québec, E.
Leblond, Wilfrid, Lyster, P.
Poitras, Roch, Québec, E.
De St-Georges, Paul, Cap-Santé, P.
Taschereau, Charles, Québec, E.
Turcotte, Rosaire, Québec, E.
Vallée, Genest, Québec, E.
Veilleux, Henri, St-Victor-de-Tring, P.
Veilleux, Rosaire, Québec, E.

SECONDE

Bélanger, Maurice, Plessisville, P.
Belleau, Gabriel, Québec, E.
Bellemare, Roméo, Québec, E.
Boily, Edouard, Québec, E.
Chouinard, Aubert, St-Aubert, E.
Côté, Robert, Québec, E.
Delaney, Errol, Québec, E.
DeVarennes, Pierre, Waterloo, P.
Doyon, Henri, d'Isaeli, P.
Dumas, Charles, Québec, E.
Dussault, Adjutor, Québec, E.
Fortier, de LaBruère, Québec, E.
Fortier, Hermann, Québec, E.
Gagnon, Aimé, Beauport, P.
Gagnon, Auguste, St-Prosper, Champlain, P.
Gagnon, Sailly, Loretteville, P.
Gervais, Jacques, Québec, E.
Gilbert, Jules, Québec, E.
Grandbois, Alain, St-Casimir, E.
Laberge, Antonio, Québec, E.
Lafleur, Joseph, St-Henri, P.
Leclerc, Louis-Philippe, Loretteville, P.
Lemieux, Renaud, Weedon, P.
Lefrançois, Charles, Québec, E.
Létourneau, Léger, Lauzon, E.
Michaud, Jean-Baptiste, Québec, E.
Morin, Emile, Québec, E.
Morissette, Lucien, Thetford-Mines P.
Noël François-Paul, St-Ferdinand, Mégantic, E.
Pagé, Antoine, St-Grégoire, Montmorency, E.
Pagé, Jules, Québec, P.
* Paquin, Gérard, Québec, E.
Patry, Roméo, Québec, E.
Rousseau, Alfred, Québec, E.
Rousseau, Louis, Québec, P.
Roy, Evariste, St-Michel, Bellechasse, P.
Savard, Maurice, Québec, E.
Simard, Henri, Québec, E.
Therrien, Achille, Thetford-Mines, P.
Turmel, Herménégilde, Valley-Jonction, P.
Villeneuve, Lucien, Québec, E.

BELLES-LETTRES

Auger, Antonio, Ste-Croix, P.
Barry, Antonin, Québec, E.
Belleau, Sylvio, Québec, E.
Boisvert, Charles, St-Ludger, P.
Brown, James, Québec, E.
Cantin, Chs-Edouard, Québec, E.
Cantin, Stanislas, Québec, E.
Chabot, Edouard, St-Isidore, P.
Cliche, Achille, S.-C. de Jésus, P.
Dorion, Jules, Québec, E.
Fiset, Robert, Québec, E.
Fugère, Daniel, Québec, E.
Gagné, Ls-Philippe, Québec, E.
Gauthier, C.-Auguste, Québec, E.
Jinchereau, Lucien, Québec, E.
Lacasse, L.-Philippe, St-Malachie, P.
Lafrance, J. de Villers, Québec, E.
Laliberté, Benoît, Ste-Croix, P.
Larochelle, Paul, St-Ferdinand, E.
Morissette, René, Cap-Santé, P.
Nadeau, Alexandre, St-Gervais, P

* Décédé le 28 avril 1918

Poulin, Charlemagne, St-Marc, P.
Pouliot, Emilien, Québec, E.
Rinfret, Charles, Cap-Santé, P.
Robitaille, Emile, Québec, E.
Rouillard, Victor, St-Gervais, E.
Routhier, Joseph, S.-C. de Marie, P.
Roy, Gédéon, East-Brouthton, P.
Samson, Mathieu, Québec, E.
Savard, Paul, Québec, E.
Séguin, Adéodat, Québec, E.
Talbot, Antonio, St-Gervais, P.
Touchette, Louis, Beauport, E.
Toussaint, Josaphat, St-Isidore, P.
Vachon, Wilfrid, St-Frédéric, P.

TROISIÈME

Beaulieu, Henri, Québec, E.
Bélanger, Roméo, Beauport, E.
Brophy, Joseph, Québec, E.
Caux, Arthur, St-Narcisse, E.
Charest, Emile, New-Bedford, Mass. E.
Côté, Léo, Québec, E.
Côté, Robert, St-Augustin, E.
Delâge, Emile, Québec, E.
Dion, Charles, Québec, E.
Gagnon, Napoléon, Québec, E.
Giguère, Jules, Québec, E.
Gariépy, Napoléon, Québec, E.
Girard, Marius, St-Louis de Courville, E.
Houde, Antonio, St-Jean Deschaillons, P.
Hudon, Eric, Limoilou, E.
Huot, Eugène, Limoilou, E.
Lefebvre, Jules, Roberval, P.
Lemay, Lucius, Ste-Emilie, P.
Martineau, Alphonse, Thetford-Mines, P.
Masson, Antoine, St-Augustin, E.
McMullin, Georges, Québec, E.
Noël, Philippe, Sedley, Sask., P.
Pelletier, Lionel, Québec, E.
Proulx, Alcide, St-Evariste, E.
Richard, Donat, Lotbinière, P.
Rochette, Oscar, St-Raymond, P.
Roy, Octave, Les Saules, Lorette, E.
Roy, Polydore, Montréal, E.
Sheyhn, Henri, Québec, E.
Talbot, Lucien, Providence, R. I., E.
Vaillancourt, Napoléon, St-Bernard, E.

VERSIFICATION

Bédard, Fernand, St-Basile, P.
Boucher, Adjutor, St-Alexandre, P.
Castonguay, Léonidas, St-Edouard de Lotbinière, P.
Chaloult, René, Québec, E.
Dionne, Pierre, Québec, E.
Dorion, Elie, Québec, E.
Douville, André, St-Casimir, P.
Dumontier, Champlain, Québec, E.
Dunn, Raymond, Victoriaville, P.
Grenier, Gérard, St-Louis de Courville, E.
Grondin, Roméo, Québec, E.
Guy, Alphonse, Québec, E.
Hamel, Joseph, St-Edouard de Lotbinière, P.
Huard, Jos.-Arthur, Québec, E.
Jacques, Gérard, St-Edouard de Lotbinière, P.
Lamontagne, Maurice, St-Bernard, P.
Langlois, Marcel, Québec, P.
Longchamps, Joseph, St-Ephrem, P.
Mackay, Herménégilde, Québec, P.
Marcotte, Emile, St-Basile, P.
Martel, Emile, Chandler, Gaspé, P.
Michaud, Pierre, Montréal, P.
Parent, Alphonse, Beauport, E.
Plamondon, Paul-Emile, Québec, E.
Poitras, Adrien, Québec, E.
Rainville, Léopold, Beauport, E.
Robitaille, Gérard, Charlesbourg, P.
Roy, Bernardin, St-Charles, P.
Séguin, Rolland, Québec, E.
Vachon, Joseph, St-Damien, P.
Villeneuve, Alphonse, Québec, E.
Ward, Laurent, Kamouraska, P.

QUATRIÈME

Bilodeau, Joseph, St-Isidore, P.
Blouin, Laurent, Limoilou, E.
Boissonnault, Gérard, Plessisville, P.
Boisvert, Paul, Québec, P.
Bouffard, Alphonse, Berthier, E.
Braun, Laterrière, St-Augustin, P.
Breton, Napoléon, Ste-Hénédine, P.
Bussières, Fernand, Québec, E.
Chaloult, Jean, Québec, E.
Couture, Damase, Compton, P.
Desjardins, Wilfrid, Québec, E.
Dionne, Jean-Paul, Québec, E.
Domingue, Albert, St-Evariste, P.
Drouin, Mark, Québec, E.
Dumais, Jos.-Emile, Thetford- Mines, P.
Fillion, Adélard, Québec, E.
Gagné, Adrien, St-Georges, Beauce, E.
Gagné, Irénée, Thetford-Mines, P.
Gagnon, Henri, Québec, E.
Génois, Joseph, Québec, E.
Gignac, Joseph, Québec, E.
Gilbert, Arthur, Québec, E.
Goulet, Pierre, St-Gervais, P.
Gravel, Gérard, Château-Richer, E.
Groleau, Antonio, Portneuf, E.
Guay, Lucien, Manchester, N.-H., P.
Huot, Louis-Philippe, Ange-Gardien, E.
Lachance, Léonidas, Québec, E.
Lemay, Lucius, Ste-Emilie, Lotb., P.
Lessard, Jean-Paul, Québec, E.
Matte, Ulric, Ancienne-Lorette, E.
Morin, Emiliano, Montréal, E.
Nadeau, Joseph, St-Gervais, E.
Nadeau, Paul, St-Gervais, P.
Ouellet, Gérard, St-André, Kamouraska, P.
Papillon, Fernand, Québec, E.
Paré, Lorenzo, Québec, E.
Parent, Nazaire, St-Isidore, P.
Roy, Ludger, Berthier, P.
Savard, Lucien, Québec, E.
Tanguay, Berchmans, Québec, E.
Trottier, Albert, St-Casimir, E.
Trudel, Charles, Québec, E.

PROSODIE

Abel, Georges-Etienne, Lotbinière, P.
Alain, Alphonse, Québec, E.
Aubé, Charlemagne, Québec, E.
Aubin, Alyre, Québec, E.
Auger, Marc-Antoine, Lotbinière, P.
Beaumont, Henri, Québec, P.
Bédard, Ls-Philippe, Ange-Gardien, E.
Bélanger, Albert, Québec, P.
Bidégaré, Philippe, Québec, P.
Brown, William, St-Joachim, P.
Côté, Albert, Québec, E.
Croteau, Adélard, Ste-Croix, Lotbinière, E.
Desrochers, Paul, St-Raymond, P.
Dépatie, Isaïe, Québec, E.
Donohue, Georges, Québec, E.
Dorion, André, Québec, E.
Dufault, Victor, Québec, E.
Dumontier, Philéas, Québec, E.
Dussault, Jean-Louis, St-Casimir, P.
Furois, Charles-Eugène, Québec, P.
Gaumond, Emile, Québec, P.
Germain, Stanislas, Québec, E.
Giguère, Georges, Québec, E.
Hudon, Guy, Québec, E.
Lanctot, Philippe, Québec, E.
Larivière, Bertrand, Ste-Hénédine, P.
Larue, Alexandre, Québec, E.
Leblond, Sylvio, Thetford-Mines, P.
Légaré, Jules, Charlesbourg, P.
Lemieux, Ernest, Québec, E.
Lesage, Laurent, Québec, E.
Mailloux, Jules, Beauport, E.
Michaud, Fernand, St-Georges, P.
Paquin, Ls-Philippe, Québec, E.
Pelletier, Alphonse, Rivière-Jaune, P.
Pelletier, Léon, St-Cyrille, P.
Plante, Ls-Joseph, Québec, E.
Rinfret, Gustave, Québec, E.
Roberge, Gaston, Lambton, P.
Robert, Paul, Québec, E.
Roy, Maurice, Québec, E.
Tessier, Jos.-Edmond, Ste-Foy, P.
Trépanier, Louis-Théodore, Château-Richer, P.
Walker, Léo, Windsor, Ont., P.

CINQUIÈME " A "

Bélanger, Paul, Québec, E.
Belleau, Guy, Québec, E.
Bilodeau, Sylvio, St-Charles, P.
Bolduc, Théodore, St-Martin, P.
Bordeleau, Richard, Ste-Thècle, P.
Cannon, Charles, Québec, E.
Catellier, Marcel, St-Valier, P.
Chabot, Louis, St-Laurent, I.-O., P.
Déchène, Renault-Miville, Québec, E.
Descoteaux, Wilfrid, MeKeever, N.-Y., E.
Desmeules, Gabriel, Québec, E.
Dionne, Jean, Québec, E.
Dorion, Aimé, Québec, E.
Dorion, Antonio, Ancienne-Lorette, E.
Dumas, Georges, Québec, E.
Fortier, Laurent, Montmagny, P.
Gariépy, Joseph, Ste-Anne de Beaupré, P.
Goulet, Georges, East-Broughton P.
Grégoire, Louis, Québec, E.
Hawey, Maurice, Québec, E.
Huard, Louis, St-Raymond, P.
Lachance, Joseph, St-Côme, E.
Lajoie, Alphonse, St-Pacôme, E.
Laliberté, Roy, Warwick, P.
Lamontagne, Lorenzo, Québec, E.
Lanctôt, Guy, Québec, E.
Marcoux, Henri, Québec, E.
Masson, Lorenzo, Québec, E.
Matte, Alfred, Québec, E.
Marcotte, Paul, St-Raymond, E.
Morisset, Fidèle, St-Charles, P.
Paradis, Albert, Québec, E.
Paradis, Charles-Henri, Beauport E.
Pelletier, Louis-Michaud, St-Jean-Port-Joli, P.
Poliquin, Maurice, Portneuf, P.
Rivard, Laurent, St-Casimir, P.
Robinson, Georges, Québec, E.
Roy, Lucien, Québec, E.
Thibault, Antoine, Québec, P.
Thibault, Wilfrid, St-Grégoire, E.
Turgeon, Noël, St-Laurent, I.-O., P.

CINQUIÈME " B "

Beaudet, Charles-Auguste, St-François, Lotbinière, P.
Blouin, Donat, Québec, E.
Bois, Joseph-Albert, Québec, E.
Cauchon, Roch, Québec, P.
Demers, Louis-Adolphe, Québec, E.
Dorion, Noël, St-Louis Courville, E.
Emond, Josaphat, St-François, I.-O., P.
Fortier, François-Henri, Québec, P.
Fréchette, Eddy, St-Ferdinand, P.
Gaudreault, Gérard, Concord, N.-N., E.-U., P.
Germain, Paul-Emile, Québec, E.
Girard, Alfred, Québec, E.
Goulet, Gérard, Québec, E.
Gravel, Adjutor, Château-Richer, P
Guillemette, Alfred, Québec, E.
Hamel, Jean, Québec, E.
Jolicœur, Henri, Québec, E.
Lacroix, Léon, Québec, E.
Lambert, Philippe-Auguste, St-Joseph, Beauce, P.
Lessard, Richard, Québec, P.
Moisan, Georges-Edouard, Beauport, E.
Moreau, Georges, Québec, E.
Neilson, Anthony-Gordon, Québec, E.
Papillon, Azarias, St-Raymond, P.
Plamondon, Alfred, Québec, E.
Pothier, Georges, Québec, E.
Richard, Joseph-André, Limoilou, E.
Roberge, Léo, Québec, E.
Royer, Henri, Québec, E.
St-Germain, André, St-Casimir, P.
Trudelle, Duhamel, Québec, E.
Vallière, Henri, Rivière-du-Loup, E.

MÉTHODE

Auger, Antoine, Québec, P.
Auger, Henri, St-Ubald, P.
Beaumont, Lucien, Québec, P.
Bernier, Conrad, Québec, E.
Bernier, Paul, Québec, E.
Berthiaume, Antonio, Québec, E.
Boulanger, Georges-Léon, Québec, P.
Boulanger, Paul, Québec, P.
Boulanger, Viateur, Montmagny, P.
Brown, Alfred, Beauport, E.
Chouinard, Marcel, Québec, E.
Cantin, Gérard, Québec, E.
Décarry, Pierre, Québec, E.
Dechêne, Henri, Québec, E.
Deschamps, Alphonse, Thetford, P.
Dolbec, Gustave, Québec, E.
Douville, Fernand, Québec, E.
Dupuis, Paul, Montmagny, P.
Fortier, Antonio, Québec, E.
Gauthier, Jean-Paul, Québec, E.
Genest, Arthur, Québec, E.
Henry, François, Québec, E.
Jobin, Antoine, Cap-Rouge, P.
Lachance, Alexandre, Québec, E.
Laflamme, Noé, Ste-Marguerite, P.
Lapointe, Hector, Québec, E.
Laroche, Georges, Québec, E.
Larue, Maurice, Québec, E.
Lesage, Paul, Québec, E.
Létourneau, Emile, Québec, E.
Lortie, Pierre, Beauport, P.
Martel, Hilaire, Québec, E.
Matte, René, Québec, E.
Morin, Roland, Québec, E.
Nicole, Evariste, Montmagny, P.
Noël, Aurélien, St-Ferdinand, P.
Painchaud, Roland, Plessisville, P.
Parent, Alexandre, Beauport, E.
Parent, Henri, Québec, E.
Robitaille, Roméo, Québec, E.
Rochette, Jean-Paul, Québec, E.
St-Georges, Hervé-Suarez, Cap-Santé, P.
Turgeon, Louis, Beauport, E.

SIXIÈME

Beaudry, Maurice, Québec, P.
Béliveau, Evariste, Plessisville, P.
Belleau, Paul-Emile, Québec, E.
Bernier, Paul, Beauceville, P.
Blondeau, Antonio, Québec, E.
Boivin, Elzéar, Québec, E.
Boucher, Gérard, Québec, E.
Boutin, Paul, Québec, E.
Brunet, Paul, Québec, E.
Caron, Maurice, Québec, E.
Clarke, Rémi-Stanislas, Québec, E.
Côté, Paul-Emile, Québec, E.
Darveau, Robert, Québec, E.
DeBlois, Emmanuel, Québec, E.
Drolet, Antonio, Québec, E.
Duchaîne, Charles-Eugène, St-Gédéon, P.
Dufresne, Adrien, Beauport, E.
Dumas, Martial, St-Casimir, P.
Fortier, Laval, Québec, E.
Fortin, Donat, Cap-St-Ignace, P.
Fortin, François-d'Assise, Beauceville, P.
Gagnon, Rolland, Québec, E.
Galibois, Montcalm, Québec, E.
Garneau, Marcel, Arthabaska, P.
Gingras, Fernand, Québec, E.
Gingras, Georges, Québec, E.
Giroux, David, Québec, E.
Gosselin, Joseph-Mastaï, St-Pierre, I.-O., P.
Gosselin, Paul-Sarto, Québec, E.
Gosselin, Yves, Québec, E.
Goulet, Gérard, Québec, E.
Gourdes, Rolland, St-Maxime de Scott, P.
Gravel, Benoit-Philippe, Québec, E.
Gravel, Philippe, Château-Richer, P.
Guay, Appolinaire, Québec, E.
Guertin, Jean-Marie, Lambton, P.
Jobin, Joachim, Québec, E.
Lachance, Charles-Antoine, Québec, E.
Lapointe, Charles, Beauport, E.
Larose, Georges, St-Isidore, P.
Lauzier, Charles, Québec, E.
Lavallée, Joseph, St-Rémi-Lac-aux-Sables, P.
Lavallée, Louis-Joseph, Québec, E.
Lavoie, Louis, Québec, E.
Lefrançois, Gérard, Québec, E.
Lemelin, Henri, Québec, E.
Lepage, Antonio, Québec, E.
Letarte, Lorenzo, Québec, E.
Lévesque, Germain, Québec, E.

Magnan, Charles, Québec, E.
Marcoux, Henri, Québec, E.
Marier, Arthur, Québec, E.
Matte, Alfred, Québec, E.
Morisset, Fortunat, St-Michel, E.
Pâquet, Berchmans, Québec, E.
Picard, Théodule, Québec, P.
Poitras, Gabriel, Québec, E.
Poliquin, Philippe, Portneuf, P.
Pouliot, Gérard, Québec,
Quironet, Henri, Québec, E.
Racine, Joseph, Montmorency Est, P.
Robitaille, Albert, Québec, E.
Robitaille, Louis-Philippe, Québec, E.
Samson, Jacques, Québec, E.
Simard, Alfred, Québec, E.
Synott, Georges, Les Eboulements, P.
Tardif, Fernand, Montmagny, P.
Tremblay, Achille, Québec, E.
Tremblay, Augustin, Québec, E.
Turcotte, Jules, Québec, E.
Vachon, Arthur, Québec, E.
Vachon, Athanase, St-Damien, P.

ÉLÉMENTS

Aubin, Rodolphe, Charlesbourg, P.
Bédard, Majella, Québec, E.
Bélanger, Paul, Québec, E.
Bergeron, Paul, Québec, E.
Bissonnette, Wilbrod, Ste-Claire, E.
Blais, Antoni, Québec, E.
Blouin, Lauréat, Québec, E.
Boucher, Antoine, Manseau, E.
Bouffard, David, St-Laurent, I.-O., P.
Boutet, Jean-Baptiste, Beauport, E.
Caouette, Emile, Beauport, E.
Caron, Emile, Québec, E.
Cloutier, Paul, Ancienne-Lorette, P.
Delisle, Antoine, Cap-Rouge, E.
Descarreaux, Maurice, St-Basile, P.
De Varennes, Fernand, Québec, E.
Drouin, Xavier, St-Ferréol, E.
Dubois, Albert, Québec, E.
Dumas, Lucien, Cap-Rouge, E.
Fiset, Gérard, Québec, E.
Francœur, Albert, Lévis, E.
Gagnon, Christophe, St-Michel, E.
Garant, Joseph-Antoine, Québec, P.
Germain, Alexandre, St-Basile, E.
Germain, Raymond, Pont-Rouge, P
Gosselin, Gabriel, Québec, E.
Grenier, Bernard, Québec, E.
Guimont, Maurice, Québec, E.
Henry, Edouard, Québec, E.
Jolicœur, Charles-Henri, Québec, E.
Lacroix, Roméo, Broughton, P.
Lambert, Adolphe, Robertson, P.
Lambert, Dominique, St-Apollinaire, P.
Lamontagne, Henri, Québec, E.
Lamontagne, Odilon, St-Bernard, P.
Larochelle, Joseph, St-Isidore, P.
Lavigueur, Paul, Québec, P.
Lavoie, Charles-Henri, Mont-Joli, P.
Leblond, Austin, Lyster, P.
Lebœuf, Joseph, St-Casimir, P.
Legendre, Garneau, Sillery, P.
Lévesque, Prime, St-Pacôme, E.
Lortie, Eugène, Québec, E.
Marineau, Paul, Québec, E..
Matte, Charles-Eugène, Québec, E.
Matte, Gérard, Québec, E.
Morin, Calixte, St-Evariste, P.
Morin, Joseph, Québec, E.
Morissette, Joseph-Alfred, Québec, E.
Nicole, Louis-Jacques, Montmagny. P.
Noël, Jules, Québec, E.
Noël, Raymond, St-Ferdinand, P.
Noreau, Maurice, Québec, E.
Pagé, Louis-Philippe, Cap-Santé, E.
Parent, Alphonse-Marie, St-Isidore, E.
Parent, Paul, Québec, E.
Pelletier, Charles-Eugène, St-Cyrille, Wendover, P.
Pigeon, Louis-Philippe, Québec, E.
Plamondon, Lucien, St-Raymond, P.
Rajotte, René, Québec, E.
Richard, Louis-Philippe, Montmagny, P.
Robitaille, Emile, Québec, P.
Robitaille, Hubert, Ancienne-Lorette, E.
Roy, Damien, Ancienne-Lorette, E.
Savard, Jules, Québec, P.
Thibaudeau, Paul, Québec, E.
Thivierge, Maurice, Québec, E.
Thivierge, Paul-Rolland, Québec, E
Vachon, William, St-Eugène, E

TABLEAU

INDIQUANT LE NOMBRE D'ÉLÈVES DANS CHAQUE CLASSE DURANT L'ANNÉE 1917-1918

Ordre des classes	Pensionnaires	Externes	Total
Philosophie, 2me année	22	23	45
Philosophie, 1re année	39	26	65
Rhétorique A	16	14	30
Rhétorique B	14	20	34
Seconde	15	26	41
Belles-Lettres	15	20	35
Troisième	7	24	31
Versification	18	14	32
Quatrième	19	27	46
Prosodie	19	25	44
Cinquième A	16	25	41
Cinquième B	11	21	32
Méthode	15	28	43
Sixième	20	52	72
Éléments	24	45	69
Total	270	390	660

PROGRAMME DES ÉTUDES

du Petit Séminaire de Québec

SIXIÈME

Grammaire française de A. Aubert (2ème année), revue et terminée, avec exercices correspondants. — Dictée française. — Analyse logique.—Composition française. — Histoire ancienne. — Géographie d'Amérique, de A. Garneau. — Arithmétique : les fractions ordinaires et décimales. — Calligraphie. — Lecture à haute voix.

En latin, la grammaire de G. Edon, en entier, avec thèmes et versions de l'exercice correspondant. — Traduction de l'Epitome et des lettres de Cicéron.

En anglais, vocabulaire, thèmes et versions, morceaux choisis, cours de lecture.

Enseignement religieux : — Les Sacrements.

CINQUIÈME

Grammaire française de A. Aubert, (3ème année). — Dictée française. — Analyse logique. — Composition française. — Histoire de la Grèce. — Histoire du Canada, de Gauthier.—Géographie de l'Europe, de A. Garneau. — Principes de Tenue des livres. — Arithmétique: réductions, règles composées. — Lecture à haute voix.

En latin, grammaire complète de Edon, avec thèmes appropriés. — Versions tirées de *Selectæ*. — Versions graduées sur feuillets détachés. — Versions et thèmes oraux. — Traduction de Phèdre, Cornélius Népos, César, Virgile.

En anglais, vocabulaire, morceaux choisis, thèmes et versions. — Cours de lecture. — Une heure d'anglais et une heure d'arithmétique ou de tenue des livres, tous les jours.

Dessin : enseignement rationel des principes élémentaires du dessin géométral coté, de la perspective, du dessin d'ornement, architecture, théorie de la couleur.

Enseignement religieux : — La vie de Jésus-Christ.

QUATRIÈME

Histoire romaine. — Géographie d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, de A. Garneau. — Notions de mythologie. — Cours de lecture. — Arithmétique : fractions, problèmes raisonnés, règles de trois et d'intérêt. — Fables de La fontaine.

En latin, la grammaire de Edon, revue en entier. — Cours de thèmes appropriés.—Cours de versions sur feuillets détachés. — Traduction de César et de Virgile. — Prosodie latine. — Vers latins. — Récitation de Virgile et de morceaux latins choisis.

En grec, éléments de la grammaire Ragon avec exercices correspondants. — Vocabulaire grec. — Thèmes appropriés. — Versions graduées sur f uillets détachés. — Traduction des fables d'Esope.

Enseignement de l'anglais dans les classes de Quatrième, de Troisième, de Seconde et de Rhétorique : Grammaire Chamberland. — Cours de lecture et traduction. — Versions et thèmes. — Morceaux choisis. — Compositions anglaises.

Enseignement religieux : Les Vérités à croire.

TROISIÈME

Littérature, style et composition, de A. Dion. — Exercices de composition : descriptions, narrations, lettres. — Histoire du Moyen-Age. — Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Arithmétique: règles d'escompte, poids et mesures du Canada, système métrique.

En latin, cours de thèmes de Troisième. — Versions graduées. — Récitation latine. — Traduction de Virgile, Salluste et Cicéron.

En grec, toute la grammaire Ragon. — Thèmes et versions. — Traduction de Lucien, de Xénophon et des Pères grecs.

Enseignement religieux : — Les Commandements.

SECONDE

Littérature, Poétique, de A. Dion. — Exercices de composition : descriptions et narrations. — Histoire de la littérature française depuis la formation de la langue jusqu'au XIXe siècle. — Travaux littéraires, appréciations, aperçus généraux, etc. — Etude raisonnée d'un auteur français : Art poétique de Boileau, tragédies de Corneille ou de Racine, etc. — Histoire moderne — Histoire universelle revue en entier. — Exercices de déclamation. — Athalie et Art poétique de Boileau appris par cœur. — Arithmétique et première partie de l'algèbre. — Notions d'architecture.

En latin, cours de thèmes de Seconde. — Versions graduées. — Récitation latine. — Auteurs à traduire : Cicéron, Horace, etc.

En grec, grammaire de Ragon. — Thèmes et Versions. — Auteurs à traduire : Homère, Plutarque, Sophocle, Pères grecs.

Enseignement religieux : Les Sacrements en particulier.

RHÉTORIQUE

Littérature, préceptes de rhétorique, de A. Dion. — Exercices de composition : discours, amplifications proprement dites. — Etude raisonnée d'un auteur français, oraisons funèbres de Bossuet. — Histoire de l'éloquence grecque, latine, française et anglaise. — Exercices de déclamation. — Cours d'histoire contemporaine, d'histoire du Canada et d'histoire des Etats-Unis.

En latin, cours de thèmes et de versions de Rhétorique. — Compositions latines. — Auteurs à traduire : Cicéron, Horace, Tacite, Tite-Live.

Nota. — Les ouvrages de Cicéron que l'on traduit ordinairement dans les classes d'Humanités et de Rhétorique sont les suivants : Dialogues sur l'amitié, sur la vieillesse, des devoirs, pour Archias, pour Ligarius, pour Murena, pour Milon, pour Marcellus, les Catilinaires, l'Orateur, de l'Orateur.

En grec, thèmes et versions. — Auteurs à traduire : Pères grecs, Homère, Démosthène, Eschine, Plutarque, Platon, Thucydide.

Enseignement religieux : Histoire de l'Eglise.

PHILOSOPHIE (1ère Année)

Philosophie intellectuelle et morale, S.-A. Lortie. (Le cours se donne en latin). Dissertations philosophiques et exercices d'argumentation. — Histoire de la philosophie de A. Robert.

Arithmétique : algèbre, géométrie et trigonométrie. — Botanique.

Enseignement religieux : L'Eglise et la Société.

PHILOSOPHIE (2ème Année)

Philosophie intellectuelle et morale, S. A. Lortie. — Dissertations philosophiques. — Physique. — Géologie et Minéralogie. — Chimie. — Astronomie.

Enseignement religieux : La Foi et la Raison.

DESSIN ET MUSIQUE

Le cours de dessin se donne d'après la méthode suivie dans les écoles de la ville de Paris.

Tous les élèves reçoivent deux leçons de musique vocale par semaine.

ÉLOCUTION

Les élèves suivent toutes les semaines un cours d'élocution d'une heure.

———

CONDITIONS DU PETIT SÉMINAIRE

PENSIONNAIRES

1° L'année scolaire est de dix mois, et se divise en trois termes pour le paiement de la pension.

Le prix de la pension pour une année est de	$ 165.00
Le loyer du lit garni et d'un chiffonnier avec bassin et miroir	10.00
Médecin (remèdes non inclus)	1.00
Pour les jeux	0.50
Total	$ 176.50

Ces $176.50 *doivent être payées d'avance,* comme suit :

$ 59.50 le jour de l'entrée des élèves ;
59.00 le 10 décembre :
58.00 le 20 mars.

$ 176.50

N. B. — On ne déduit rien pour le premier terme en faveur de ceux qui arrivent moins d'un mois après l'entrée des élèves ; et après qu'un élève est entré, on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.

2° Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collège, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que les genoux, et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. Chaque élève doit avoir deux capots, autant que possible, dès le commencement de l'année, afin de ne pas être sans uniforme lorsque quelque accident nécessite une réparation. En été, la coiffure est une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant une nervure blanche. Pour les sorties à la campagne et aux récréations de la cour, on *tolère* un chapeau de paille. En hiver, la coiffure est un casque de mouton de Perse ou d'astrakan portant sur le côté une bande de drap bleu avec liséré blanc et vert. Le pardessus d'hiver, les gants ou mitaines et les chaussures sont au choix des parents.

3° Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants pensionnaires outre les habits, sont : des serviettes, du savon, des peignes, du cirage et des brosses à souliers, des claques en caoutchouc, une brosse pour les habits.

4° Tous les effets doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être facilement reconnus. Le Séminaire ne se tient pas responsable du linge des élèves qui serait égaré ou perdu par suite de la négligence des enfants ou autrement.

5° Le Séminaire fait réparer aux frais des élèves tout dommage fait *malicieusement* ou par une *coupable légèreté* aux fenêtres, bancs, tables, etc., de la maison.

6° Tous les jours de la semaine, il y a parloir de 10 heures à 10.15 h., de midi à 1 heure, et de 4 h. à 4.25 h. du soir. Le dimanche et les jours de fête d'obligation, il n'y a parloir que le midi après le diner, jusqu'à 1.45 h. Les jours de congé, généralement le jeudi, les parloirs sont ouverts de 9.30 h. à 10.15 du matin, ainsi que l'après-midi, depuis le dîner jusqu'à 5 heures. Les parents seulement, et ceux qui ont quelque raison spéciale, sont admis à voir les élèves, et tous sont priés de se conformer scrupuleusement aux heures indiquées plus haut.

7° Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant $0.10 par mois, payable d'avance, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. De plus, il y a dans la maison un dépot où se vendent les livres de classe, le papier et les autres articles nécessaires pour les études. On vend *toujours et seulement* au comptant. Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans autorisation de M. le Directeur.

8° Les élèves devront présenter leur billet de Procure à M. le Directeur, qui leur en donnera un *lui-même* pour le maître de salle.

EXTERNES

1° On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être révoquée, et l'on exige qu'ils demeurent chez quelque proche parent qui puisse surveiller leur conduite.

2° L'année scolaire se compose de dix mois environ.

Les externes devront payer leurs contributions comme suit :

Les élèves de Sixième, de Cinquième et de Quatrième :

$ 10.00 la veille de l'ouverture des classes ;
10.00 le 10 décembre ;
10.00 le 20 mars.

Les élèves de Troisième, de Seconde et de Rhétorique :

$ 12.00 la veille de l'ouverture des classes ;
12.00 le 10 décembre ;
12.00 le 20 mars.

Les élèves des classes de Philosophie :

$ 15.00 la veille de l'ouverture des classes ;
15.00 le 10 décembre ;
15.00 le 20 mars.

3° Pour être admis en classe au commencement de chaque terme, les externes devront présenter au professeur un billet de la Procure attestant que la contribution a été payée.

On ne déduit rien en faveur de ceux qui arrivent après le commencement d'un terme, et l'on ne fait aucune remise à ceux qui sortent du Séminaire dans le cours d'un terme, pour quelque raison que ce soit.

4° Tous les externes, excepté ceux des classes inférieures à la Cinquième, sont *strictement tenus, toutes les fois qu'ils sortent de chez eux, de porter l'habit du Séminaire*, qui consiste en capot ou tunique de drap bleu avec nervures blanches, une ceinture de laine verte et une casquette de même étoffe et de

même couleur que le capot, portant aussi une nervure blanche. *Sortir sans cet uniforme est une faute grave et un cas exclusif.*

5° Les sorties du soir, après le jour tombé, sont absolument interdites aux externes, excepté en compagnie de leur père, de leur mère ou de leur tuteur, et seulement pour les réunions de famille ou pour quelque service que les parents exigeraient d'eux. Il leur est par conséquent défendu d'aller au théâtre, aux ronds à patiner, etc., etc.

6° Ils ne peuvent *s'abonner à aucune bibliothèque*, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni faire partie d'un club quelconque, ni former entre eux de société, sans une permission expresse.

7° Les externes ont tous les jours des devoirs à faire chez eux et des leçons à apprendre. Les parents doivent veiller soigneusement à ce que leurs enfants s'acquittent avec toute l'exactitude possible de la tâche imposée pour la classe suivante. Le temps à consacrer à l'étude chaque jour doit être au moins le même pour les externes que pour les pensionnaires, c'est-à-dire, 3½ heures depuis la classe de l'après-midi jusqu'à celle du matin, et 2 heures depuis la classe du matin jusqu'à celle de l'après-midi. Il y a exception pour les élèves des classes inférieures à la Quatrième, qui ne peuvent avoir qu'une heure d'étude, la classe du matin finissant pour eux à 11¼ heures.

8° Ils doivent *assister à la messe de communauté*, qui a lieu à 7½ heures à la chapelle du Séminaire, et qui est suivie de la classe.

Ils sont aussi obligés d'assister au catéchisme qui a lieu tous les dimanches à 2 heures, et qui est suivi du sermon et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Si une raison grave empêche de venir à la messe, ou au catéchisme, ou en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou de leur tuteur faisant connaître la cause et la *durée* de leur absence.

9° Les externes sont tenus *d'assister à la grand'messe* les dimanches et les fêtes dans leurs églises respectives et de même *aux vêpres chaque fois qu'il n'y a pas de catéchisme au Séminaire.* Ils doivent se confesser au moins tous les quinze jours, à un prêtre du Séminaire.

10° Il est strictement défendu aux externes de fumer en dehors de leur domicile.

11° Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient toujours les livres, cahiers, atlas, etc., requis pour la classe où ils se trouvent.

12° Une correspondance de toutes les semaines entre les maîtres et les familles, par le moyen de notes heddomadaires, est un moyen puissant pour encourager les élèves à mener une conduite irréprochable et à travailler assidûment.

C'est pour atteindre ce but que le Séminaire de Québec publie un livret dans lequel les maîtres marquent semaine par semaine, les bonnes et les mauvaises notes que les élèves ont reçues, Tous les samedis, les parents devront apposer leur signature au bas des notes de la semaine pour prouver au maître que ce livret leur a été présenté par l'élève et qu'ils en ont pris connaissance.

N. B. — On exigera strictement l'exécution de ce règlement ; les parents sont priés d'y voir.

CONGRÉGATION DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Officiers de la Congrégation durant l'année 1917-1918

Elections de juin 1917

Préfet ..... Réal Thomassin.
1er assistant ..... Roch Rochette.
2me assistant ..... Irénée Masson.
Secrétaire ..... Antonio Dumais.
Trésorier ..... Omer Lapointe.
Préfet des approbanistes ..... Albert Roy.
Préfet des sacristains ..... Émile Hébert.
Zélateur ..... Antoine Laliberté.

Elections d'octobre 1917

Préfet ..... Roch Rochette.
1er assistant ..... Irénée Masson.
2me assistant ..... Albert Roy.
Secrétaire ..... Antonio Dumais.
Trésorier ..... Achille Pettigrew.
Préfet des approbanistes ..... Réal Thomassin.
Préfet des sacristains ..... Émile Hébert.
Zélateur ..... Philibert Goulet.

Elections d'avril 1918

Préfet ..... Albert Roy.
1er assistant ..... Irénée Masson.
2me assistant ..... Antonio Dumais.
Secrétaire ..... Achille Pettigrew.
Trésorier ..... Omer Lapointe.
Préfet des approbanistes ..... Roch Rochette.
Préfet des sacristains ..... Émile Hébert.
Zélateur ..... Alfred Roy.

Elections de mai 1918

Préfet ..... Irénée Masson.
1er assistant ..... Alfred Roy.
2me assistant ..... Napoléon Tanguay.
Secrétaire ..... Rosaire Pouliot.
Trésorier ..... Philibert Goulet.
Préfet des approbanistes ..... Albert Roy.
Préfet des sacristains ..... Émile Hébert.
Zélateur ..... Honorius Leclerc.

ACADÉMIE ST-DENYS

Officiers durant l'année 1917-1918

Président . . . . . Rodriguez Rodrigue.
Secrétaire . . . . . Paul Grenier.
Censeur . . . . . Gustave Desrochers.
Scrutateur . . . . . Joseph Boutin.
Conseillers . . . . . J.-B. Bélanger. Napoléon Morissette. Robert Cannon.

Rirecteur : M. le Préfet des études.

SOCIÉTÉ LAVAL

Officiers durant l'année 1917-1918

1er terme

Président . . . . . Réal Thomassin.
Vice-présiden . . . . . Fabien Gagnon.
Secrétaire . . . . . Wilfrid Leblond.
Trésorier . . . . . Jos.-Alfred Roy.

2me terme

Président . . . . . Jean Duval.
Vice-présiden . . . . . L.-Philippe Dubé.
Secrétaire . . . . . Auguste St-Pierre.
Trésorier . . . . . Jos.-Alfred Roy.

3me terme

Président . . . . . J.-Alfred Roy.
Vice-président . . . . . Eugène Mathieu.
Secrétaire . . . . . Jules Rancourt.
Trésorier . . . . . Lucien Gariépy.

Directeur : M. l'abbé Alexandre Vachon.

CERCLE LAVAL DE l'A. C. J. C.

Officiers de l'année 1917-1918

Président . . . . . Roch Rochette.
Vice-président . . . . . Eugène Mathieu.
Secrétaire . . . . . Auguste St-Pierre.
Secrétaire-correspondant . . . . . Albert Roy.
Trésorier . . . . . Réal Thomassin.

Directeur : M. l'abbé Ferdinand Vandry.

SOCIÉTÉ SAINT-FRANÇOIS DE SALES

Officiers de l'année 1917-1918

1er terme

Président. . . . . Rodriguez Rodrigue.
Vice-président. . . . . Paul Grenier.
Secrétaire. . . . . Gérard Lacroix.
Assistant-secrétaire. . . . . Jean Hudon.

2me terme

Président. . . . . Robert Cannon.
Vice-président. . . . . Antoine Rivard.
Secrétaire. . . . . Jean Hudon.
Assistant-secrétaire. . . . . Pierre Gravel.

Directeur : M. l'abbé C. Gagnon.

———

CERCLE SAINT-FRANÇOIS DE SALES DE L'A.C. J. C.

Officiers de l'année 1917-1918

Premier terme

Président. . . . . Rosario Pouliot.
Vice-président. . . . . Rodriguez Rodrigue.
Secrétaire. . . . . Paul Grenier.
Secrétaire-correspondant. . . . . Guillaume Déchesne.

Deuxième terme

Président. . . . . Paul Grenier.
Vice-président. . . . . Émile Boiteau.
Secrétaire. . . . . Guillaume Déchesne.
Secrétaire-correspondant. . . . . Pierre Gravel.

Directeur : l'abbé Arthur Robert.

———

CONFÉRENCE SAINT-FRANÇOIS DE SALES DE LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Officiers durant l'année 1917-1918

Président. . . . . Irénée Masson.
Vice-président. . . . . Lucien Bédard.
Secrétaire. . . . . Henri Turgeon.
Assistant-secrétaire. . . . . Jean-Baptiste Jobin.
Trésorier. . . . . Roch Poitras.
Assistant-trésorier. . . . . Jean-Baptiste Michaud.

Aumônier : l'abbé Adolphe Garneau.

SOCIÉTÉ SAINT-LOUIS DE GONZAGUE

Officiers durant l'année 1917-1918

1er terme

Président	Evariste Roy.
Vice-président	Jules Pagé.
Secrétaire	Emile Marcotte.
Censeurs	Joseph Vachon.
	Georges Abel.

2me terme

Président	Charles Rinfret.
Vice-président	Sailly Gagnon.
Secrétaire	André Douville.
Censeurs	Georges Abel.
	Paul Desrochers.

3e terme

Président	Charles Rinfret. f
Vice-président	Herménégilde Turmel.
Secrétaire	Raymond Dunn.
Censeurs	Paul Desrochers.
	Gérard Gaudreault.

Directeur : M. l'abbé M. Laliberté.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN BERCHMANS

Officiers durant l'année 1917-1918

1er terme

Président	Fernand Bussières.
Vice-président	Guy Hudon.
Secrétaire	Laurent Lesage.
Ass.-secrétaire	Wilfrid Desjardins.
Censeurs	Henri Marcoux.
	Léo Roberge.
	Paul Rochette.
	Edgar Marcoux.
	Émile Caouette.

2me terme

Président	Guy Hudon.
Vice-président	Arthur Gilbert.
Secrétaire	Maurice Roy.
Ass.-csecrétaire	Lucien Savard.
Censeurs	Lorenzo Lamontagne.
	Georges-Edouard Moisan
	Paul Bernier.
	Charles Magnan.
	Eugène Lortie.

Directeur : M. l'abbé Jos.-Elz. Latulippe.

LISTE DES PRIX

AU

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

ANNÉE SCOLAIRE 1917-1918 (1)

PHILOSOPHIE DE SECONDE ANNÉE

Excellence. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, Napoléon Morissette ; 3e, Eugène-Émile Langlois. 1er accessit, Joseph Dubé ; 2e, Delphis Langlois ; 3e, Roch Rochette. *Mentions honorables* : Napoléon Tanguay, Jean-Baptiste Bélanger, Evariste Baril, Réal Thomassin, Lucien Gariépy, Philippe Audet, Albert Roy, Antonio Laliberté, Philibert Goulet, Paul Beaudry.

Apologétique. — 1er prix, Roch Rochette ; 2e, Evariste Baril ; 3e, Jean Duval. 1er accessit, Napoléon Morissette ; 2e, Eugène-Émile Langlois ; 3e, Joseph Dubé.

Métaphysique. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, Napoléon Morissette ; 3e, Joseph Dubé. 1er accessit, Eugène-Émile Langlois ; 2e, Evariste Baril ; 3e, Delphis Langlois.

Morale. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, David Roussel ; 3e, Evariste Baril. 1er accessit, Napoléon Morissette ; 2e, Delphis Langlois ; 3e, Napoléon Tanguay.

Physique. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, Gustave Desrochers ; 3e, Napoléon Tanguay. 1er accessit, Alexandre Dussault ; 2e, Joseph Dubé ; 3e, Antonio Dumais.

Astronomie. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, Napoléon Morissette ; 3e, Rodriguez Rodrigue. 1er accessit, Alexandre Dussault ; 2e, Ernest Saint-Hilaire ; 3e, Delphis Langlois.

Mathématiques. — 1er prix, Jean Duval ; 2e, Lucien Gariépy ; 3e, Antonio Laliberté. 1er accessit, Napoléon Morissette ; 2e, Roch Rochette ; 3e, Alfred Roy.

PHILOSOPHIE DE PREMIÈRE ANNÉE

Excellence.—1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Paul Grenier ; 3e Joseph Boutin. 1er accessit, Jos. Matte ; 2e, C.-Edouard Gobeil ; 3e, Robert Turcotte ; 4e, Phydime Desjardins. *Mentions honorables* : Rosario Lefebvre, Augustin Paré, Robert Cannon, Rosario Leclerc, Georges Emond, Eugène Mathieu, Arthur Poirier, Alphonse Caron, Ls-Philippe Dubé, Henri Turgeon, Jean Lessard, Arthur Parent, Joseph Turgeon, Antonio Audet, François-E. Labrecque, Emile Hébert, Gérard Lehoux, Lorenzo Masson, Jean Tellier.

Apologétique. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Jos. Boutin et Phydime Desjardins, *ex æquo* ; 3e, Paul Grenier. 1er accessit, Joseph Matte ; 2e, Rosario Lefebvre ; 3e, Alphonse Caron ; 4e, Jean Lessard.

---

(1) Les élèves ont généreusement offert leur prix aux autorités du Séminaire qui les a acceptés en faveur d'une bonne œuvre.

Logique. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Paul Grenier ; 3e, Alphonse L'Espérance. 1er accessit, Jos. Boutin ; 2e, Joseph Matte ; 3e, Georges Foy ; 4e Robert Cannon et Oliva Desruisseaux, *ex æquo.*

Métaphysique. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Paul Grenier ; 3e, Joseph Matte. 1er accessit, Joseph Boutin ; 2e, Phydime Desjardins ; 3e, Georges Emond ; 4e, Alphonse Caron.

Dissertion philosophique. — 1er prix, Paul Grenier ; 2e, Jos. Boutin ; 3e, Robert Cannon. 1er accessit, Chs-Omer Garant ; 2e, Jean Lessard ; 3e. Alphonse L'Espérance ; 4e, Antoine Rivard.

Arithmétique et algèbre. — 1er prix, Chs-Edouard Gobeil ; 2e, Chs-Omer Garant ; 3e, Alphonse L'Espérance. 1er accessit, Rosario Lefebvre ; 2e, Robert Turcotte ; 3e, Paul Grenier ; 4e, Joseph Boutin.

Géométrie. — 1er prix, Joseph Boutin ; 2e prix, Chs-Omer Garant ; 3e, Rosario Lefebvre. 1er accessit, Joseph Matte ; 2e, Chs-Ed. Gobeil ; 3e, Paul Grenier ; 4e, Augustin Paré.

Chimie. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Jos. Boutin ; 3e, Paul Grenier. 1er accessit, Chs-Edouard Gobeil ; 2e, Alphonse L'Espérance ; 3e, Joseph Matte ; 4e, Rosario Lefebvre.

Géologie et minéralogie. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Alphonse L'Espérance ; 3e, Paul Grenier. 1er accessit, Phydime Desjardins ; 2e, Jos. Boutin ; 3e, Oliva Desruisseaux ; 4e, Paul Boucher.

Histoire naturelle. — 1er prix, Chs-Omer Garant ; 2e, Phydime Desjardins ; 3e, Paul Grenier. 1er accessit, Joseph Matte ; 2e, Joseph Boutin ; 3e, Robert Turcotte ; 4e, Georges Emond.

RHÉTORIQUE " A "

Excellence. — 1er prix, Jean-Baptiste Martel ; 2e, Auguste Saint-Pierre. 1er accessit, Joseph Lamontagne ; 2e, Florian Trempe ; 3e, Lucien Morin.

Mentions honorables. — Charles Gagnon, Emile Marquis, Henri Lachance, Octave Moisan, Roméo Bédard, Willie Laverdière, Emilien Rochette, Jules Rancourt, Pierre Chabot, Paul-Emile Pelchat, Mauric Pouliot, Louis-Philippe Picard, Jean-Baptiste Jobin.

Instruction religieuse. — 1er prix, Auguste Saint-Pierre ; 2e, Charles Gagnon. 1er accessit, Joseph Lamontagne ; 2e, Armand Déry ; 3e, Jean-Bte Martel.

Composition française. — 1er prix, Auguste Saint-Pierre ; 2e, Octave Moisan. 1er accessit, J.-Bte Martel ; 2e, Joseph Lamontagne ; 3e, Lucien Morin.

Version latine. — 1er prix, Florian Trempe ; 2e, Lucien Morin. 1er accessit, Joseph Lamontagne ; 2e, Charles Gagnon ; 3e, Émile Marquis.

Thème latin. — 1er prix, J.-Bte Martel ; 2e, Roméo Bédard. 1er accessit, Florian Trempe ; 2e, Willie Laverdière ; 3e, Pierre Chabot.

Version grecque. — 1er prix : Florian Trempe ; 2e, J.-Bte Martel. 1er accessit, Auguste St-Pierre ; 2e, Willie Laverdière ; 3e, Lucien Morin.

Thème grec. — 1er prix, Florian Trempe ; 2e, J.-Bte Martel. 1er accessit, Auguste St-Pierre ; 2e, Émile Marquis ; 3e, Emilien Rochette.

Explication des auteurs français. — 1er prix, Auguste St-Pierre ; 2e. Lucien Morin. 1er accessit, Florian Trempe ; 2e, Joseph Lamontagne ; 3e, Jean-Baptiste Martel.

Histoire du Canada. — 1er prix, J.-Bte Martel ; 2e, Auguste St-Pierre. 1er accessit, Joseph Lamontagne ; 2e, Charles Gagnon ; 3e, Émile Marquis.

Histoire contemporaine. — 1er prix, Auguste St-Pierre ; 2e, J.-Bte Martel. 1er accessit, Joseph Lamontagne ; 2e, Émile Marquis ; 3e, Octave Moisan.

Histoire des Etats-Unis. — 1er prix, J.-Bte Martel ; 2e, Auguste St-Pierre. 1er accessit, Henri Lchance ; 2e, Jos. Lamontagne ; 3e, Émile Marquis.

Récitation anglaise. — 1er prix, J.-Bte Martel ; 2e, Octave Moisan. 1er accessit, Willie Laverdière ; 2e, Auguste St-Pierre ; 3e, Lucien Laliberté.

Exercice anglais. — 1er prix, Florian Trempe ; 2e, Lucien Morin. 1er accessit, Eugène Dion ; 2e, Charles Gagnon ; 3e, Louis-Philippe Picard.

RHÉTORIQUE " B "

Excellence. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean Hudon. 1er accessit, Jean-Paul Boulet ; 2e, Armand Dumont ; 3e, Gérard Lacroix. *Mentions honorables* : Olivier Bédard, Wilfrid Leblond, Pierre Gravel, Bernardin Godbout, Émile Bégin, Henri-Siméon Côté, Rosaire Turcotte, Henri Veilleux, Henri Lapointe, Jules Gosselin, Genest Vallée, Charles Taschereau, Adalbert Chabot, Rosaire Veilleux, Lionel Audet.

Instruction religieuse. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Bernardin Godbout. 1er accessit, Rosaire Turcotte ; 2e, Jean-Paul Boulet ; 3e, Jean Hudon.

Composition française. — 1er prix, Gérard Lacroix ; 2e, Jean Hudon. 1er accessit, Guillaume Déchêne ; 2e, Armand Dumont ; 3e, Jean-Paul Boulet.

Version latine. — 1er prix, Jean Hudon ; 2e, Guillaume Déchêne. 1er accessit, Armand Dumont ; 2e, Jean-Paul Boulet ; 3e, Pierre Gravel.

Thème latin. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean-Paul Boulet. 1er accessit, Jean Hudon ; 2e, Olivier Bédard ; 3e, Wilfrid Leblond.

Version grecque. — 1er prix, Jean Hudon ; 2e, Guillaume Déchêne. 1er accessit, Émile Bégin ; 2e, Jean-Paul Boulet ; 3e, Armand Dumont.

Thème grec. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Olivier Bédard. 1er accessit, Jean-Paul Boulet ; 2e, Jean Hudon ; 3e, Gérard Lacroix.

Explication des auteurs français. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean Hudon. 1er accessit, Armand Dumont ; 2e, Pierre Gravel ; 3e, Wilfrid Boulet.

Histoire du Canada. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean-Paul Boulet. 1er accessit, Bernardin Godbout ; 2e, Jean Hudon ; 3e, Olivier Bédard.

Histoire contemporaine. — 1er prix, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean-Paul Boulet. 1er accessit, Olivier Bédard ; 2e, Gérard Lacroix ; 3e, Bernardin Godbout.

Histoire des Etats-Unis. — 1er prix, Guillaume Déchêne; 2e, Jean-Paul Boulet. 1er accessit, Jean Hudon ; 2e, Bernardin Godbout ; 3e, Gérard Lacroix.

Exercice anglais. — 1er prix, Jean Hudon ; 2e, Wilfrid Leblond. 1er accessit, Gérard Lacroix ; 2e, Genest Vallée ; 3e, Paul Béland.

Récitation anglaise. — 1er prix, Armand Dumont ; 2e, Jean Hudon. 1er accessit, Guillaume Déchêne ; 2e, Jean-Paul Boulet ; 3e, Rosaire Turcotte.

SECONDE

Excellence. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Pierre de Varennes ; 3e, Émile Morin. 1er accessit, Renaud Lemieux ; 2e, Maurice Savard ; 3e, Adjutor Dussault. *Mentions honorables.* — Jean-Baptiste Michaud, Sailly Gagnon, Charles Dumas, Aubert Chouinard, Herménégilde Turmel, Joseph Lafleur, Léger Létourneau, Charles Lefrançois, Hermann Fortier, Henri Doyon, Louis-Philippe Leclerc, Lucien Villeneuve, Auguste Gagnon, Maurice Bélanger, Evariste Roy, Aimé Gagnon, Gabriel Belleau, de La Bruère Fortier, Louis Rousseau, Roméo Bellemare, Jules Pagé, Errol Delaney.

Instruction religieuse. — 1er prix, Henri Doyon ; 2e, Maurice Bélanger ; 3e, Léger Létourneau. 1er accessit, Renaud Lemieux ; 2e, Louis-Philippe Leclerc ; 3e, Sailly Gagnon.

Explication des auteurs français. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Joseph Lafleur ; 3e, Aubert Chouinard. 1er accessit, Renaud Lemieux ; 2e, Léger Létourneau ; 3e, Sailly Gagnon.

Narration française. — 1er prix Jacques Gervais ; 2e, Alain Grandbois ; 3e, Émile Morin. 1er accessit, Sailly Gagnon ; 2e, Jean-Baptiste Michaud ; 3e, Charles Lefrançois.

Version latine. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Pierre de Varennes ; 3e, Charles Lefrançois. 1er accessit, Charles Dumas ; 2e, Émile Morin ; 3e, Jean-Baptiste Michaud.

Thème latin. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Jean-Baptiste Michaud ; 3e, Adjutor Dussault. 1er accessit, Maurice Savard ; 2e, Herménégilde Turmel ; 3e, Émile Morin.

Version grecque. — 1er prix, Pierre de Varennes ; 2e, Jacques Gervais ; 3e, Charles Dumas. 1er accessit, Adjutor Dussault ; 2e, Jean-Baptiste Michaud ; 3e, Aubert Chouinard.

Thème grec. — 1er prix, Herménégilde Turmel ; 2e, Jacques Gervais ; 3e, Adjutor Dussault. 1er accessit, Lucien Villeneuve ; 2e, Renaud Lemieux ; 3e, Maurice Savard.

Histoire moderne. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Renaud Lemieux ; 3e, Léger Létourneau. 1er accessit, Maurice Bélanger ; 2e, Sailly Gagnon ; 3e, Pierre de Varennes.

Algèbre. — 1er prix, Jean-Baptiste Michaud ; 2e, Henri Doyon ; 3e, Louis-Philippe Leclerc. 1er accessit, Herménégilde Turmel ; 2e, Pierre de Varennes ; 3e, Charles Dumas.

Exercice anglais. — 1er prix, Errol Delaney ; 2e, Adjutor Dussault ; 3e, Pierre de Varennes. 1er accessit, Edouard Boily ; 2e, Émile Morin ; 3e, Jacques Gervais.

Récitation anglaise. — 1er prix, Jacques Gervais ; 2e, Hermann Fortier ; 3e, Aubert Chouinard. 1er accessit, Renaud Lemieux ; 2e, Jean-Baptiste Michaud ; 3e, Aubert Chouinard.

BELLES-LETTRES

Excellence. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Charles Rinfret. 1er accessit, Antonio Talbot ; 2e, Emilien Pouliot ; 3e, Paul Larochelle. *Mentions honorables* : Chs-Edouard Cantin, Charlemagne Poulin, Adéodat Séguin, Gédéon Roy, C.-Auguste Gauthier, René Morissette, Louis Touchette, Mathieu Samson, J.-D. Lafrance, L.-Philippe Lacasse, Charles Boisvert, Ls-Philippe Gagné, Antonio Auger, Paul Savard, Daniel Fugère, Sylvio Belleau, Alexandre Nadeau, Benoît Laliberté, Jules Dorion, Wilfrid Vachon, Edouard Chabot, Emile Robitaille.

Instruction religieuse. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Charlemagne Poulin. 1er accessit, Jules Dorion ; 2e, Wilfrid Vachon ; 3e, Charles Rinfret.

Explication des auteurs français. — 1er prix, Antonio Talbot ; 2e, Stanislas Cantin. 1er accessit, Emilien Pouliot ; 2e, Mathieu Samson ; 3e, Charles Rinfret.

Narration française. — 1er prix, Antonio Talbot ; 2e, Chs-E. Cantin. 1er accessit, Lucien Jinchereau ; 2e, Emilien Pouliot; 3e, René Morissette et Stanislas Cantin, *ex æquo.*

Version latine. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Émilien Pouliot. 1er accessit, Chs-A. Gauthier ; 2e, Lucien Jinchereau ; 3e, Paul Laorchelle.

Thème latin. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Charles Rinfret. 1er accessit, Gédéon Roy ; 2e, Benoît Laliberté ; 3e, Antonio Talbot.

Version grecque. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Paul Larochelle. 1er accessit, Adéodat Séguin ; 2e, Antonio Talbot ; 3e, Charles Rinfret.

Thème grec. — 1er prix, Gédéon Roy ; 2e, Stanislas Cantin. 1er accessit,

Charles Rinfret ; 2e, Chs-E. Cantin ; 3e, Émilien Pouliot.

Histoire moderne. — 1er prix, Émilien Pouliot ; 2e, Charlemagne Poulin. 1er accessit, Mathieu Samson ; 2e, Jules Dorion ; 3e, Stanislas Cantin.

Algèbre. — 1er prix, Sylvio Belleau ; 2e, Antonio Talbot. 1er asccessit, René Morissette ; 2e, Paul Larochelle ; 3e, Charlemagne Poulin.

Exercice anglais. — 1er prix, Chs-E. Cantin ; 2e, Adéodat Séguin. 1er accessit, Stanislas Cantin ; 2e, Daniel Fugère ; 3e, Chs-A. Gauthier.

Récitation anglaise. — 1er prix, Stanislas Cantin ; 2e, Louis Touchette. 1er accessit, Émilien Pouliot ; 2e, Alexandre Nadeau ;3e, Chs Rinfret.

TROISIÈME

Excellence. — 1er prix, Émile Delâge ; 2e, Léo Côté. 1er accessit, Eugène Huot ; 2e, Marius Girard ; 3e, Polydore Roy. *Mentions honorablds* : Charles Dion, Lucien Talbot, Lionel Pelletier, Robert Côté, Jules Giguère, Alphonse Martineau, Joseph Brophy, Roméo Bélanger, Napoléon Gariépy, Georges McMullin, Émile Charest, Henri Shehyn, Napoléon Vaillancourt, Antonio Houde, Donat Richard.

Instruction religieuse. — 1er prix, Émile Delâge ; 2e, Eugène Huot. 1er accessit, Jules Giguère ; 2e, Léo Côté ; 3e, Lionel Pelletier.

Narration française. — 1er prix, Lucien Talbot ; 2e, Arthur Caux. 1er accessit, Léo Côté ; 2e, Eugène Huot ; 3e, Lionel Pelletier.

Version latine. — 1er prix, Charles Dion ; 2e, Eugène Huot. 1er accessit, Arthur Caux ; 2e, Léo Côté ; 3e, Marius Girard.

Thème latin. — 1er prix, Léo Côté ; 2e, Eugène Huot. 1er accessit, Émile Delâge ; 2e, Arthur Caux ; 3e, Marius Girard.

Version grecque. — 1er prix, Marius Girard ; 2e, Léo Côté. 1er accessit Émile Delâge ; 2e, Polydore Roy ; 3e, Charles Dion.

Thème grec. — 1er prix, Léo Côté ; 2e, Polydore Roy. 1er accessit, Émile Delâge ; 2e, Marius Girard ; 3e, Eugène Huot.

Histoire littéraire. — 1er prix, Marius Girard ; 2e, Lucien Talbot. 1er accessit, Eugène Huot ; 2e, Émile Delâge ; 3e, Polydore Roy.

Histoire du Moyen-Age. — 1er prix, Émile Delâge ; 2e, Eugène Huot. 1er accessit, Marius Girard ; 2e, Léo Côté ; 3e, Henri Beaulieu.

Arithmétique. — 1er prix, Émile Delâge ; 2e, Robert Côté. 1er accessit, Léo Côté ; 2e, Antoine Masson ; 3e, Lionel Pelletier.

Exercice anglais. — 1er prix, Eugène Huot ; 2e, Joseph Brophy. 1er accessit, Lionel Pelletier ; 2e, Émile Delâge ; 3e, Arthur Caux.

Récitation anglaise. — 1er prix, Eugène Huot ; 2e, Émile Delâge. 1er accessit, Polydore Roy ; 2e, Léo Côté ; 2e, Lionel Pelletier.

VERSIFICATION

Excellence. — 1er prix, André Douville ; 2e, Léonidas Castonguay ; 3e, Pierre Dionne. 1er accessit, Jos.-Art. Huard ; 2e, Émile Martel ; 3e, Émile Marcotte. *Mentions honorables* : Bernardin Roy, Joseph Vachon, Adjutor Boucher, Léopold Rainville, Adrien Poitras, Pierre Michaud, Joseph Longchamp, Gérard Robitaille, Maurice Lamontagne, Paul-Émile Plamondon, Alphonse Guy, Marcel Langlois, Gérard Jacques, Raymond Dunn.

Instruction religieuse. — 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e, Émile Marcotte ; 3e, Bernardin Roy. 1er accessit, André Douville ; 2e, Pierre Dionne ; 3e, Joseph Vachon.

Narration française. — 1er prix, André Douville ; 2e, Adjutor Boucher ; 3e, Raymond Dunn. 1er accessit, Pierre Dionne ; 2e, Rolland Séguin ; 3e, Laurent Ward.

Version latine. — 1er prix, André Douville ; 2e, Pierre Dionne ; 3e, Léonidas Castonguay ; 1er accessit, Gérard Robitaille ; 2e, Émile Martel ; 3e, Adrien Poitras.

Thème latin. — 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e, André Douville ; 3e, Pierre Dionne. 1er accessit, Jos.-Arthur Huard ; 2e, Bernardin Roy ; 3e, Léopold Rainville.

Version grecque. — 1er prix, Joseph Longchamps ; 2e, Pierre Dionne ; 3e, Émile Martel ; 1er accessit, André Douville ; 2e, Bernardin Roy ; 3e, Joseph Vachon.

Thème grec. — 1er prix, André Douville ; 2e, Pierre Dionne ; 3e, Léonidas Castonguay. 1er accessit, Jos.-Arthur Huard ; 2e, Gérard Jacques ; 3e, Bernardin Roy.

Histoire littéraire. — 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e, Joseph Vachon ; 3e, Jos.-Arthur Huard. 1er accessit, Pierre Dionne ; 2e, Pierre Michaud et Bernardin Roy, *ex æquo* ; 3e, Émile Martel.

Histoire du Moyen-Age. — 1er prix, André Douville ; 2e, Léonidas Castonguay ; 3e, Émile Marcotte. 1er accessit, Bernardin Roy ; 2e, Pierre Dionne ; 3e, Jos.-Arthur Huard.

Arithmétique. — 1er prix, Gérard Jacques ; 2e, André Douville ; 3e, Léonidas Castonguay. 1er accessit, Émile Martel ; 2e, Gérard Robitaille ; 3e, Adrien Poitras.

Exercice anglais. — 1er prix, Pierre Michaud ; 2e, Émile Martel ; 2e Pierre Dionne. 1er accessit, Léonidas Castonguay ; 2e, Léopold Rainville ; 3e, Roméo Grondin.

Récitation anglaise. — 1er prix, Léonidas Castonguay ; 2e, Jos.-Arthur Huard ; 3e, Léopold Rainville. 1er accessit, Émile Martel ; 2e, Adjutor Boucher ; 3e, Pierre Dionne.

QUATRIÈME

Excellence. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Adrien Gagné ; 3e, Wilfrid Desjardins. 1er accessit, Gérard Gravel ; 2e, Arthur Gilbert ; 3e, Joseph Gignac. *Mentions honorables* : Jean Chaloult, Lucien Savard, Gérard Boissonnault, Lucien Guay, Irénée Gagné, Nazaire Parent, Léonidas Lachance, Jean-Paul Dionne, Paul Nadeau, Ludger Roy, Napoléon Breton, Antonio Groleau, Ulric Matte, Adélard Fillion, Henri Gagnon, Albert Domingue, Damase Couture, Lorenzo Paré, Berchmans Tanguay, Jean-Paul Lessard, Emiliano Morin, Joseph Génois.

Instruction religieuse. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Adrien Gagné ; 3e, Jean Chaloult. 1er accessit, Paul Nadeau ; 2e, Gérard Boissonnault ; 3e, Gérard Gravel.

Version latine. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Irénée Gagné ; 3e, Joseph Gignac. 1er accessit, Adrien Gagné ; 2e, Wilfrid Desjardins ; 3e, Gérard Gravel.

Thème latin. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Adrien Gagné ; 3e, Léonidas Lachance. 1er accessit, Wilfrid Desjardins ; 2e, Lucien Savard ; 3e Joseph Gignac.

Langue grecque. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Gérard Gravel ; 3e, Gérard Boissonnault. 1er accessit, Joseph Gignac ; 2e, Wilfrid Desjardins ; 3e, Lucien Savard.

Vers latins. — 1er prix, Arthur Gilbert ; 2e, Lucien Guay ; 3e, Fernand Bussières. 1er accessit, Gérard Gravel ; 2e, Wilfrid Desjardins ; 3e Léonidas Lachance.

Mémoire. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Jean Chaloult ; 3e, Adrien Gagné. 1er accessit, Gérard Boissonnault ; 2e, Gérard Gravel ; 3e, Arthur Gilbert.

Histoire romaine. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Wilfrid Desjardins ; 3e, Adrien Gagné. 1er accessit, Arthur Gilbert ; 3e, Berchmans Tanguay ; 3e, Lucien Guay.

Géographie. — 1er prix, Gérard Gravel ; 2e, Fernand Bussières; 3e, Berchmans Tanguay. 1er accessit, Wilfrid Desjardins ; 2e, Adrien Gagné ; 3e, Jean Chaloult.

Arithmétique. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Arthur Gilbert ; 3e, Irénée Gagné. 1er accessit, Napoléon Breton ; 2e, Joseph Gignac ; 3e, Henri Gagnon.

Exercice anglais. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Gérard Gravel; 3e, Adrien Gagné. 1er accessit, Wilfrid Desjardins ; 2e, Irénée Gagné ; 3e, Joseph Gignac.

Récitation anglaise. — 1er prix, Fernand Bussières ; 2e, Arthur Gilbert ; 3e, Wilfrid Desjardins. 1er accessit, Adrien Gagné ; 2e, Joseph Gignac ; 3e, Lucien Guay.

PROSODIE

Excellence. — 1er prix, Laurent Lesage ; 2e, Georges Abel ; 3e, Louis-Joseph Plante. 1er accessit, Albert Côté ; 2e, Léon Pelletier ; 3e, Sylvio Leblond. *Mentions honorables* : Joseph Edmond Tessier, Louis-Philippe Paquin, Maurice Roy, Henri Beaumont. Léo Walker, Charlemagne Aubé, Émile Gaumond, Louis-Théodore Trépanier, Stanislas Germain, Louis-Bertrand Larivière, Alphonse Pelletier, Guy Hudon, Jean-Louis Dussault, Louis-Philippe Bidégaré, William Brown, Gaston Roberge, Alyre Aubin, A. Croteau, Fernand Michaud, Alphonse Alain, Paul Robert, P. Dumontier, Jules Mailloux, Georges Giguère, Philippe Lanctôt.

Instruction religieuse. — 1er prix, Laurent Lesage ; 2e, Georges Abel ; 3e, Albert Côté. 1er accessit, Joseph-Edmond Tessier ; 2e, Léon Pelletier ; 3e, Louis-Philippe Bidégaré.

Version latine. — 1er prix, Stanislas Germain ; 2e, Maurice Roy ; 3e, Georges Abel. 1er accessit, Laurent Lesage ; Jean-Louis Dussault ; 3e, Henri Beaumont.

Thème latin. — 1er prix, Laurent Lesage ; 2e, Emile Gaumond ; 3e, Joseph-Edmond Tessier. 1er accessit, Albert Coté ; 2e, Léon Pelletier ; 3e, Maurice Roy.

Langue grecque. — 1er prix, Laurent Lesage ; 2e, Joseph-Edmond Tessier ; 3e, Louis-Jos. Plante. 1er accessit, Charlemagne Aubé ; 2e, Alphonse Pelletier ; 3e, Albert Côté.

Vers latins. — 1er prix, Léo Walker ; 2e, Laurent Lesage ; 3e, Charlemagne Aubé. 1er accessit, Joseph-Edmond Tessier ; 2e, Alphonse Pelletier ; 3e, Albert Côté.

Mémoire. — 1er prix, Laurent Lesage ; 2e, Albert Côté ; 3e, Louis-Joseph Plante. 1er accessit, Joseph-Edmond Tessier ; 2e, Georges Abel ; 3e, Sylvio Leblond.

Histoire romaine. — 1er prix, Georges Abel ; 2e, Laurent Lesage ; 3e, Henri Beaumont. 1er accessit, Sylvio Leblond ; 2e, Léon Pelletier ; 3e, Louis-Joseph Plante.

Géographie. — 1er prix, Sylvio Leblond ; 2e, Laurent Lesage ; 3e, Georges Abel. 1er accessit, Emile Gaumond ; 2e, Louis-Philippe Paquin ; 3e, Henri Beaumont.

Arithmétique. — 1er prix, Sylvio Leblond ; 2e, Georges Abel ; 3e, Alyre Aubin. 1er accessit, Jean-Louis Dussault ; 2e, Albert Côté ; 3e, Louis-Philippe Paquin.

Exercice anglais. — 1er prix, Georges Abel ; 2e, Stanislas Germain ; 3e Henri Beaumont. 1er accessit, Léo Wlaker ; 2e, Laurent Lesage ; 3e, Léon Pelletier.

Récitation anglaise. — 1er prix, Georges Abel ; 2e, Laurent Lesage ; 3e, Joseph-Edmond Tessier. 1er accessit, Henri Beaumont ; 2e, Émile Gaumond ; 3e, Léon Pelletier.

CINQUIÈME " A "

Excellence. — 1er prix, Henri Marcoux ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Laurent Rivard. 1er accessit, Alfred Matte ; 2e, Joseph Gariépy ; 3e, Charles Cannon. *Mentions honorables* : Louis Huard, Louis Grégoire, Louis Chabot, Richard Bordelau, Wilfrid Thibault, Alphonse Lajoie, Sylvio Bilodeau, Lorenzo Lamontagne, Gabriel Desmeules, Louis-Michaud Pelletier, Noël Turgeon, Roy Laliberté, Maurice Hawey, Georges Goulet, Georges Robinson, Charles-Henri Paradis, Fidèle Morisset, Albert Paradis, Joseph Lachance, Renault Déchêne.

Instruction religieuse. — 1er prix, Henri Marcoux ; 2e, Joseph Gariépy ; 3e, Laurent Rivard. 1er accessit, Louis Chabot ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Louis Grégoire.

Thème latin. — 1er prix, Laurent Rivard ; 2e, Henri Marcoux ; 3e, Louis Chabot. 1er accessit, Lorenzo Masson ; 2e, Louis Huard ; 3e, Joseph Gariépy.

Version latine. — 1er prix, Henri Marcoux ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Alfred Matte. 1er accessit, Joseph Gariépy ; 2e, Sylvio Bilodeau ; 3e, Laurent Rivard.

Exercice français. — 1er prix, Henri Marcoux ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Sylvio Bilodeau. 1er accessit, Alfred Matte ; 2e, Charles Cannon ; 3e Laurent Rivard.

Histoire de la Grèce. — 1er prix, Joseph Gariépy ; 2e, Laurent Rivard ; 3e, Lorenzo Masson. 1er accessit, Alfred Matte ; 2e, Richard Bordeleau ; 3e, Louis Huard.

Géographie. — 1er prix, Laurent Rivard ; 2e, Louis Huard ; 3e, Joseph Gariépy. 1er accessit, Lorenzo Masson ; 2e, Richard Bordeleau ; 3e, Sylvio Bilodeau.

Histoire du Canada. — 1er prix, Louis Grégoire ; 2e, Henri Marcoux ; 3e, Laurent Rivard. 1er accessit, Joseph Gariépy ; 2e, Alfred Matte ; 3e, Lorenzo Masson.

Mémoire. — 1er prix, Joseph Gariépy ; 2e, Louis Huard ; 3e, Laurent Rivard. 1er accessit, Louis Chabot ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Henri Marcoux.

Exercice anglais. — 1er prix, Henri Marcoux ; 2e, Alfred Matte ; 3e, Georges Robinson. 1er accessit, Charles Cannon ; 2e, Lorenzo Masson ; 3e, Joseph Gariépy.

Récitation anglaise. — 1er prix, Lorenzo Masson ; 2e, Alfred Matte ; 3e, Louis Grégoire. 1er accessit, Henri Marcoux ; 2e, Georges Robinson ; 3e, Joseph Gariépy.

Arithmétique. — 1er prix, Laurent Rivard ; 2e, Albert Paradis ; 3e, Sylvio Bilodeau. 1er accessit, Fidèle Morisset ; 2, Henri Marcoux ; 3e Charles Cannon.

Tenue des livres. — 1er prix, Laurent Rivard ; 2e, Fidèle Morisset ; 3e Sylvio Bilodeau. 1er accessit, Louis Grégoire ; Alfred Matte ; 3e, Noël Turgeon.

Dessin géométral et ornement. — 1er prix, Lorenzo Masson ; 2e, Georges Goulet; 3e. Théodore Bolduc. 1er accessit, Henri Marcoux; 2e, Maur ce Hawey ; 3e, Louis Huard.

Perspective et couleur. — 1er prix, Lorenzo Masson ; 2e, Louis Huard 3e, Louis Michaud Pelletier. 1er accessit, Georges Goulet ; 2e, Théodor Bolduc ; 3e, Henri Marcoux.

CINQUIÈME " B "

Excellence. — 1er prix, Henri Jolicœur ; 2e, Gérard Gaudrault ; 3e, Azarias Papillon. 1er accessit, Donat Blouin ; 2e, Richard Lessard ; 3e, Henri Fortier. *Mentions honorables* : Adjutor Gravel, Léo Roberge, Georges Pothier, Henri Royer, André Richard, Josaphat Emond, Eddy Fréchette, Paul-Émile Germain, Alfred Plamondon, Philippe-Auguste Lambert, Henri Vallière, Alfred Guillemette, André St-Germain, Léon Lacroix, Noël Dorion.

Instruction religieuse. — 1er prix, Henri Jolicœur ; 2e, Azarias Papillon ; 3e, Gérard Gaudrault. 1er accessit, Henri Royer ; 2e, Henri Fortier ; 3e, Donat Blouin.

Version latine. — 1er prix, Henri Jolicœur ; 2e, Gérard Gaudrault ; 3e, Richard Lessard. 1er accessit, Henri Royer ; 2e, Antony Neilson ; 3e Azarias Papillon.

Thème latin. — 1er prix, Gérard Gaudrault ; 2e, Henri Jolicœur ; 3e, Azarias Papillon. 1er accessit, Josaphat Emond ; 2e, Henri Fortier ; 3e, Donat Blouin.

Exercice français. — 1er prix, Gérard Gaudreault ; 2e, Georges Pothier ; 3e, Henri Jolicœur. 1er eccessit, Azarias Papillon ; 2e, Adjutor Gravel ; 3e, Alfred Plamondon.

Histoire de la Grèce. — 1er prix, Azarias Papillon ; 2e, Henri Jolicœur ; 3e, Donat Blouin. 1er accessit, Léo Roberge ; 2e, Antony Neilson ; 3e, Gérard Gaudrault.

Géographie.—1er prix, Donat Blouin et Richard Lessard, *ex æquo*, 2e, Azarias Papillon ; 3e, Philippe-Auguste Lambert. 1er accessit, Henri Jolicœur ; 2e, Josaphat Emond ; 3e, Léo Roberge.

Histoire du Canada.—1er prix, Léo Roberge ; 2e, Azarias Papillon ; 3e, Donat Blouin. 1er accessit, Henri Jolicœur ; 2e, Georges Pothier ; 3e, Anthony Neilson.

Memoire. — 1er prix, Azarias Papillon ; 2e, Henri Jolicœur ; 3e, Gérard Gaudreault. 1er accessit, Léo Roberge ; 2e, Adjutor Gravel ; 3e, Eddy Fréchette.

Exercice anglais. — 1er prix, Anthony Neilson ; 2e, Eddy Fréchette ; 3e, Henri Jolicœur. 1er accessit, Gérard Gaudrault ; 2e, Henri Jolicœur ; 3e, Philippe-Auguste Lambert.

Récitation anglaise. — 1er prix, Henri Jolicœur ; 2e, Anthony Neilson ; 3e, Azarias Papillon. 1er accessit, Eddy Fréchette ; 2e, Adjutor Gravel ; 3e, Gérard Gaudrault.

Arithmétique. — 1er prix, Azarias Papillon ; 2e, Gérard Gaudrault ; 3e, Anthony Neilson. 1er accessit, André St-Germain ; 2e, Adjutor Gravel ; 3e, Henri Royer.

Tenue des livres. — 1er prix, Azarias Papillon ; 2e, Richard Lessard ; 3e. Gérard Gaudrault. 1er accessit, Henri Jolicœur ; 2e, Léo Roberge ; 3e, Anthony Neilson.

Dessin géométral et ornement. — 1er prix, Henri Fortier ; 2e, Josaphat Emond ; 3e, Adjutor Gravel. 1er accessit, Alfred Guillemette ; 2e, Philippe-Auguste Lambert ; 3e, Léo Roberge.

Perspective et couleur. — 1er prix, Eddy Fréchette ; 2e, Josaphat Emond ; 3e, Alfred Guillemette. 1er accessit, Léo Roberge ; 2e, Henri Fortier ; 3e. Henri Royer.

MÉTHODE

Excellence. — 1er prix, Viateur Boulanger ; 2e, Paul Bernier ; 3e, Noé Laflamme. 1er accessit, Paul Lesage ; 2e, Hector Lapointe ; 3e, Émile Létourneau. *Mentions honorables* : Alphonse Deschamps, Roméo Robi-

taille, Louis Turgeon, Jean-Paul Rochette, René Matte, Hilaire Martel, Conrad Bernier, Georges Laroche, Henri Auger, Lucien Beaumond, Gérard Cantin, Evariste Nicole, Marcel Chouinard, Roland Morin, Aurélien Noël, Fernand Douville, François Henry, Alexandre Lachance.

Instruction religieuse. — 1er prix, Émile Létourneau ; 2e, Noé Laflamme ; 3e, Viateur Boulanger et Paul Bernier, *ex æquo.* 1er accessit, Henri Auger ; 2e, Paul Lesage ; 3e, Hilaire Martel.

Version latine. — 1er prix, Gérard Cantin ; 2e, Alphonse Deschamps ; 3e, Viateur Boulanger. 1er accessit, Noé Laflamme ; 2e, René Matte ; 3e, Roméo Robitaille.

Thème latin. — 1er prix, Viateur Boulanger ; 2e, Paul Bernier ; 3e, Louis Turgeon. 1er accessit, Hector Lapointe ; 2e, Noé Laflamme ; 3e, Émile Letourneau.

Exercice français. — 1er prix, Paul Bernier ; 2e, Viateur Boulanger ; 3e, Noé Laflamme. 1er accessit, Conrad Bernier ; 2e, Alphonse Deschamps ; 3e, Paul Lesage.

Histoire de la Grèce. — 1er prix, Viateur Boulanrer ; 2e Paul Lesage ; 3e, Noé Laflamme. 1er accessit, Hector Lapointe ; 2e, Hilaire Martel ; 3e wmile Létourneau.

Géographie. — 1er prix, Noé Laflamme ; 2e, Viateur Boulanger ; 3e, Hilaire Martel. 1er accessit, Émile Létourneau ; 2e, Paul Lesage ; 3e Hector Lapointe.

Histoire du Canada. — 1er prix, Émile Létourneau ; 2e, Paul Lesage ; 3e, Hilaire Martel. 1er accessit, Hector Lapointe ; 2e, Viateur Boulanger ; 3e, Noé Laflamme.

Mémoire. — 1er prix Émile Létourneau ; 2e, Hilaire Martel ; 3e, Hector Lapointe. 1er accessit, Paul Bernier ; 2e, Viateur Boulanger ; 3e, Paul Lesage.

Exercice anglais. — 1er prix, Paul Lesage ; 2e, Paul Bernier ; 3e, Gérard Cantin. 1er accessit, Alexandre Lachance ; 2e, Viateur Boulanger ; 3e, Roméo Robitaille.

Récitation anglaise. — 1er prix, Hector Lapointe ; 2e, Paul Lesage ; 3e, Georges Laroche. 1er accessit, Viateur Boulanger ; 2e, Gérard Cantin ; 3e, Paul Bernier.

Arithmétique. — 1er prix, Hector Lapointe ; 2e, Paul Lesage ; 3e, Roméo Robitaille. 1er accessit, Viateur Boulanger ; 2e, Henri Auger ; 3e, Émile Létourneau.

Tenue des livres. — 1er prix, Viateur Boulanger ; 2e, Roméo Robitaille ; 3e, Paul Lesage. 1er accessit, Henri Auger ; 2e, Émile Létourneau ; 3e, Hector Lapointe.

Dessin géométral et ornement. — 1er prix, Louis Turgeon ; 2e, Hervé de St-Georges ; 3e, Émile Létourneau. 1er accessit, Antoine Auger ; 2e, Arthur Genest ; 3e, Aurélien Noël.

Perspective et couleur. — 1er prix, Émile Létourneau ; 2e, Hector Lapointe ; 3e, Pierre Lortie. 1er accessit, Hilaire Martel ; 2e, Antoine Auger ; 3e, Alexandre Lachance.

SIXIÈME

Excellence. — 1er prix. Germain Lévesque ; 2e, Charles-Antoine Lachance ; 3e, Fortunat Morisset. 1er accessit. Appolinaire Guay ; 2e, Antonio Drolet ; 3e, Fernand Tardif ; 4e, Paul Bernier. *Mentions honorables* : Alfred Matte, Rolland Gourdes, Charles Lauzier, Georges Larose, Antonio Lepage, Louis-Joseph Lavallée, Georges Gingras, Martial Dumas, Benoît-Philippe Gravel, Arthur Vachon. Alfred Simard, Albert Robitaille, Joseph Racine, Gabriel Poitras, Maurice Beaudry, Evariste Béliveau, Gérard Lefrançois, Paul-Émile Belleau Philippe Poliquin, Donat Fortin,

Philippe Gravel, Jules Turcotte, Rémi Clark, Paul Boutin, Athanase Vachon, Edgar Marcoux, Louis-Philippe Robitaille, Lorenzo Letarte.

Instruction religieuse. — 1er prix. Charles Lauzier ; 2e, Martial Dumas ; 3e, Paul Bernier. 1er accessit, Georges Gingras ; 2e, Alfred Matte ; 3e, Arthur Vachon ; 4e, Germain Lévesque.

Eléments latins. — 1er prix Rolland Gourdes ; 2e, Alfred Simard ; 3e. Charles-Antoine Lachance. 1er accessit, Alfred Matte ; 2e, Maurice Beaudry ; 3e, Charles Lauzier ; 4e, Georges Gingras.

Version latine. — 1er prix Fernand Tardif ; 2e, Antonio Drolet ; 3e, Georges Larose. 1er accessit, Maurice Beaudry ; 2e, Germain Lévesque ; 3e, Paul Bernier ; 4e, Charles-Antoine Lachance.

Exercice français. — 1er prix. Germain Lévesque ; 2e, Charles-Antoine Lachance ; 3e, Fernand Tardif. 1er accessit, Albert Robitaille ; 2e, Georges Larose ; 3e, Antoine Drolet ; 4e, Appolinaire Guay.

Histoire ancienne. — 1er prix, Gabriel Poitras ; 2e, Georges Larose ; 3e. Martial Dumas. 1er accessit, Rolland Gourdes ; 2e, Germain Lévesque ; 3e, Alfred Simard ; 4e, Joseph Racine.

Géographie. — 1er prix, Rolland Gourdes ; 2e, Georges Gingras ; 3e, Charles Lauzier. 1er accessit, Martial Dumas ; 2e, Paul Bernier ; 3e, Charles-Antoine Lachance ; 4e, Joseph Racine.

Mémoire. — 1er prix, Charles-Antoine Lachance ; 2e, Germain Lévesque ; 3e, Charles Lauzier. 1er accessit, Appolinaire Guay ; 2e. Rolland Gourdes ; 3e, Alfred Simard ; 4e, Antonio Drolet.

Arithmétique. — 1er prix. Appolinaire Guay ; 2e, Fortunat Morisset ; 3e, Paul Boutin. 1er accessit, Philippe Gravel ; 2e, Gérard Lefrançois ; 3e, Paul Bernier ; 4e, Georges Larose.

Exercice anglais. — 1er prix, Germain Lévesque ; 2e, Paul Bernier ; 3e, Arthur Vachon. 1er accessit, Appolinaire Guay ; 2e, Joseph Lavallée ; 3e, Albert Robitaille ; 4e ,Georges Gingras.

Récitation anglaise. — 1er prix, Georges Larose ; 2e, Germain Lévesque ; 3e, Appolinaire Guay. 1er accessit, Rolland Gourdes ; 2e, Antonio Drolet ; 3e, Paul Bernier ; 4e, Louis-Philippe Robitaille.

ÉLÉMENTS

Excellence. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Alphonse-Marie Parent ; 3e, Joseph Larochelle. 1er accessit, Lucien Dumas ; 2e, Albert Francœur ; 3e, Jean-Baptiste Boutet ; 4e, Adolphe Lambert. *Mentions honorables* ; Lucien Plamondon, Henri Lamontagne. Albert Dubois, Rodolphe Aubin, Charles-Henri Lavoie, Dominique Lambert, Prime Lévesque, Paul Bergeron, Maurice Descarreaux, Gérard Matte, Paul Cloutier, Alexandre Germain, Eugène Lortie, William Vachon, René Rajotte, Majella Bédard, Emile Robitaille, Antoni Blais, Charles-Eugène Pelletier, Alfred Morissette, Paul Marineau, Raymond Germain, Maurice Guimont, Louis-Philippe Richard, Paul-Rolland Thivierge, Antoine Delisle, Joseph-Antoine Garant, Jules Noël, Garneau Legendre, Emile Caron, Raymond Noël, David Bouffard, Émile Caouette, Calixte Morin, Joseph Morin, Antoine Boucher, Louis-Jacques Nicole, Maurice Noreau, Fernand de Varennes, Jules Savard.

Instruction religieuse. — 1er prix, Alphonse-Marie Parent ; 2e, Joseph Larochelle ; 3e, Maurice Guimont. 1er accessit, Prime Lévesque ; 2e, Jean-Baptiste Boutet ; 3e, Calixte Morin ; 4e, Lucien Dumas.

Eléments latins. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Rodolphe Aubin; 3e, Lucien Dumas. 1er accessit, Albert Francœur ; 2e, Alphonse-Marie Parent ; 3e, Henri Lamontagne ; 4e, Jean-Baptiste Boutet.

Version latine. — 1er prix, Gabriel Gosselin ; 2e, Louis-Philippe Pigeon ; 3, Maurice Descarreaux . 1er accessit, Paul Bergeron ; 2e, Adolphe Lambert ; 3e, Alphonse-Marie Parent ; 4e, Bernard Grenier.

Exercice français. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Joseph Larochelle ; 3e, Albert Dubois. 1er accessit, Lucien Dumas ; 2e, Alphonse-Marie Parent ; 3e, Paul-Rolland Thivierge ; 4e, Paul Marineau.

Histoire ancienne. — 1er prix, Prime Lévesque ; 2e, Louis-Philippe Pigeon ; 3e, Lucien Dumas. 1er accessit, Lucien Plamondon ; 2e, Jean-Baptiste Boutet ; 3e, Albert Francœur ; 4e, Ls-Philippe Richard.

Géographie. — 1er prix, Lucien Plamondon ; 2e, Alphonse-Marie Parent ; 3e, Dominique Lambert. 1er accessit, Lucien Dumas ; 2e, René Rajotte ; 3e, William Vachon ; 4e, Adolphe Lambert.

Mémoire. — 1er prix, Lucien Dumas ; 2e, Louis-Philippe Pigeon ; 3e, Alphonse-Marie Parent. 1er accessit, Joseph Larochelle, 2e, Adolphe Lambert ; 3e, Henri Lamontagne ;4e, Albert Francœur.

Arithmétique. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Jean-Baptiste Boutet ; 3e, Albert Dubois. 1er accessit, Joseph Larochelle ; 2e, Albert Francœur ; 3e, Charles-Eugène Pelletier ; 4d, Alphonse-Marie Parent.

Exercice anglais. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Jules Noël ; 3e, Joseph Larochelle. 1er accessit, Albert Francœur ; 2e, Jean-Baptiste Boutet ; 3e, Adolphe Lambert ; 4e, Albert Dubois.

Récitation anglaise. — 1er prix, Louis-Philippe Pigeon ; 2e, Albert Francœur ; 3e, Henri Lamontagne. 1er accessit, Joseph Larochelle ; 2e, Jules Noël ; 3e, Jean-Baptiste Boutet ; 4e, Adolphe Lambert.

PRIX EXTRAORDINAIRES

ACCORDÉS AUX ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Année scolaire 1917-1918

I

Prix, *dits du Baccalauréat*, généreusement offerts par Son Eminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, à l'élève de chacune des classes dont les examens semestriels ont été les plus brillants:

En Seconde. — Jacques Gervais.
En Belles-Lettres. — Stanislas Cantin.
En Troisième. — Léo Côté.
En Versification. — André Douville.
En Quatrième. — Fernand Bussières.
En Prosodie. — Laurent Lesage.
En Cinquième A. — Laurent Rivard.
En Cinquième B. — Azarias Papillon.
En Méthode. — Paul Lesage.
En Sixième. — Paul Bernier.
Em Eléments. — Louis-Philippe Pigeon.

II

Prix accordés aux élèves de la fanfare du Petit Séminaire :

1er prix : Emile Jobidon.
2e prix : Joseph Devarennes.
3e prix : René Morissette.
1er accessit : Siméon Côté.
2e accessit : Auguste Gagnon.
3e accessit : Alexandre Nadeau.

III

FRIX DE BON LANGAGE

Premier prix généreusement fondé par feu l'abbé Raymond Casgrain et accordé aux élèves internes du Petit Séminaire :

Division des grands :

Alfred Roy.
Joseph Marcoux.
Auguste Paré.
Siméon Côté.

Division des petits :

Charles Rinfret.
Adjutor Boucher.
Sylvio Leblond.
Laurent Rivard.

Deuxième prix généreusement offert par la Société du *Parler français* au Canada.

Division des grands :

Léonidas Castonguay.

Division des petits :

Paul Bernier.

IV

Prix d'Histoire du Canada généreusement offert par M. le chanoine Laflamme, curé de Notre-Dame de Québec :

Guillaume Déchêne.

V

Prix généreusement offerts par M. l'abbé Camille Roy, professeur de Rhétorique, aux élèves qui, en Seconde et en Rhétorique, ont obtenu les meilleurs résultats dans l'étude de la langue grecque.

1er prix : Guillaume Déchêne.
2e prix : Lucien Morin.

VI

Prix d'anglais généreusement fondé par M. Squair, professeur à l'Université de Toronto, et donné à l'élève de Rhétorique dont les succès dans l'étude de la langue anglaise ont été les plus brillants depuis la Quatrième.

Jean Hudon

VII

Prix spécial offert par la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, à l'élève arrivé le premier dans un concours sur l'*Histoire des découvertes françaises en Amérique*, proposé à chacun des collèges classiques canadiens-français et catholiques de notre pays.

Guillaume Déchêne

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Vue de l'Université.....

Plan des terrains et propriétés du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.....

Adresses et heures de réception des officiers..... 2

Calendrier..... 3

Cardinal protecteur et Conseil supérieur..... 10

Personnel de l'Université.....11

Personnel des Facultés :

- Faculté de théologie..... 13
- Faculté de droit..... 15
- Faculté de médecine..... 18
- Faculté des arts..... 21

Fondation de l'Université Laval..... 26

- Charte royale de l'Université Laval..... 26
- Bulle d'érection canonique..... 30

Organisation générale de l'Université..... 34

Fête patronale de l'Université..... 35

Consécration de l'Université Laval au S.-C. de Jésus..... 36

Succursale de l'Université Laval à Montréal..... 36

Organisation générale des Facultés..... 37

- Administration financière..... 38
- Syndicat financier..... 38
- Membres du bureau des gouverneurs..... 39
- Règlements disciplinaires..... 41
- Conduite à l'Université..... 42
- Exercices religieux..... 42

Admission à l'Université..... 44

- Faculté des arts..... 44
- Faculté de médecine..... 44
- Faculté de droit..... 45
- Faculté de théologie..... 45
- Examen spécial d'admission aux Facultés de droit et de médecine 46

Déboursés à faire par les élèves..... 48

Degrés conférés 50
Faculté des arts..... 50
Faculté de médecine..... 51
Faculté de droit. 52
Faculté de théologie..... 53

Privilèges des diplômés de l'Université Laval 55
Equivalence des diplômes..... 55

Affiliation, agrégation et annexion à l'Université Laval..... 57

Institutions affiliées :
Enseignement primaire supérieur, section ménagère..... 59
Enseignement primaire supérieur, section générale..... 59
Enseignement supérieur pour les jeunes filles 59
Enseignement secondaire moderne..... 59
Enseignement secondaire classique..... 60
Tableau des professeurs et élèves des séminaires et collèges affiliés ou agrégés..... 61
Enseignement supérieur (grands séminaires) 62

Écoles spéciales :
École polytechnique de Montréal..... 62
École d'arpentage..... 63
École forestière..... 63
Institut agricole d'Oka..... 63
École d'agriculture de Ste-Anne..... 63
École des Hautes Études commerciales de Montréal..... 63
École vétérinaire française, Montréal..... 63
École de chirurgie dentaire, Montréal..... 64
École de pharmacie, Montréal..... 64

Matériel de l'Enseignement (laboratoires, musées et bibliothèque).... 65

Organisation de l'Enseignement :

Faculté des arts :
Études relevant de la Faculté des arts..... 74
Caractère de notre enseignement secondaire..... 74
Études conduisant aux degrés 74
Cours collégial..... 74
Cours universitaire..... 76
Examen du baccalauréat..... 77
Programme des études..... 80
Licence en philosophie..... 95

Diplôme de grammaire. 101
Licence ès lettres..... 102
École d'arpentage..... 104
École forestière..... 108
Enseignement secondaire moderne..... 111
Enseignement supérieur pour les jeunes filles..... 117
Enseignement primaire..... 118
Fondations dans la Faculté des arts..... 121
Prix dans la Faculté des arts..... 121
Comité permanent..... 124

Faculté de médecine :
Historique..... 125
Enseignement..... 127
Degrés..... 129
Prix..... 130
Équivalence accordée par le Collège Royal des chirurgiens de Londres..... 131
Cours d'Hygiène publique..... 131

Faculté de droit :
Historique..... 133
Organisation..... 134
Nombre de cours..... 134
Programme des études..... 135
Examens..... 140
Degrés..... 141
Prix..... 141
Avantages conférés aux diplômés..... 142
Bibliothèques..... 142

Faculté de théologie :
Caractère général de l'enseignement..... 144
Nomination des professeurs..... 146
Examens et degrés..... 146
Prix..... 147

Diplômés de l'Enseignement secondaire classique :
Élèves de Québec :
Faculté de théologie..... 149
Faculté de droit..... 152
Faculté de médecine..... 153
Pharmacie..... 155
Faculté des arts..... 155
Cours d'arpentage..... 156

École forestière. 156
Relevé numérique. 157
Gradués de l'Université depuis le mois de septembre 1916. 158
Gradués de la Faculté des arts :
Diplômés de l'enseignement primaire :
Section ménagère. 158
Section générale. 158
Diplômées de l'Enseignement supérieur pour les jeunes filles. 163
Diplômés de l'École des Hautes études commerciales de . . . .
Montréal 164
Diplômés de l'Enseignement secondaire moderne 164
Diplômés de l'Enseignement secondaire classique :
Bacheliers ès sciences. 164
Bacheliers ès lettres 165
Bacheliers ès arts. 166
Licenciés en philosophie. 169
Maîtres ès arts 169
Docteur ès sciences. 169
Docteurs ès lettres 169
Bacheliers en agriculture. 170
Arpenteurs stagiaires. 170
Ingénieurs forestiers. 171
Diplômés de l'École polytechnique :
Bacheliers ès sciences appliquées. 171
Bacheliers ès arts appliqués 171
Architectes. 171
Ingénieurs civils. 171

Gradués de la Faculté de médecine :
Bacheliers en médecine 172
Hygiénistes experts. 172
Docteurs en médecine. 172
Bacheliers en médecine vétérinaire. 173
Docteurs en médecine vétérinaire. 173
Bacheliers en chirurgie dentaire. 174
Docteurs en chirurgie dentaire. 174
Bacheliers en pharmacie. 175

Gradués de la Faculté de droit :
Bacheliers en droit. 175
Licenciés en droit. 175
Docteurs en droit. 176

Gradués de la Faculté de théologie :
Bacheliers en théologie. 176

Licenciés en droit canonique..... 176
Licenciés en théologie..... 177
Docteurs en théologie..... 177

Distribution des cours :
Faculté de théologie..... 178
Faculté de droit..... 181
Faculté de médecine..... 183
Faculté des arts..... 188

APPENDICE

Dons faits à l'Université, à Québec, du 1er juin 1917 au 1er juin 1918 190
Rapport du Président du Bureau des gouverneurs du Syndicat financier de l'Université Laval..... 204
Rapport du trésorier..... 205
Épreuves des examens universitaires du baccalauréat..... 207

Année académique :
Séance de clôture..... 212
Allocution de Mgr le Recteur..... 212
Éloge du docteur Catellier par le docteur Arthur Simard..... 219
Gradués de l'Université en 1918..... 223
Prix et médailles..... 239
Prix du Prince de Galles..... 241
Prix Thomas-Chase Casgrain..... 242

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Personnel du Séminaire..... [3]
Bienfaiteurs du Séminaire..... [4]

Grand séminaire :

Personnel..... [9]
Conditions..... [10]
Direction spéciale pour ceux qui désirent entrer dans l'état ecclésiastique..... [10]

Petit Séminaire :
Personnel..... [11]
Élèves pendant l'année 1917-1918..... [15]
Tableau indiquant le nombre d'élèves dans chaque classe durant l'année 1917-1918..... [23]
Programme des études..... [24]

Conditions du Petit Séminaire. . . . . [27]
Pensionnaires. . . . . [27[
Externes. . . . . [28]
Différentes sociétés du Petit Séminaire :
Congrégation de la Ste-Vierge. . . . . [30]
Académie St-Denys. . . . . [31]
Société Laval . . . . . [31]
Cercle de Laval l'A. C. J. C. . . . . [31]
Société St-François de Sales. . . . . [32]
Cercle Saint-François de Sales de l'A. C. J. C. . . . . [32]
Conférence St-François de Sales de la Société St-Vincent de Paul. . . . . [32]
Société St-Louis de Gonzague. . . . . [33]
Société St-Jean Berchmans. . . . . [33]
Distribution des prix. . . . . [34]
Prix extraordinaires . . . . . [46]

———

PUBLIC
TORONTO
LIBRARY